

R É G I O N
**AQUITAINE
LIMOUSIN
POITOU-CHARENTES**

SÉANCE PLÉNIÈRE ORDINAIRE DU VENDREDI 27 MAI 2016

PROCÈS VERBAL

in extenso

APPROUVE EN SEANCE PLENIERE DU 27 JUIN 2016

R É G I O N
AQUITAINE
LIMOUSIN
POITOU-CHARENTES

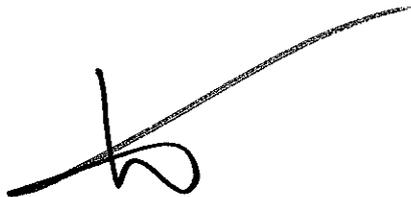
CONSEIL REGIONAL
AQUITAINE LIMOUSIN POITOU-CHARENTES

SEANCE PLENIERE DU 27 JUIN 2016

PROCES VERBAL
de la Séance Plénière du 27 MAI 2016

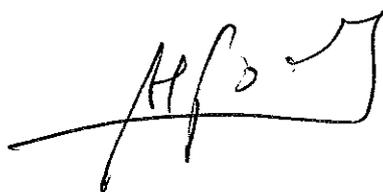
Conformément à l'article L4132-12 du Code général des Collectivités Territoriales : le procès-verbal de chaque séance [est] signé par le président et le secrétaire

Le Secrétaire de séance désigné



Tarik LAOUANI

Le Président du Conseil Régional



Alain ROUSSET

SOMMAIRE

Séance Plénière du 27 mai 2016

Sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET

Président du Conseil Régional Aquitaine Limousin Poitou-Charentes

Secrétaire de séance : Tarik LAOUANI

- Approbation du procès-verbal de la séance précédente	P. 5
- Discours introductif du Président	P. 6
- N° 1 - Budget Primitif 2016	P. 11
- Budget annexe Agence Régionale de l'Innovation	Vote P. 140 P 142
- Budget annexe Fonds Européens	Vote P.142 P 142
- Budget annexe Régie Cinéma	Vote P.142 P 143
- Budget annexe Photovoltaïque	Vote P.143 P 143 Vote P.143
- N° 2 - Durées d'amortissement des immobilisations	P. 144 Vote P. 144
- N° 3 - Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE)	P. 145 Vote P. 145
- N° 4 - Taxe sur les permis de conduire	P. 146 Vote P. 146
- N° 5 - Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules (cartes grises)	P. 147 Vote P. 147
- N° 6 - Communication : conseil permanent de la transition énergétique et du climat	P. 148
- N° 7 - Opération Campus - Renouvellement de la Convention de site	P. 151 Vote P. 156
- N° 8 - Fondation de coopération scientifique « Fondation Bordeaux Université » : participation de la Région en tant que membre fondateur (régularisation)	P. 157 Vote P. 158

- N° 9 - Convention portant création de la fondation abritée « IHU LIRYC »	P. 159
	Vote P 160
- N° 10 - Convention de partenariat entre la Région et le Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives	P. 161
	Vote P. 165
- N° 11 - Logement parc privé : convention de financement OPAH-RU-ORI/Ville de La Réole	P. 166
	Vote P. 168
- N° 12 - Indemnités de fonction des membres du CESER : modalités de calcul des membres du CESER	P. 169
	Vote P. 171
- N° 13 - Institution des bureaux de vote dans le cadre des élections professionnelles	P. 172
	Vote P. 172
<hr/>	
- Motion « La Région Aquitaine Limousin Poitou-Charentes Territoire hors TAFTA»	P. 173
	Motion adoptée Vote P. 181
- Question orale	P. 182
<hr/>	
- Annexes	P. 186
- Liste des Conseillers Régionaux	P. 189
<hr/>	

SÉANCE PLÉNIÈRE DU CONSEIL RÉGIONAL
VENDREDI 27 MAI 2016

M. LE PRÉSIDENT. - La séance est ouverte.

Je voudrais saluer avec beaucoup de plaisir le lycée agricole d'Ahun dans la Creuse.

Je sais que la visite a été changée deux fois.

Je propose que Tarik LAOUANI soit Secrétaire de notre séance.

Nous avons un dossier supplémentaire qui entre dans un délai d'urgence abrégé. Il vous a été transmis jeudi, soit un jour franc avant la séance, conformément à l'article 4132-18 du CGCT. Il s'agit d'une délibération disposant de l'institution de quatre bureaux de vote électronique, dans le cadre des élections professionnelles des nouveaux représentants du personnel qui siègeront aux instances de la Région. Je ne pense pas qu'il y ait d'opposition à ce dossier, qui est plus technique que... et donc nous le présenterons à la fin de notre ordre du jour.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

M. LE PRESIDENT. - Sur le PV de la séance du 13 avril, pas d'observation ?

Pas d'opposition ?

Il est donc adopté.

Approbation du Procès-Verbal de la Séance Plénière du 13 avril 2016

ADOPTÉ

DISCOURS INTRODUCTIF DU PRÉSIDENT

M. LE PRÉSIDENT. - Je vous rappelle que pour le vote du budget, nous avons, lors de la séance du 1^{er} février, adopté les modalités du vote budget régional. Nous le voterons par fonction, puis un vote global. Il y aura les fonds européens, l'Agence Régionale de l'Innovation.

Quelques mots au préalable, nous aurons - je ne vais pas m'y étendre - à la prochaine séance plénière de juin, une décision quant au nom de la Région. Anne-Marie COCUL A a fait le tour de nombreux territoires. Il n'y a pas des foules énormes, mais en même temps, la discussion a été très intéressante, certains groupes étant plus particulièrement représentés.

Cette journée, 27 mai, représente deux anniversaires d'une certaine manière, c'est la date anniversaire de création du Conseil National de la Résistance, et c'est une date anniversaire - vous le savez pour ceux qui écoutent France Inter, je vous le conseille d'ailleurs - de Verdun. Je pense que l'on peut avoir une pensée patriotique pour ces deux périodes.

Je voudrais aussi adresser un salut, notre considération, à l'égard de tous les agents, tous les services, qui participent à l'organisation de cette grande Région. L'exercice est inédit, il est difficile, pour des raisons psychologiques, que je reconnais volontiers, sur le site de Poitiers et sur le site de Limoges, par définition, un sentiment de perte, donc il nous faudra du temps pour montrer que chaque site a un rôle à l'égard de son territoire. Mais en tout cas, je peux vous dire, pour le vivre de l'intérieur, que c'est une prouesse énorme que de pouvoir, quelques mois après la fusion, la connaissance, présenter un budget. Je veux remercier aussi mes collègues de l'exécutif parce qu'il y a énormément de travail qui a été fait, y compris dans les domaines d'harmonisation dans les contacts que l'on a eus aussi avec nos interlocuteurs de la société civile, que ce soit les parents d'élèves ou les chefs d'entreprises, que ce soit le monde de la culture ou le monde sportif. Coup de chapeau d'ailleurs que le CESER a confirmé, le CESER, je cite : « apprécie la clarté et le niveau de détail des documents qui lui sont soumis, en particulier les comparaisons entre les budgets des trois anciennes Régions, la situation de la dette et les prévisions d'emprunt. » Je voudrais aussi remercier Andréa BROUILLE, qui, en l'espace de quelques semaines, s'est plongée dans cet exercice passionnant, parfois énervant.

8 000 agents qui ne forment, bien qu'il y ait trois sites, qu'une seule communauté de travail, et nous aurons à nous pencher en juin sur la façon avec laquelle on va fonctionner, y compris est-ce que les Commissions Permanentes se tiennent toujours ici, comme on peut-on faire, est-ce que les GIA, est-ce que les Commissions ? J'ai plutôt envie de responsabiliser les Présidents de ces organismes pour savoir où ils se réuniront, et d'observer bien entendu le lieu où il y aura la plus grande participation des uns et des autres.

Sur l'avancée de notre organisation, l'Agence d'Innovation et de Développement deviendra effective le 2 juin, la fusion. Nous visons 700 adhérents (chefs d'entreprises, scientifiques, membres des Organisations Syndicales) d'ici la fin de l'année.

Les élus de territoires ont été nommés, je les ai réunis à Limoges mardi. Le Schéma Régional de Développement Economique et d'Innovation a été lancé. Il y a déjà eu plusieurs réunions, avec à chaque fois cinq réunions, avec à chaque fois beaucoup de monde, 300 personnes en moyenne, donc les choses avancent bien. Cette concertation, malgré les délais que la loi NOTRe nous impose, doit aller jusqu'au bout. J'ai réuni hier la fameuse CT AP (Conférence

Territoriale d'Action Publique) qui vise à assurer une coordination entre les différents niveaux de collectivité territoriale, autour de la Région. C'est une structure un peu particulière, présidée par le Président de la Région, une centaine de membres, et la Région c'est 1 %. Mais ce sont les services de la Région qui en assurent le secrétariat. Echange bien entendu qui porte à la fois sur ce qui est interstitiel entre les différentes collectivités, les attentes des autres collectivités à l'égard de la Région. Je crois qu'il va falloir être très prudent là-dessus parce qu'il ne faut pas que cette Assemblée devienne un Conseil Régional bis, et devienne, comme lors de ses Etablissements Publics Régionaux, quelque chose qui mette en cause la légitimité de cette Assemblée. Ce qui fait que la Région va fonctionner maintenant avec trois Assemblées : le Conseil Régional, le CESER, et la CTAP. En même temps, il est utile d'avoir, entre les exécutifs, par-delà les sensibilités politiques, une discussion, et un groupe de travail va être mis en place d'ailleurs, de la CTAP, pour le SRDEI.

Beaucoup de visites sur le terrain. Quand je regarde, ce n'est pas toujours facile, le territoire est vaste, c'est l'Autriche, pas tout à fait montagneux comme l'Autriche, mais l'accessibilité est parfois, sur certaines routes, avec beaucoup de virages. C'est magnifique. Cela dit, quand je regarde les visites qui ont été faites, on a inauguré, notamment en Lot-et-Garonne, demain en Charente, en Haute-Vienne, avec Matthias FEKL, des méthaniseurs, on a un projet de serre à partir des récupérations d'énergies fatales, chaleurs fatales, inaugurations d'usines aussi, en Dordogne, inauguration d'une nouvelle usine aussi de DRT dans les Landes, plus de 750 personnes sur les produits issus du pin maritime. On est vraiment là dans la chimie verte dans sa plus parfaite compétitivité. Le pôle d'excellence du cuir qui réunit les trois anciennes Régions, Saint-Yrieix, Montbron, Thiviers, prend une grande importance. On a inauguré l'atelier de confection de chaussures haut de gamme Chamberland à Nontron, belle leçon du made in France qualité. J'évoquais tout à l'heure l'utilité industrielle de la Roche-Chalais, qui a été accompagnée par la Région et le Département de la Dordogne, du Groupe KSB, qui est un Groupe allemand, qui va d'ailleurs de nouveau investir sur le site de La Roche-Chalais. J'ai eu l'occasion aussi de visiter le très beau site d'Alstom à Aytré. J'ai même eu l'occasion de voir en avant-première - on m'a fait jurer de ne rien dire - les rames de la LGV et j'en suis sorti convaincu que l'arrivée de la LGV à Bordeaux va convaincre tous les membres de notre Assemblée de l'utilité de la ligne à grande vitesse. Par contre, si j'en vois un qui monte dans le train et qui n'a pas voté les crédits, je m'en souviendrai. Permettez-moi de me réjouir, avec gourmandise, de la décision du Conseil d'Etat. Il y a une très belle usine, l'usine d'aéronautique qui est à côté est magnifique aussi, avec une réflexion sur les conditions de travail et les postes de travail, assez exceptionnelle.

Le budget, André BROUILLE en parlera tout à l'heure, je ne sais pas s'il faut refaire le débat, etc. On sait tout de ses problèmes budgétaires. Cette Assemblée et ce budget est là pour trois points : premièrement, la transition. C'est l'harmonisation, c'est l'agglomération du budget, c'est se connaître, se rapprocher, élaborer les nouvelles politiques. Deuxièmement, la réparation, parce qu'il faut, le plus vite possible, que nous réglions ce problème budgétaire et nous allons le faire. Certes, ce sont 2 M€, mais grâce aux économies que nous avons mis en place, on divise par deux quasiment, et on maintient - mais Andréa l'évoquera mieux que moi tout à l'heure - l'investissement certes par un appel à l'emprunt. Donc transition, réparation, et innovation, avec les politiques nouvelles, tant dans le domaine économique que dans le domaine social et de la solidarité que nous mettons en place. Mais vraiment, merci aux services du travail extraordinaire qui a été fait, et encore une fois, de la transparence avec laquelle ce texte est présenté, comme l'a dit le CESER, devant l'ensemble des élus.

Le terme innovation, pourquoi ? Tout simplement parce que - mais Française JEANSON, François VINCENT pourraient en parler mieux que moi - les dossiers de la silver économie, de l'accompagnement des personnes âgées, de l'e-santé, avancent remarquablement. Nous étions à la Porte de Versailles à Paris, au Salon de l'e-santé, je rappelle que notre Région représente 50 % de l'économie de l'e-santé. J'ai participé hier soir à la création, à l'aérocampus de Lathresne, de la communauté industrielle et scientifique de la réalité virtuelle, de la réalité immersive qui va bouleverser l'usine, qui va bouleverser l'éducation, la formation, etc. On a vécu un moment extrêmement passionnant hier, plus de 60 entreprises, les laboratoires, on est vraiment dans l'ordre du bâtir le futur, que ce soit dans les territoires ruraux ou que ce soit dans les zones urbaines.

Avec Gérard BLANCHARD - qui, s'il le souhaite, pourra en dire un mot tout à l'heure -, on a rencontré les Présidents d'universités. Vous savez qu'il y a deux COMUE (Communautés Universitaires), dont une est avec la Région Centre. L'objectif sera pour nous qu'il n'y ait qu'une seule COMUE, que cette COMUE soit de notre Région, ou qu'elle soit inter-régionale. Je le dis officiellement, Gérard BLANCHARD le dira aussi bien, la coopération des universités de la grande Région avec celles d'Orléans et de Tours, peut être naturelle, et d'ailleurs les échanges fonctionnent très bien ensemble. On a eu le plaisir d'accueillir à Bordeaux les marins de la Cotinière, qui étaient très heureux de venir.

J'aborde cette année avec détermination et optimisme.

M. COLOMBIER. - Pouvez-vous m'accorder quelques secondes sur un problème qui touche les finances et qui est récurrent quand même pour notre Assemblée ? Merci.

Nous démarrons cette discussion budgétaire dans de curieuses conditions et de curieuses circonstances, tout à fait anormales.

Notre Région, beaucoup plus vaste et importante que par le passé, doit voter un budget d'autant plus conséquent qu'il réunit trois anciennes Régions avec leurs spécificités. C'est donc avec une attention et une maîtrise particulièrement soutenue que les finances régionales doivent être pensées, conduites et cadrées, dans cette nouvelle configuration. Pour cela, nous n'avons aucun interlocuteur vous représentant, aucun élu responsable qui occupe le poste des finances régionales. En un mot, après cinq mois d'exercice, nous n'avons pas de vice-Président aux finances. Y a-t-il un pilote dans l'avion aux gouvernes des finances ? Personne. Quelle Région de France est dans cette situation ? Aucune, si ce n'est la nôtre. Quelle piètre image nous donnons de notre institution. Peut-on continuer, Monsieur le Président, face à ce vide institutionnel, qui amène la délégation finances qui tient les clefs de l'action régionale, à être vacante depuis des mois ? A l'évidence non. Vous n'avez pas eu la curiosité minimum, pendant une longue campagne électorale, de vous pencher, même succinctement, sur les dérapages de la gestion de Poitou-Charentes. Il ne s'agit pas de quelques centaines de milliers d'euros, mais de centaines de millions. Reconnaissez quand même, c'est d'une légèreté insondable. Vous désignez ensuite Jean-François MACAIRE comme vice-Président aux finances...

M. LE PRÉSIDENT. - ...Jacques COLOMBIER, ce n'est pas très courtois, ce n'est pas sympathique, vous me dites que vous voulez faire une intervention, vous faites des attaques de personnes. Ce n'est pas très fairplay pour les collègues.

M. COLOMBIER. - Monsieur le Président, il ne s'agit pas d'attaques personnelles, il s'agit quand même de principes, nous avons des vice-Présidents ou nous n'en avons pas. Vous le

désignez ensuite comme vice-Président aux finances, l'homme qui hérita certes, c'est vrai, de la gestion calamiteuse de Madame ROYAL, mais qui en accentua les dérives pendant la fin de la dernière mandature. Vous nommez à ce poste - vous ne le saviez sans doute pas, je veux bien vous laisser le doute - un pompier pyromane. Non content de ne pas démissionner de lui-même, vous le maintenez dans votre majorité comme vice-Président. Certes, sans délégation, ce qui est la moindre des choses, mais Monsieur MACAIRE garde son mandat de Conseiller Régional, avec ses indemnités tout de même. Cette situation absurde ne peut plus durer. Je sais qu'il vous semble très étrange que l'on fasse cette constatation, mais elle est quand même étonnante. Nous avons demandé à ce dernier, à plusieurs reprises, de rendre son mandat, ce que l'honneur lui commandait. Cette notion lui semble étrangère et sa seule réponse - et là aussi cela pose problème - fut d'être totalement absent de notre Assemblée, de ne participer à aucune Commission, GIA ou plénière, depuis plus de quatre mois.

Nous vous demandons de prendre les dispositions afin que cette situation malsaine ne perdure pas, d'exiger que Monsieur MACAIRE rende son poste de vice-Président, puisque c'est l'Assemblée certes qu'il l'a élu, de vice-Président fantôme, comme son mandat d'élé régional. Reconnaissez que dans aucune entreprise cette situation... Je termine en deux phrases. Vous devez aux élus et aux habitants de cette Région de proposer au plus vite un vice-Président aux finances, afin que le travail de notre Assemblée se déroule normalement. Votre autorité, envers nous, sur ce point-là, est quand même en jeu...

M. LE PRESIDENT. - ...Vous m'aviez dit que vous arrêtez.

M. COLOMBIER. - Vous sentez bien que ce serait attirer des doutes, ou alors que vous n'avez pas, parmi vos élus, une personne en capacité de conduire une délégation aussi vitale pour la Région. Bien qu'il soit de vos amis - et je termine, ne vous inquiétez pas -, laissez donc au Président de la République le soin de ne plus maîtriser ni sa majorité, ni la politique de la France, face au peuple et à la rue qui gronde. Monsieur le Président, pour l'honneur de la Région et de ses habitants, nous vous réclamons une nouvelle fois : Jean-François MACAIRE doit démissionner.

M. LE PRESIDENT. - C'est pitoyable Jacques COLOMBIER. Cela n'honore pas des élus du suffrage universel, premièrement. Deuxièmement, dans cette Assemblée...

M. COLOMBIER. - ...C'est Monsieur MACAIRE qui ne l'honore pas.

M. LE PRESIDENT. - Deuxièmement, sur le plan de l'organisation, ce n'est pas à vous de décider, c'est à moi.

M. COLOMBIER. - Il y a des institutions...

M. LE PRESIDENT. - ...Ce n'est pas un dialogue Jacques COLOMBIER.

M. COLOMBIER. - Restez calme.

M. LE PRESIDENT. - Eteignez votre micro. Respectez cette Assemblée, et respectez les personnes qui y sont. Et je le demande à tout le groupe.

M. COLOMBIER. - Encore faut-il qu'elle soit respectable, il est absent lui.

M. LE PRESIDENT. - Je ne sens pas les attaques personnelles, les mises en cause de compétences, tout cela est indécent, d'un autre âge, n'entre pas dans la phase démocratique.

M. COLOMBIER. - Allez dans la rue, demandez à nos concitoyens.

M. LE PRESIDENT. - Je ne vous ai pas donné la parole.

Donc je donne la parole, avec beaucoup de plaisir, au Rapporteur Général du budget, Andréa BROUILLE, pour nous présenter le budget, dans la responsabilité qui est la sienne.

BUDGET PRIMITIF 2016

Mme BROUILLE. - Mes chers collègues, j'ai le plaisir de vous présenter ce premier budget primitif (BP) de notre nouvelle Région.

Ce budget de transition doit permettre de poser les bases financières solides, afin de mettre en œuvre durablement nos priorités régionales : soutenir l'économie, l'emploi et l'innovation, assurer un développement équilibré du territoire, et le doter d'équipements structurants.

Ce budget, comme l'a précisé le Président, a été extrêmement difficile à élaborer, en raison d'un calendrier très serré, de contraintes techniques nombreuses, et d'un contexte particulier. Je m'associe aux remerciements du Président, adressés à l'ensemble des services, qui ont contribué à relever ce défi.

S'agissant des contraintes financières, ce budget a été élaboré en tenant compte de nouvelles dépenses, des dépenses exceptionnelles, à hauteur de 197 M€, avec 128 M€ d'impayés, et 69 M€ de rebasage des budgets. A ces dépenses exceptionnelles, s'ajoutent des augmentations mécaniques, pour un montant de 18 M€, 10 M€ dus à la convention d'exploitation du TER d'une part, et d'autre part, le GVT et le point d'indice pour 8 M€. Ce sont donc 215 M€ de dépenses supplémentaires, sans compter la provision de 25 M€ d'indemnités de remboursement anticipées, susceptibles d'être mobilisées dans le cadre de la défaire d'une partie des emprunts les plus risqués de l'ex-Région Poitou-Charentes. A ces nouvelles dépenses, s'ajoute la baisse de la dotation de l'Etat, pour 40 M€. Néanmoins, nous confirmons notre volonté de maintenir nos priorités sur l'ensemble des territoires, sans pénaliser personne, de maintenir nos priorités sur nos compétences (le développement économique, l'emploi, l'éducation et la formation, et les transports du quotidien). Se redonner également des marges de manœuvre dès 2017, en soldant au plus vite la situation de Poitou-Charentes, et de maintenir des ratios financiers performants.

Le premier BP global de notre Région s'établit à 2.817 milliards d'euros. Pour être à même de comparer le BP 2016 ALPC, avec la somme des BP 2015 des trois ex-Régions, il faut neutraliser deux éléments : le plan « 500 000 formations », puisqu'il a été lancé en 2016 et était absent en 2015, pour lequel sont inscrits en dépenses et en recettes un montant de 47 M€. Les crédits liés à la gestion des fonds européens du PO de 2014-2020 d'un montant de 28 000 €.

Ces précautions étant prises, le BP 2016, hors dettes, à périmètre identique, s'établit à 2.527 milliards d'euros, à comparer aux 2.411 milliards d'euros des BP 2015 des trois ex-Régions. Cette progression contenue à 116 M€ est possible grâce à un effort conséquent de 99 M€ d'économies, par rapport au BP précédent. En toute logique, à périmètre constant et sans dépenses exceptionnelles, le budget aurait diminué de 99 M€, soit une baisse de 4.11 %.

Sur ce graphique, on retrouve en couleur saumon les 215 M€ de dépenses supplémentaires qui se composent des 197 M€ de dépenses exceptionnelles, et des 18 M€ de dépenses qui augmentent mécaniquement. On constate en vert que le budget augmente de 116 M€. Et le bloc rouge matérialise la différence entre les dépenses supplémentaires et l'augmentation du budget, soit 99 M€, qui correspond à l'effort propre de la Région.

Comment a été réalisé l'effort d'économie réel de 99 M€ ? Premièrement, par l'arrêt de certains dispositifs, notamment inflationnistes ou non maîtrisés, par un effort partagé sur les trois

sites, d'optimisation des politiques publiques, mais aussi par des prévisionnels de crédits au plus près des dépenses réelles, fondés sur les CA 2005 des 3 ex-Régions. Et puis de s priorisations d'investissements sur le cœur des compétences.

Que reste-t-il à financer ? Les 116 M€ d'augmentation de dépenses, en fonctionnement et en investissement, les 40 M€ dus à la baisse de la DGF, soit un besoin de financement supplémentaire de 156 M€.

Comment les finance-t-on ? Par des mesures fiscales, afin d'éviter tout d'abord une dégradation trop rapide de l'épargne régionale, et ainsi de dégager de l'autofinancement nécessaire aux investissements et d'appliquer sur l'ensemble des territoires les mêmes tarifs. Un tarif unique des cartes grises à 41 € le cheval fiscal, permet d'obtenir une recette supplémentaire en 2016, de 7 M€ pour ensuite en 2017, 14 M€.

L'application en Poitou-Charentes du tarif-plafond sur les deux fractions de TICPE (la TICPE Grenelle et la TICPE modulée) déjà en vigueur en Aquitaine et en Limousin, qui permet d'obtenir une recette supplémentaire en 2016, de 23 M€, et en 2017, de 46 M€. Le bouclage du financement sera complété par une augmentation de l'emprunt.

Les grands équilibres à périmètre identique : en partant du haut du tableau, on peut observer que les recettes de fonctionnement sont en diminution de 0.53 %, sous l'effet de la baisse des dotations de 40 M€, compensée en partie par les recettes fiscales supplémentaires de 30 M€. Les dépenses de fonctionnement, hors dettes, sont en progression de 7.6 %, sous l'effet de la prise en charge des crédits de rattrapage qui concernent très majoritairement la section de fonctionnement, 73 M€ sur les 116 M€.

L'évolution inverse des dépenses et des recettes de fonctionnement, conduit à une baisse de l'épargne de 39 %, soit - 145 M€, qu'il faudra corriger dès 2017 par une baisse des dépenses de fonctionnement. En ce qui concerne les recettes d'investissement qui diminuent de 34 M€, cette diminution correspond, pour l'essentiel, à des recettes exceptionnelles perçues en 2015, non reconduites en 2016, ainsi qu'à des participations à des projets d'investissement dont la Région assure la maîtrise d'ouvrage. Cette ligne est donc très dépendante des calendriers de réalisation des opérations d'investissement, c'est donc une année de creux budgétaire relatif en matière de recettes d'investissement.

Les dépenses d'investissement hors dettes sont en progression de 0.33 %, soit 3 M€ supplémentaires. Elles représentent 36.62 % du budget total. Pour maintenir un haut niveau de nos investissements, la baisse de l'épargne et la baisse provisoire des recettes d'investissement nécessite d'accroître le recours de l'emprunt de plus de 144 M€ par rapport à 2015, soit une augmentation de 28.53 %, après reprise anticipée des résultats 2015.

Ce budget, qui s'inscrit déjà dans une stratégie budgétaire de long terme, annoncée dans les OB, confortée par l'audit d'EY, accrédite la stratégie financière de la Région : 35 % d'investissement, aujourd'hui 36.6 %, 20 % d'épargne brute sur la période, aujourd'hui nous sommes à un peu moins de 12 %, et une capacité de désendettement plafonnée à 7.1 %. Les efforts d'apurement opérés en 2016, et la restructuration en 2017 de nos capacités d'autofinancement, permettront de dégager de nouvelles marges de manœuvre en investissement.

Avant de vous présenter les principales priorités de la Région, illustrées par des actions concrètes, je vous propose d'examiner brièvement la répartition de ses dépenses, présentée par fonction.

Que peut-on retenir de ce schéma ? On note que 67 % de l'ensemble est constitué par la formation professionnelle et l'apprentissage pour 22 %, le transport pour 20 %, l'enseignement avec la construction de lycées et l'éducation pour 15 %, et l'action économique pour 10 %. Quelques exemples significatifs : pour l'enseignement, lutte contre le décrochage scolaire, avec la plateforme téléphonique gratuite d'aide aux devoirs qui a été élargie à l'ensemble du territoire, 242 M€ de programmes d'investissement dans nos lycées, et le déploiement de l'espace numérique du travail dans tous les lycées du territoire.

Pour la culture, le sport et les loisirs, on retrouve le FRAC Limousin, la Cité tapisserie d'Aubusson, mais c'est aussi l'accompagnement de 290 festivals pour un montant de 5 M€, le soutien de 242 équipes artistiques pour 5 M€, et on retrouve nos contrats de filières, l'image, le livre et les musiques actuelles pour 12 M€. L'aménagement du territoire avec le très haut débit, les tiers-lieux et la e-santé pour 22 M€. L'environnement, la biodiversité, l'économie circulaire, pour 14 M€. Les fonds d'investissement Terra Energies pour 8 M€, mais ce sont aussi quatre appels à projets pour développer un mix énergétique. Et enfin, le transport, avec 95 M€ consacrés à la modernisation et au renouvellement des rames TER, à 8 M€ pour le développement d'intermodalités dans les gares, des inscriptions de crédits dans le CPER de la RN 10 et de la RN 147, mais aussi 4 M€ de développement pour le port.

Un petit focus sur le soutien à l'emploi, pour un budget global de 623 M€ correspond à deux tiers affectés à la formation professionnelle, c'est-à-dire des aides en direction de publics jeunes, de demandeurs d'emploi, mais aussi des salariés, et un tiers pour le développement économique, des aides directes pour les entreprises. Le soutien à l'emploi est le développement économique. Son fonctionnement, pour 111 M€ et pour un investissement à hauteur de 172 M€, on y retrouve l'économie de proximité, c'est le soutien aux territoires, avec 1.4 M€ pour les villes et les agglomérations, mais également 8.5 M€ pour la ruralité. 4 M€ pour la transformation numérique des TPE. L'agriculture/pêche et agro-industriel, pour 10 M€ pour la modernisation des exploitations, et 8.5 M€ comme soutien aux filières d'élevage en difficulté, avec la crise aviaire ou la sécheresse.

Nous avons aussi la recherche et l'innovation, avec les interventions économiques transversales, l'innovation et la compétitivité. On y retrouve Région startup et l'usine du futur, mais également la mise en place du SRDEII, en décembre 2016.

Et l'enseignement supérieur, avec la mise en place du Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Internationalisation.

Le soutien à l'emploi, c'est également la formation professionnelle et l'apprentissage. Dans la section de fonctionnement, 579 M€, et on retrouve en investissement 47 M€. La formation professionnelle, ce sont 80 000 formations, dont 26 777 actions supplémentaires dans le cadre du plan « 500 000 ». Mais c'est aussi la prise en charge de publics fragilisés (des personnes handicapées, détenues, illettrées, les jeunes sans qualification, et les chômeurs de longue durée). C'est également l'apprentissage, 42 M€ de rénovation dans nos CFA, 127 nouvelles formations ouvertes en 2016, c'est l'achat du premier équipement professionnel pour les apprentis, et c'est également l'aide à l'hébergement, au transport et à la restauration.

En ce qui concerne la formation sanitaire et sociale, ce sont 12 400 élèves et étudiants dans les métiers de la santé, ce sont également 2 900 élèves et étudiants dans les métiers du travail social. On pourrait aussi citer, dans ce focus de soutien à l'emploi, des exemples transversaux, qui traversent tout, on pourrait citer la croissance verte et la croissance bleue.

Pour conclure, mes chers collègues, vous dire que ce projet de budget prend en considération les engagements du passé, et se tourne résolument dans l'avenir.

M. LE PRESIDENT. - Merci chère Andréa.

M. LE PRESIDENT. - Je vais ouvrir la discussion générale.

Qui souhaite intervenir ?

M. DE LACOSTE-L AREYMONDIE. - Monsieur le Président, vous soumettez aujourd'hui au vote des élus le BP 2016. Cet exercice 2016 est inédit, notamment par l'intégration mécanique des conséquences de la dérive financière de l'ancienne Région Poitou-Charentes, sous la houlette du tandem Ségolène ROYAL/Jean-François MACAIRE, dont je rappelle simplement et très rapidement les principaux éléments : une dette de 457 M€, dont presque 200 M€ d'emprunts toxiques, et parmi ceux-ci, 46 M€ de très toxiques, générant des intérêts élevés. Des factures impayées, pour 132 M€, un crédit-bail finançant des rames de TER dont le prix d'achat se montait à 175 M€, mais qui coûtera au final 354 M€, dont 303 M€ à la charge de la nouvelle Région. Et enfin, des engagements pris par la Région auprès de sociétés diverses, à hauteur de 94 M€, qui de surcroît, n'apparaissent nulle part dans les bilans. Voilà pour ce rappel.

Compte tenu d'un manque évident de sincérité dans les documents budgétaires, et devant les réticences de l'exécutif à commander un véritable audit ou de constituer une Commission d'enquête sur les finances de Poitou-Charentes, comme le réclamait notre groupe, rien ne garantit que d'autres mauvaises surprises ne seront pas découvertes. Il faudra pour cela attendre le rapport de la Chambre Régionale des Comptes (CRC), annoncé pour la fin de l'année. Acceptons-en l'augure. De plus, le regroupement des trois anciennes Régions découle de la loi NOTRe, émanant de l'Etat, sur injonction burlesque. Il nous semble que l'Etat, voire l'Europe, devrait combler les dettes de la grande Région, imputables à Poitou-Charentes, qui sans l'Etat et l'Europe, serait en faillite. Par ailleurs, les projections d'Ernst & Young pointent du doigt la dégradation de la solvabilité financière de la nouvelle Région, due à un effet-ciseaux, entraînant une épargne nette négative dès 2020, avec pour conséquence une capacité de désendettement passant à 20 ans. Afin de préserver nos marges de manœuvre, et continuer à dégager une capacité d'autofinancement, limitant le recours à l'emprunt, pour financer nos investissements, des économies en fonctionnement devront être dégagées. Nous ne perdons pas non plus de vue qu'un des objectifs principaux de la loi NOTRe est la réalisation d'économies grâce aux mutualisations. Pour l'exercice 2016, l'objectif ne sera pas atteint.

Le budget 2016 s'élève à 2.5 milliards d'euros, hors dettes et fonds européens, 2.8 milliards d'euros si l'on les intègre. A périmètre identique, le budget 2016 sera en augmentation de 4.80 %. Dès cette année, un effet-ciseaux se fera sentir. Les recettes réelles de fonctionnement vont baisser de 0.53 %, quand les dépenses réelles de fonctionnement vont bondir de 8.80 %.

Concernant les dépenses de fonctionnement tout d'abord, elles grossissent de 112 M€ supplémentaires, dû aux régularisations des retards de paiement et des sous-budgétisations de Poitou-Charentes, s'élevant à 197 M€. Ce sont donc 112 M€ qui devront être inscrits en section de

fonctionnement. A ce surcoût, va s'ajouter une augmentation de 2.5 % de la masse salariale, soit 8 M€ supplémentaires. Au total, la Région va dépenser quelque 340 M€ en charges de personnel, soit presque 20 % des dépenses réelles de fonctionnement, quand la moyenne nationale, sur la base des statistiques de 2013, est de 16.8 %. 20 % en Aquitaine, 16.8 % moyenne nationale.

Concernant les charges à caractère général, elles se chiffrent pour 2016 à 255 M€, soit une augmentation de 40 % par rapport à la somme cumulée des trois anciens budgets 2015 Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes. Sur le même mode de comparaison, les autres charges de gestion courante sont en augmentation de 10 %, passant de 986 M€ à 1.8 milliards d'euros. On peine à voir, Monsieur le Président, les économies d'échelle de la loi NOTRe. C'est le moins que l'on puisse dire. En tout état de cause, il faudra bien nous fournir des explications sur ce point.

Deuxièmement, concernant les recettes réelles de fonctionnement à présent, la Région verra essentiellement sa dotation globale de fonctionnement baisser de 10 % cette année, pour s'établir à 376 M€. Il s'agit, Monsieur le Président, d'une décision de votre Gouvernement, est-il nécessaire de le rappeler ? Ainsi, entre un surplus de charges de 115 M€, et une baisse de 40 M€ de la dotation globale de fonctionnement, la Région devra trouver 155 M€, ce qui grèvera sa capacité d'autofinancement, nécessitant un recours à l'emprunt plus important que prévu. Cet emprunt, précisément, sera de 667 M€, soit 30 % de plus qu'en 2015. Fin 2016, l'encours de notre dette avoisinera donc les 2 milliards d'euros. Durant l'exercice, la Région remboursera 113 M€ en capital, en réalité 88 M€ si l'on retranche le remboursement d'un prêt de 25 M€, soit une baisse de 4 % par rapport au BP 2015. Et donc un allongement du remboursement de la dette, en intérêts, la Région règlera 40 M€.

L'autofinancement de la Région se chiffre à 282 M€. A titre de comparaison, sur un budget d'1.4 milliards d'euros, l'ancienne Région Aquitaine dégagait 259 M€ d'épargne brute en 2015. Si l'on divise notre dette par notre autofinancement, notre capacité de désendettement s'étale en 2016 sur 5.3 années, contre 4 années en 2015, et représente seulement 14 % de nos recettes réelles de fonctionnement. En l'état actuel des choses, si la Région poursuit sur cette lancée, la capacité de désendettement de la Région passera le cap critique des sept années, dans les toutes prochaines années.

La conclusion de ce constat est qu'il va falloir, cette année, et les suivantes aussi bien évidemment, identifier des pistes d'économies en section de fonctionnement, si la Région veut éviter un effet-ciseaux, et ne pas voir sa capacité d'autofinancement réduite et devenir négative dès 2020, selon le rapport d'EY, ses emprunts et leur taux augmentent, et enfin sa capacité d'endettement dépasser des seuils alarmants. Gouverner, c'est prévoir, Monsieur le Président.

Vos solutions pour atténuer cet effet-ciseaux vont au plus simple : l'harmonisation de la TICPE, et du cheval vapeur, lésant à chaque fois une partie des habitants de la nouvelle Région. Concernant la TICPE, nous estimons que son absence en Poitou-Charentes n'était certainement pas la cause des déboires financiers de l'ancienne Région, comme il est dit complaisamment. Bien au contraire, il est aveuglant que la situation de Poitou-Charentes résulte des dépenses inconsidérées de l'exécutif en place à l'époque. Le produit fiscal qui nous est proposé pour 2016 se monte à un peu plus de 420 M€. Dans un souci d'équité, pour les habitants de Poitou-Charentes, mais néanmoins conscients des réalités, nous proposons la mise en application d'un taux moyen pondéré de la TICPE, soit 1.6 centime le litre, plutôt qu'une harmonisation au plafond. Nous proposons également une harmonisation pour le coût du cheval vapeur, à 38.90 €. Le produit qui nous est proposé se monte à 187 M€.

Le groupe FN propose donc un certain nombre de mesures de bon sens, permettant des économies, tant en fonctionnement qu'en investissement. De façon non exhaustive, d'autres suivront par la suite, voici rapidement quelques pistes possibles.

En fonctionnement tout d'abord, premièrement, en observant la pyramide des âges du personnel de la Région, on s'aperçoit que 44 % du personnel est âgé de plus de 50 ans, et 22 % est âgé de plus de 55 ans. D'ores et déjà, il apparaît que 135 personnes du Siège, d'après les chiffres fournis par vos services, sont susceptibles de partir en retraite à compter du deuxième semestre 2016. Il nous semble nécessaire de ne remplacer aucun départ à la retraite, au moins dans l'immédiat, prenant acte par ailleurs de l'absence de création de tout poste nouveau. Et ce d'autant plus que pour des raisons mécaniques, 2016 verra une augmentation de 2.5 % de ces dépenses de personnel (soit 8 M€), puis 2 % par an sur la période 2017-2020 (soit 27 M€).

Deuxième piste, comme nous l'avons précédemment dit, les charges à caractère général se sont envolées de 74 M€, et les autres charges de gestion courante augmentent de 96.9 M€. Il s'agit là probablement des surcoûts engendrés par la fusion des trois Régions, Monsieur le Président. Nous sommes très loin des économies d'échelle que votre Gouvernement avait promis dans son projet de réforme territoriale.

Troisièmement, cela ne vous surprendra pas, il faut mettre un terme à la politique des relations internationales. En 2016, elle est évaluée à 4.7 M€ en Autorisations d'Engagement (AE). Nous répèterons inlassablement, ne vous en déplaise, que ce poste budgétaire n'a pas lieu d'être, considérant qu'il s'agit d'une fonction régalienne de l'Etat, qui doit retrouver toutes ses fonctions régaliennes.

Quatrièmement : les subventions. Cela ne vous étonnera pas non plus, en fonctionnement, tous chapitres confondus, elles se montent à 290 M€. Si bon nombre d'associations-structures, secteurs ou programmes sont effectivement d'intérêt public, d'autres poursuivent des buts beaucoup plus discutables, et notamment politiques. A elle seule, l'ancienne Région Aquitaine a distribué en 2014 116 M€ de subventions aux associations. Pour 2016, les activités culturelles et artistiques recevront 41.8 M€ de subventions de fonctionnement. Si certaines, telles les Nuits romanes, étaient fondées à recevoir des aides, à notre avis, d'autres assurant par exemple la promotion des langues régionales, avec en toile de fond le détricotage de l'unité nationale, qui nous est cher, vous le savez...

M. DE LACOSTE-LAREYMONDIE. - Ne devraient pas être subventionnées à hauteur de 2.1 M€ pour 2016. Pour notre part, et sous réserve d'inventaire, nous proposons une diminution globale de l'enveloppe de ces subventions, d'au moins 20 %. Le temps n'est plus aux largesses, Monsieur le Président.

Sixièmement enfin, concernant les indemnités des membres du CESER, ce poste de dépenses pesait 3.5 M€ sur l'ensemble des trois anciens BP 2015, contre 4.4 M€ cette année, soit une augmentation de 30 %. Cela nous paraît totalement injustifiable.

Concernant l'investissement, certaines dépenses pourraient être redéployées vers des postes...

M. LE PRESIDENT. - On avait convenu que les interventions générales...

M. DE LACOSTE-LAREYMONDIE. - J'en ai pour deux minutes.

Concernant l'investissement, certaines dépenses pourraient être redéployées vers des postes prioritaires. Depuis presque 25 ans qu'elle existe, la politique de la ville a englouti des dizaines de milliards d'euros au plan national, pour des résultats quasi inexistantes. Le FN est, vous le savez, pour le moins critique sur ces politiques, et estime que ces fonds pourraient être alloués plus utilement à d'autres investissements. Pour 2016, elles représentent un budget de 4.9 M€ en Autorisations de Programme (AP). Ces politiques consistent surtout à acheter la paix sociale dans les quartiers. Le dernier rapport de l'Observatoire National de la Politique de la Ville est accablant, qu'il s'agisse du logement, de la santé, de l'éducation, ou de l'insécurité, ces politiques coûteuses ne parviennent ni à résorber les inégalités, ni à favoriser la mixité sociale, et encore moins à assurer la paix et la sérénité des territoires, comme c'était leur objectif. De plus, le rapport stipule que la population étrangère représente 18.5 % de la population totale des quartiers prioritaires, soit plus de double que dans le reste des unités urbaines.

Durant ma carrière professionnelle, j'en ai quasiment terminé Monsieur le Président, j'ai été amené à diriger des organismes HLM, tant publics que privés. Je peux affirmer que cette politique de la ville, non seulement n'a pas produit les résultats escomptés, comme je viens de vous le décrire, mais a contribué à la ruine du logement social dans notre pays, et je pèse mes mots, car refusant de s'attaquer à la source des problèmes dans les quartiers, imputables bien évidemment à la folle politique d'immigration...

M. LE PRÉSIDENT. - Vous deviez terminer.

M. DE LACOSTE-LAREYMONDIE. - Voulu par tous les Gouvernements successifs depuis 40 ans. Nous estimons, au FN, vous le savez, que l'argent public doit aller aux nôtres avant d'aller aux autres.

Voilà Monsieur le Président, chers collègues, très succinctement résumées, les grandes lignes de ce que serait une gestion FN de notre Région.

M. DI ONIS DU S EJOUR. - Merci Monsieur le Président. Nous commençons le débat de cette séance plénière du Conseil Régional, et c'est le premier budget de la nouvelle Région. Et sans emphase, on peut dire qu'il a forcément un caractère historique, puisqu'il signe un acte de naissance, sur un territoire qui est appelé à durer, et que c'est l'An 1 d'un élan qui doit marquer le démarrage de cette nouvelle Région.

Créer une nouvelle Région, unique, consolidée, à partir de trois Régions, qui ont eu derrière elles plus d'un demi-siècle d'existence autonome, c'est un immense chantier. Et le groupe UDI veut saluer et l'exécutif et les services, pour l'effort considérable que représente la production de ce premier budget. Les Régions françaises sont d'ailleurs séparées en deux camps très inégaux cette année, une moitié d'entre elles ont à faire un exercice somme toute assez facile, puisqu'elles sont à périmètre constant : la Bretagne, l'Île-de-France, le Centre, les Pays-de-Loire, PACA et Corse. D'autres, et la nôtre en fait partie, doivent faire un effort colossal de production d'une nouvelle organisation. Cette naissance est sans doute la plus difficile chez nous, en Aquitaine, où nous devons fusionner trois Régions. On est la seule Région à fusionner trois Régions, avec le Grand-Est, Champagne-Ardenne-Alsace-Lorraine.

C'était donc en soi complexe et difficile, et sur ce point, vous pouvez compter sur la compréhension, je pense, de la plupart de nos collègues, et en tout cas, des Conseillers Régionaux UDI, en ce qui concerne forcément les imprécisions et les imperfections inhérentes à ce genre d'exercice exceptionnel. Mais Monsieur le Président, il faut le dire, vous avez, en plus de

cette consolidation voulue par la loi, dû à un événement considérable, en partie imprévu, même si nos collègues de l'opposition de Poitou-Charentes ont fait, lors du dernier mandat, un très bon travail de lanceur d'alerte. Cet événement est la prise en charge, prise en compte, de l'héritage financier calamiteux de la gestion de Madame ROYAL à la tête de Poitou-Charentes. Et il faut bien réfléchir à l'impact de cet héritage calamiteux.

Il a un double impact considérable, d'abord, il dégrade considérablement les marges de manœuvre financières de la nouvelle Région. L'ancienne Région Aquitaine avait une épargne brute en 2015 de 30 %, la nouvelle Région ALPC a construit son budget avec une prévision d'épargne brute de 11 %. L'évolution de la dette, on passe de 1710 M€ à 2364 M€ + 550 M€. Et les chiffres de cet héritage, pour autant que l'on les maîtrise aujourd'hui, deviennent, il faut bien le dire, vertigineux. Il faut les évaluer. Je n'en donnerai que trois, relevés dans votre document budgétaire : le montant des impayés fin 2015 : 128 M€, la sous-budgétisation pour cette même année 2015 : 69 M€, la provision faite par vos services pour vous défaire des emprunts toxiques : 25 M€. Vous portez donc aujourd'hui un héritage évalué à 225 M€. C'est la première conséquence, nous avons une situation brutalement dégradée. Mais il y a une deuxième conséquence, l'héritage de Madame ROYAL fait peser des doutes et une incertitude majeure sur notre budget 2016, nous ne sommes pas sûrs que l'addition s'arrête à 225 M€, et nous avons des craintes qu'elle soit plus élevée. Nous ne serons rassurés que lorsque la CRC aura été au bout de son travail quant à l'évaluation de la sincérité des comptes de Poitou-Charentes de 2012 à 2015, et quand le Conseil Régional aura été au bout de sa démarche de défaisance des emprunts dangereux contractés par Madame ROYAL. Et pour le moment, nous sommes dans l'obligation de souligner une nouvelle fois ce contexte grave, et d'une certaine manière, si nous ne le faisons pas tous, quelque soit notre sensibilité politique, nous serions complices si nous n'insistons pas sur la responsabilité de Madame ROYAL dans le démarrage confus, extrêmement difficile, de la nouvelle Région.

Par rapport à cet événement grave, il faut en être conscient, il choque profondément les citoyens dans nos trois anciennes Régions concernées. Nous vous donnons acte de la transparence que vous avez apportée au traitement de cette affaire, et nous vous appelons solennellement à poursuivre dans cette voie, jusqu'à ce que toute la lumière soit faite sur la responsabilité des uns et des autres dans ce désastre financier.

Nous avons travaillé en profondeur ce budget, nous l'avons fait avec les éléments que vous nous avez donnés, dont il faut rappeler qu'ils étaient, à cause de la complexité de l'exercice de consolidation, et à cause de la brume que fait peser l'héritage de Poitou-Charentes, extrêmement opaques. Cela dit, nous avons travaillé ces documents et nous l'avons fait en ayant comme cap les trois objectifs politiques que le groupe Centriste a définis dans cette Assemblée en matière de finances publiques. J'ai eu l'occasion, au nom du groupe UDI, de les préciser dès la séance initiale de notre groupe. Je me permets de vous les rappeler.

Premièrement, nous devons faire en sorte que la construction de la Région nouvelle se fasse, en termes de dépenses publiques, de manière moins coûteuse que la consolidation de ses coûts des trois Régions d'origine. C'était la parole du Président de la République, c'était la parole du Premier Ministre devant l'Assemblée Nationale, pour justifier notamment de l'opportunité de ces créations.

Deuxième objectif, nous avons lu votre budget, avec pour fil rouge la volonté de traitement équitable de tous les territoires qui composent cette grande Région. Nous savons, comme tout le

monde, qu'il n'y a qu'une métropole régionale : c'est Bordeaux. Et nous en sommes fiers. Nous savons qu'il y a une dizaine de pôles urbains d'équilibre dans la nouvelle Région, nous savons aussi l'importance des territoires ruraux et leurs spécificités. Construire la nouvelle Région, c'est se poser sans cesse la question de l'équité de la Région par rapport à chacun de ses territoires, c'est notre deuxième objectif.

Troisièmement, vous le savez, nous Centristes, et j'inclus nos cousins germains du MoDem là-dedans, par ADN, nous sommes pro-européens. Et pour la première année, la nouvelle Région est autorité de gestion des fonds européens, et cela aussi est un événement considérable, et nous le saluons, et nous en sommes heureux. Nous voulons être particulièrement stimulants, vigilants, sur la qualité de la relation entre l'Union Européenne (UE) et notre nouvelle Région.

Au final, l'analyse faite de votre proposition budgétaire, à la lumière de ces trois critères, ainsi que les engagements pris devant les électeurs à l'occasion de la campagne électorale, dans le cadre de la liste d'union, conduite par Virginie CALMELS, amènera les Conseillers Régionaux UDI à voter contre ce budget.

Nous voterons contre, d'abord à cause de la progression beaucoup trop élevée des dépenses. Alors que notre objectif était à minimum un budget constant de 2015 à 2016, vous nous proposez de voter un budget en progression de 116 M€, soit 4.8 %. La section de fonctionnement progressant à elle-seule de 112 M€ et de 7.5 %. Certes, Monsieur le Président, et vous nous le direz, ces chiffres sont plombés par les ardoises de Madame ROYAL, mais ce n'est pas la seule raison de leur niveau. Sur les factures laissées par Madame ROYAL, me direz-vous, il faut bien les payer, nous en sommes d'accord. C'est effectivement à la nouvelle Région de le faire, et à ce titre, nous serons d'accord avec vous pour dire qu'il n'est pas scandaleux que les contribuables de Poitou-Charentes soient appelés, au titre de la TICPE, aux mêmes efforts que ceux des habitants des autres Régions métropolitaines. Cet alignement fiscal lourd, qui pèse 46 M€ en année pleine, nous paraît donc légitime dans le cadre d'un plan de redressement exceptionnel, pour faire face à la situation Poitou-Charentes. Nous voterons donc votre délibération concernant l'augmentation de la TICPE, de manière parfaitement dérogatoire d'ailleurs par rapport à notre engagement électoral de ne pas augmenter les impôts, mais la situation est effectivement exceptionnelle. Mais au final, il manque à votre proposition budgétaire un vrai plan de la baisse de la dépense régionale. Il manque trois composantes simples.

Premièrement, il manque une maîtrise de la dépense de la masse salariale, et vous le savez, dans notre statut de la fonction publique, il n'y a qu'une mesure qui compte, et vous ne l'apprenez pas, c'est celle du non remplacement des départs des fonctionnaires à la retraite. Vous ne l'apprenez pas et donc le reste est mécanique, vous annoncez une progression de 2.5 % de ce poste, une augmentation de 8 M€ pour atteindre 340 M€. Vous aurez bien du mal, et je vous donne rendez-vous au Compte Administratif en 2016, à être à ce 2.5 %, compte tenu des contraintes des collectivités, notamment la revalorisation du point d'indice de 0.6 %, et de l'absence d'une volonté claire sur le non remplacement des départs à la retraite.

Deuxième absence, vous n'avez pas voulu abandonner un certain nombre de programmes d'investissement coûteux, et coûteux, en matière socio-économique, au premier rang desquels figure le désormais symbolique Pau-Canfranc. Déjà 130 M€ pour 25 kilomètres Oloron-Bedous, puis 200 ou 300 M€, on ne sait pas très bien combien d'ailleurs, pour ouvrir la ligne jusqu'à Canfranc. Nous sommes d'ailleurs en l'attente de projections précises là-dessus.

Troisièmement, il manque à votre proposition budgétaire des mesures de cadrage à la baisse, valables pour tous les postes de votre budget, à l'exception des postes contraints et des rares postes qui doivent être sanctuarisés pour cause de priorité régionale. Le résultat est une progression, je l'ai dit, de 4.8 %, qui pour nous, n'est pas acceptable. Je reviendrai sur le côté emblématique qu'est l'augmentation de plus de 20 % des crédits du CESER, à l'occasion d'un amendement que je porterai pour le groupe UDI.

Ensuite, nous voterons contre parce que le compte n'y est pas non plus en matière d'aménagement du territoire régional, je vous ai dit que c'était notre deuxième critère d'analyse. Que ce soit au niveau des contrats territoriaux, avec les agglomérations ou la métropole, ou des communautés de communes, que ce soit au niveau de la politique de la ville, que ce soit au niveau de la revalorisation des territoires ruraux, toutes ces lignes d'aménagement du territoire sont en recul du BP 2015 en BP 2016. Et le compte n'y est pas d'ailleurs, plus largement en termes de vision d'une nouvelle architecture territoriale. Monsieur le Président, vous subissez l'effacement beaucoup plus rapide que prévu des Conseils Départementaux, mais au lieu de réagir de manière positive à cet effacement, et de construire un partenariat fort avec la métropole et avec les agglomérations, dans ce qui sera de toute évidence le tandem d'une future Région du futur pour Région-intercommunalité, votre budget est encore aujourd'hui beaucoup trop celui de la Région seule. Et ceci est d'autant plus surprenant que vous-même avez porté, non sans courage, pendant plusieurs années, le combat contre un jacobinisme désargenté et à bout de souffle. Monsieur le Président, vous ne rendrez pas la nouvelle grande Région prospère avec comme seul outil son Conseil Régional. Et les forces vives de notre Région n'accepteront pas que l'on remplace un jacobinisme d'Etat par un jacobinisme régional. N'ayez donc pas peur de construire ces partenariats forts, bien sûr avec les entreprises, et nous vous suivrons là-dessus, mais aussi avec les nouvelles forces vives du territoire, que sont la métropole, les nouvelles intercommunalités issues des réformes de 2010 et de 2014.

Nous voterons donc contre votre budget, les dépenses sont trop élevées. Nous voterons contre votre budget, il ne porte pas une vision d'avenir en matière de développement territorial, la Région y est bien trop isolée. Bien sûr, nous partageons certaines convictions de votre document, notamment en matière de développement économique, mais les critiques que nous posons par rapport à nos objectifs, sont fondamentales et prioritaires, elles fondent notre position. Nous ne désespérons pas, notamment dans le cadre de ce débat, mais dans le cadre de tout le travail politique que nous ferons dans la durée de ce mandat, d'infléchir votre position dans les directions que nous vous avons signalées, car nous les pensons d'intérêt général.

M. LE PRÉSIDENT. - On n'est pas à l'Assemblée Nationale, est-ce que chaque fois on s'applaudit ?

M. LE PRÉSIDENT. - Je voudrais d'abord remercier, dans le balancement harmonieux de Jean DIONIS DU SEJOUR, le remercier des remerciements à l'exécutif et aux services. Je veux le remercier parce qu'effectivement, je l'ai dit tout à l'heure, c'est un travail de titans que de présenter cela.

Oui, ce budget subit l'impact de la dérive de Poitou-Charentes, et c'est le défi, Andréa BROUILLE l'a évoqué tout à l'heure, il faut à la fois qu'on répare, et très vite, et il y a 200 ou 225 M€ à encaisser, ce qui n'est pas rien, et en même temps qu'on prépare l'avenir, qu'on continue d'innover, d'où le maintien du montant des investissements, dans les lycées, dans les CFA, auprès des collectivités et des entreprises.

Je le redis, je l'ai dit à la presse, je l'ai dit devant les collègues, vous-mêmes, nous assumons le premier impact visible entre la sous-budgétisation et les impayés, mais on a en core deux fois une centaine de millions d'euros à travailler. Tout ce qui concerne les prêts structurés, et tout ce qui concerne le système de garanties qui a été mis en place, et d'ailleurs, je le disais ce matin en réunion des Présidents de groupes, je me suis rendu à Cerizay, j'en suis revenu plutôt optimiste sur le potentiel de ce site, et sur le travail que font les entreprises sur place. Je pense qu'il faut faire confiance aux entreprises et la Région n'a pas vocation à régionaliser ou nationaliser des entreprises.

Pour le reste, plan de baisse des dépenses, sur la masse salariale, je vous rappelle qu'il y a un statut de la fonction publique, je vous rappelle que la population salariée des Régions est relativement jeune, et je vous rappelle que nous sommes à quatre mois de la création de cette Région. Je vois mal, dans une période où, et vous l'avez évoqué vous-même, et je pense que dans le courant du débat vous allez l'évoquer à nouveau, certains agents, notamment à Limoges et à Poitiers, se disent : on a le sentiment de perte, d'autorité, de responsabilité, même s'il faut une politique de Ressources Humaines (RH) et d'organisation qui fassent que chacun se sente responsable aussi de son territoire. Je vois mal, mon cher collègue, au surplus vous êtes maire donc patron de services, Président d'une agglomération, je vois mal y rajouter, mais je pense que cet argument a été évoqué par le FN, a été évoqué par l'UDI, je vais voir ce que vont dire Les Républicains (LR), en plus, je vais tirer à vue sur le nombre de postes des Conseils Régionaux. Attendez-vous à deux choses : d'abord, un sentiment de perte de responsabilités, mais aussi à une surcharge de travail où je vous envoie (*intervention inaudible*) je ne renouvelle pas les CDD et je ne remplace pas. Je ne sais pas comment l'expliquer dans les lycées. Je tiens à vous le dire parce que vous êtes aussi en responsabilité dans cette Région, dans la mesure où vous avez dit que votre attitude serait une attitude constructive, je ne sais pas si vous mesurez bien l'image, je ne parle pas de l'image électorale, de dire à des personnels qui traversent une phase de fusion : en plus, on va vous vider. Soyez attentifs, ce n'est pas la bonne méthode de gestion des RH.

M. COLOMBIER. - C'est hors lycées bien sûr.

M. LE PRÉSIDENT. - Vous êtes libres de faire ce que vous voulez dans vos mairies.

Sur les dépenses, je pointerais bien entendu, comme mes collègues tout à l'heure, chaque fois que vous direz : mais finalement, vous dépensez encore trop, mais cela, il aurait fallu l'augmenter. Parce que vous allez le dire dans le courant du débat budgétaire. Vous allez dire : mais là-dessus, vous auriez dû en remettre. Vous allez voir, j'en suis persuadé, vous l'avez déjà exprimé une ou deux fois. Mais il faut qu'on réponde bien entendu à cette maîtrise du budget de fonctionnement. Si vous avez bien écouté Andréa BROUILLE tout à l'heure, elle vous a dit deux choses : première chose, l'année prochaine, le budget de fonctionnement sera en nette diminution. Mais le budget de cette année, Jean DIONIS DU SEJOUR, est déjà en diminution en réalité. Vous l'avez dit vous-même dans la première partie de l'intervention. Le coût global de Poitou-Charentes est 225 M€, or, l'augmentation du budget n'est que de 116 M€, ce qui fait que les économies réelles sont de près de 100 M€. C'est la réalité des chiffres. Je rappelle que Monsieur WAUQUIEZ a fait des économies de 80 ou 90 M€ sur un budget de 3 milliards d'euros, que Madame PECRESSE, sur un budget de 4.5 milliards d'euros, a fait des économies de 120 M€. Donc si on voulait faire « le plus économe que moi tous » au niveau des Présidents des Régions de France, et bien c'est nous qui gagnerions.

M. LE PRÉSIDENT. - C'est la réalité. Jean DIONIS DU SEJOUR, vous avez fait quelques études d'économie et vous savez que dans les études d'économie, on calcule toute chose égale par ailleurs. Et bien je maintiens que toute chose égale par ailleurs, nous sommes la Région qui faisons le plus d'économies.

Deuxièmement, sur par contre, mais là je ne vous convaincras pas, si, j'essaierai de vous convaincre dans ce mandat, on aura des économies, dans tous les domaines. Et nous allons même mettre en place un programme prévisionnel des dépenses de fonctionnement, comme nous avons un programme prévisionnel des dépenses d'investissement. Ce qui fait que nous pourrons aussi échanger sur la validité de telle ou telle dépense, Bedous-Canfranc étant bien entendu au cœur du débat. Je vous invite d'ailleurs, le 1^{er} juillet, à l'inauguration d'Oloron-Bedous. Je serais très heureux... Je sais déjà que François BAYROU, qui soutient ce projet, viendra, et vous êtes tous invités.

Sur la question sérieuse que pose Jean DIONIS DU SEJOUR sur quel contact la Région mène, on a commencé à en parler hier en CTAP. Bien sûr, l'interlocuteur privilégié aujourd'hui, ne serait-ce que parce que nous partageons le développement économique, sera les intercommunalités, quelle que soit leur taille. Et la contractualisation, Gérard VANDENBROUCKE est en train d'y travailler, va se faire, que ce soit métropole ou que ce soit... Il faudra qu'on ait cette contractualisation. Et bien entendu, ne serait-ce que parce que nous portons, intercommunalités et Région, les deux stratégies essentielles pour l'entreprise : la stratégie foncière et la stratégie immobilière, même si le privé dans la stratégie immobilière intervient beaucoup et que nous portons, de par la compétence voulue par la loi NOTRe, la stratégie d'intervention directe de modernisation des différentes entreprises. Donc il n'y a pas de souci. Simplement, on ne peut pas tout faire tout de suite, mais sur ce partenariat, c'est avec grand plaisir que je vous confirme le partenariat privilégié Région-intercommunalités. Cela ne signifie pas que les Départements, notamment avec leur action agricole, sont hors-jeu. Cela ne signifie pas que sur l'insertion et l'économie sociale et solidaire, les Départements sont hors-jeu. Cela n'aurait pas de sens. Cela ne signifie pas que sur un certain nombre d'accompagnements territoriaux, sur l'e-santé ou sur la silver-économie, les Départements soient hors-jeu, mais à l'évidence, notre compétence première étant le développement économique, les intercommunalités sont l'interlocuteur privilégié.

M. TARIS. - Monsieur le Président, chers collègues, je vais moi aussi essayer de rester dans l'épure que vous avez fixée, à savoir dix minutes d'intervention, et je commencerais ces quelques mots à mon tour en félicitant, au nom de notre groupe MoDem et apparentés, les services, pour le travail réalisé sur l'élaboration de ce budget, dans des conditions qu'on peut qualifier d'extrêmes, du fait du double contexte à la fois de fusion et de la situation liée à Poitou-Charentes. Et je voudrais encore une fois, en préambule, nous féliciter collectivement, parce que je crois que c'est une avancée collective mais je tenais à le redire, en matière de gouvernance démocratique, avec la présidence de la Commission des finances confiée à un élu d'opposition, notre collègue Olivier CHARTIER, je crois que chacun ne peut que se féliciter de ce progrès en termes de méthode de travail.

Nous sommes devant le premier budget de la mandature, premier budget de la nouvelle Région, et on sait, quand on reprend ses classiques en termes de finances publiques, qu'il y a un principe d'annualité budgétaire un budget est voté pour une année, et en même temps, on sait que ce budget est particulier parce qu'il va nous engager pour plusieurs années, parce que les choix que nous faisons aujourd'hui, bien sûr, dépasseront le cadre de cette année 2016, d'ailleurs déjà largement entamée. À ce sujet, Monsieur le Président, on ne peut que se féliciter et vous

encourager dans l'idée de présenter devant l'Assemblée, dans les mois qui viennent, peut-être au budget 2017, à la fois une programmation pluri-annuelle des investissements de la Région, et en même temps, une programmation de nos dépenses de fonctionnement d'aujourd'hui jusqu'à la fin du mandat. Je crois que c'est un outil de pilotage qui est absolument indispensable.

Les chiffres ont été rappelés, les grandes masses de ce budget : 2.8 milliards d'euros au total, une augmentation de 116 M€, Poitou-Charentes pèse 197 M€ là-dedans, et vous affichez 100 M€ d'économies, et cela nous amène globalement, dans ce document, à vous poser et nous poser, quatre questions qui vont nous permettre d'analyser ce budget.

Première question : voyons-nous plus clair sur l'héritage de Poitou-Charentes ?

Deuxième question : quelles sont les conséquences financières du processus de fusion des Régions ?

Troisième question : quels choix faisons-nous en matière de fiscalité ?

Et quatrième question : quels choix faisons-nous en matière de grandes orientations politiques ?

Première question : voyons-nous plus clair sur l'héritage de Poitou-Charentes ? Beaucoup de choses ont été dites, elles l'ont été en ce début de séance, elles l'ont été également à la séance précédente, donc je n'y reviendrai pas. Je voudrais simplement emboîter le pas de mon collègue Jean DIONIS DU SEJOUR, en Commission des finances lundi, et ce sera peut-être un élément à apporter au débat, je ne crois pas que cela ait été évoqué jusqu'à aujourd'hui, sur la question de la reprise anticipée des résultats, que nous avons dans ce budget, pardonnez-moi chers collègues, c'est un peu technique, mais on a une reprise anticipée de résultats de 59 M€, et il nous a été indiqué en Commission des finances que sur ces 59 M€, on a 50 M€ de résultat qui proviennent de Poitou-Charentes. Ce qui voudrait dire que ce qui n'a pas été payé par Poitou-Charentes se retrouve en résultat transféré sur ce budget 2016. Ce serait intéressant peut-être d'approfondir sur ce point parce que cela signifierait, et ce n'est en aucun cas dans l'esprit de minimiser la responsabilité très lourde, comme l'a rappelé Jean DIONIS DU SEJOUR, de l'ancien exécutif de Poitou-Charentes dans cette situation, mais ce la supposerait que nous ayons un solde net dans cette facture à régler, qui ne serait plus de 200 M€ mais de 150 M€, donc je pense qu'il est important d'y voir clair sur ce sujet.

Pour le reste, ce que vous avez engagé en termes d'audit et de saisie de la CRC va se poursuivre, nous nous en félicitons également. Nous aurons un moment très important en juin, avec le vote du Compte Administratif (CA), puisque par définition, le CA nous amène à porter un jugement sur une action passée, et nous avons bien noté en particulier les points de vigilance où on peut avoir le sentiment, mais nous verrons, que sur les questions d'impayés et de sous-budgétisation, on commence à y voir clair, mais que les points de vigilance qu'il reste à approfondir concernent les engagements hors bilan, dans des structures autres, et également la question des emprunts toxiques à hauteur des chiffres qui ont été rappelés tout à l'heure, avec y compris des emprunts toxiques contractés après l'affaire DEXIA, il faut le rappeler, et d'ailleurs, je crois qu'il est honnête de le dire, Monsieur le Président, en se félicitant que vous ayez eu la clairvoyance, lorsque vous présidiez l'ancienne Région Aquitaine, d'épargner à notre Région ce type d'errements budgétaires. Je crois qu'il faut le dire, cela n'a pas été dit, on a le droit d'avoir de l'honnêteté intellectuelle dans un débat politique, et il faut le reconnaître, et je veux le dire. C'est aujourd'hui un des éléments explosifs de la situation qui nous est léguée, et fort heureusement,

cela n'a pas été le choix fait en Aquitaine, mais il y a beaucoup d'élus locaux aussi qui avaient eu à ce moment-là cette clairvoyance et nous en avons fait partie, tant mieux.

Deuxième interrogation : quelles sont les conséquences financières du processus de fusion ? Et Président, puisque vous avez déjà commencé à répondre, on sent votre côté toujours passionné et donc un peu interventionniste au fil des différentes interventions dans le débat, mais c'est assez logique, je crois qu'il y a un gigantesque rideau de fumée derrière cette notion d'économie, puisque faire des économies dans un budget, cela peut vouloir dire deux choses : cela peut vouloir dire faire des économies de gestion, et en termes d'entreprises, des gains de productivité, c'est-à-dire pour le dire encore différemment, faire autant avec moins, et il y a une autre manière de faire des économies, qui est de diminuer le périmètre d'action et de service de la collectivité. Et ce qui est extrêmement difficile dans l'analyse de votre budget est qu'il est très délicat pour nous, dans ces 100 M€ d'économies que vous affichez, de faire la part entre ce qui relève des économies sur les dépenses de structure, qui sont la priorité. Oui Président, dans nos communes, dans nos collectivités, nous sommes contraints à faire cet effort d'adaptation, parce que quand on a le niveau de baisse de dotations de l'Etat qu'on connaît, on ne peut pas maintenir le même rythme d'évolution de nos dépenses de personnel, et nous le faisons. On ne peut pas maintenir un rythme d'augmentation des charges de ce que l'on appelle dans les budgets, en particulier dans nos budgets communaux, les charges à caractère général, c'est-à-dire les achats, les fluides, les différents achats d'une collectivité. Il y a un travail d'économies qui doit être absolument prioritaire sur ce plan, et c'est là où le bât blesse dans ce budget, c'est que l'on a fortement le sentiment que sur ces 100 M€ d'économies, on a majoritairement des baisses de périmètre, et parfois avec des choix dans le risque même si je comprends que vous devez aussi réagir avec des délais urgents, mais que ce soit des choix à l'emporte-pièce, et que le travail sur les dépenses de structure n'a pas été fait dans des proportions suffisantes, et la question des dépenses de personnel qui n'est évidemment pas du tout et au combien stigmatisant pour les agents, pour leur implication, que nous reconnaissons et que nous saluons avec force, y compris d'ailleurs dans les conditions difficiles que peut représenter pour eux la fusion. Mais il y a un travail de maîtrise de la masse salariale qui n'a rien à voir avec les conditions du dialogue social qui doivent être les meilleures.

J'ai un petit souci Président, parce que pour faire des économies de papier, j'ai mon ordinateur qui est en train de tomber en panne, donc je vais vous proposer de céder la parole, parce que j'en ai pour quelques secondes avant de rebrancher mon ordinateur, à l'oratrice suivante, qui est Virginie CALMELS je crois. Mon ordinateur va redémarrer, une mise à jour est en train de se faire. Et je ferai la suite de mon intervention tout à l'heure, du coup j'ai vraiment droit à un petit supplément de temps de parole peut-être. Merci. Pour information, mon ordinateur redémarre.

Mme CALMELS. - Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, chers collègues. D'abord, je voudrais revenir brièvement, mais sur un sujet qui est quand même important, nous sommes la seule Région de France qui n'a pas de vice-Président en charge des finances.

Mme CALMELS. - Vous avez, tout à l'heure, perdu un peu vos nerfs après l'intervention de Monsieur COLOMBIER, sur le fait qu'il s'agissait d'attaques personnelles. Pour nous, il ne s'agit nullement d'attaques personnelles, il s'agit du fait que chacun doit assumer ses responsabilités. Monsieur MACAIRE était Président de la Région Poitou-Charentes, vous avez choisi et vous l'avez rappelé, c'est votre choix, de le désigner vice-Président en charge des finances. Il est quand même un peu ubuesque qu'à aucun instant, Monsieur MACAIRE n'ait pu, de par ne serait-ce que

sa connaissance de Poitou-Charentes et son historique, ve nir s'expliquer dans cette enceinte sur les problèmes que nous connaissons. Aujourd'hui, indépendamment du problème de Monsieur MACAIRE, je note simplement qu'il n'est encore pas présent alors qu'il est toujours en fonction, ce qui m'interpelle est le fait que vous n'avez pas trouvé un seul élu dans votre exécutif qui soit prêt à assumer et à endosser la responsabilité politique de la vice-présidence aux finances. C'est quand même une interrogation que nous pouvons, collectivement, partager. Je veux saluer en revanche le courage de Madame la Rapporteur, qui du coup « s'y colle », mais il est quand même assez étonnant que la plus grande Région de France n'ait toujours, le vendredi 27 mai 2016, pas de vice-Président en charge des finances.

M. COLOMBIER. - Je vous remercie de confirmer mes propos Madame CALMELS.

Mme CALMELS. - Pour revenir à la présentation de ce budget, d'abord, je ne vais pas, et je tiens à le rappeler ici, je suis en totale adéquation avec ce que Jean DIONIS DU SEJOUR ou Joan TARIS ont dit ou commencé à dire. Donc je ne vais pas répéter ce qui a déjà été dit, étant donné que je partage grand nombre des objections qui vous ont été faites. Néanmoins, sur ce budget, je voudrais quand même dire que l'exercice apparaît un peu factice. Nous l'avons dit, nous l'avons réclamé, vous avez choisi, en prétendant faire la transparence, mais d'une certaine façon on peut vous rendre grâce là-dessus, d'expliquer urbi et orbi, qu'il y avait 132 M€ d'impayés en Poitou-Charentes, et que la gestion de Poitou-Charentes était problématique, avec une suspicion forte de non rattachement des charges aux exercices concernés, ce qui n'est pas rien là encore, en termes de responsabilité et en termes de validité des comptes. Mais alors que vous avez, et c'est vous une fois encore qui avez fait tirer la sonnette d'alarme, essayé d'alerter tout le monde sur ce problème majeur, quelle ne fut pas notre surprise de voir que finalement, vous n'en tiriez pas les conséquences. Et les conséquences étaient de diligenter au plus tôt un audit, qui nous aurait permis aujourd'hui, vendredi 27 mai, de disposer de réelles données financières, par un tiers indépendant, et d'avoir du coup sur ce budget, une vision qui soit beaucoup plus avérée que ce dont nous disposons aujourd'hui. Je ne reviendrai pas sur ce qu'on dit mes collègues, avec ce risque d'ineffectivité, à la fois de passifs, des dettes, des problèmes de créances impayées, voire d'autres problèmes que nous ne connaissons pas. En tout cas, nous avons quand même noté qu'en la matière, vous faisiez des efforts, nous avons noté la saisine de la CRC, c'est simplement un problème de calendrier et là encore, si vous aviez souhaité aller au bout de votre démarche et de ne pas rester « pompier pyromane » mais de traiter le problème, vous auriez diligencé cet audit dès le mois de février, et nous aurions pu en avoir les conclusions dès aujourd'hui. Nous aurons les conclusions de la CRC je crois l'été, et vous avez bien voulu également diligenter un rapport d'audit sur les garanties d'emprunt, nous espérons que nous aurons les conclusions en septembre et non pas en décembre, comme cela avait été initialement imaginé.

Ce budget est un peu factice de fait, mais ce que nous lisons dans ce budget est qu'il est aussi un peu prétexte. Prétexte parce que vous semblez tirer argument de Poitou-Charentes, pour finalement appliquer ce que sont vos choix politiques, personnels, qui sont le fait de procéder à une hausse maximale et généralisée de la fiscalité régionale. Le prétexte nous semble assez évident que vous utilisez cela pour finalement, et là-dessus on ne peut pas vous critiquer puisque vous l'aviez annoncé clairement durant votre campagne, appliquer ce que vous appelez le « modèle aquitain », à l'ensemble de la grande Région. Donc les picot-charentais et les limousins se voient appliquer une politique qui n'a pas été la leur dans le passé, considérant que ce que fait l'Aquitaine est supérieur à tout le reste, et vous appliquez donc à l'ensemble de la grande Région

vosre vision et vos pratiques, qui ne sont pas tous jours les plus vertueuses, notamment en matière de coûts, j'en veux pour preuve les GIA par exemple, qui sont des choses qui n'existaient pas nécessairement dans les autres Régions et qui occasionnent beaucoup de coûts, notamment de déplacement des élus concernés.

Ce budget, pour nous, était l'occasion de montrer la pertinence de la réforme territoriale, que vous avez souhaitée, vous Socialistes, de donner des gages de bonne gestion en tirant partie des possibilités de mutualisation offertes par la fusion de ces trois grandes Régions. Le problème est que cette réforme territoriale, que vous avez si ardemment défendue, devait permettre des économies. Et qu'avons-nous ? Nous avons un budget qui, à périmètre constant, augmente de 116 M€. Vous affirmez et nous le constatons aussi en faisant les soustractions, qu'il y a 100 M€ d'économies, et effectivement, sur le papier et en termes d'addition et de soustraction, on ne peut pas contester ces fameux 100 M€ que vous pointez du doigt dans ce budget. Là où cela devient plus compliqué, et je rejoins ce que vient de dire mon collègue Joan TARIS, c'est où sont ces économies ? Quelles sont-elles ? Quel sera leur impact sur l'action régionale ? En Commission des finances, personne n'a été en mesure de l'expliquer, ni Madame la Rapporteuse, ni vos services. Ces économies, Monsieur le Président, si je puis me permettre, pour que l'on ait une chance de les réaliser, encore faudrait-il qu'elles soient assorties d'un plan d'action opérationnel, que l'on nous explique si c'est la suppression de certaines actions ou si ce sont des gains de productivité sur d'autres. Des économies, cela se trouve ligne à ligne et poste à poste. Certes, cela peut apparaître un travail un peu fastidieux, mais il nous semble essentiel, pour une bonne gestion des finances publiques, et surtout pour éviter, sans faire de procès d'intention, que l'on ne se retrouve à une sous-budgétisation, c'est-à-dire ce que l'on reproche à la gestion passée de Poitou-Charentes, il ne faudrait pas que ces 100 M€ qui ne sont pas attribuées ligne à ligne, deviennent de la sous-budgétisation future.

Dans mon propos, je ne parlerai pas de l'endettement, comme l'a dit Joan TARIS, on peut au moins vous rendre hommage sur le taux d'endettement aquitain. Il faut dire qu'il est quand même aidé par une politique, là encore, de fiscalité maximale, que vous avez appliquée depuis le début de votre mandat. Mais c'est vrai qu'en dépit de tous les problèmes rencontrés dans la gestion Poitou-Charentes, in fine, le taux d'endettement de cette grande Région restera dans une limite acceptable, si tant est que vous réalisiez les fameuses économies dont vous nous parlez, et derrière, que nous poursuivions cette démarche sur l'ensemble d'une mandature.

Pour revenir brièvement sur le budget que vous nous présentez, j'ai quatre remarques.

La première est que la loi NOTRe vous a doté de compétences exclusives en matière notamment de soutien, et comme vous l'avez dit tout à l'heure, compétence première même, au développement économique et en l'occurrence aux aides aux entreprises. Je vous avoue que j'aurais imaginé que ce poste-là allait plutôt augmenter, puisque justement, la loi NOTRe, et Dieu sait que nous avons pu critiquer un certain nombre de ses contours, mais au moins nous féliciter d'une clarification des rôles et notamment entre la Métropole, le Département et la Région, je vous avoue que je n'attendais pas une baisse de 8,2 M€, c'est-à-dire de 3 % sur le budget action économique, qui ne représente finalement, alors que tout à l'heure vous nous avez dit que c'était la première compétence de la Région, que 10 % du budget de la Région. Je ne m'attendais pas non plus, alors que nous sommes la deuxième Région touristique de France, alors que le tourisme est un acteur majeur du développement économique local, à une réduction de 30 % du budget et tourisme, avec une diminution de 5,5 M€. Donc un effet d'étonnement alors que la loi NOTRe a clarifié les compétences.

Deuxième plus qu'étonnement, je dirais regret, c'est que le budget que vous nous présentez est un budget qui est en totale iniquité du territoire, et à mon avis, insiste lourdement sur un déséquilibre territorial dans son approche. Je rejoins ce qu'a dit mon collègue Jean DIONIS DU SEJOUR, j'ai le sentiment que ce budget est le budget de l'Aquitaine qui s'applique aux autres, mais que malheureusement, il ne traite pas de façon équitable les trois Régions. Quelques exemples, nous avons un budget qui va permettre, et nous nous en réjouissons, le financement de certaines routes, aux côtés de l'Etat, dans le cadre des Contrats de Plan Etat-Région (CPER), signés en Limousin ou en Poitou-Charentes. Malheureusement, comme vous le savez, à votre choix politique, vous avez souhaité mettre zéro sur les routes, dans le CPER qui lie l'Aquitaine à l'Etat, et en ce sens, vous déséquilibrez la politique menée dans ce vaste territoire, puisqu'il y aura deux poids et deux mesures, qu'on soit en Limousin ou en Poitou-Charentes, ou en Aquitaine.

Deuxième sujet d'iniquité, votre politique fiscale. Au lieu d'avoir fait le choix d'un taux moyen pondéré sur l'ensemble des trois Régions, vous faites le choix d'appliquer au maximum l'élévation de la carte grise, qui va passer de 36 à 41 € par cheval vapeur, qui va générer certes 7 M€, mais qui, là encore, ne tient pas compte d'une pondération. C'est exactement le même sujet sur la TICPE, où très clairement, cela va porter sur les picto-charentais, sans pondération de l'ensemble du territoire, avec la récupération de 23 M€ de recettes complémentaires, mais qui, pour nous, comme vous le savez nous avons déposé des amendements en ce sens, n'est pas souhaitable. Nous ne souhaitons pas accroître dans le contexte que les français connaissent, la fiscalité.

Autre sujet de déséquilibre, le numérique. Ce n'est pas faute de nous être exprimés pendant la campagne sur ce sujet, nous avons une chance historique, au XXIème siècle, nous avons un outil qui peut permettre le désenclavement du territoire, comme jamais nous avons eu dans le passé. Le fait de pouvoir permettre la connectivité partout sur un territoire, est un outil d'aménagement du territoire et de désenclavement, sans parler du développement économique qui va avec, qui est majeur. Et donc là encore, un peu timide sur le numérique, vous avez finalement décidé, alors que nous souhaitions un accès généralisé au très haut débit ou au haut débit à minima, et de pousser les investissements pour permettre un taux très important de la population qui puisse être raccordé sur une mandature, finalement, vous avez fait le choix de projeter un investissement de 229 M€ sur cinq ans, c'est-à-dire 46 M€ par an, ce que nous jugeons nettement insuffisant par rapport aux propositions que nous avons fait pendant la campagne, mais pire que cela, on ne retrouve pas vos 46 M€ puisque finalement, on ne retrouve que 14 M€ dans ce budget que vous nous présentez là.

Dernier sujet de déséquilibre territorial, là encore votre choix politique de concentrer l'ensemble des décisions, et des Directions, à Bordeaux. Une fois encore, nous constatons que le Limousin et le Poitou-Charentes vont progressivement se vider des cadres A de l'Administration, et de la fonction publique. C'est préoccupant, et une fois encore, nous avons fait d'autres propositions parce que nous vivons au XXIème siècle, que nous pouvons décentraliser le fonctionnement d'un exécutif régional, et que nous aurions pu beaucoup mieux capitaliser sur les anciennes capitales territoriales, qui sont Poitiers et Limoges, en ne concentrant pas tout à Bordeaux. Tout à l'heure, vous nous avez fait un peu sourire mais peut-être que vous aurez ce prix-là, vous souhaitez avoir le prix du Président de Région qui serait le plus économe. On fera les comptes, peut-être que vous gagnerez ce prix, en tout cas ce dont je suis certaine est que vous allez gagner le prix de Président de Région qui applique le mieux la politique de François HOLLANDE, parce que pour le coup, vous êtes en train de faire d'ALPC le laboratoire de la politique de François HOLLANDE, d'abord parce que comme lui, vous êtes en totale contradiction

avec vos promesses électorales. J'espère que ce la n'arrivera pas à bloquer notre grande Région, mais mine de rien, le nombre de renoncements par rapport à ce que vous nous avez énoncé pendant la campagne est quand même significatif. D'abord, vous l'aviez dit et répété, bien sûr que cette réforme territoriale ne doit pas accroître les coûts de fonctionnement. Force est de constater que ce n'est pas le cas, à périmètre constant + 116 M€ et on n'a pas parlé d'un point qui n'est pas neutre dans ce budget, ce sont les 47 M€ qui vont au plan « 500 000 formations », c'est-à-dire le traitement statistique du chômage, voulu par Monsieur HOLLANDE, pour essayer d'inverser coûte que coûte la fameuse courbe du chômage, qu'il n'aura malheureusement pas réussi à inverser, faute d'une politique efficace, ambitieuse et audacieuse en matière d'emploi.

Ensuite, vous nous aviez promis un fonds d'aide aux TPE/PME, à hauteur de 100 M€, c'est-à-dire en gros 16.7 M€ par an, je n'ai rien trouvé dans ce budget qui montre le début du commencement d'un tel fond. Après, vous nous aviez expliqué qu'alors que nous avions dans cette grande Région, 61 % des dépenses qui étaient dévolues au fonctionnement et 39 % à l'investissement, que votre intention, louable, et nous ne pouvions qu'aller dans votre sens, même si nous étions un peu plus ambitieux, était de rééquilibrer ce ratio en augmentant jusqu'à hauteur de 45 % l'investissement et de 55 % le fonctionnement. Cela ne prend pas le chemin d'une promesse tenue puisque le premier budget que vous nous présentez a finalement accru ce décalage entre le fonctionnement et l'investissement, en augmentant la dépense de fonctionnement de + 7.6 % à 1.602 milliards d'euros, ce qui donne un ratio investissement seulement 37 % et fonctionnement 63 %, donc on voit que contrairement à votre promesse de campagne, vous êtes en train, au contraire, de procéder à l'inverse. On voit également, et c'est d'ailleurs pour cela malheureusement que ce ratio se dégrade à 37 % et 63 %, que vous continuez à augmenter les frais des moyens généraux du Siège (+ 8 M€, + 24 %). Monsieur le Président, dans le monde dans le quel nous vivons, aujourd'hui, comment peut-on présenter un budget qui augmente les moyens généraux du Siège ? Nous ne sommes pas en train de parler de service public, nous ne sommes pas en train de parler des lycées, et là-dessus nous ne pouvons que soutenir le fait d'augmentation des investissements dans les lycées. Nous sommes en train de parler des moyens généraux du Siège, c'est-à-dire des frais qui, malheureusement pour les citoyens, sont totalement improductifs, et là vous nous présentez une facture en augmentation de 24 % alors même où nous fusionnons trois Régions et où nous serions en droit de voir à minima pas d'augmentation, voire le commencement de synergie.

Mais bien évidemment, nous avons aussi pris acte du fait que rien n'a été fait sur la rationalisation des RH et surtout sur des changements de méthodes, sur une évolution, et de ce point de vue-là, je tiens franchement à féliciter les services, et non seulement les services aquitains mais les services picto-charentais et limousins, qui sont en train de travailler à une fusion de trois Régions, dans des conditions qui ne sont pas évidentes, et je n'élaborerai pas puisque c'est clair pour tout le monde, mais en même temps, face à un renoncement encore une fois d'une de vos promesses de campagne, qui était l'harmonisation des primes, parce que si on voit que les dépenses de personnel augmentent de 2.5 %...

Mme CALMELS. - Cela a été la nôtre, et je le confirme, parce que pour moi, il y a des primes qui doivent être des primes saines, quand il s'agit d'inciter les personnels à des résultats, et je considère que certaines augmentations budgétaires, vous savez il ne faut pas faire de coupes sombres, il faut faire des mesures intelligentes. Nous étions pour le non remplacement des départs à la retraite, c'est une chose, et cela génère beaucoup plus d'économies que le fait d'harmoniser des primes, qui sont une politique de management et d'équité, et de rendre grâces

aussi aux services que certaines primes ne sont peut-être pas le fruit d'une mauvaise politique, mais au contraire, d'une volonté de variabiliser les rémunérations à l'aune des résultats concrets des agents. Nous constatons là, que les dépenses de personnel évoluent quand même à la hausse de + 2.5 %, mais surtout, de 2.6 M€ sur le personnel du Siège, et là encore, Monsieur le Président, c'est incompréhensible. A l'heure où nous fusionnons trois Régions, nous ne pouvons pas voir une hausse sur le personnel du Siège. Une fois encore, sur le personnel des lycées, personne ne vous le contestera, mais pas sur les personnels du Siège à hauteur de 2.6 M€.

Là encore, vous êtes très inspiré par François HOLLANDE puisque vous baissez les crédits alloués à la recherche de - 18 M€, et je vous avoue que là encore, renoncement à une promesse de campagne, et c'est vrai qu'on peut tous s'en satisfaire, l'Aquitaine était plutôt bien placée dans le domaine de l'innovation ou du soutien à la recherche, et je vous avouez que qu'elle ne fut pas ma surprise de découvrir qu'aussitôt les élections passées, et sans doute inspiré par le « hollandisme », vous faisiez là encore une coupe forte dans les dépenses de recherche.

Et puis, Monsieur le Président, mes chers collègues, je voudrais surtout insister sur le fait que ce budget bien sûr est impacté par les « déboires » picto-charentais, bien sûr qu'il est impacté par la baisse des dotations de l'Etat, et c'est le sens de l'Histoire, mais excusez-moi de vous dire que ce budget est la conséquence de choix politiques qui vous sont propres. Nous faisons, et je salue mes collègues du MoDem et de l'UDI, collectivement, nous déposons des amendements pour vous suggérer d'autres arbitrages budgétaires, parce que non, l'augmentation de l'impôt n'est pas la solution, l'alpha et l'oméga de la politique Socialiste certes, mais ce n'est pas celle que nous voulons défendre. Nous pensons qu'il y a d'autres réponses à apporter, qu'augmenter la fiscalité de 30 M€ sur 2016 et donc de 60 M€ en année pleine, et nous vous faisons des propositions très concrètes en la matière, ce ne sont pas que des mots, ce sont de vraies propositions concrètes, de décisions politiques qui nous semblent majeures.

A l'heure où nous connaissons les problèmes que nous connaissons dans ce pays, à l'heure où nous savons que la baisse des dotations de l'Etat devient inéluctable, à l'heure où vous devez absorber une gestion un peu hasardeuse en Poitou-Charentes, comment se fait-il que vous continuiez à vous obstiner tout seul, sur la construction de cette ligne Pau-Canfranc, que l'Europe, l'Etat, le Département, et les collectivités, ont refusé de soutenir ? Et pourquoi ont-ils refusé de la soutenir ? Parce que cette ligne ferroviaire, structurellement déficitaire, est essentiellement touristique, et pardon de le dire, c'est une question de priorité, peut-être qu'il y a quelques années, d'ailleurs François BAYROU à ce moment-là avait trouvé l'idée intéressante, comme beaucoup des élus présents dans cette enceinte, mais sans connaissance des montants exacts des investissements nécessaires, et surtout dans un autre contexte budgétaire. On est là pour réévaluer l'intérêt de certains choix politiques, et pardon de vous dire que sur la ligne Pau-Canfranc, on a l'impression que cela s'apparente plus à un choix personnel et à une danseuse qu'à réellement une décision politique qui va impacter le bien-être de l'ensemble des citoyens de cette grande Région.

Autre sujet politique majeur, vous prenez la décision, cela va réjouir le FN, mais cela ne nous réjouit pas, de baisser de 20 % la politique de la ville. Dans le contexte français qui est le nôtre, où les tensions sont de plus en plus importantes, où les clivages sociaux s'agrandissent de jour en jour, avec une politique Socialiste qui a creusé ces écarts, qui fait semblant d'aider les plus faibles mais qui réduit de 20 % les budgets alloués à la politique de la ville. Je vous avoue que là encore, c'est un choix politique qui aurait pu être porté sur d'autres postes.

Et enfin, ce choix politique que vous portez, Monsieur le Président, est celui d'imposer à l'ensemble de la grande Région, ce que vous appelez modestement le « modèle aquitain ». Ce modèle conduit à un choix punitif sur la suppression des Nuits Romanes par exemple. Là encore, ce n'est pas à l'échelon des budgets dont nous venons de parler, et c'est pourquoi je suis heureuse, avec nos collègues de l'UDI et du MoDem, de vous présenter des amendements qui permettraient d'autres arbitrages, et ces amendements ont un fondement simple, nous ne souhaitons pas augmenter les impôts. Nous voulons une véritable efficacité de la dépense publique. Nous avons souhaité le non remplacement des fonctionnaires qui partent à la retraite, et nous l'expliquons. Et je crois même que beaucoup de fonctionnaires comprennent ce raisonnement. Nous souhaitons la baisse des dépenses du Siège et du train de vie de la Région, parce que là encore, toutes les entreprises de France et de Navarre le font, les TPE, les PME, les artisans, les commerçants, tous les jours ils savent réduire leurs frais de fonctionnement. Pourquoi le Conseil Régional ne serait pas capable de le faire ? Nous souhaitons le refléchage des sommes que vous mettez sur la ligne Pau-Canfranc, on est à 39 M€ dans ce budget, mais on sait que malheureusement c'est « l'arbre qui cache la forêt » puisqu'on est à plus de 300 M€ au total.

Sur les routes, pour l'équité dont j'ai parlé, sur le développement économique, à hauteur de 13 M€, les contrats de professionnalisation, l'économie bleue, mais nous aurons l'occasion d'en reparler cet après-midi sur les points thématiques.

Et plus généralement, sur la fiscalité, nous souhaitons une approche au taux moyen pondéré pour la TICPE, et non pas à la maximisation du taux retenu. Et nous souhaitons également une harmonisation de la politique sur les cartes grises.

Voilà pourquoi, Monsieur le Président, à moins que vous n'accédiez à nos demandes et notamment suite à l'ensemble des amendements que nous présentons, nous voterons contre ce budget. Je voudrais simplement répondre à ce qu'a dit le FN tout à l'heure, qui était de suggérer une prise en charge par l'Etat et l'Europe, et je voudrais rappeler que l'Etat, derrière, ce sont les citoyens qui paient. Et je voudrais rappeler que dans ce pays, les citoyens n'en peuvent plus, il n'y a qu'à regarder, peut-être de la politique gouvernementale qui est menée, mais ils n'en peuvent plus de la pression fiscale qu'ils subissent et que dès lors, nous considérons qu'il ne faut pas faire des vases communicants, que ce soit la Région, l'Etat... Très souvent, vous avez fait un petit tour de passe-passe en expliquant qu'il n'y avait pas de fiscalité directe, ce n'est pas tout à fait vrai puisqu'on le voit quand vous augmentez, rassurez-vous, les gens vont le sentir passer quand ils iront à la pompe en Poitou-Charentes sur la taxe sur l'essence, ils vont le sentir passer aussi sur les cartes grises, mais c'est vrai que l'essentiel de la fiscalité n'est pas direct pour la Région, mais la Région vit de quoi ? Elle vit des dotations de l'Etat. Et l'Etat vit de quoi ? Il vit d'une politique fiscale qui vise à prélever sur le citoyen, sur le travailleur, toujours davantage d'impôts et c'est pour cela que nous ne pourrions pas adhérer ni à la politique que vous menez ici en ALPC, ni plus généralement à la politique de François HOLLANDE, dont visiblement, pour reprendre les propos de Madame ROYAL qui se voulait faire de Poitou-Charentes son « laboratoire », j'espère qu'ALPC ne va pas devenir le laboratoire de la politique de Monsieur François HOLLANDE.

M. LE PRESIDENT. - Je trouve savoureux, Madame CALMELS, comme beaucoup de collègues, quand vous citez les travailleurs. Je pense que c'est un monde que vous devez bien connaître.

Mme CALMELS. - Vu le nombre d'emplois que j'ai créés ou gérés, Monsieur ROUSSET, je sais ce que c'est.

M. LE PRESIDENT. - Sur la fiscalité, il y a quand même deux choses, j'aime bien quand on vient dans une Assemblée pour dire : il ne faudrait pas. C'est un discours. Mais dans le même temps, quand dans l'autre fonction que l'on a et où l'on a monté une marche, la fiscalité augmente systématiquement, beaucoup plus, et là frappe le citoyen, la Métropole + 13 % sur la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, + 5 % dans la ville de Bordeaux...

M. LE PRESIDENT. - Il ne faut pas donner de leçons.

Mme CALMELS. - Vous me permettrez de répondre, mon périmètre a diminué de 24 %.

M. LE PRESIDENT. - Je rappelle aussi que toutes les Régions de France, y compris celles qui sont, puisque vous avez fait un peu de politique, dirigées par la Droite, et une Droite parfois dure, Monsieur WAUQUIEZ appartient... Personne n'a renoncé à cette fiscalité, ni en pourcentage, ni en totalité. Donc c'est qu'il doit y avoir un problème, d'autant qu'aujourd'hui, la discussion que nous avons avec le Gouvernement est une discussion compliquée par rapport à l'arrêt de l'intervention économique des Départements.

Autre réflexion, mais Andréa BROUILLE évoquera aussi tout à l'heure dans sa réponse globale, je ne sais pas où vous allez chercher ces chiffres d'augmentation de 20 %, de baisse de 25 %. Je viens de vérifier auprès des spécialistes du budget ici, personne ne les retrouve, sur le Siège, sur le personnel, personne ne sait les calculer. Donc on a un besoin de retour d'expérience de votre part.

J'apprécie que vous soyez critique avec l'effort de l'Etat sur la formation des demandeurs d'emploi, je pense que cela anticipe peut-être le vote des Primaires. Le vote des Primaires à Droite est quand même assez étonnant parce que vous voudriez que l'on dépense plus ici, mais en même temps, vous êtes dans un débat politique à Droite où c'est entre - 85 milliards d'euros de dépenses publiques, à - 120 milliards d'euros de Monsieur JUPPE à Monsieur FILLON, alors que Monsieur JUPPE sur Bordeaux passe son temps à faire une dépense d'argent public.

M. LE PRESIDENT. - En augmentant les impôts. C'est quand même quelque chose d'assez étonnant.

Vous me dites : vous devriez baisser la masse salariale, ne pas faire un départ à la retraite sur deux, et en même temps, vous proposez d'augmenter de 14 ou 15 M€ d'un coup, la masse salariale avec le problème des primes, sans tenir compte de la discussion globale que l'on doit avoir avec le personnel qu'anime Pierre CHERET, sur le temps de travail, l'action sociale, les mutuelles, etc. Je trouve un peu étonnant.

Sur la répartition investissement-fonctionnement, une fois vous parlez de Poitou-Charentes, ensuite vous vous adonnez à la généralisation de la situation de l'Aquitaine, j'aurais bien aimé qu'on ait un budget aussi en Poitou-Charentes comme la qualité du budget que l'audit retient en Aquitaine et rester à 2.5 années de capacité de désendettement, ce que Joan TARIS a dit tout à l'heure, sans vouloir le prendre en otage d'un débat politique sur cette Assemblée. Et avoir 36 ou 38 % de budget d'investissement, on reste la première Région de France, ou la deuxième.

Je n'arrive pas à entrer dans votre mode de raisonnement, vous commencez sur un thème, vous partez sur un autre, vous appuyez sur... On n'a pas le même raisonnement ensemble. Et ensuite, sur l'aspect du développement économique, je vous apprend peut-être quelque chose Madame CALMELS, mais on essaie d'avoir un budget et des lignes budgétaires qui

correspondent aux dépenses qui doivent être faites. Cette année, nous aurons un retard dans le plan Campus, un retard pour le grand projet de Neuro campus dont l'Adjointe au Maire de Bordeaux devrait se réjouir, parce qu'investir 60 M€ pour booster tout ce qui est neurologie à Bordeaux, on devrait quand même le dire. Et c'est la Région qui le fait, mais vous l'avez oublié.

M. FELTESSE. - Monsieur le Président, merci de me donner la parole.

M. LE PRESIDENT. - Essayons d'être concis, les uns et les autres.

M. FELTESSE. - J'ai le plaisir et l'honneur de siéger dans les trois mêmes Assemblées que Madame CALMELS : Conseil Régional, Conseil Métropolitain, Conseil Municipal, et on ne peut pas dire exactement le contraire d'une Assemblée à l'autre.

Conseil Municipal de Bordeaux : troisième ville la plus fiscalisée de France, augmentation d'impôts de 5 %. On va voir au CA dans quelques jours qu'en plus c'était une augmentation fiscale de confort, parce qu'il n'y en avait pas besoin.

Conseil Métropolitain, que vous avez quitté il y a quelques minutes : augmentation de la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères), citée par Alain ROUSSET, également + 13 %. Augmentation des transports collectifs, + 3 %.

Donc il y a un moment où l'on est sérieux ou l'on ne l'est pas. Je pense que nous sommes à un moment, dans l'Histoire du pays, dans le rapport des citoyens à la politique, où l'on doit avoir un discours constant d'un endroit à l'autre.

Mme CALMELS. - Vous souhaitez que l'on compare avec toutes les collectivités qui sont présentes dans cette instance ?

M. FELTESSE. - Juste les trois dans lesquelles nous siégeons.

M. TARIS. - Merci Monsieur le Président. Comme l'a dit mon voisin de droite avec beaucoup d'humour, j'ai eu un problème de modem.

J'en étais à la différence à faire, quand on parle d'économies, entre les économies de gestion et les baisses de service, ou les diminutions de périmètre de service, et je voulais, pour poursuivre le raisonnement sur lequel j'étais avant cette interruption, citer en particulier l'avis du CESER sur le budget. Le CESER attire l'attention sur le fait que « cette stratégie budgétaire annonce une baisse structurelle des dépenses de fonctionnement, et cela dès 2017, avec des conséquences directes sur les politiques économiques, sociales, et environnementales dans les territoires. Ces dépenses de fonctionnement constituent, pour la majorité d'entre elles, des dépenses d'interventions, souvent créatrices de richesses et d'emploi. » Ceci nous rappelle bien qu'on a, derrière la notion de dépenses de fonctionnement, les charges de structure d'un côté, et on a aussi les dépenses d'intervention dans les territoires, et c'est la difficulté que nous avons sur ce budget de faire la part entre les deux, dans les 100 M€ que vous évoquez, et du coup, on retombe sur une question extrêmement importante, parce que c'est la promesse de cette réforme, c'est la promesse de la loi NOTRe, ce sont les économies d'échelle, est-ce que la fusion provoque mécaniquement ou pas des économies d'échelle ? Et c'est une question fondamentale dont nous n'avons pas, hélas, clairement la réponse dans ce budget.

Troisième question, ce sont nos choix en matière de fiscalité. Le contexte dans lequel ce débat a lieu et a été rappelé notamment par Virginie CALMELS il y a quelques minutes, je crois

qu'on peut être très généralement d'accord avec l'idée d'un ras-le-bol fiscal de la part de nos concitoyens. On sait que l'on est à 46 % de taux de prélèvements obligatoires, on a le record ou on fait partie des records au plus haut niveau des pays de l'OCDE, des pays développés, et que par ailleurs, il y a aujourd'hui, c'est vrai, une autonomie fiscale des Régions qui est très réduite, et les marges de manœuvre existent, on va en parler, mais elles sont devenues très limitées et vous le savez Président, on a de très larges points d'accord avec ce que vous avez porté notamment lorsque vous présidez l'Association des Régions de France (ARF) pour qu'on ait demain un système qui donne de la clarté et qui donne à chaque collectivité une fiscalité qui soit lisible. Hélas, cela a été le grand rendez-vous manqué de ces réformes territoriales. J'ajoute un point, qui est peu évoqué sur ces questions de fiscalité, c'est quand même l'absurdité, et là on marche complètement sur la tête, d'un système dans lequel on donne aux Régions une capacité à moduler la TICPE, et que plus les Régions qui ont par ailleurs la compétence ferroviaire font et feront du report modal, moins elles percevront en recettes de TICPE. Ce qui est quand même, de la part du Législateur, je ne sais pas dans quel cerveau fu meux, brumeux, de Bercy, cette idée est née à l'époque, et malheureusement on n'est pas sur du partisan, ce sont des logiques structurelles, on a parfois des hauts-fonctionnaires qui dans ce type de décision, sont complètement à côté de la plaque.

Toujours est-il qu'il ne nous reste plus que trois leviers, mais que ce sont trois leviers réels : le premier c'est celui des permis de conduire, vous annoncez la suppression de la taxe sur l'ensemble de la Région et nous saluons cette mesure. Le deuxième levier, ce sont les cartes grises, et sur les cartes grises nous aussi nous plaçons pour une harmonisation sur la moyenne des trois Régions fusionnées, et non sur la moyenne de l'ensemble des Régions. C'est le sens d'un des amendements que nous avons déposés au nom de l'inter-groupe, et puis vient la question de la TICPE. La TICPE est, pour le budget 2016, cela a été rappelé, un enjeu de 23 M€. Personne ne dit que vous êtes dans une situation simple et qu'il n'y a pas une situation héritée de Poitou-Charentes à laquelle il faut faire face, et en même temps, on ne peut qu'avoir en tête cette notion de ras-le-bol fiscal que je rappelais tout à l'heure. Il nous semblerait, au moins sur cet exercice 2016, on verra pour les années futures, qu'une mesure sage et de prudence, consisterait à ne pas prendre ces 23 M€, c'est 1/150^{ème} du budget, à peu près 0.7 % du budget, ce qui n'est pas une paille certes, mais en même temps on peut quand même arriver à traiter un sujet qui est à la hauteur d'1/150^{ème} du budget. Et cela aurait le mérite, en quelque sorte d'une mesure de justice et d'équité territoriale, puisque cela permettrait de faire contribuer les contribuables de Poitou-Charentes de manière plus importante, puisqu'il s'agit d'harmoniser le taux de TICPE sur toute la Région. On augmente un peu en Poitou-Charentes, et on diminue en Aquitaine et en Limousin, et compte tenu de la facture qu'il faut régler et qui est réglée par les contribuables aquitains et limousins, il nous semble que ce serait une mesure de bon sens sur ce budget 2016. Et c'est la raison pour laquelle nous adhérons à l'idée de l'amendement qui a été déposé en ce sens.

Dernier sujet, et non des moindres, ce sont les choix que nous voulons faire en matière de grandes orientations politiques. Et on ne voudrait pas que le débat soit enfermé dans des approches, il y a une espèce de petite musique qu'on entend, et qui consiste justement à enfermer ou à tuer le débat derrière, première idée, l'affaire de Poitou-Charentes, cette espèce de tentation, passez moi le mot, du « story telling », c'est-à-dire dans lequel il y a cette histoire de Poitou-Charentes, Poitou-Charentes allait dans le mur, donc ce modèle aquitain est le seul à être vertueux, et donc il faut reprendre l'intégralité des orientations mises en œuvre précédemment en Aquitaine, et il nous semble que c'est un raisonnement un peu court parce qu'il y a des choses à prendre sur l'ensemble des trois Régions, on avait parlé d'apprentissage en particulier, où le bilan

de Poitou-Charentes était intéressant, et puis il y a surtout de l'innovation à faire, il y a de nouveaux dispositifs à inventer, et pas seulement à reproduire des schémas passés. L'autre manière d'enfermer le débat, et je m'adresse un peu directement à vous Monsieur le Président, est en permanence de créer, voire un peu d'inventer un faux clivage entre les partisans du recentrage sur les compétences, dont vous seriez le héros, et au contraire ceux qui plaideraient pour un saupoudrage. Mais en réalité, dans les discussions que l'on peut avoir depuis un certain nombre d'années, on est pleinement dans nos propositions sur les compétences de la Région, parce que vous parlez, et vous avez raison, de développement économique, oui, c'est une compétence majeure et la loi NOTRe en ce domaine a clarifié les choses, encore faut-il savoir ce que l'on met derrière le développement économique. Vous avez un biais, sur un certain type d'économies, il y a aussi une économie de proximité, il y a une économie présenteielle, non délocalisable. Quand on voit des situations, et là encore personne ne dit que c'est simple, et personne ne dit que la Région a eu tort de le faire mais quand on met de l'argent dans une société comme Fermentalg, et qui derrière crée des emplois dans la Marne, il y a quand même des questions que l'on peut légitimement se poser et il y a aussi une économie présenteielle autour du tourisme, autour par exemple d'une filière dont Michel VEUNAC nous parlera tout à l'heure, l'économie bleue autour de la mer, qui peuvent aussi être approfondies. Et le travail sur le schéma régional de vra nous ouvrir l'esprit de ce point de vue-là.

Et puis, il y a la compétence de l'aménagement du territoire, compétence très clairement identifiée dans le cadre de la loi NOTRe. L'aménagement du territoire c'est une compétence absolument fondamentale de la Région, et c'est un enjeu fondamental parce que cette fracture territoriale, passez-moi l'expression, si l'on n'y prend pas garde et si l'on n'y travaille pas, elle va « nous péter à la figure » dans quelques années. On le voit au moment des échéances électorales, on voit bien qu'il y a une fracture civique, qu'il y a une fracture démocratique derrière cette fracture territoriale, et là, vous savez les points de vigilance ou les points de désaccord que nous avons, les routes, cela a été dit, je dirais que cette préoccupation est renforcée par le fait que maintenant on entre dans un système inéquitable, dans lequel l'argent du contribuable de la grande Région va aller sur des investissements routiers dans une partie du territoire et n'ira pas dans une autre partie du territoire. C'est inacceptable, et il va falloir que l'on modifie cela, en tout cas je crois qu'on sera un certain nombre d'élus à l'affirmer tout à l'heure au moment du vote des amendements.

Et il y a la question, et je me tourne vers votre premier vice-Président, Gérard VANDENBROUCKE en particulier, on compte sur lui pour relancer les politiques contractuelles. Les politiques contractuelles en Aquitaine, on les attend depuis 2013, elles sont en panne depuis 2013, les contrats territoriaux sont en attente, et on ne voit toujours rien venir sur cette année 2016, on aimerait avoir un bilan des CADET, ce sont des contrats spécifiques passés sur un certain nombre de territoires.

Et pour accélérer, je voulais dire que j'inclus totalement dans cette vision de l'aménagement du territoire, la politique de la ville, je suis un chaud partisan de la politique de la ville et j'invite d'ailleurs quand ils le souhaitent nos collègues du FN à visiter le quartier du Champ de Courses du Bouscat et de la ville d'Eysines, et ils verront les actions qui sont menées. Il y a beaucoup d'autres quartiers prioritaires dans la Région où des actions peuvent être menées. Il y a une jolie fable de La Fontaine, « Le rat des villes et le rat des champs », nous sommes des rats des villes et des rats des champs, et nous ferons Région en faisant travailler les territoires tous ensemble, et sans les opposer.

Dernier sujet sur lequel, et je voudrais à nouveau rebondir Président, ce sera une clef de lecture importante pour nous, il ne faudrait pas infliger aux aquitains, et j'emploie le terme « aquitains » au sens de l'ancienne Région, une triple peine, dans laquelle à la fois ils devraient éponger les dérives financières de Poitou-Charentes, dans laquelle ils seraient au maximum des hausses fiscales, et dans laquelle ils seraient privés de routes ou de politiques contractuelles.

C'est dans cet esprit que nous avons travaillé au sein de notre groupe MoDem et apparentés, et avec nos collègues de l'inter-groupe, sur un certain nombre d'amendements, qui seront éclairés par les interventions de mes collègues, qui vont intervenir dans un débat par chapitre, parce qu'on souhaite qu'il y ait un vrai débat budgétaire par chapitre, et nous vous ferons part de notre position à ce moment-là, mais vous vous doutez que si ces points clefs qui sont absolument des points centraux pour nous, que j'espère avoir défendus avec conviction, si ces points clefs n'étaient pas retenus par vous, nous ne voterions pas et nous voterions contre ce budget 2016.

Merci.

M. CHARTIER. - Monsieur le Président ?

M. LE PRÉSIDENT. - Avant de donner la parole à Stéphane DELPEYRAT, qui je suppose rassemblera un certain nombre de réponses, je suis un peu surpris, on est en train de retravailler, Gérard VANDENBROUCKE en dira un mot tout à l'heure, la politique contractuelle, parce qu'il faut harmoniser cette politique contractuelle, qui était différente dans chacune des Régions anciennes. Je rappelle que l'on a un devoir, une obligation et il faut le faire le plus vite possible.

On est sur la discussion générale, je suis désolé, il y a un représentant par groupe Monsieur CHARTIER.

M. CHARTIER. - Si le Président de la Commission des finances ne peut pas se prononcer sur le budget...

M. LE PRÉSIDENT. - Je vous donnerai la parole en tant que Président de la Commission des finances.

M. CHARTIER. - Monsieur FELTESSE est intervenu.

M. LE PRÉSIDENT. - Je termine ma réponse à Joan TARIS. Sur l'aménagement du territoire, est-ce que les Maisons de santé, les tiers-lieux, les travaux sur les lycées, les travaux sur les infrastructures ferroviaires et mille autres choses, ne font pas partie de l'aménagement du territoire, je suis un peu surpris, que sur la politique rurale, agricole, la modernisation, le plan « usine du futur » sur les industries agroalimentaires. Je suis surpris aussi d'une chose, vous dites à la fois : vous allez importer le modèle aquitain dans les deux autres Régions, et dans le même temps vous dites : mais on n'aura pas de travaux routiers en Aquitaine, tandis qu'il y en aura dans les deux autres Régions. Les travaux routiers, mon cher, sont sur des grandes liaisons inter-cités. Il nous restait, en Aquitaine, un problème, qu'on a réglé, qui n'avait pas été réglé avant, qui était le problème de la liaison entre Bordeaux et Pau. On l'a fait. Il reste, dans cette grande Région, à régler le problème à la fois routier et ferroviaire, entre Poitiers et Limoges, et entre Limoges et Angoulême. Ce sont des sommes inscrites dans les CPER, il faut prendre l'ensemble de la grande Région et je crois que le travail est fait, mais ne dites pas que le modèle aquitain, peut-être que sur le plan des entreprises, oui, j'assume, parce qu'en plus moi aussi j'ai eu un débat aux Primaires,

pour cette élection, j'assume que le modèle aquitain, mais qui existe aussi largement en Limousin, sera un modèle d'intervention, de structuration au niveau du tissu industriel. Pourquoi le modèle industriel ? Tout simplement, parce que l'industrie est le squelette de notre économie. Modèle présentiel, c'est quoi, si vous analysez les articles ou les ouvrages qui sont sortis ? C'est comment le fait qu'en tant que retraité ou bénéficiaire des rémunérations de substitution au travail, on peut faire fonctionner le commerce, on peut faire fonctionner l'hôtellerie ou le tourisme. Ce modèle n'est pas de l'intervention publique, le modèle de l'économie présenteielle, c'est comment la capacité quand on est âgé notamment, d'avoir une bonne retraite, ou d'avoir une retraite, de pouvoir la dépenser et faire fonctionner le commerçant du coin. C'est cela l'économie présenteielle. Et rappelez-vous que le CES, le CESER, a travaillé sur l'économie industrielle, économie présenteielle, ce sont deux choses différentes, donc il faut bien que l'on se mette d'accord.

Vous évoquez Fermental, les subventions de la Région à Fermental n'ont pas été versées parce que la décision de Fermental sur la création de son unité pilote, n'a pas encore été prise. Je rappelle que depuis mes interventions, il a été confirmé par le Directeur Général (DG) qui a pris le pouvoir sur place, ce qui a provoqué ma colère et celle des Organisations Syndicales (OS), contre le Président fondateur, et j'espère bien que l'on règlera ce problème, parce que mettre un Directeur financier à la tête d'une entreprise technologique, stratégique, est indécent. Je l'ai fait savoir aux fonds qui avaient provoqué cette évolution. La dernière évocation de ce dossier fait que le nouveau DG a dit que les investissements se feraient sur Libourne, et le maire de Libourne a été informé de cela. Je crois que cela pourra rassurer tout le monde.

Et puis il y a plein de dossiers, Françoise COUTANT est en train de travailler sur le tiers-payeur pour la rénovation énergétique. On est en train de travailler, Catherine VEYSSY et Jean-Louis NEMBRINI, sur les résultats positifs de Poitou-Charentes dans le nombre des apprentis. Et je pourrais citer mille autres exemples. Je vais, et les collègues vont se préparer à cela, parce que comme cela, vous aurez en séance toute l'information qui permettra à chacun des élus de bien entendre que la construction de cette Région s'appuiera à la fois sur les modèles venant des trois Régions, et sur les innovations. Je peux vous refaire, puisque vous êtes particulièrement attentifs et curieux, la construction que nous avons proposée hier à l'Aerocampus, avec 60 entreprises, avec l'INRIA, avec le site d'Angoulême, sur l'économie immersive, la réalité virtuelle, les nouveaux systèmes de formation. Je le fais avec beaucoup de plaisir et de gourmandise si vous me le demandez, donc toutes ces questions, je pourrais les développer, cela fera plaisir à la presse qui est ici, cela fera plaisir à chacun des collègues.

Sur la fiscalité, je voudrais vous donner une autre information Joan, savez-vous qui a proposé au Gouvernement, je ne sais plus qui était Premier-Ministre à l'époque, c'était un Gouvernement de Droite...

M. LE PRÉSIDENT. - Ce n'est pas grave, vous connaissez ma liberté à l'égard de la sensibilité politique, n'ayez pas d'inquiétude, n'ayez pas peur. D'ailleurs, il y a une partie de la Droite qui est la Droite qui s'assume : - 85 milliards d'euros de dépenses publiques.

Simplement, savez-vous Joan, qui a proposé cette fiscalité ? C'est l'ancien Président de la Région Alsace, qui est un homme pour qui j'ai toujours une immense amitié, et une grande confiance, c'est lui qui l'a proposée, c'est Jean-Louis BORLOO qui a poursuivi cela au sein du Gouvernement auquel il appartient, parce que les Régions ne pouvaient pas fonctionner sans cela. L'autre réforme de ce Gouvernement-ci, j'ai beaucoup de critiques à l'égard de la stratégie-Etat, quelle qu'elle soit d'ailleurs, j'ai le plaisir d'être soutenu dans cette critique par Alain JUPPE,

chère Virginie, puisqu'il a déclaré à France Culture que ce qui était bien chez moi, était que je critiquais beaucoup les Gouvernements. Donc mettez-vous d'accord tous les deux. La vraie réforme fiscale du Gouvernement VALLS, est le passage de la CVAE, des Départements vers la Région. Ce qui fait que cela donne une vraie cohérence, la Région responsable du développement économique, et la fiscalité qui est en quelque sorte, l'investissement de retour de cette compétence.

Je ne comprends pas bien votre position sur la TICPE, cette année, le reporter à l'année prochaine. On a à la fois un impact considérable cette année, deuxièmement, on a en plus la baisse des dotations de l'Etat, qui se cumulent depuis trois ans, parce qu'il fallait avoir du courage pour « serrer les boulons » en disant : tout le monde y participe. Vous pouvez noter cela, je défends parfois le Gouvernement et la politique de François HOLLANDE.

M. DEL PEYRAT. - Merci Mon sieur le Président, mes chers collègues. Je voudrais commencer par remercier les services de la Région, sans qu'il soit utile de préciser, des trois sites, puisque je rappelle que nous ne formons désormais qu'une seule et même Région, et non plus, j'ai entendu parler de phase de fusion, non, il n'y a plus qu'une Région. Remercier les services pour le travail considérable qui a été accompli dans la préparation de ce budget, et remercier notre collègue An dréa BROUILLE aussi pour le travail qui a été fait, la présentation du budget en Commission des finances, lundi dernier.

Les remercier parce que c'est un contexte tout à fait singulier et particulier. Il faut à la fois réussir le passage de trois collectivités à une seule, avec des habitudes de travail, des maquettes comptables différentes, des situations très différentes. Tenir compte de nouvelles compétences qui ont été définies par la loi NOTRe, et qui ont bouleversé le paysage institutionnel pour les collectivités territoriales, avec de nouvelles compétences pour les Métropoles, les Agglomérations, les Départements et la Région. Faire face à la baisse des dotations de l'Etat, qui est tout de même un élément que nous devons souligner, de 40 M€, et répondre à une situation particulière qui était des décalages importants de paiements, qui ont été constatés et qui ont été très longuement développés ce matin par les uns et par les autres, pour environ 128 M€. Et il fallait faire tout cela en un peu plus de trois mois, pour arriver à la présentation de ce budget, et c'est donc un exercice à la fois difficile, mais je crois qui a été réalisé dans les meilleures conditions possibles.

Ce budget qui nous est présenté, quelles en sont les vertus cardinales ? Tout d'abord, la transparence, cela a été évoqué tout à l'heure, j'avoue que je n'ai pas très bien compris l'argumentation puisque c'est le Président du Conseil Régional lui-même qui a mis à jour un certain nombre de difficultés financières, sans que personne avant lui ne l'ait fait. J'ai bien entendu des critiques sur le budget anciennement picto-charentais, il y a toujours des débats budgétaires et il est normal que l'opposition s'oppose, mais je n'ai pas entendu, j'ai beau chercher, ni avant, ni pendant, ni pendant la campagne électorale, d'éléments qui laissent à penser que nous serions face à cette situation.

La transparence a été complète, la CRC fait son travail et nous donnera toutes ses conclusions prochainement, et de ce point de vue, je voudrais quand même que l'on fasse attention à un certain nombre de propos qui sont tenus. Je veux bien que dans le feu des débats on interpelle telle ou telle personnalité, tel ancien Président de Région ou telle ancienne Présidente de Région, c'est un peu facile, mais pour ma part, j'ai une position peut-être plus raisonnable qui est d'attendre les conclusions du rapport de la CRC, qui nous dira peut-être quelles étaient vraiment les responsabilités des uns et des autres, parce que pendant une

procédure de ce type, commencer à dire : c'est la faute à un tel, c'est la faute à unetelle, cela me paraît quand même un exercice hasardeux. Mais je le dis pour vous et par amitié, c'est-à-dire que vous pourriez vous trouver demain dans une situation qui serait peut-être de revoir les positions que vous avez prises ce matin, donc c'est dans le souhait de vous éviter ce désagrément que je fais la remarque, et pas du tout pour polémiquer.

Après la transparence, la deuxième vertu cardinale est la rigueur. J'ai bien noté que Madame CALMELS, dans son intervention, mélangeait à dessein deux problèmes, puisque c'est un budget intermédiaire, qui est une reprise de résultats, et ce n'est pas un budget en année pleine. Alors c'est vrai que l'on peut faire semblant de considérer que le budget augmente, mais la réalité est que le budget que nous votons baisse de 100 M€, que le reste est une reprise de résultats des trois CA précédents. C'est la réalité comptable du budget que nous vous présentons, et vous nous dites : mais on ne sait pas où sont ces économies. Il suffit de prendre chapitre par chapitre, de BP à BP, et je vous assure que vous allez trouver 100 M€. D'ailleurs, vous avez dit vous-même que vous nous donniez acte de cette somme de 100 M€, ce dont je vous remercie puisque vous avez fait preuve de modération dans vos propos, comme toujours, et donc vous avez bien voulu reconnaître que nous avons fait 100 M€ d'économies, et je vous en remercie très sincèrement, au nom de mon groupe. C'est la réalité, nous avons des décalages de paiements pour 128 M€, nous avons une sous-budgétisation qui a été évaluée par les services, ces deux éléments réunis conduisent à une somme de 216 M€, notre budget ne progresse pas de 216 M€ mais de 116 M€ parce que nous avons fait des efforts d'économies de 100 M€, ce qui est considérable, ce qui est bien plus que ce que Madame PECRESSE, Monsieur WAUQUIEZ ou d'autres, font comme économies budgétaires. Et notre budget recule en réalité de 4.1 % pendant que celui de Bordeaux-Métropole augmentera de 17 % cette année. Je veux bien que l'on fasse des comparaisons, mais il faut les faire jusqu'au bout et regardons qui fait des économies et qui n'en fait pas. Et vous avez évoqué, à juste raison, le débat sur la mutualisation. Personnellement, je vais vous donner ma position qui rejoint celle du Président, qui a toujours été très prudent là-dessus pendant la campagne électorale, je n'ai jamais dit que la fusion des Régions dans un premier temps produirait des économies. Tout le monde sait, Monsieur VALLS dit ce qu'il veut, je vous dis quelle est notre position...

M. DELPEYRAT. - Notre position a été de dire : la fusion des Régions, pas plus que la mutualisation dans une Métropole, ne produit des économies à court terme. Dans un premier temps, on a au contraire plutôt une progression des dépenses, et c'est dans un deuxième temps que l'on a des économies. Malgré cela, malgré la situation que je viens d'évoquer, nous avons réussi à trouver 100 M€ d'économies, sans pénaliser l'investissement, je crois que c'est un point important puisque l'investissement non seulement ne baisse pas, mais il progresse encore légèrement.

Ensuite, si j'ai bien entendu vos interventions, vous nous dites finalement : ce n'est pas si mal tout cela, mais on aurait pu prendre les économies ailleurs, notamment sur les dépenses du Siègé. C'est toujours facile d'évoquer ces questions. J'ai regardé précisément au budget ce qu'il en était. Nous devons faire face à des dépenses supplémentaires de 216 M€, donc report des CA précédents, non pas issues des décisions que nous avons votées, mais simplement un transfert de résultats. Je suis allé chercher, je vous invite à le faire dans le BP, les dépenses du Siègé, des Sièges, cela dépend le vocabulaire que l'on choisit. Ces dépenses s'élèvent à 126 M€. Expliquez-moi comment on fait face à 216 M€ de supplément de dépenses en allant chercher uniquement des économies sur un poste qui en fait 126 M€ ? Si je fais l'équation, cela veut dire que l'on

dissout les trois Sièges, pour trouver la somme. Donc quand vous nous dites cela, je pense que ce n'est pas tout à fait à la mesure de ce qu'il faudrait faire. Les économies sont partout, y compris sur les dépenses de fonctionnement courantes, et si vous allez à la ligne « communication » par exemple du Conseil Régional, vous trouverez une baisse de 13 % par rapport au budget précédent.

Vous nous parlez ensuite de la fiscalité, c'est un débat qui est intéressant à plus d'un titre. D'abord, je me souviens que dans le mandat précédent, souvent, l'opposition de l'époque nous disait, à chaque fois que nous votions le budget : finalement, vous en avez trop « sous la pédale », vous avez trop de réserves, vous devriez emprunter plus. Et chaque année, nous avons ce débat à l'occasion du vote des budgets, où on nous disait : finalement, vous êtes trop vertueux, il faudrait lever plus d'emprunts, et regardez la situation de la Région, elle en a largement la capacité. Heureusement qu'avec Alain ROUSSET, nous n'avons pas souscrit à cette demande, parce qu'aujourd'hui nous serions tout simplement dans l'incapacité de faire face à la situation que nous avons trouvée dans l'ancienne Région Poitou-Charentes, et l'annuité de la dette ne serait pas de 7 années quand on cumule les trois budgets, mais bien au-delà, ce qui nous mettrait pour le coup dans une grave difficulté. Et je reviens à mon raisonnement avec Madame CALMELS et la fiscalité. Nous avons connu cela sous Nicolas SARKOZY. On pousse cela devant, on pousse toujours devant la réduction des déficits, on fait des baisses d'impôts pour les plus favorisés, et à l'arrivée on laisse 600 milliards d'euros de dettes supplémentaires au pays, et vous avez cité François HOLLANDE qui essaye de remettre à flot le bateau que vous aviez coulé...

M. DELPEYRAT. - Mais ce sont 600 milliards d'euros de dettes que vous avez laissées au pays, Mesdames et Messieurs.

M. DELPEYRAT. - Et il a du mérite franchement.

Quant aux augmentations d'impôts dans la Région, Madame CALMELS... En matière de finances publiques, c'est sûr. Est-ce que j'ai interrompu Madame CALMELS ? Est-ce que vous pouvez souffrir que l'on vous réponde de temps en temps sans brailler.

M. LE PRESIDENT. - C'est compliqué.

M. DELPEYRAT. - Parce que sinon on peut aussi, nous, groupe Socialiste, vous interrompre à chaque fois que quelqu'un parle.

Je vous remercie pour votre courtoisie.

J'ai regardé un peu puisque vous vous inquiétez de la fiscalité régionale, qui n'existe plus puisque quand vous prenez une feuille d'impôt, taxe d'habitation ou taxe foncière, vous observerez qu'il n'y a pas de ligne Conseil Régional. Donc j'ai pensé que ce qui vous inquiétait était peut-être d'autres hausses d'impôts qui avaient été votées, et effectivement, je mets à part le MoDem qui fait preuve de modération, mais alors LR + 18.49 % dans la Vienne, les impôts du Département de la Vienne + 18.49 % cette année. Bordeaux-Métropole cela a été dit, je n'y reviens pas mais a fait + 5 %, et quand on connaît les bases, cela produit quand même à Bordeaux des sommes tout à fait rondettes. J'apprends ce matin que vous y avez ajouté une hausse de la TEOM, vous avez augmenté dans la Creuse de 3.5 %.

M. DELPEYRAT. - Je l'ai dit Jean DIONIS DU SEJOUR.

Donc je me dis que cette inquiétude et que cela vienne se rajouter aux hausses que vous aviez déjà votées vous-mêmes dans vos collectivités territoriales, c'est ce qui vous inquiète en réalité, mais je vous rassure, il n'y a pas de choc fiscal en Aquitaine, pas plus que dans la grande Région. Il y a une harmonisation indispensable de la fiscalité sur les produits pétroliers, fiscalité qui a été instaurée par Monsieur SARKOZY, et transférée aux Régions. Cela vous embête mais c'est la vérité. Cette taxe TICPE a été créée par vous et a été transférée aux Régions par vous...

M. DELPEYRAT. - Comme ressource fiscale des Régions, et pas par François HOLLANDE.

Dans la situation budgétaire que nous connaissons, vous nous dites en gros : il faut continuer à investir, il faut maîtriser la dette et il ne faut pas faire de fiscalité. Cela finit comme cela finit avec Monsieur SARKOZY avec 600 milliards de dettes supplémentaires, et ce n'est pas la décision que l'on va prendre, ce qu'on va prendre est d'avoir un budget qui est équilibré sur la durée, qui permet de faire face aux dépenses, et qui de toute façon, est une harmonisation qui est non seulement indispensable, mais qui est légalement incontournable parce qu'il ne peut pas y avoir sur un même territoire une fiscalité différente selon que l'on habite à Poitiers, à Bordeaux, ou à Mont-de-Marsan. Et je n'entends personne proposer de supprimer la TICPE dans l'ancienne Région Aquitaine et dans l'ancienne Région Limousin, parce que ce serait tout simplement amener la Région toute entière à la faillite, et que la logique est d'harmoniser la fiscalité régionale pour permettre à notre Région de faire face à ses engagements, de faire face à la baisse des dotations, et de continuer à investir, parce que dans cette période de crise, nous avons besoin d'une Région qui continue à investir, qui soutienne les entreprises, qui soutienne nos agriculteurs, qui par ailleurs sont en difficulté, qui permette d'accompagner les programmes ferroviaires à venir, et je me réjouis pour ma part que le Gouvernement ait annoncé que la DUP pour la poursuite des travaux ferroviaires à grande vitesse ait été décidée cette semaine. Il nous faut accompagner cet effort sur les infrastructures et les TER.

Vous nous parlez ensuite des routes, beaucoup, mais je me permets de vous rappeler que la loi NOTRe, chacun peut la lire, a réparti les compétences des collectivités territoriales de manière extrêmement claire. Les routes relèvent désormais exclusivement de l'Etat et des Conseils Départementaux. S'agissant des autoroutes, elles ont été malheureusement privatisées, ce qui prive peut-être l'Etat d'un certain nombre de recettes qui seraient très utiles aujourd'hui, mais il n'est pas possible de demander aux Conseils Régionaux d'intervenir pour financer des routes, même si elles sont sans doute très utiles, à la place des Agglomérations, des Communes ou des Départements, sans amener les Régions à la catastrophe, ou alors il faut nous dire que l'on n'interviendra plus sur le ferroviaire, que l'on n'interviendra plus sur l'université, que l'on n'interviendra plus sur le numérique, mais vous savez très bien que l'on ne pourra pas tout faire, ce n'est pas sérieux, ce n'est pas possible. Et vous ne pouvez pas nous demander à la fois de faire des économies, de rester sur nos compétences, et d'avoir pour première proposition de nous dire d'aller financer celles des Départements et celles des Communes, hors compétences, pour des sommes absolument astronomiques.

Ensuite, c'est un budget de solidarité, et j'en veux pour exemple ce qui a été décidé pour les jeunes, notamment la prise en charge du permis de conduire, ce qui est extrêmement important, notamment en milieu rural pour beaucoup de jeunes qui doivent, pour chercher un emploi, pour poursuivre une formation, avoir le permis de conduire, en l'absence de transports en commun dans les zones rurales, et pour lesquels cette question est une question vitale. Et je suis fier que le Conseil Régional d'Aquitaine ait choisi d'instaurer cette aide aux jeunes, comme il instaure une

aide pour la rentrée dans les lycées professionnels, et sur bien d'autres sujets sur lesquels nous reviendrons sans doute tout à l'heure.

C'est un budget aussi qui prépare l'avenir, parce que nous continuons les investissements. Vous nous dites, toujours en confondant les budgets passés et celui que nous votons, que l'investissement, le ratio fonctionnement/investissement baisse. Ce n'est pas vrai. L'investissement continue à progresser, et sur les priorités qui sont les nôtres : le développement économique, la formation, l'apprentissage, et je ne sais pas ce que vous avez contre cette mesure décidée par le Gouvernement de favoriser l'apprentissage et la formation des chômeurs, qui est une mesure essentielle parce que chacun connaît l'importance de la formation dans le parcours de retour à l'emploi, et je suis très surpris que vous en fassiez un argument de la sorte.

Pour conclure, Monsieur le Président, juste sur les amendements...

M. DELPEYRAT. - Souffrez quand même que l'on dise deux mots, cela fait trois heures que vous parlez les uns et les autres.

Pour conclure, Monsieur le Président, permettez-moi d'avoir deux petits regrets : le premier est de forme et le second politique. Nous examinerons tout à l'heure des amendements, à votre initiative, nous avons confié la présidence de la Commission des finances et nous l'avons votée avec plaisir parce que je pense cela fait partie de la modernisation nécessaire du travail de nos Assemblées, à l'opposition, mais nous étions en réunion pas plus tard que lundi, et jamais ces amendements n'ont été évoqués en Commission des finances. Je souhaiterais juste à l'avenir que si l'on veut avoir un débat un peu sérieux sur des amendements budgétaires, on puisse en débattre un peu avant en Commission des finances. Je comprends bien pourquoi cela n'a pas été fait, mais si l'on veut vraiment que la Commission des finances trouve toute la place qu'elle revendique par ailleurs, je pense qu'il serait nécessaire de le faire.

Le regret politique que j'ai, c'est un ressenti, j'entends déjà les hurlements mais ce n'est pas grave, je vais le dire quand même, mais j'ai trouvé que dans le ton et dans la forme, malheureusement, ce matin, l'intervention, je ne dis pas des élus du groupe dans son entier, mais l'intervention des Républicains était plus proche de l'intervention de Monsieur COLOMBIER que de celle de Monsieur TARIS et de Monsieur DIONIS DU SEJOUR, permettez-moi simplement de le regretter.

Merci mes chers collègues.

M. BITEAU. - Merci Monsieur le Président, de me donner la parole.

Chers collègues, je vais être bref puisque je me reconnais dans les propos que je viens d'entendre de la bouche de Stéphane DELPEYRAT.

Toutefois, les Radicaux souhaitent rappeler au travers de ce BP, et les débats auxquels on assiste en font la démonstration, que nous posons réellement aujourd'hui la première pierre de la grande Région. D'autres pierres suivront bien entendu, au travers du choix d'un nouveau nom par exemple, qui va venir à la prochaine plénière, d'un nouveau budget, qui sera à bâtir sur une année pleine pour l'année 2017, la définition de nouvelles politiques, j'en oublie bien entendu. Le chantier qui s'ouvre à partir d'aujourd'hui est vaste pour la totalité du mandat.

Nous savons tous que ce budget est le fruit d'un cadre budgétaire contraint, cela a été évoqué par toutes les interventions, c'est donc un exercice de style particulièrement délicat que

nous livrons ce matin. Je tiens cependant à souligner que ce BP contraint n'en reste pas moins offensif, cela a été rappelé par le Président Alain ROUSSET, mais je crois qu'il est essentiel d'insister sur le fait qu'il y a un caractère offensif dans ce budget, avec près de 40 % des inscriptions consacrées à l'investissement, contre 60 % en fonctionnement.

Les priorités régionales, que l'on retrouve dans ce budget, sont également celles des Radicaux de Gauche, à travers le lien qui est fait entre les orientations et l'emploi, en recentrant la Région sur ses compétences et en nous investissant, et cela vient d'être dit par Stéphane DELPEYRAT, dans le développement durable, la sauvegarde de la biodiversité, du patrimoine, des ressources naturelles, l'économie circulaire, ou la gestion des déchets et le gaspillage.

Une nouvelle fois, et contrairement à l'opposition, je ne reviendrai pas sur Poitou-Charentes, ce n'est pas aujourd'hui le sujet et nous attendrons, pour notre part, vu que la Cour des Comptes travaille sur le sujet, le rapport de la Chambre Régionale de la Cour des Comptes.

A ce stade, je souhaite remercier particulièrement les services, qui ont fait un travail remarquable pour nous proposer ce budget, et saluer la rapidité avec laquelle Andréa BROUILLE s'est emparée de ce dossier-là, et l'oreille qu'elle nous a proposé pour entendre nos propositions, nos suggestions, et donc je la remercie de l'avoir fait avec autant de sérénité.

A ce stade également, puisqu'il a été évoqué le cas de Poitou-Charentes, je tiens à saluer l'attitude du Président, qui a su dénoncer avec fermeté et justesse, des attaques ad hominem que je qualifie d'inacceptables dans cette Assemblée. Aussi, il convient, après avoir dit cela, d'examiner ce budget, en regardant vers l'avenir et non vers le passé.

Notre groupe PRG, qui est le seul à ne pas siéger à la Commission des finances, je l'avais déjà signalé et on aimerait bien pouvoir obtenir un poste à cette Commission des finances, est par conséquent éloigné des postures politiciennes, et travaille avec recul et sérénité sur ces questions budgétaires. Le BP 2016 est impacté par une baisse des recettes, mais cela a été évoqué, je n'y reviendrai pas, alors que les dépenses elles, progressent de 116 M€, en raison du rééquilibrage budgétaire. C'est une réalité budgétaire liée à des contraintes, et qui pose l'effet-ciseaux, mais qui a été développé donc je ne vais pas le développer, sur la section de financement, de baisse des recettes, et de hausse des dépenses. Aussi, il faut tenir compte de cette réalité et essayer de le combattre. C'est ce qui est fait dans ce BP, mais le groupe PRG va cependant dresser quelques pistes de réflexion.

Il nous apparaît nécessaire d'engager dès aujourd'hui une réflexion visant à mettre en œuvre des économies de fonctionnement, sans pour autant vouloir ajouter des choses que l'on a vécues dans l'une ou l'autre des Régions, sans pour autant non plus soustraire. Nous pensons qu'il faut plutôt réinventer l'action publique, afin d'en accroître l'efficacité, dans le respect des coûts, et au bénéfice de nos concitoyens. De même, et notre groupe l'avait proposé lors de la dernière séance plénière, il est inévitable de procéder à l'alignement des taux de TICPE, mais cela a été développé, afin de dégager les 23 M€ présentés en 2016, et 46 M€ en 2017, et nous réaffirmons que nous souhaiterions que ces fonds soient réorientés vers la transition énergétique, au bénéfice de la qualité de la vie, pour le futur de nos enfants, et pour le mieux-être régional de nos concitoyens. Nous avons également souligné que nous étions favorables à l'alignement des tarifs de cartes grises, mais cela fait adhésion au-delà du clivage Droite-Gauche, sur un tarif moyen pratiqué par les Régions, qui génèrera, cela a été dit, un produit de 14 M€ en année pleine, et de 7 M€ seulement pour cette nouvelle année. Au total, ce sont 30 M€ de recettes fiscales et

126 M€ d'inscriptions d'emprunts supplémentaires qui permettront de couvrir 156 M€ résultant de la baisse des recettes de fonctionnement et de l'augmentation des dépenses.

Aussi, sans l'exagérer et en évitant de verser dans le populisme, il y aura un effort de nos concitoyens, et cet effort doit être récompensé par la qualité et l'efficacité des politiques, que nous saurons mettre en place, je l'espère, pour ce mandat. Nous y serons attentifs. À ce titre, la suppression de la taxe sur le permis de conduire, qui va venir au débat tout à l'heure, est un premier signal donné à nos concitoyens et en particulier à notre jeunesse pour qui, l'obtention du permis de conduire est souvent le premier pas vers l'autonomie et vers l'intégration professionnelle.

Au-delà de cette première étape, c'est pour nous un budget offensif, qu'il nous faudra préparer tous ensemble pour 2017, avant d'impulser une nouvelle politique efficace dans le cadre de cette Région, et répondant aux fortes attentes de nos concitoyens.

Monsieur le Président, nous voterons favorablement ce BP, de même que nous soutiendrons les dossiers annexes qui vont venir en débat, qui y sont liés, tels que la TICPE, la taxe sur les certificats d'immatriculation, ou la suppression des taxes sur les permis de conduire.

J'ai fait une intervention courte puisque la majorité des choses a déjà été dite à ce stade du débat.

Je vous remercie de votre attention.

M. PAGES. - Monsieur le Président et chers collègues, je ne sais pas si vous le savez mais aujourd'hui 27 mai, c'est le jour de la Résistance, celle qui a été décidée par...

M. LE PRÉSIDENT. - ...Je l'ai dit ce matin.

M. PAGES. - Pardonnez-moi. À cette occasion, le groupe que j'ai l'honneur de présider tient à se féliciter du sort d'un territoire jumeau d'un autre, comme vous l'avez souligné en début de séance, il s'agit de l'Autriche. Tant de similitudes avec une population qui parle encore plus à l'élite haut-viennoise, donc viennoise, que je suis. Nous tenons à célébrer l'élection de l'écologiste VAN DER BELLEN, qui devient en quelque sorte, Monsieur le Président, votre alter ego, ce qui doit donner quelques sujets de réflexion pour chacun, mais surtout à vous. En effet, quand les vieux logiciels productivistes des partis traditionnels s'épuisent, il ne reste plus que l'écologie pour se dresser face à l'Extrême Droite, que l'écologie pour porter l'espoir. La victoire de VAN DER BELLEN est donc celle du monde à venir, contre les démons du passé...

M. LE PRÉSIDENT. - S'il vous plaît, on écoute l'orateur.

M. PAGES. - ... L'écologie humaniste, contre l'Extrême Droite populiste et haineuse.

M. PAGES. - Une preuve supplémentaire, mes chers collègues, de cet antagonisme radical, face aux panneaux haineux et indécents du groupe FN, réclamant l'exclusion...

[intervention hors micro inaudible] On est dans le budget Monsieur le Président quand même.

M. PAGES. - ... D'espoir et d'adhésion pour notre Région, que nous construisons, une Région grande comme l'Autriche.

Merci.

M. LE PRÉSIDENT. - Cher collègue, essayez de parler plus fort parce que l'on a de nombreuses difficultés à entendre.

M. PAGES. - Nous examinons aujourd'hui le premier budget de la région, un budget qui est sous une triple contrainte, celle de la continuité bien sûr, celle de la situation financière de Poitou-Charentes, et celle de nos délais. Le groupe Ecologistes et Citoyens est donc conscient des conditions très exceptionnelles de la construction de ce budget, et des marges de manœuvre de la majorité, qui sont réduites.

La partie recettes témoigne bien de la faiblesse des ressources auxquelles la Région peut prétendre, que ce soit sous l'effet de la loi NOTRe, qui a fait disparaître la part régionale des impôts locaux, ou des baisses des dotations de l'Etat. Notre groupe se félicite de l'harmonisation rapide des taxes, que ce soit la TICPE ou l'harmonisation du tarif des cartes grises, le choix a été fait de faire appel à de bons leviers vertueux, sans pour autant assommer les contributeurs, pour assurer des recettes supplémentaires. Nous saluons également le geste fait, dans le même temps, auprès de notre jeunesse, via la suppression de la taxe sur les permis de conduire. Nous y reviendrons. Côté dépenses, le pari était de résorber au maximum un passif de 200 M€, le choix d'une part d'économies supportables, et d'autre part, d'un emprunt limité, est un bon compromis qui pourra sans doute nous faire entrevoir plus de sérénité pour les budgets suivants. Cette situation exceptionnelle et ce budget exceptionnel expliquent sans doute qu'il ressort peu de politiques nouvelles, peu de progression d'un budget important pour nous, Ecologistes, et que nous assistons à l'arrêt, plus ou moins bien expliqué et compris par les populations de nos Régions, de plusieurs dispositifs.

Cependant, au rang des nouvelles compétences régionales et de politiques qui s'y rattachent, nous saluons la place accordée à la transition énergétique et écologique, dans la présentation de ce budget. C'est ce que nous avions souhaité lors du débat d'orientations budgétaires (OB) et Monsieur le Président, nous sommes satisfaits d'avoir été entendus. Nos deux vice-Présidents Ecologistes sont les artisans de ce changement dans la politique régionale, par la prise en compte des enjeux énormes concernant l'effondrement de la biodiversité, tout autant que les dérèglements climatiques. Ces défis sont majeurs, ils dépassent nos existences humaines, mais nous en dépendons fondamentalement. Ils doivent être relevés de manière volontariste, par notre grande Région. Nous serons toujours vigilants pour que dans les budgets qui suivront, ce volontarisme se traduise en chiffres.

Un autre défi de taille est le développement équilibré des territoires, ainsi que le développement social et humain. Dans le champ économique, nous souhaitons rappeler que l'économie sociale et solidaire en général, et les associations en particulier, doivent être au rang des priorités régionales. Elles ont un rôle essentiel pour la politique de l'emploi, avec des emplois non délocalisables, et pour le développement des territoires, elles ont une plus-value locale pour tous les habitant(e)s.

L'éducation populaire et la culture sont essentielles à ce moment de notre Histoire, pour pallier la désespérance qui traverse notre société. Il y a désespérance, il y a des laissés-pour-comptes, il y a de grands déserts, qui sont autant économiques que culturels, et dans lesquels ne poussent que la frustration, la violence, et in fine le vote de l'Extrême Droite. La Région, dans son rôle de proximité, doit tout faire pour combler cette diagonale du vide qui la balafre de part en part. Bien sûr, notre groupe Ecologistes et Citoyens regrette l'annulation du festival des Nuits Romanes. Ce festival a une plus-value culturelle et sociale et un rôle fondamental dans le rééquilibrage des

territoires. Et à ce sujet, comme vous le savez, nous demandons plusieurs choses : mettre à l'étude le maintien du festival partout où des emplois sont menacés dans des communes désireuses elles-mêmes d'organiser des événements, augmenter le fonds de compensation, et envisager une nouvelle formule des Nuits Romanes pour 2017.

Pour autant, nous ne voterons pas l'amendement proposé par les Droites, pour la simple raison que cet amendement est purement tactique et politicien, et que l'on ne comprend pas pourquoi ils voudraient modifier des lignes d'un budget que, de toute façon, en totalité ils ne veulent pas voter.

L'innovation sociale est facteur de progrès, au même titre que l'innovation technologique, dont elle doit être le pendant en termes de mieux-vivre et de prise en compte des réalités du monde actuel. Après un siècle, ce XX^{ème} siècle uniquement tourné vers la mécanisation et la robotisation, puis l'informatisation, notre nouveau siècle qui s'ouvre doit s'adapter à la fin du plein emploi. Une des réponses est le revenu de base et de nombreux pays ont commencé à l'étudier sérieusement. Nous avons pourtant une grande chance, puisque c'est notre Région qui a voté pour une expérimentation du revenu de base, sur la proposition des Ecologistes. Et maintenant, notre grande Région est citée en exemple pour cette initiative novatrice, et doit non seulement s'en féliciter mais aussi tout mettre en œuvre pour permettre la concrétisation de cette expérience.

Avec près de 600 M€ de crédits de paiement, le chapitre formation professionnelle et apprentissage constitue l'un des principaux budgets de notre Région. Ce sont donc des secteurs qui doivent mériter toute notre vigilance. L'attente est si forte de la part des demandeurs d'emploi, qui attendent parfois de puis longtemps une formation professionnelle. Une attente de personnes qui s'engagent dans les formations sanitaires et sociales, dont nous avons tant besoin pour accompagner les plus fragiles de nos concitoyens, pour accompagner nos aînés, toujours plus nombreux dans notre Région. Une attente de formation de qualité pour les jeunes, qui s'orientent vers la voie difficile de l'apprentissage.

Les sommes engagées par notre Conseil Régional dans la formation professionnelle sont importantes, et proposent des formations professionnelles au plus grand nombre. Au-delà des efforts annoncés en matière d'harmonisation des politiques publiques en la matière, nous attendons de celle-ci qu'elle soit aussi porteuses d'une plus-value pédagogique. Et concernant par exemple les formations sanitaires et sociales, nous félicitons là aussi le travail engagé par les services, notamment pour arriver rapidement à une harmonisation des bourses versées sur critères sociaux, pour garantir une égalité de traitement entre tous les étudiants de ces filières.

L'apprentissage, avec un effort très important de l'ordre de 230 M€ pour 35 000 apprentis, demande lui aussi une surveillance particulière. Surveillance, car la plupart des contrats d'apprentissage sont concentrés sur le niveau V et concernent donc d'abord des mineurs. Nous devons répondre à la problématique des trop nombreuses ruptures de contrats d'apprentissage. Ne l'oublions pas, dans les faits, la rupture de ce contrat de travail particulier entraîne, de facto, la rupture du contrat de formation des jeunes, qui en sont les victimes. Des efforts importants ont été faits par notre collectivité, qui accompagne ainsi un grand nombre de nos concitoyens dans leur volonté de formation, mais il nous reste à réussir maintenant une montée en qualité des formations, afin d'être toujours plus efficaces et être au rendez-vous des attentes des usagers, et rejoindre ainsi le niveau d'excellence de la formation professionnelle dispensée dans les lycées professionnels publics. Concernant les aides à la scolarité, si nécessaires dans la situation

économique et sociale de nos nombreuses familles, nous nous réjouissons de la création, pour l'ensemble des jeunes issus de la voie professionnelle, lycéens ou apprentis, d'une aide au permis de conduire d'un montant de 600 €. Rappelons que le taux d'insertion professionnelle, notamment dans les zones rurales, connaît un différentiel de 20 points, suivant que l'on soit titulaire ou pas du permis de conduire. Cela montre à quel point cette mesure est absolument essentielle.

Nous nous félicitons aussi de cette volonté de réduire les déséquilibres qui existaient dans nos trois anciennes Régions, en matière d'aide au livres scolaires, par une harmonisation des sommes, tout en préservant les dispositifs existants pour le reversement de ces aides : aide directe, mise à disposition d'ouvrages ou chèques-livres. De plus, la variabilité des aides en fonction des critères sociaux, va aussi dans le sens d'une plus grande équité et justice sociale. En revanche, nous comprenons bien que certaines familles puissent légitimement ressentir ce dispositif en recul par rapport à ce qui existait auparavant, avec des aides moins importantes par rapport à ce qui existait en ex-Aquitaine, des suppressions de l'aide en Première et Terminale, en Poitou-Charentes, et la disparition de chèques sport et culture en Poitou-Charentes, ou des aides encore réduites pour le « coup de pouce formation professionnelle ». La suppression actuelle du « coup de pouce mobilisé pour formations rares » est aussi prise, par certaines familles et certaines fédérations de parents d'élèves, comme un désengagement du Conseil Régional. Nous souhaitons vivement que ce dernier dispositif soit réexaminé car il est important pour le maintien de certaines formations, et pour l'équité de leurs accès.

Dans le budget consacré à l'agriculture, nous voudrions appeler votre attention sur deux points très importants. L'agriculture connaît une crise structurelle, depuis plusieurs années, et les aides à l'agriculture industrielle liée à l'agrochimie, sont un puits sans fond, qui ne résoudra jamais cette crise. On sait aussi qu'il y a de fortes disparités de revenus entre le secteur de l'élevage d'un côté, et de l'autre les vignobles et les céréaliers. Or, mes chers collègues, chacun aspire à une alimentation de qualité locale, et surtout qui ne nuise pas à la santé. Nous voulons, à ce propos, vous remercier Monsieur le Président, pour vos récentes déclarations publiques concernant la sortie des pesticides. Elles montrent que vous intégrez ces enjeux, elles montrent aussi la différence entre la Gauche et la Droite, j'ai compris que la Droite était maintenant le parti des OGM et des gaz de schiste, elle est encore plus récemment le parti du nucléaire, et va sûrement être bientôt le parti des pesticides.

M. PAGES. - Pour aller dans ce sens, nous vous proposons de convoquer une conférence de tous les exécutifs de la grande Région, pour mettre en marche une action coordonnée des collectivités sur cette question, qui est une question de santé publique majeure, et qui concerne au premier chef les agriculteurs, mais aussi les riverains et les consommateurs. Oui, il y a une prise de conscience générale, et c'est très bien, mais elle a pour corollaire un mouvement de fond du monde agricole vers l'agriculture biologique. Les demandes de conversion ont explosé en 2015, et cela se poursuit en 2016. Il faut que la Région accompagne très fortement cette transition, pour garantir sa durabilité et maintenir nos paysans, qui représentent un secteur décisif dans la grande Région, dont beaucoup veulent faire évoluer leurs pratiques. Le budget pour l'agriculture biologique doit donc tenir compte de ce mouvement de fond, dont la réussite est souhaitable au plan économique, social, sanitaire, et environnemental. Or, il manquera d'ici 2020 entre 8 et 11 M€ pour couvrir les besoins de la conversion et du maintien en agriculture biologique. Cette situation est largement due à l'insuffisance des financements européens, et ceux de l'Etat, mais il faut envisager très sérieusement de pallier ceci si nous voulons vraiment un essor de l'agriculture biologique.

Deuxième point : nous voterons contre la ligne budgétaire concernant les subventions aux réserves d'eau pour l'irrigation. L'irrigation est parfois nécessaire, nous n'y sommes pas forcément opposés, mais nous manquons là d'éléments pour juger si certaines conditions sont posées pour le financement de ces ouvrages très coûteux, par les contribuables. Ces conditions doivent être, et ce n'est pas exhaustif : donner la priorité à l'agriculture biologique, privilégier la diversité de production et non la monoculture irriguée, une vigilance totale sur l'eau potable et une gestion publique des ouvrages collectifs de stockage de l'eau. Nous sommes bien sûr prêts à travailler sur le sujet.

Dans le chapitre sur les transports, nous nous opposons aux lignes budgétaires concernant les LGV, en cohérence avec nos convictions, même si ces lignes sont le résultat d'engagements précédents, d'élections de décembre 2015. Et bien sûr, les Ecologistes resteront fermes sur les engagements pris lors de la campagne électorale, les accords passés avec vous, Monsieur le Président : ne plus engager de nouveaux financements régionaux sur les LGV, qui ne relèvent pas de la compétence régionale. La Région a suffisamment à faire pour améliorer les trains du quotidien et pour construire un schéma d'intermodalité à l'échelle de notre grand territoire.

Nous voterons également contre le financement des routes, cela fait longtemps, Monsieur le Président, que vous aviez décidé, avec raison, de ne plus engager la Région sur le financement des routes, qui ne sont pas de sa compétence, comme notre collègue Stéphane DELPEYRAT l'a rappelé tout à l'heure. Les chantiers routiers sont extrêmement coûteux, destructeurs de la biodiversité, et la France est déjà l'un des pays du monde les plus dotés en infrastructures routières. L'amélioration du réseau TER pourrait profiter avantageusement des 18 M€ inscrits pour les routes. Ainsi, un exemple parmi tant d'autres, la réouverture de la gare de la Médoquine à Talence, est une étape essentielle pour redynamiser le chemin de fer de ceinture de l'agglomération bordelaise, car c'est dans cette gare que passent le plus de TER en Gironde, et cela permettrait de contribuer à réduire la congestion au tomobile de Bordeaux. Nous avons travaillé depuis très longtemps sur ce sujet, et vous savez à quel point nous y sommes attachés.

Nous nous opposons également aux subventions concernant les aéroports et les lignes aériennes, mais nous saluons l'étude stratégiques aéroportuaire commandée pour la mise en cohérence des aéroports entre eux, vis-à-vis des autres modes de transport, afin d'arrêter une réelle et lucide stratégie aéroportuaire. Nous demandons à être pleinement associés à la rédaction du cahier des charges de cette étude. Nous estimons à ce jour, que beaucoup d'aéroports ont un trafic trop peu élevé, les prises de participation dans les structures aéroportuaires sont périlleuses car ensuite, il est très difficile de s'en extraire. Enfin, la Région doit se préserver des volontés départementales, voire locales, de développer ses structures aéroportuaires à tout prix, et qui, après avoir demandé à corps et à cris ces structures, demandent en réalité à la Région de subvenir à leurs besoins et à combler leurs déficits. Il faut également refuser de subventionner, même de façon indirecte, le low-cost, symbole de la gabe économique et écologique, de ce mode de transport, qui contribue fortement aux émissions de gaz à effet de serre, et je vous rappelle les engagements nationaux qui ont été passés lors de la COP 21.

En conclusion, Monsieur le Président et chers collègues, le groupe Ecologistes et Citoyens votera globalement ce BP 2016.

M. PAGES. - De par son caractère exceptionnel, et dans l'objectif d'avancer au sein de la majorité, sur des politiques essentielles pour nous autres Ecologistes. Je suis content que vous nous compreniez. Cependant, nous demandons que certaines lignes, qui ne sont pas dans le sens

de la transition écologique, soient sorties du budget, et votées séparément. Sur celles-ci, pour les raisons que nous avons expliquées, notre groupe votera contre.

Enfin et pour terminer, mes chers collègues, nous vous demandons la création d'un groupe de travail sur la transparence financière. Dès la découverte des difficultés financières de Poitou-Charentes, vous aviez ici-même, émis le souhait d'un meilleur contrôle des finances par les élus, et d'une plus grande transparence. Cela passe par un véritable code de bonne conduite, qui doit être lisible, praticable, et utilisable par les services, dans l'instruction des dossiers de subventions, dans les achats de la Région, et dans le choix des établissements bancaires.

Nous nous tenons bien sûr à votre disposition pour concrétiser notre proposition pour la transparence et l'éthique financière de la Région.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Je vous rappelle, et je le ferai autant que de besoin, que vous appartenez à un inter-groupe et à une majorité.

Ensuite, sur le fond, mais cela s'implique aussi, il ne faut pas opposer l'agriculture biologique et la convergence de l'agriculture classique vers un mode de production plus soucieux de l'environnement.

M. PAGES. - Ce n'est pas notre propos du tout.

M. LE PRÉSIDENT. - Je ne vous ai pas redonné la parole. Je vous ai écouté.

Et nous avons besoin, pour cette agriculture traditionnelle, qu'elles convergent. C'est pour cela que j'ai pris des positions avec le Président du CIVB, sur le passage pesticides-hors pesticides, mais il faut des produits si l'on veut maintenir la qualité de la production. Et nous vous proposerons, avec Gérard BLANCHARD et Jean-Pierre RAYNAUD, des actions de recherche sur de nouvelles stratégies de traitement dans le domaine agricole.

Je rappelle que sur les aides au déplacement, à la mobilité, nous aidons, à côté des projets ERASMUS qui sont aidés par l'Europe, les lycéens, d'abord, qui sont dans notre dispositif. Je partage avec vous vraiment le travail sur la rupture et le décrochage au niveau de l'apprentissage. Vous le savez, nous avons mis en place, et nous l'étendons à la grande Région, un dispositif qui a été marqué par énormément de succès, au Québec, et nous vous ferons visiter, quand vous le souhaitez, la plateforme, puisqu'elle est ici, d'ailleurs je vous convie à la visiter cet après-midi si vous souhaitez la voir, avec des élèves de Master qui vous montreront ce que nous faisons.

Je suggère aussi que vous n'opposiez pas ligne à grande vitesse et trains du quotidien. Les deux sont convergents. C'est le transfert modal de la route vers le rail, de l'avion vers le rail. Pour le TGV, c'est plutôt de l'avion vers le rail, et pour le TER, plutôt de la route vers le rail. N'opposons pas les deux choses. De la même manière qu'à la fin du XIX^{ème} siècle il y a eu de grands investissements sur le rail, qui ont d'ailleurs été critiqués de la même manière que l'on critique Pau-Canfranc ou la LGV aujourd'hui, ce sont exactement les mêmes critiques. On prenait de l'espace, qu'est-ce que c'était ces machines, etc. Je retrouve exactement sur Pau-Canfranc, comme sur la LGV, les mêmes critiques qu'il y avait à l'égard du fer au XIX^{ème} siècle. Je suis désolé de le dire mais c'est vraiment exactement la même chose, je vous le demande, n'opposez pas cela.

Et enfin, je me réjouis, comme vous, ou je me suis réjouis comme vous, je n'ai pas eu peut-être la même démonstration parce qu'il ne faut pas s'approprier la victoire de la démocratie en Autriche. Elle est le fait de beaucoup de démocrates, qui sont de toutes les sensibilités, que ce soit un Président Ecologiste...

M. LE PRESIDENT. - Mais la victoire en Autriche est une victoire de la démocratie. Et je vous renvoie à la lecture de Stefan SWEIG, qui a écrit de très belles pages sur ce qui s'est passé en Autriche lorsque les nazis l'ont occupée. Ne vous sentez pas visés.

M. LE PRESIDENT. - Je donne la parole au Président de la Commission des finances.

M. COLOMBIER. - Monsieur le Président, si le ton tourne comme cela, nous allons demander une interruption de séance et l'on va vous répondre.

M. LE PRESIDENT. - La parole est au Président de la Commission des finances.

M. COLOMBIER. - Monsieur le Président, l'on va vous demander une interruption de séance au nom du groupe FN.

M. LE PRESIDENT. - La suspension de séance est de droit, elle sera d'une minute.

M. COLOMBIER. - Cela nous laissera le temps de réfléchir très rapidement pour vous répondre, ne vous inquiétez pas.

M. LE PRESIDENT. - La suspension de séance est de droit, elle est d'une minute. Top départ, si j'ose dire.

Suspension de séance

M. LE PRESIDENT. - Je pense que Jacques COLOMBIER a apprécié ma générosité.

M. COLOMBIER. - Monsieur le Président, je reconnais bien là votre sens de l'humour.

Reprise de la séance

M. LE PRESIDENT. - Vous souhaitez reprendre la parole ?

M. COLOMBIER. - Oui, si cela ne vous ennuie pas.

M. LE PRESIDENT. - Je vous la donne.

M. COLOMBIER. - Merci.

Monsieur le Président, vos propos douteux, je ne parlerais même pas du mot, mais vos propos douteux, je ne parle pas des injures des Khmers Verts là-haut, qui critiquent votre budget... On sait que vous êtes trotskistes, le point levé, on sait d'où vous venez.

Monsieur le Président, je crois que nos débats prennent une tournure premièrement que vous acceptez, deuxièmement apparemment que vous encouragez un peu. Je rappelle simplement, cela ne s'a dresse pas particulièrement à vous, mais un fait historique, c'est que les nazis étaient des Nationaux-Socialistes, et ce fut une dérive du Socialisme allemand, alors pas de leçon à recevoir. Essayons de garder notre calme et de revenir au budget peut-être.

M. C HARTIER. - Merci Monsieur le Président. Après ces propos, j'avoue un peu lunaires, que nous avons entendus, je voudrais à mon tour m'exprimer et répondre plus précisément sur trois points, à Stéphane DELPEYRAT : la Région Poitou-Charentes, la Commission des finances et son fonctionnement, et puis un mot rapide sur le budget, même si Virginie CALMELS, Joan TARIS et Jean DIONIS DU SEJOUR ont tout dit, et naturellement, je partage l'ensemble de leurs propos.

Il y a quelque chose que je voudrais dire, qui m'agace profondément, c'est le manque pour le coup d'objectivité lorsque l'on parle d'un sujet important, il en a été question tout au long de la matinée, de la situation financière de Poitou-Charentes. Il se trouve que cette situation financière de Poitou-Charentes, je la connais bien, et je dirais nous la connaissons bien, nous, les élus, il y en a dans cet hémicycle, qui ont participé, dans l'opposition, à cette période de gestion, et pour ma part entre 2010 et 2015. Et quand Monsieur DELPEYRAT dit quelque chose que nous avons déjà entendu depuis plusieurs semaines, que nous découvrons au mois de février une situation, que personne n'aurait vue, entendue, et encore plus dénoncée, je veux vraiment et très solennellement dire que c'est un mensonge, et je le dis de façon très calme.

M. DELPEYRAT-VINCENT. - Donnez-moi les interventions où vous l'avez dit alors.

M. C HARTIER. - Merci Monsieur DELPEYRAT, vous me donnez la possibilité de le faire. Il se trouve que j'ai devant moi quelque chose que je vais vous remettre tout à l'heure, ainsi qu'à vous Monsieur le Président, je comptais de toute façon le faire, qui sont des propos issus des PV de l'Administration Régionale de Poitou-Charentes, qui ne sont pas issus de tracts électoraux, même si pendant la campagne, Monsieur DELPEYRAT, je ne sais pas ce que vous faisiez, mais Virginie CALMELS, moi-même et d'autres, avons alerté pendant cette campagne électorale, de la mauvaise gestion de Poitou-Charentes. Mais il se trouve que, pour être totalement objectif, nous avons, et je voudrais remercier l'en semble des élus de Poitou-Charentes qui ont travaillé, et les collaborateurs également, extrait les phrases de PV de sessions de Commissions Permanentes (CP) qui démontrent ce que je viens de dire. Je voudrais vous en citer quelques uns, par exemple sur les dérives budgétaires et le crédit-bail, le 18 octobre 2010 : « le document démontre un décalage chaque année plus important entre les AE et les crédits de paiement réellement décaissés. Nous réitérons la proposition (nous étions en octobre 2010, nous étions depuis quelques mois simplement en poste), nous avons déjà de mandé un audit sur ce décalage ». Cela vous rappelle quand même sans doute quelque chose sur les questions de sincérité comptable. Le 15 octobre, sur les dépenses : « nous allons vers une augmentation dangereuse des dépenses de fonctionnement, au détriment de l'investissement, et notamment au détriment des compétences centrales que doit assumer la Région, notamment l'action économique. » Sur la transparence, Monsieur DELPEYRAT, le 26 juin 2011 : « pour des raisons de non communication exhaustive du CA (c'est quand même assez grave), l'opposition ne souhaite pas prendre part au vote de ce CA. » Sur la dette de fonctionnement, nous avons dit, le 18 juin 2012, que nous souhaitons à nouveau un audit. Le 21 juin 2013, il en a été question, et nous avons d'ailleurs alerté, parmi les premiers au début de cette année, sur les questions des impayés. Le Président l'a fait également, et je ne veux pas le passer sous silence non plus. Mais le 21 juin 2013, nous disons : « sur les délais de paiement, nous payons de moins en moins vite les institutions, les entreprises, les associations. Il y a urgence à redresser la barre. » C'était le 21 juin 2013 et c'était dans un PV de session. Sur Heuliez et ses filiales, le 15 février 2013 : « nous demandons plus de transparence et surtout des réponses à toutes les questions que nous avons soulevées sur ce dossier : combien de filiales existent ? Quelle participation ? Qui fait quoi ? Combien avons-nous donné

exactement ? Monsieur MACAIRE parle de 9 M€, j'en compte pour ma part, au bas mot, 20 M€. » Quand on sait aujourd'hui, Président, rappeler qu'il était allé voir la sève du bocage, mais quand on sait qu'aujourd'hui MIA est une société disons-le, liquidée, avec l'ensemble des salariés qui étaient malheureusement rattachés à cette société, nous avons là encore posé toutes les questions qu'il fallait. Sur la sincérité du budget, plus tard, en décembre 2012 : « nous regrettons de ne pas disposer du budget prévisionnel 2013 tel que le contrôle de légalité nous en donne la possibilité. Nous devrions avoir l'ensemble des ratios, des annexes et des tableaux. Ainsi, nous ne pouvons pas nous prononcer sur cette sincérité budgétaire. Nous ne sommes pas en mesure, d'ailleurs, d'examiner la vérité des chiffres communiqués. » Je pourrais continuer puisque ce ne sont que quelques exemples, Monsieur DELPEYRAT, mais aujourd'hui, dire encore que l'opposition, et je ne veux pas d'excès d'honneur, nous avons juste fait notre travail, et il fallait quand même un peu de détermination, et un peu de courage pour le faire dans les conditions dans lesquelles nous l'avons fait. Je ferme, Monsieur le Président, la parenthèse sur ce point, mais je crois que toute l'Assemblée, et j'espère toutes celles et ceux qui nous écoutent, devraient vraiment avoir en tête cela parce que cela a été passé sous silence. L'opposition avait dénoncé, l'opposition avait dit beaucoup de choses, et elle était un peu seule, désolé pour les Conseillers Régionaux de l'ancienne majorité de Poitou-Charentes, qui aujourd'hui découvrent une situation, et je veux bien leur faire grâce qu'ils n'avaient pas forcément tous les éléments, mais je suis désolé, nous étions à l'époque un peu seuls à dénoncer et évidemment, contrairement à ce que dit Madame ROYAL, à voter contre tous les budgets entre 2010 et 2015, qui ont été présentés.

M. CHARTIER. - Maintenant, regardons l'avenir, et la Commission des finances, Monsieur DELPEYRAT, là aussi je veux répondre parce que honnêtement, Monsieur le Président, l'opposition avait fait la demande, par le biais de Virginie CALMELS, de siéger et de présider cette Commission, vous y avez, et nous en sommes vraiment reconnaissants...

M. LE PRÉSIDENT. - J'ai précédé la demande.

M. CHARTIER. - Il se trouve que je suis Président de la Commission des finances...

M. LE PRÉSIDENT. - Rendez-moi cette justice.

M. CHARTIER. - En tout cas, c'est une avancée et en cela, je rejoins ce qu'a dit Joan TARIS, c'était une demande de notre part.

Mais je ne veux pas non plus que ce soit un prétexte ou un moyen facile pour dire : puisque la Commission des finances est présidée par un membre de l'opposition, en gros, l'opposition devrait se taire, ou ne pas avoir de questions à poser. Et je suis un Président de la Commission des finances qui, je crois, s'investit dans sa mission, je suis membre aussi d'un groupe d'opposition, et je crois, Monsieur DELPEYRAT, que nous faisons notre travail, à la fois sur les audits, et c'est surtout pour cela que je veux reprendre, parce que les audits nous les avons demandés, le Président nous a suivis, mais nous sommes à l'initiative de ces demandes d'audits, avec Virginie CALMELS, Joan TARIS et Jean DIONIS DU SEJOUR. Nous regrettons d'ailleurs que ces audits n'aient pas pu, Virginie l'a dit tout à l'heure, être faits avant, nous avons regardé les textes, nous avons été maintenant pris dans des délais trop contraints pour le budget 2016, mais j'attire votre attention sur les trois demandes d'audits, Monsieur le Président, que nous avons faites.

Le premier était sur la dette structurée. Une maîtrise d'ouvrage est lancée, qui est en cours, je remercie moi aussi les services, Dominique BLANC qui a fait un travail énorme sur ce sujet-là,

mais je veux quand même attirer l'attention de cet hémicycle sur le fait qu'aujourd'hui, nous ne savons pas combien va coûter la désensibilisation de la dette de Poitou-Charentes. Ce sont 10 0 M€ d'emprunts dangereux, que l'on considère comme toxiques, et notamment les 50 M€ classés F6. On a mis 25 M€ dans le budget, mais on n'a aucune idée de ce chiffre et vous imaginez bien que si c'était 10, 20 ou 30 M€ de plus, cela rendrait l'analyse que nous faisons de ce BP, fragile. Et c'est le moyen pour moi de faire une transition avec le budget. Mais je voudrais rappeler cette demande d'audit, Monsieur le Président, devant vous.

Le deuxième audit que nous avons demandé, c'est la question des AP, des participations économiques et des garanties d'emprunts. Vous y avez donné une suite favorable, la Commission des finances, à mon initiative, à celle de mes collègues, a simplement demandé à ce que l'on raccourcisse au maximum les délais, fin décembre cela nous semblait trop loin et surtout avec le risque que ce soit après le budget 2017. Un pré-rapport sera rendu le 15 septembre, et nous espérons ainsi être mieux éclairés sur ces garanties auprès des participations économiques. Je rappelle que ce sont 100 M€ et que lorsque l'on voit, je fais un parallèle avec le budget, que nous avons, Monsieur le Président, budgété simplement 2.5 M€ en provisions pour 2016, permettez-moi de penser que nous sommes très en-dessous de la réalité comptable que nous aurons sans doute à devoir déplorer lorsque nous aurons l'analyse des participations économiques et des garanties d'emprunts de Poitou-Charentes avec les sociétés d'économie mixte que j'ai en mémoire.

Troisième audit : les AP et les AE. Et je veux le dire aussi pour avoir un débat complètement éclairé, nous avons demandé à la Commission des finances d'avoir cet audit réalisé parce que nous savons bien que les AP et AE sont le nerf de la guerre pour les politiques que nous aurons sans doute à dépenser plus tard. J'ai souhaité, avec les membres de l'opposition de cette Commission, que nous lancions dès à présent cet audit sur les AE et les AP. Je regrette, puisqu'il y a eu un vote sur ce sujet-là, que nous n'ayons pas accédé à cette demande et que cet audit soit reporté à plus tard, une fois l'apurement de ces AP et AE fait par les services de l'Administration. Je veux être précis parce que je pense que tout cela aura son importance le moment venu.

Pardon Monsieur DELPEYRAT, nous jouons le jeu de participer à cette Commission des finances, nous prenons même éventuellement nos responsabilités, mais à deux conditions : que l'on dise ici la vérité, nous avons dénoncé naturellement, et nous avons dit, je l'ai dit moi-même, que nous ne souhaitons pas d'augmentation des impôts, en tout cas en ce qui nous concerne, le groupe LR, sur la TICPE et la carte grise. Nous l'avons dit calmement et dans la Commission des finances, on ne fait pas des grandes joutes oratoires, mais nous l'avons dit, et je pense que nous pourrions le trouver au PV, d'ailleurs j'attire l'attention de l'importance, compte tenu de ces réponses, de faire un PV à nos Commissions des finances, pour que les choses dans le temps puissent être inscrites, car ce serait trop facile d'oublier avec le temps. Donc nous avons dit que nous ne voulions pas augmenter cette taxe, et nous avons aujourd'hui un débat politique, que Virginie CALMELS a rappelé, et dont je partage l'analyse.

Voilà ce que je pouvais dire sur la Commission des finances, en même temps aussi, vous dites que l'on est resté dans un rôle politique, voire politique. Si nous avons la possibilité de montrer tout à l'heure que nos amendements ont été pris en compte, alors je crois que la Commission des finances aurait montré toute son utilité, et je veux travailler, je veux essayer de trouver des solutions, voire des compromis, cela ne me pose aucun problème si cela va dans la bonne direction. Simplement, donnez-nous aussi les moyens, Monsieur le Président, et je sais que c'est votre philosophie, d'anticiper peut-être, en termes d'information de l'exécutif, il y a des choses que nous avons découvert en Commission des finances, dès lundi. Donc quand vous nous

reprochez d'avoir déposé des amendements dans la journée de lundi, juste après la Commission des finances, alors que nous avons des informations à débattre en Commission des finances, c'est un peu court pour être pleinement constructif, j'en prends ma part de responsabilité, mais je crois que vous devez prendre la veste si nous voulions une Commission des finances pleinement opérationnelle. Et je crois que c'est l'état d'esprit qui anime le Président.

Sur les questions de budget, et j'en termine par là, tout a été dit. Virginie CALMELS, Joan TARIS et Jean DIONIS DU SEJOUR disaient, pour le redire une dernière fois, on voit bien que la situation est difficile, on voit bien que Poitou-Charentes handicape et fragilise notre budget 2016, mais on voit bien aussi que le signal que l'on envoie aux habitants de cette nouvelle Région, à qui l'on a dit pendant la campagne régionale, et notamment vous, Monsieur le Président, à la tête de l'ancienne majorité de l'ancienne mandature, qui était de dire : cette réforme, nous l'avons préparée, nous la préparons, et nous considérons que nous allons aller vite ensuite et faire des économies. C'était l'objectif initial, cela a été rappelé tout à l'heure, de faire des économies dans la dépense. Et aujourd'hui, nous envoyons simplement le signal que nous augmentons, et nous savons pourquoi, je ne jette pas la pierre à cet exécutif sur l'ensemble des sujets, l'emprunt nous l'augmentons, c'est un fait (660 M€), les taux sont bas aujourd'hui et ce n'est peut-être pas idiot d'emprunter aujourd'hui, je suis en train de dire simplement que 650 M€ ce sont 30 % de l'endettement global, donc c'est quand même beaucoup. Nous augmentons la fiscalité, notre proposition est un lissage, ce n'est pas de ne pas faire payer Poitou-Charentes, le lissage fera mécaniquement que les picto-charentais participeront à l'effort, mais les aquitains eux, paieront un petit peu moins. Nous voulons la stabilité en volume, c'est-à-dire ne pas avoir ces + 30 M€, avoir une stabilité à zéro, en volume, sur 2016, et une harmonisation des taux. C'est un débat qui n'est pas anodin, les deux positions peuvent se valoir, et nous défendons le fait que ce sera un mauvais signal d'augmenter les impôts en même temps que nous augmentons la dette et que nous augmentons la dépense, même si nous reconnaissons qu'il y a un effort de 100 M€ à faire, que vous avez pronostiqué, mais là aussi, cela a été rappelé, nous ne voyons pas bien, comptablement nous voyons les 100 M€, mais nous ne voyons pas exactement à quoi cela fait référence et je redis, pour terminer, que nous souhaitons que cette baisse des dépenses de fonctionnement ne s'attribue pas en priorité, comme l'on a l'impression dans ce budget-là, que nous « tapions » les dépenses d'intervention, de façon d'ailleurs sans évaluation, qui est toujours un peu gênante, pour nous donner la responsabilité de tout cela, mais que nous essayons, dès 2016, et c'était l'objectif du débat des OBE en Commission des finances, que nous puissions baisser les dépenses de fonctionnement, notamment sur la masse salariale. Et j'en profite pour dire que j'ai signé un courrier, Monsieur le Président, au nom du groupe d'opposition dont je fais partie, pour demander des précisions écrites sur une rémunération précise s'agissant de vos services, nous essayons de voir, je ne doute pas que vous aurez à cœur de nous donner des réponses, partout où nous pourrions faire des économies sur notamment la masse salariale, en demandant l'harmonisation de ces dispositifs, et en même temps que la baisse des charges générales. Virginie CALMELS avait raison de dire que nous augmentons les charges générales, que nous augmentons la masse salariale, parce que nous n'avons pas fait le travail que nous aurions espéré trouver en prenant les manettes, en tout cas dans l'opposition, de cette Région, c'est-à-dire qu'il n'y avait pas eu cet effort d'harmonisation des politiques, qu'il faut impérativement faire dès maintenant. Donc nous dégageons 30 M€ de dépenses, cela a été rappelé sur les postes sur lesquels nous souhaitons intervenir, et nous proposons une non hausse fiscale.

Enfin, il faut préparer dès maintenant le BP 2017, pour ne pas retomber dans les travers.

Monsieur le Président, en tant que Président de la Commission des finances, j'ai proposé, au nom de l'ensemble des Commissaires, que la Commission des finances puisse auditionner l'ensemble des vice-Présidents thématiques, et l'ensemble des Présidents de Commissions des finances, d'ici le prochain budget, pour parler justement thématique par thématique, et entrer dans le détail qui ne nous est pas permis aujourd'hui, des 100 M€ d'économies, et que nous puissions suivre ces postes budgétaires pour mesurer pleinement les efforts, et éviter que nous ayons des délibérations modificatives qui corrigeront à l'excès le BP par rapport au CA 2016. La Commission des finances se propose de faire ce travail d'audition, d'évaluation, même s'il y a une Commission d'évaluation qui doit se réunir pour évaluer nos politiques, parce que ce n'est que comme cela que nous pourrions prendre des décisions éclairées pour baisser les dépenses. Nous voulons participer à cet effort d'harmonisation des dispositifs, la Commission des finances et l'opposition est prête à le faire, pour dégager des économies supplémentaires, ainsi que l'on veut avoir un point précis sur les tableaux des RH, pour essayer de préciser les marges de manœuvre que nous pourrions dégager, ainsi, et c'est un sujet très important, je crois qu'un audit est en cours mais vous pourrez nous le préciser, à savoir un audit sur notre patrimoine, sur nos immobilisations, et sur les réalisations que nous pourrions faire là aussi, pour récupérer des marges de manœuvre en 2017, et ainsi avoir un budget plus solide, plus éclairé, sur lequel nous pourrions sans doute, les uns les autres, mieux nous prononcer. Et vous comprendrez que dans ces conditions-là, je suivrai naturellement mes collègues de l'opposition et je voterai contre sur ce budget, en notant toutes les difficultés que la nouvelle Région a à assumer, compte tenu d'une situation fiasco de Poitou-Charentes, mais les explications sont aussi à rechercher ailleurs et j'espère vous en avoir modestement convaincu.

Je vous remercie.

M. DELPEYRAT-VINCENT. - Très vite mes chers collègues, si Olivier CHARTIER a pu se sentir personnellement attaqué par mes propos, ce n'était pas de l'objet. Simplement, je voudrais préciser deux choses, je ne nie pas que le travail d'opposition en Poitou-Charentes a été fait, ce n'est pas du tout la question, je constate que sur les faits dont nous débattons aujourd'hui, c'est l'actuel Président de la Région, Alain ROUSSET, qui a mis à jour un certain nombre de choses, après les élections, et qu'à aucun moment pendant les élections il n'y a eu, pendant tous les débats auxquels nous avons assisté, de débats sur ces questions-là. Cela ne remet pas en cause ce que vous avez fait, mais simplement je rétablis les faits.

Sur la Commission des finances, ce n'est pas du tout source de polémique, je vous disais simplement que s'il y a des amendements budgétaires, notamment à l'occasion du BP, si nous voulons vraiment avancer dans un dialogue de gestion ensemble, il faut que nous puissions examiner, autant qu'il sera possible, ces amendements, en Commission des finances. Ce n'était pas du tout pour vous mettre en cause, c'était simplement une proposition pour la prochaine fois, si nous voulons réellement pouvoir travailler entre nous et avec l'éclairage des services, sur des amendements budgétaires, il me semble utile que l'on puisse les examiner en Commission des finances. Ne vous sentez pas mis en cause pour autant.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci.

Je laisserai la conclusion à Andréa BROUILLE, en la remerciant encore une fois du travail qu'elle a fait, comme Rapporteur Général du budget. On n'a pas de vice-Président, je ne comprends pas bien ce débat d'ailleurs, parce qu'à un moment donné dans l'Assemblée, Je an

DIONIS DU SEJOUR m'avait dit : il ne faut pas de vice-Président parce que c'est le Président qui doit assumer cela. C'est plutôt drôle.

Je reviens sur deux choses, par rapport à fusion des Régions = économies, et fusion des Régions. La chose où l'on pourrait me dire : vous êtes en contradiction avec ce que vous avez dit en tant que Président de l'ARF, c'est là. Chacun sait qu'en tant que Président de l'ARF, j'ai toujours tenu sur le fait suivant : avant d'agrandir les Régions, il faut en approfondir les compétences. Je l'ai toujours dit, tout le monde peut témoigner sur cette affaire-là.

Deuxièmement, en tant que Président de l'ARF, je n'ai jamais dit, et c'est le cas aussi de la fusion des entreprises, par définition, que lors de la fusion, et surtout pas lors des quatre ou cinq mois de la fusion, ce la pouvait entraîner immédiatement, mais c'est la même chose pour les entreprises, des économies. La mutualisation, que ce soit à la Communauté Urbaine ou que ce soit à la Région, ne peut entraîner des économies, pardon de le dire, surtout si l'on ne veut pas brutaliser les RH, que dans la durée. C'est obligatoire. Pour l'instant, on a divisé par deux ou par trois le nombre de vice-Présidents, on a divisé par deux ou par trois le nombre de DGA, il y a un certain nombre de personnes titulaires des postes, anciens DGA, qui sont parties. On verra, au bout d'un ou deux ans, les économies de mutualisation. Je suis quand même inquiet, c'est pour cela que je pousse les feux sur les échanges audiovisuels, par immersion dans ce domaine-là aussi, je suis un peu inquiet des frais de déplacement, je ne sais plus qui l'a évoqué, mais c'est un poste budgétaire qui m'inquiète.

Sur la stabilisation fiscale, je réponds à Olivier CHARTIER mais cela a été évoqué ce matin, mais si vous stabilisez la fiscalité, compte tenu à la fois des dérives de Poitou-Charentes, compte tenu de ce que nous avons à faire dans la suite pour nous substituer au Département sur le développement économique, on va tuer l'autofinancement. C'est-à-dire si nous faisons cela, alors que cette fiscalité, pardon de le dire, rapportée à un plein, rapportée à nos concitoyens, est d'une modestie, Stéphane DELPEYRAT l'évoquait tout à l'heure, absolue. Mais si nous ne le faisons pas, compte tenu de la baisse des dotations de l'Etat, on va tuer l'autofinancement, donc notre capacité d'investir, ou alors il faudra faire comme cela se passe habituellement, on emprunte plus. Imaginons, si j'avais suivi un certain nombre de collègues qui étaient dans le mandat précédent et qui sont dans ce mandat-là, où on me disait dans le mandat précédent : il faut que vous empruntiez plus, vous avez des marges de manœuvre, etc. Je suis peut-être dans une gestion de bon père de famille, heureusement, Joan TARIS l'a évoqué, qu'il y avait cette qualité budgétaire ici.

Je donne la parole à Andréa BROUILLE pour conclure notre discussion générale sur le budget, et je me permettrai de lever un instant la séance, pour que nous allions nous sustenter.

Mme BROUILLE. - Je vais être assez rapide, une conclusion juste pour apporter des corrections et un complément d'informations.

Première correction est que l'on n'empruntera pas les 667 M€ que Monsieur DE LACOSTE-LAREYMONDIE a indiqués, c'est un emprunt bien sûr prévisionnel, ce n'est pas un emprunt mobilisé, tout le monde le sait, que les dépenses ne sont pas réalisées à 100 % dans une collectivité, et que pour la plupart des exercices, les recettes sont toujours estimées avec prudence. Donc en cours et à la fin de l'exercice, nous constatons tout le temps des recettes supplémentaires. Donc il est trop tôt aujourd'hui pour dire combien l'on empruntera, je répète que c'est une prévision, et il est donc quasiment impossible de fixer une capacité de désendettement.

En ce qui concerne le personnel, oui, les 2 % d'augmentation sont réalistes. Pourquoi ? Sur le site de Bordeaux... Ne dites pas : mais non, Monsieur DIONIS DU SEJOUR, écoutez-moi. Sur le site de Bordeaux, les dépenses restent stables. Nous constatons aujourd'hui qu'un ralentissement de la masse salariale constaté sur les sites de Limoges et de Poitiers, dû à une maîtrise des remplacements et de ses postes de mutualisation sur les assistants de groupes et de cabinets, permettra d'absorber la hausse du GVT et du point d'indice.

Le raccourci qui consiste à dire que l'excédent diminue les dépenses supplémentaires de Poitou-Charentes est bien sûr faux, et vous le savez, car les 197 M€ vont être réellement payés et inscrits en totalité, sans aucune contraction avec l'excédent, puisque vous le savez tous, l'excédent sert simplement à l'équilibre général d'un budget.

Et pour finir, nous avons trouvé la raison de cette augmentation des 25 %, certes dans le document qui vous est proposé, ce n'était pas très explicite. Je vous l'accorde. Ces 25 % doivent être neutralisés car ils correspondent à la subvention d'équilibre versée du budget principal au budget annexe des fonds européens de la Région Poitou-Charentes.

Voilà Président, sur mes compléments d'informations.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci de ces précisions. Mes chers collègues, je vous propose que nous suspendions la séance, que nous descendions déjeuner, et je vous propose que l'ordonnance se retrouve ici, il est 14 h 20 environ, à 15 h 30.

Interruption de la séance pour le déjeuner

M. LE PRÉSIDENT. - Nous allons passer, après la discussion générale qui je crois a permis de mesurer la proposition, les positions des uns et des autres... Le fonctionnement est le suivant : nous votons chaque budget, et il y en a cinq avec les budgets annexes, nous votons chapitre par chapitre, puis un vote global sur le budget, y compris le budget annexe. Il y a 50 votes à faire. Donc je ne voudrais pas, qu'étant donné l'ordre du jour de la plénière, où il n'y a pas simplement que le budget, nous nous trouvions en difficulté de quorum.

Je vous propose de passer au vote sur le budget et des services généraux, chapitre 900 en investissement, et 930 en fonctionnement. Il y a un certain nombre d'amendements, notamment le premier amendement, du groupe LR, qui vise à supprimer en recettes, la ligne carte grise, compte tenu de la proposition que l'exécutif vous fait, d'harmoniser le prélèvement à 41 € par cheval, et donc de supprimer 9 M€ sur les crédits de fonctionnement affectés à la masse salariale du Siège. Je ne sais pas si Les Républicains veulent défendre cet amendement, que j'ai essayé de présenter synthétiquement.

Je vous propose de passer au vote.

Qui est d'avis, sur les cartes grises, d'adopter cet amendement ?

Qui ne prend pas part au vote ?

Le groupe FN.

Qui est contre ?

Cet amendement est repoussé.

Vote sur l'amendement déposé par l'intergroupe Les Républicains-CPNT / Modem / Udi :
cartes grises

- . POUR : Les Républicains-CPNT, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés
- . CONTRE : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche,
- . NON PARTICIPATION AU VOTE : Front National

AMENDEMENT REJETE

Nous avons un deuxième amendement, du groupe LR, suppression en dépenses sur le chapitre 930, d'1 M€ en crédits de fonctionnement sur la ligne 618, 300 000 € sur les publicités, publications publiques, déplacement de 100 000 €, et affectant ces crédits aux activités sport-culture.

Qui est d'avis d'adopter cet amendement ?

Qui ne prend pas part au vote ?

Qui est contre ?

Cet amendement est donc repoussé.

Vote sur l'amendement déposé par l'intergroupe Les Républicains-CPNT / Modem / Udi :
Nuits Romanes

- . POUR : Les Républicains-CPNT, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés
- . CONTRE : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche,
- . NON PARTICIPATION AU VOTE : Front National

AMENDEMENT REJETE

On a un amendement du groupe UDI, concernant les crédits du CESER, qui ont augmenté.

M. DIONIS DU SEJOUR. - Une petite explication, on a posé et on pose à l'Assemblée le problème des crédits du CESER. On a sur le CESER un vrai sujet, qui entre dans ce que nous dénonçons, à savoir que la nouvelle Région dépense beaucoup plus que les trois Régions dont elle est l'origine, et il faut écouter un peu les chiffres. En Compte d'Administration 2015 consolidé au niveau des trois Régions, nous avons, pour le CESER, une dépense de 3.892 M€. En BP 2015, lorsque nous consolidons les trois crédits, nous avons 4.1 M€, et aujourd'hui, vous nous proposez pour le CESER 5.046 M€. Donc de BP à BP, on est à + 20 %, nous avons un vrai problème, quel que soit le respect que l'on peut avoir pour le CESER, on est dans une mécanique qui est une mécanique qui n'est pas acceptable. Et donc l'UDI, conformément à son objectif encore une fois de maîtrise des coûts entre la nouvelle Région et les trois Régions dont elle est l'origine, ne peut pas voter ces crédits-là. J'entends bien qu'il y a des mécanismes, mais l'on est cohérent. On avait signalé le problème au niveau des élus, et la mécanique qui amenait à être inflationniste au niveau des indemnités des élus, et là c'est encore plus criant. Vous avez une vraie dérive et je ne crois pas qu'il faille se retrancher derrière les mécanismes que l'on ne contrôlerait pas, non, nous pensons qu'il faut poser une enveloppe et après trouver les moyens de mieux la répartir. Est-ce que le nombre de membres du CESER est pertinent ? On me dit qu'ils sont plus de 200. Encore une fois, ce n'est pas la nature du CESER qui est en cause, c'est sa composition et c'est le fait que par la construction de la nouvelle Région, il bénéficie de tarifs individuels à la hausse, et les deux consolidés donnent, par rapport au CA + 25 %, et de BP à BP + 20 %. C'est parfaitement inacceptable, et donc il faut le dire et trouver les moyens de corriger cela. Et d'ailleurs, je dirais que de manière très honnête, le Président du CESER est venu me voir et il m'a dit : Monsieur DIONIS DU SEJOUR, vous avez raison. On est pris dans une logique qui est sans doute mécanique, mais vous avez raison, le CESER coûte trop cher, il faut le revoir, il faut revoir le nombre, il faut revoir le fonctionnement. Donc je pense que l'on aurait vraiment intérêt d'envoyer un signal fort par cet amendement.

M. LE PRESIDENT. - En tout cas, c'est un signal.

Je ne vous propose pas de retenir cet amendement, mais je traduirais le sentiment de l'Assemblée régionale au Président du CESER. Ce qui pose problème est que le CESER n'a pas, comme le Conseil Régional, dans la fusion des trois CESER, fait la rétraction telle que

nous l'avons s vécue en nombre de vice-Présidents, en nombre global, etc. Je ne vous propose pas de retenir cet amendement, mais je me ferai le porte-parole, parce que je suis assez d'accord avec ce que vient de dire Jean DIONIS DU SEJOUR, mais je ne vous propose pas, dans l'immédiat, de retenir cet amendement.

Qui est pour ?

M. COLOMBIER. - Monsieur le Président, explication de vote, je ne vais pas être long.

Je suis assez d'accord, en partie, avec ce que vient de dire notre collègue sur le principe, nous avons du reste déjà il y a quelques temps pointé les dysfonctionnements de cette Assemblée. Nous nous expliquerons lors du dossier n° 12 je crois, l'un de ses derniers dossiers de cette journée, qui traite du problème CESER. On ne retient pas l'amendement, je ne pense pas qu'il soit très utile mais vous allez quand même le budgéter au budget, ce qui peut ne pas paraître non plus très cohérent, mais c'est sûr qu'il faudra se pencher institutionnellement sur ce problème.

M FREL. - Les propos tenus par le porteur de cet amendement sont un peu en retard du document écrit que nous avons, et je veux porter ici l'analyse de mon groupe Parlementaire sur cet amendement...

M. LE PRESIDENT. - Nous ne sommes pas un Parlement.

M FREL. - Ce groupe régional, pardon, il y en a encore un au Sénat, je vous remercie de votre attention, sur ce que nous concevons aussi en matière d'indemnités des membres du CESER.

L'amendement précise d'ailleurs bien, dans son premier considérant, l'importance du CESER dans le fonctionnement du Conseil Régional, il n'y a qu'à lire d'ailleurs leur analyse de notre budget, de nos politiques publiques, pour considérer que ce n'est pas une institution ronronnant, ni que les membres du CESER ne font pas leur travail. Ils sont l'émanation de la société dite « civile » dans sa diversité et sa pluralité. Ils ont été choisis et nommés par l'autorité administrative. Et l'amendement présenté relève d'ailleurs bien cette situation : les membres sont nommés par le Préfet, ces 280 membres actuels seront réduits au nombre de 180 au 1^{er} janvier 2018, et nous n'avons pas la main sur cela. C'est la loi.

Adopter cet amendement reviendrait donc à limiter l'indemnité de fonction de chacun des membres du CESER, alors même qu'ils sont confrontés à la même problématique que nous. Nous avons maintenant une Région de taille XXL, qui multiplie les distances. Nous avons maintenant la nécessaire harmonisation des politiques publiques à mener, de nouvelles compétences à explorer, et l'analyse du CESER est précieuse sur ces questions.

Proposer un amendement tel que celui-ci sur l'air de l'on réduit les indemnités alors même que le travail demandé est plus conséquent, que les contraintes ne seraient-ce que de temps de transport sont plus importantes, que les nominations ne sont pas du ressort du Conseil Régional, que les indemnités individuelles seront alors réduites dans des proportions importantes, c'est le droit du groupe UDI. Mais chacun en conviendra dans cette Assemblée, cet amendement relève quand même bien d'une démarche un peu démagogique.

En effet, vous en profitez pour revenir encore sur la baisse des indemnités des Conseillers Régionaux, dans vos attendus écrits, mesure que vous avez présentée et que

l'Assemblée a déjà refusée. Alors oui, Monsieur le Conseiller, les élus du Conseil Régional, et vous en premier j'imagine, travaillent, les élus du CESER remplissent leurs fonctions, votre amendement démontre donc bien une certaine volonté à surfer sur la vague du « tous nantys », si ce n'est du « tous pourris », et nous Monsieur le Conseiller, nous ne vous suivrons pas dans cette voie et parce que la politique mérite d'autres débats que celui-ci, notre groupe se prononcera contre votre amendement, et nous appelons chacun de ses Conseillers ici à faire de même.

M. DIONIS DU SEJOUR. - Monsieur le Président, je ne réponds pas, en général, le groupe Ecologistes est plus vertueux sur les indemnités qu'il ne l'est aujourd'hui, mais Monsieur le Président, vous avez dit qu'il y avait du bon sens dans notre prise de position et que vous en tiendriez compte, notamment auprès du CESER. Mais quel calendrier pouvez-vous nous donner ? Pour le moment, on va inscrire + 20 %...

M. LE PRÉSIDENT. - Il y a deux calendriers : il y a celui de la loi, et il y a le calendrier « politique » du CESER. Je rencontre régulièrement, et j'ai associé le Président du CESER à la CTAP, donc je lui ferai part de cela.

Il y a eu des débats à l'intérieur des Organisations Représentatives du CESER, pour savoir si le CESER devait, compte tenu du fait qu'ils sont à mi-chemin de leur propre désignation, reprendre le regroupement qui a été proposé pour les élus politiques, et il a été acté que c'était l'addition mathématique des trois CESER, ce qui fait qu'il y a trois fois autant de vice-Présidents, etc. Je ne veux pas opposer les deux interventions qui viennent d'avoir lieu, du groupe Ecologistes et du groupe UDI, je crois que chacun est bien conscient que le choix d'un mandat public est un choix contraignant, qu'il doit être rémunéré, et vous connaissez mon opinion là-dessus. Mais qu'en même temps, il faut que nous sachions avoir une organisation qui ne soit pas pléthorique, ne serait-ce que pour laisser le temps de parole aux uns et aux autres, et pour avoir le temps de travailler. Je transmettrai cette démarche auprès du Président du CESER.

Qui est d'accord pour soutenir cet amendement ?

Non, pas deux interventions dans chaque groupe.

M. GUERIN. - Ce n'est pas le même groupe, simplement, votre position, parce que vous dites qu'ils ont cumulé les CESER Limousin, Poitou-Charentes, Aquitaine, donc ils sont un peu plus de 200 aujourd'hui, sauf que si je ne m'abuse, la loi stipule bien que les CESER ne peuvent dépasser le nombre de sièges de l'Assemblée Régionale. Or, ils doivent se mettre en phase.

M. LE PRÉSIDENT. - Pas une phase intermédiaire.

M. GUERIN. - On est d'accord, il y a une phase de transition, mais quelle est votre position, à l'avenir, pour le CESER ?

M. LE PRÉSIDENT. - Ma position c'est il y a la loi, et c'est le 1^{er} janvier 2018. Je pense que si l'on avait pu faire un regroupement et une simplification avant, cela aurait été mieux.

Je mets aux voix cet amendement.

Qui est d'avis de l'adopter ?

Qui ne prend pas part au vote ?

Qui est contre ?

Cet amendement n'est pas adopté.

Vote sur l'amendement déposé par le groupe Union des Démocrates et des Indépendants :
Ceser

- . POUR : Union des Démocrates et des Indépendants, Les Républicains-CPNT
- . CONTRE : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche, Mouvement Démocrate et Apparentés
- . NON PARTICIPATION AU VOTE : Front National

AMENDEMENT REJETE

Ensuite, on a un amendement qui est la suite des premiers amendements du groupe LR, sur l'annulation en dépenses de 6.9 M€ de crédits de fonctionnement affectés à la masse salariale du Siège. Une réduction des charges générales, avec une annulation sur le chapitre TER de 13 M€ de crédits de fonctionnement, et qui impacte en annulation les augmentations au niveau des impôts et taxes sur les certificats d'immatriculation des véhicules.

M. CHARTIER. - Cet amendement est la concrétisation des discussions que nous avons eues ce matin, à la fois Virginie CALMELS et moi-même, sur cette volonté de ne pas afficher de la hausse de la fiscalité en volume, et donc de trouver 30 M€ d'économies qui se rattachent à cette augmentation, à la fois sur la TICPE et sur les cartes grises. Tout à l'heure, je suis arrivé un peu tard mais nous sommes également contre la hausse de la carte grise à hauteur de 7 M€, et du coup, nous proposons de lisser à la fois le montant de la carte grise tel que les OB le mentionnaient à 38.5 € et pas 41 €, et de lisser la TICPE pour ne pas augmenter encore une fois en volume sur 2016, de 23 M€, la fiscalité. Donc nous vous proposons en conséquence une baisse de 30 M€, qui est répartie de la façon que vous avez mentionnée, à la fois sur la question de la masse salariale, dont nous avons discuté ce matin, à la fois sur la question des services généraux, et sur une négociation avec la SNCF pour des questions de qualité du service rendu. On pense que l'on peut être plus pushing sur notre relation et les amendes de pénalité à faire porter à la SNCF, et donc nous vous proposons ces propositions d'amendements.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

Vous notez qu'il y a un vrai débat mais que la Commission des finances peut trancher entre le Rapporteur Général du budget, sur la soi-disant augmentation des charges générales, et vous-même. Il y a un débat technique à avoir, je souhaite d'ailleurs que vous l'éclairciez avec les services et le Rapporteur Général du budget.

Je vous propose de ne pas retenir cet amendement.

Qui est d'avis de l'adopter ?

Qui ne prend pas part au vote ?

Qui est contre ?

Cet amendement n'est donc pas retenu.

Vote sur l'amendement déposé par le groupe Les Républicains : hausse de la fiscalité régionale et économies sur les dépenses de fonctionnement

- . POUR : Les Républicains-CPNT
- . CONTRE : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche,
- . NON PARTICIPATION AU VOTE : Front National Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés

AMENDEMENT REJETE

M. LE PRESIDENT. - Je vous propose maintenant de passer au vote sur ce chapitre 930.

Qui est d'avis de l'adopter ?

Qui ne prend pas part au vote ?

Qui est contre ?

**SERVICES GENERAUX
CHAPITRE 900 - EN INVESTISSEMENT
CHAPITRE 930 EN FONCTIONNEMENT**

Vote sur le chapitre SERVICES GENERAUX

900 en investissement – 930 en fonctionnement

- . **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste-Europe Ecologie Les Verts, Parti Radical de Gauche
- . **CONTRE** : Les Républicains-CPNT – Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés
- . **NON PARTICIPATION AU VOTE** : Front National

ADOPTE

M. LE PRESIDENT. - Ce chapitre est donc adopté.

M. LE PRESIDENT. - Sur le chapitre formation professionnelle et apprentissage, on est 901 en investissement et 931 en fonctionnement. Je ne suis pas saisi d'amendements.

Qui est d'avis d'adopter ce chapitre ?

Il y a une intervention par groupe, je suis désolé, on a 50 votes à faire, il ne faut pas s'amuser, donc vous choisissez dans chaque groupe qui intervient.

Mme NADAU. - Ne commencez pas comme cela Président, à nous mettre la pression.

Sur le volet apprentissage, nous voulions faire à deux voix apprentissage et formation professionnelle. Donc cela ne change rien, on passera les deux. Je donnerai donc après, si vous le permettez Président, pour conclure le chapitre, la parole à ma collègue.

M. LE PRÉSIDENT. - Non, ce n'est pas vous qui donnez la parole dans l'Assemblée.

Mme NADAU. - Je vous demande, Président.

M. LE PRÉSIDENT. - Non, vous vous exprimez... Je vous rappelle à la synthèse, je vous appelle que nous avons plus d'une cinquantaine de votes à émettre, je vous rappelle que je ne veux pas voir cette Assemblée vide à la fin de la séance, parce que c'est chaque fois ce qui se passe. Donc vous avez la parole sur l'ensemble.

Mme NADAU. - Dans l'introduction du chapitre sur l'apprentissage, je regrette simplement un changement de vocabulaire où l'on ne parle plus de « voie d'excellence » mais de « voie privilégiée » quand on parle d'apprentissage. C'est juste une petite remarque.

Il faut se donner bien sûr les moyens d'apporter une réponse qualitative aux besoins de l'apprentissage, et ne pas voir simplement une politique de remplissage. Les jeunes sont trop souvent appréhendés par les structures selon des logiques organisationnelles et fonctionnelles, avec des objectifs chiffrés. C'est pour cela que le financement public aux CFA doit permettre à ces structures de travailler avec des budgets équilibrés. Nous regrettons qu'il ne soit pas toujours dans le qualitatif, envisagée une formation des maîtres d'apprentissage. Nous regrettons également que la Région n'ait pas, dans ce nouveau budget, une politique plus incitative en faveur de l'apprentissage, notamment tournée vers les entreprises. Donc allez-vous, comme la loi vous l'autorise, donner une aide supplémentaire aux entreprises prenant un apprenti ? Puisqu'elle précise que les Conseils Régionaux sont libres de verser des primes qui vont au-delà des montants compensés par l'Etat.

Ensuite, une question également sur l'harmonisation des taux d'intervention par apprenti, sur l'ensemble de la Région ALPC, pour une égalité de traitement des apprentis sur une même filière. 51 % de la taxe d'apprentissage sont gérés par le Conseil Régional, un Comité d'attribution de cette taxe d'apprentissage, auquel le Conseil Régional participe, a été mis en place, dont nous souhaitons avoir connaissance de sa répartition.

Ensuite, vous parlez de mutualisation des plateaux techniques, sachant que le financement dans les lycées professionnels est 100 % Région, et n'est, au niveau des CFA, que de 55 %. Quand l'on voit la tendance qui va vers une mixité publique dans les établissements, on peut se poser la question sur la différence de traitement.

Mon intervention était très courte.

Mme RE QUENNA. - Quelques mots sur ce chapitre formation professionnelle et apprentissage. Je ne m'étendrai pas sur le plan « 500 000 formations », dont la mise en œuvre a été votée en CP et pour laquelle Virginie CALMELS et Joan TARIS ont rédigé et cosigné un communiqué de presse éloquent, néanmoins, je dirais quand même que celui-ci correspond à un effet d'annonce et ne constitue en réalité qu'une stratégie électorale pour notre Président, qui réalise ainsi un rêve vieux de quatre ans, qui est ce lui de voir s'inverser

la courbe du chômage. Cette inversion qui n'a pour seul but de légitimer sa candidature à une prochaine élection présidentielle.

En résumé, ce sont là de basses manœuvres et de la manipulation, sans aucune stratégie de fond, au regard des enjeux vitaux de la lutte contre le chômage.

Voilà quand même ce qu'il me paraissait être nécessaire de redire, et cela ne signifie pas, Monsieur le Président, Monsieur DELPEYRAT, que nous n'avons pas d'intérêt pour la formation professionnelle, loin de là.

Quelques remarques maintenant d'ordre général, sur la pertinence de la mise en œuvre de la formation professionnelle dans notre Région. Nous constatons et nous déplorons que celle-ci n'ait pas fait l'objet d'un chantier prioritaire tout au long de ces quatre dernières années, où le chômage a considérablement augmenté au niveau national bien sûr, mais au niveau de la Région ALPC aussi. Je sais que certains sont en train de dire : mais cela fait huit ans que le chômage augmente, néanmoins, cela fait quatre ans qu'il a baissé et qu'il baisse dans 25 des pays de la zone Euro.

Dans les lacunes que nous constatons, il y a d'abord le pourcentage d'entrées en formation des demandeurs d'emploi dans cette grande Région, qui s'est établie à 61 %, 55 % en Aquitaine contre 82 % au niveau national. Donc nous considérons qu'il n'y a pas eu là un effort suffisant.

De la même manière et en règle générale, les durées des formations proposées sont trop courtes, et ne répondent pas aux critères d'efficacité définis par l'AFPA, qui sont d'une durée approximative de six mois, pour un montant de 4000 à 5000 €. La Région Aquitaine se situe aux alentours de 1000 €, avec une prévision à 1650 € pour l'année à venir.

Enfin, vous avez annoncé ce matin, par la voix d'Andréa BROUILLE, qu'il y aurait 80 000 formations qui seront proposées. Pourrions-nous avoir à terme l'évaluation des formations qui conduisent à un retour vers l'emploi ? Je ne doute pas que Monsieur ASTIER nous les communiquera pour cette année et dans les années à venir.

Ces remarques d'ordre général étant faites, j'aborderais le chapitre de l'apprentissage, qui est, aux yeux de beaucoup, une « voie royale », et je partage d'ailleurs cette position. Nous avons de ce point de vue-là quelques remarques à formuler.

La première est que vous nous indiquez dans le rapport qui nous a été remis, que 97 nouvelles formations ont été ouvertes à la rentrée 2015, plus de 110 seront ouvertes à la rentrée de 2016. Certaines sont énumérées mais très peu, donc nous souhaiterions que ce ne soit pas un catalogue, un inventaire à la PEREVERT, mais bel et bien des formations qui soient établies et élaborées en relation, en adéquation avec les besoins du territoire, avec les besoins exprimés par les acteurs économiques, car nous le savons tous, ce sont les entreprises qui créent des emplois. Je dis cela pour deux raisons essentielles.

La première est que nous avons dans cette Région une proportion supérieure à la moyenne nationale de jeunes détenteurs d'un diplôme de type CAP ou BEP, qui ne trouvent pas d'offres d'emploi correspondant à leur formation.

Et la deuxième raison qui m'a amenée à tenir ce propos, au nom du groupe MoDem et apparentés, est qu'il y a aujourd'hui des entrepreneurs, des artisans, des entreprises, qui ont des offres d'emploi qui ne sont pas pourvues, faute de compétences idoines.

D'autre part, vous évoquez dans le rapport des mesures innovantes pour l'apprentissage, sans ne rien citer, donc j'espère que derrière ces mots il y a véritablement des mesures concrètes. D'ailleurs, nous allons vous en proposer, qui ont déjà été testées sur l'une des anciennes Régions, Poitou-Charentes. J'ouvre simplement une parenthèse pour dire que j'ai un regard extrêmement sévère sur la gestion irresponsable de cette ancienne Région, mais que néanmoins, le modèle aquitain doit s'inspirer de ce qui a été fait de bien ou de mieux dans les deux anciennes Régions, et en l'occurrence, ne doit pas faire une fusion-absorption simple de ces deux anciennes Régions. En matière d'apprentissage, nous vous invitons à étendre le dispositif des conseillers-tuteurs en insertion, qui font un travail de prévention et de remédiation, avec les CFA, les jeunes et les employeurs. Ceci dans un triple objectif, que je crois nous partageons tous, qui est celui de résoudre les problèmes ponctuels qui peuvent naître tout au long du contrat, de réduire considérablement les taux de rupture et la mise en échec de nos jeunes, et en fin, de compléter le dispositif que vous avez déjà mis en œuvre, plateforme téléphonique, en luttant contre le décrochage des jeunes et en évitant ainsi la marginalisation.

Dans le même esprit et pour les mêmes raisons, nous souhaitons, et je rejoins ma collègue Marie-Françoise NADAU, qu'il y ait une formation pour les maîtres d'apprentissage, qui soit mise en œuvre. Cette formation est une demande qui émane véritablement des socioprofessionnels, qui ont une compétence véritable mais qui expriment ne pas toujours savoir comment la transmettre, et donc qui ont besoin d'outils pédagogiques pour le faire. Ils sont dans le faire et pas dans le faire faire, donc ils ont une demande, ils ne savent pas toujours, je cite : « comment s'y prendre avec ces jeunes ». Je crois qu'il doit y avoir véritablement une réflexion pour pouvoir permettre à ces personnes-là, qui ont envie de s'investir, pour les aider à s'investir du mieux possible.

Après ces remarques et propositions en faveur de la réussite de l'apprentissage, je m'exprimerai au nom de l'inter-groupe LR-CPNT-UDI et MoDem. Nous portons un amendement sur les contrats de professionnalisation, d'ailleurs contrats qui ne sont pas abordés, nous considérons que ces contrats permettent de façonner de futurs salariés et constituent un véritable outil pour recruter et qualifier sur mesure, et que par conséquent, ils doivent être largement favorisés et soutenus. Un contrat de professionnalisation, pour un employeur, est une formule souple en termes de contrat, il y a une diversité qui est offerte et agile en termes de recrutement, puisqu'il est accessible à un large public. Aujourd'hui, malheureusement, ce dispositif n'est pas encore suffisamment utilisé alors qu'il est un véritable tremplin vers l'emploi. Nous connaissons probablement toutes et tous des femmes, des hommes, des jeunes, des moins jeunes, qui ont pour ambition de préparer un diplôme ou un titre à finalité professionnelle, ou bien encore un certificat de qualification professionnelle, et qui ne trouvent pas l'entreprise qui va les accueillir, et cela même s'il existe des dispositifs tels qu'exonération de charges, cela parce qu'il y a un frein financier. Eu égard à ces constats et au bénéfice reconnu en faveur du recrutement à l'issue d'un contrat de professionnalisation, nous vous demandons que soit mise en œuvre une politique incitative et volontariste, là aussi sur le modèle de ce qui a été fait en Poitou-Charentes, mais de manière plus ambitieuse, pour faire de l'alternance une priorité pour l'emploi, une priorité

de la formation, et cela grâce à la création d'un fonds régional de soutien à l'alternance, dans lequel seront inscrits 5 M€. 2000 € seront versés à l'employeur qui contractualise avec une personne, 1 500 € à l'issue s'il y a une CDIisation et 1000 € s'il y a un contrat d'une certaine durée, en CDD.

Cet amendement est gagé bien sûr, et nous demandons que 5 M€ soient inscrits à l'action économique et soient pris sur le chapitre transport 908, sur le programme 214040 de la ligne Pau-Canfranc.

En conclusion, Monsieur le Président, nous souhaitons que la formation soit une grande priorité pour notre Région, qu'elle soit véritablement pensée en adéquation avec les besoins des acteurs économiques du territoire. Nous ne voulons plus de pansement sur une jambe de bois. A la détermination et l'optimisme que vous avez affichés ce matin, nous vous demandons de rajouter de l'audace, de l'ambition, et de l'efficacité.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Pour que les choses soient claires, sur ce chapitre 901-931, je n'ai pas l'amendement, par contre, je l'ai sur le chapitre 908. Mais ce la ne fait rien, que le débat ait lieu maintenant ou après, ce n'est pas gênant.

Je rappellerai simplement, avant de donner la parole à Catherine VEYSSY, que le pays où l'apprentissage et l'alternance sont les plus développés, est le pays qui ne met aucun moyen financier pour soutenir l'alternance et l'apprentissage. Et d'une certaine manière, j'entre dans ce débat sur la baisse de l'argent public, qui existe aujourd'hui, je crois qu'il faut que chacun se prenne par la main et considère les bonnes expériences internationales. Je suis pour l'alternance, je suis pour l'apprentissage, mais à un moment donné, on sait que ce n'est pas parce que vous mettez plus d'argent que cela règlera le problème. Pendant très longtemps, la France a mis beaucoup d'argent sur l'apprentissage, cela n'a absolument rien réglé. Prenons cela collectivement entre les mains, arrêtons de nous donner des leçons, c'est un problème culturel, c'est un problème de normes, et donc il faut que l'on le prenne autrement.

M. VERDIN. - Merci Monsieur le Président, d'avoir reconnu mon bras levé.

M. LE PRÉSIDENT. - Mais je ne connais pas encore le nom de tout le monde.

M. VERDIN. - La formation professionnelle est un des trois grands piliers budgétaires de notre Région. C'est pourquoi je voudrais vous donner notre analyse sur ce dossier complexe.

François HOLLANDE a promis récemment dans le pays, 500 000 formations supplémentaires. Budget estimé : 1 milliard d'euros. C'est un défi plus qu'ambitieux puisque l'on forme déjà 600 000 personnes chaque année en France. Il s'agirait donc de doubler ce chiffre. Si le Gouvernement y parvient, nous souhaitons comme lui que ces formations débouchent au plus vite sur des emplois réels. En attendant, ces formations auront un effet bénéfique immédiat et mécanique. Les chômeurs formés passeront ipso facto de catégorie A en catégorie D. Ils disparaîtront comme par enchantement des statistiques officielles du chômage. Un bon point pour un deuxième mandat, mais une mauvaise image pour une politique de l'emploi. D'ailleurs, Monsieur le Président, l'Etat n'ayant plus rien dans ses

caisses, il est venu vous faire signer, le 25 mars dernier, une convention par laquelle notre Région participera à cet effort de formation. La somme globale destinée à la formation et l'emploi est évaluée à 32 milliards d'euros par an, en France. Qui finance ? Pas seulement les Régions, à hauteur de 14 %, mais aussi les entreprises, à hauteur de 43 %, et l'Etat à 13 %, l'UNEDIC et le Pôle Emploi. Ces financements devraient profiter aux jeunes et aux demandeurs d'emploi, mais ce n'est pas toujours le cas. Il y a surtout un gros problème d'adéquation. Les formations ne correspondent pas assez aux besoins des entreprises. Nos jeunes et nos chômeurs suivent trop souvent des formations qui ne correspondent pas du tout au marché de l'emploi. C'est le travail de l'exécutif de se renseigner sur les besoins réels des différents secteurs d'activité. Le hiatus entre formation professionnelle et marché de l'emploi, voilà le grand problème de notre pays.

En France, on dénombre 55 000 organismes de formation, alors qu'en Allemagne, il n'y en a que 4000 : plus d'organismes pour moins de résultats. Pourquoi ? Parce que l'on fonctionne trop avec l'argent public, il faut le dire. Trop d'organismes de formation professionnelle ne vivent que de l'argent public, avec trop souvent des dépenses de fonctionnement mirobolantes, rarement justifiées. On engraisse un système offrant peu de résultats. Il faut donc avoir l'œil sur tous ces organismes de formation professionnelle et d'apprentissage, et en vérifier leur efficacité.

On constate également que beaucoup d'argent public est versé dans l'économie sociale et solidaire, avec des résultats en termes d'emploi plus qu'aléatoires. Dès lors, nos jeunes optent aujourd'hui de plus en plus pour des formations en alternance, comme il vient d'être dit Monsieur le Président, qui retrouvent leurs lettres de noblesse, on peut vous l'accorder. Le rêve de tout généraliste s'évanouit, celui des 90 % de bacheliers aussi. On réalise peu à peu que le problème de la formation doit se résoudre en amont, en amont du côté de l'éducation nationale, il est urgent de favoriser les filières directement professionnalisantes, comme le CAP, qui peut d'ailleurs déboucher à terme sur un diplôme d'ingénieur pourquoi pas. Dans ce domaine, il serait bon que les entreprises assurent la formation en alternance, je cautionne parfaitement sur ce point ce qui a été dit, afin que l'éducation nationale reste au plus près des attentes du terrain, ce qui n'est pas toujours le cas. Il faut prendre aussi le problème en amont du côté des politiques de développement économique. Nos entreprises sont tout à fait capables d'assurer elles-mêmes la formation de leurs futurs employés, elles n'attendent d'ailleurs souvent que cela. Elles demandent juste que l'on assouplisse leur bride fiscale, afin qu'elles puissent avoir les moyens d'aller dans ce sens. Lever de nouveaux impôts pour développer l'économie et former les travailleurs, pourquoi pas, mais qui paye ces impôts ? Les entreprises notamment, et beaucoup sont déjà étranglées fiscalement : le serpent se mord la queue.

Pour toutes ces raisons, nous ne voterons pas le budget de formation professionnelle 2016.

M. LE PRÉSIDENT. - Je vais donner la parole à Catherine VEYSSY pour répondre.

Mme V EYSSY. - D'abord quelques éléments concernant l'apprentissage. Nous considérons qu'à travers les orientations qui ont été présentées dans ce budget 2016, nous confirmons que nous souhaitons donner une part de choix à l'apprentissage et ce sera confirmé par la prochaine plénière de juin, puisque comme cela avait été annoncé, nous

tiendrons notre parole, la feuille de route pour l'apprentissage, notamment pour 2016, sera présentée lors de la plénière de juin.

Pour autant, d'ores et déjà, je peux vous livrer peut-être en avant-première, mais pour celles et ceux qui participent régulièrement et à nos Commissions et aux rencontres qui sont organisées sur l'apprentissage et aux événements et manifestations sur l'apprentissage, je peux d'ores et déjà peut-être vous livrer au moins cinq objectifs que nous retrouverons dans cette feuille de route à la plénière de juin.

D'une part, un plan global de développement de l'apprentissage et je peux en dire quelques mots et le développer. Ensuite, mettre aussi en place un nouveau système de primes aux employeurs d'apprentis, et bien évidemment, créer un dispositif de soutien aux apprentis pendant toute la durée de leur parcours et comme cela a été dit, et bien évidemment nous par tageons cela, il convient d'adapter l'offre de formation par apprentissage, aux besoins des entreprises et des jeunes. Et puis bien sûr, nous aurons à préparer un cadre quinquennal, avec les 115 CFA qui sont les établissements de formation et d'apprentissage dans cette nouvelle grande Région.

Le plan intégré de développement de l'apprentissage, ce qui est important est qu'à chaque jeune qui veut faire un parcours d'apprentissage, il y ait aussi une entreprise, un employeur, qui soit prêt à l'accueillir, parce que vous ne l'avez pas évoqué mais nous savons que c'est aussi l'un de ses soucis parfois, que nous rencontrons, c'est-à-dire de trouver des entreprises qui sont prêtes à accueillir des apprentis. Pour ce faire, il faut consolider ce réseau de développeurs des entreprises, c'est-à-dire des personnes qui vont démarcher des entreprises qui soit n'ont jamais pris d'apprentis, soit avaient pu en prendre mais qui, pour des raisons diverses et variées, ont pu se détourner de l'apprentissage. Il faut donc conforter ce réseau de développeurs, c'est pour cela qu'un objectif de 3200 nouveaux contrats a été fixé, avec des animations au plus près des territoires, pour sensibiliser aussi ces entreprises.

Et je vous signale aussi que nous avons, sur le site de la Région, sur une page d'accueil de la Bourse de l'alternance, qui existe déjà dans les trois anciennes Régions et qui vont être unifiées, Bourse de l'alternance qui permettra aussi aux entreprises qui souhaitent prendre des apprentis, ou des apprentis qui cherchent des entreprises, d'être mobilisés. Cela veut dire aussi, et je crois que c'est dommage, vous n'étiez pas beaucoup d'élus Régionaux présents, mais ceux qui ont pu être présents lors des Olympiades des métiers, ont pu observer quand même qu'il y avait vraiment une réelle mobilisation et des maîtres d'apprentissage, et des CFA, et des établissements qui offrent de l'apprentissage, et surtout de jeunes apprentis. Réelle mobilisation sur l'ensemble des territoires de ces 12 départements et nous avons vraiment vécu des Olympiades qui ont été particulièrement enrichissantes, et qui démontrent à quel point les politiques qui ont été menées, et qui continueront à l'être, ne sont pas si mal que cela, je pense.

Je voudrais dire aussi que nous avons fait une rencontre le 29 avril dernier, ici-même, dans cet hémicycle, qui était archi plein, avec les 115 CFA, et nous avons pu échanger, c'était vraiment la première fois que nous rassemblions les CFA des trois anciennes Régions, donc c'était un moment très important, où certains ont pu apprendre à se connaître, des témoignages très intéressants ont été apportés aussi sur de nouvelles pédagogies, de la part et de ses maîtres d'apprentissage et aussi des établissements, qui ont vocation certainement, sur la base de ces expériences-là, à se développer et à se déployer.

Ce qui est important aussi est de préciser qu'il vous sera présenté, lors de la plénière du 20 juin, ce qu'on appelle, pour ceux qui sont un peu connaisseurs des dispositifs de l'apprentissage, tout ce qui est ce forfait THR (Transport-Hébergement-Restaurant), dans ce souci d'uniformiser les pratiques sur l'ensemble des 12 départements, pour que ce soit mis en œuvre dès la rentrée 2016, puisque là aussi, nous avons considéré qu'il était important d'harmoniser notamment en ce qui concerne le fonds social aux apprentis par exemple, il n'existait pas en Limousin, il sera proposé sur l'ensemble de la Région si tout le monde en est d'accord, l'aide au premier équipement, qui n'existait pas en Aquitaine mais qui existait dans les deux autres Régions. C'est ce travail-là que nous mettons en œuvre et qui sera présenté et discuté lors de la prochaine Commission éducation-formation.

Ce que je voudrais dire aussi est que nous avons un travail très fin qui se met en place et qui va débiter en juillet 2016 avec les CFA, puisque l'un des premiers actes que nous avons faits en juin 2015 au niveau des trois anciennes Régions, nous avons adopté une délibération commune, identique, sur l'apprentissage, et nous avons donc fixé, pour celles et ceux qui étaient déjà élus Régionaux le mandat précédent, comme ligne d'horizon, décembre 2017 pour terminer les conventions quinquennales avec les CFA, et pour pouvoir démarrer de nouvelles conventions. Ce travail va commencer 18 mois auparavant, dès le mois de juillet 2016. C'est quelque chose qui a été expliqué et discuté avec les CFA, et sachant aussi que l'offre de formation, c'est-à-dire la carte des formations, les ouvertures, les fermetures de sections, va être en cours de discussion. Le Président, Alain ROUSSET, s'est adressé aux 115 CFA en leur demandant de faire remonter ou leurs besoins de formation, ou d'adéquation, selon les territoires, et cela fera l'objet maintenant de discussions et avec le Rectorat, et avec les Branches professionnelles, avec les représentants des filières et des Branches, et cela fera l'objet d'un vote par délibération en décembre 2016.

Comme vous le voyez, nous sommes en ordre de marche, la nouvelle politique de l'apprentissage va être affinée, en tout cas, elle ne se travaille pas toute seule dans un bureau, depuis Bordeaux, vous comprenez bien qu'elle se travaille sur l'ensemble des 12 départements, et avec l'ensemble des acteurs concernés.

S'agissant de la formation professionnelle, il a été plusieurs fois fait mention du plan « 500 000 » et de la contribution active de la Région à ce plan « 500 000 ». Nous faisons partie des Régions qui ont signé ce plan avec l'Etat. Comme vous le savez, nous avons 26 777 formations complémentaires à mettre en œuvre, pour lesquelles nous bénéficions d'un fonds de l'Etat. Je voudrais quand même dire qu'une formation, et l'ambition de la Région et des trois anciennes Régions, et je le revendique, cela n'a pas été de s'ambitions au rabais, nous cherchons toujours à veiller à faire toujours monter une marche pour les personnes qui sont les plus éloignées de l'emploi, par de la pré-qualification et de la qualification. On ne peut pas dire qu'il n'y a pas d'ambition sur la formation professionnelle, preuve en est que 70 % des personnes qui font des formations dans le cadre du programme régional de formation, dans le cadre des formations financées par la Région, on va dire que sept chômeurs sur dix retrouvent du travail. Ces chiffres-là sont à l'appui, et cela reprend la demande qui a été faite d'évaluation des formations, nous avons l'habitude et nous tiendrons cette habitude-là, nous présentons régulièrement en Assemblée plénière et aux élus qui le souhaitent, les évaluations de nos actions de formation, parce qu'il est important d'évaluer précisément la suite, à l'issue du parcours, six mois, un an, deux ans après, que deviennent les demandeurs d'emploi qui ont suivi les formations. Ces chiffres-là, quand l'on vous dit que

sept chômeurs sur dix retrouvent du travail, ce sont de s chiffres q ui sont issu s de ces évaluations, et si vou s avez prêté un œil attentif au plan « 500 000 formations » supplémentaires pour les demandeurs d'emploi, je vous signale qu and même q ue sur ce s formations-là, qui sont portées par la Région, nous som mes sur un montant moyen par parcours de 4413 €, et donc loin des 1000 ou 1500 € qui ont été annoncés. 4413 €, sachant que la Région finance à la fois le s coûts pé dagogiques d ans la form ation, mais aussi la rémunération des d emandeurs d'emploi qui suivent des formations via le revenu social de formation.

Et pour terminer, je voudrais dire que l'actualité parle pour nous parce que hier soir, sur France 3 national, pour celles et ce ux qui ont pu le voir, il y a eu un reportage, à l'occasion du sujet sur le traitement du chômage, sur les actions de chantiers de formation nouvelle chance qui ont été fait s en Aquitaine, en précisant, je ne l'invente pas, c'est dans le titre de l'annonce, que « la Région ALPC est une Région-pilote dans les formations mises en œuvre par les demandeurs d'emploi ».

Mme NADAU. - Moi non plus, je n'ai pas inventé les chiffres.

M. LE PRESIDENT. - Je partage, je souhaite que nos services l'entendent, le souci de Madame NADAU sur le terme d'« excellence », d'autant que je l'ai répété je ne sais combien de fois hier soir puisqu'on avait un e manifestation, que l'on a créée ici, avec le s meilleurs apprentis de France, où j'ai remis, avec les meilleurs ouvriers de France, un certain nombre de médailles, que par a illeurs, vous savez qu'en 2017 on a les Olympi ades nationales des métiers, ici à Bordeaux, que l'on a obtenu cette année les Abilympics, donc vraiment, il y a un travail qui est à la fois un travail de fond auprès des CFA, il suffisait d'écouter le Président de la Chambre Régionale des Métie rs. Mais je demande à tout le monde d'avoir b eaucoup de modestie ou beaucoup d'humilité à l'égard de ce problème de l'apprentissage. La classe politique française de Gauche et de Droite a trop décrété : il n'y a pas assez d'apprentis, voilà ce qu'il faut faire, il faut payer, etc. Cela ne se passe p as comme cela. Je vous donne un exemple, j'ai reçu il y a deux jours, le synd icat national du second- œuvre du bâtiment. Vous savez que le bâtiment et les P ME du bâtiment emploient 25 % de s apprentis, je parle sous le contrôle des services et de Catherine VEYSSY. Qu'est-ce qui est en train de se passer aujourd'hui ? Il est en train de se passe r que la libé ralisation des appels d'o ffres, et pour ma part, pour faire plaisir à Madame CALMELS, je m'opposerai à un certain nombre de textes dans la loi SAPIN 2, qui vise à encore une fois renforcer les grands Groupes contre les PME, parce que le lobbying des grands Groupes à Bercy, cela suffit, les grands Groupes qui sont partout, ave c des moyens consid érables. On risque d'avoir aujourd'hui un renforcement des PPP, qui sont quand même , disons-le, la catastrop he de l'emploi, des coûts publi cs considéra bles, que la ville de Bordeaux d'aill eurs a subi puisque la ville de Bordeaux a vait fait en PPP son bâtiment administr atif et que le Tribunal Administratif l'a annulé. Il fa ut bien voir que quand vous discut ez avec des artisans, même des en treprises de 60 emplois, qui vous disent, et pardon de le dire : nous sommes la seule collectivité, et j'ai demandé à Patrick GUILLEMOT EAU d'y veiller, nous so mmes la seule col lectivité à faire des lots sé parés dans le bâtiment. Quand je dis la seu le, c'est la seule, je p eux vous l'assurer. Que se passe-t-il ? Ce sont les grand s Groupes qui récupère nt le bâtiment et qui, en même temps, « tordent le cou » à toutes les PME et les artisans. Et quand vous discutez avec une entreprise du bâtiment, qui a sur 60 personnes une dizaine d'apprentis, elle vous

dit : je ne sais pas comment je vais être traitée demain, donc je ne sais pas si je prends des apprentis.

Mme CALMELS. - Monsieur le Président, si vous le permettez, vous n'êtes pas le seul.

M. LE PRESIDENT. - Je termine. Je vous parle de la vie réelle.

Mme CALMELS. - Je peux vous donner des exemples, à Parthenay, à Régaz, il y a beaucoup de chantiers où l'ont fait de l'allotissement, Monsieur le Président. Vous n'êtes pas le seul.

M. LE PRESIDENT. - Que je sache, Madame CALMELS, l'immeuble administratif en face de la mairie, a été traité dans un macro-lot.

Mme CALMELS. - C'est un seul exemple. Je vous dis que vous n'êtes pas le seul à faire de l'allotissement.

M. LE PRESIDENT. - A été traité dans un macro-lot avec une entreprise qui a fait les revêtements, qui vient de Villeurbanne, avec des emplois détachés. Excusez-moi, il faut assumer.

Mme CALMELS. - Le Siège social de Régaz, dont je suis Présidente, Monsieur le Président, fait de l'allotissement, donc arrêtez d'être péremptoire et de dire que vous êtes le seul. Vous n'êtes pas le seul en France à faire de l'allotissement.

M. LE PRESIDENT. - Je vous donne rendez-vous quand vous voulez sur nos statistiques de la Métropole, de la ville de Bordeaux, et de la Région. Regardez qui a fait les revêtements de la mairie de Bordeaux, vous verrez, c'est une entreprise de Villeurbanne, avec des emplois détachés.

Mme CALMELS. - Je viens de vous donner un exemple, Monsieur le Président, le maire de Parthenay peut vous en donner d'autres.

M. LE PRESIDENT. - On vient me chercher, je réponds.

Mme CALMELS. - Personne ne vous cherche, vous prononcez quelque chose de faux, pardonnez-moi de répondre.

M. LE PRESIDENT. - Retrouvez les pieds sur terre, retrouvez la réalité.

Je termine par rapport à Madame NADAU et par rapport à la collègue.

M. LE PRESIDENT. - Et le Gouvernement fait, il y a des lois qui sont très libérales, et aujourd'hui il faudrait revenir dessus si l'on veut considérer qu'en France, le seul type d'entreprises qui crée des emplois sont les PME.

M. TAUZIN Monsieur ROUSSET, vous êtes au pouvoir.

M. LE PRESIDENT. - Je ne vous ai pas donné la parole. Tout le monde s'exprime, le Président a le droit de s'exprimer et de temps en temps, je me lâche.

M. LE PRESIDENT. - Il faut assumer, et donc je défends les PME.

Que voulais-je dire ? Je ne sais plus.

Je mets donc aux voix, après avoir répondu d'une manière... Catherine VEYSSY vous a répondu.

Mme REQUENNA - Sur ce que vous avez répondu, Monsieur le Président, ce matin vous reprochiez qu'il n'y ait pas de co-construction, je crois que quand même nous nous inscrivons là-dedans avec les propos que l'on a pu tenir et sur l'apprentissage, et sur l'alternance. Vous pouvez très bien ne pas être d'accord, ceci étant, dire que les PME créent de l'emploi, je l'ai dit tout à l'heure, on essaye de demander, notamment personne n'a parlé de la formation des maîtres d'apprentissage, ce n'est pas une lubie, ce n'est pas une invention, vous êtes près des PME, il y a une demande réelle. Ne dites pas que l'on manque d'humilité, prenez aussi ce qu'il peut y avoir de bon, si véritablement vous voulez de la co-construction.

M. LE PRESIDENT. - Là où je dis que l'on manque d'humilité est quand on donne, où que l'on soit, excusez-moi de vous le dire de manière aussi franche, je ne sais pas si l'on va me le reprocher, j'ai dit au Président de la République à diverses reprises, c'est vrai que je le connais... Je lui ai dit, je l'avais même dit à son prédécesseur, c'est vous dire...

M. LE PRESIDENT. - Que je connais moins bien, mais ce n'est pas au Président de la République de s'exprimer sur le nombre d'apprentis. Le problème de notre pays, pardon de le dire, on aura toujours des débats Gauche-Droite, mais tant que l'on centralisera ce type de décision, tant que l'on ne laissera pas aux acteurs, et notamment aux acteurs économiques, le soin d'agir. Et nous avons un problème culturel, chers collègues, il y a un problème culturel au niveau de l'enseignement, il y a un problème culturel dans l'entreprise. Pourquoi 70 % des entreprises qui prennent des apprentis ont-elles moins de dix salariés ? Il faut s'interroger sur cela. En Allemagne, vous n'avez pas cela, et en Allemagne vous n'avez pas un centime qui est versé pour développer l'apprentissage. J'ai envoyé deux missions, une en Suisse, au Service Public de l'Emploi, une mission en Allemagne. Quand vous regardez cela, vous vous posez des questions : dépolitisons cela.

Je retiens ceci dit votre idée, il ne me semble pas que ce soit à la Région, parce que ce n'est pas la Région qui est propriétaire, ni responsable, comme l'Etat l'est dans l'éducation, des CFA, mais il y a un vrai problème de formation des maîtres d'apprentissage. Il y a un vrai problème peut-être de formation aussi des enseignants qui sont dans les CFA. La formation des maîtres d'apprentissage, excusez-moi mais il appartient à l'entreprise, c'est ce que vous disiez tout à l'heure, de prendre cela en charge.

Mme REQUENNA - Vous dites vous-même que ce sont les entreprises de moins de dix salariés qui accueillent le plus d'apprentis, comprenez que ces entreprises n'ont pas toute l'ingénierie nécessaire pour former leur personnel. C'est aussi une réalité. C'est une demande de leur part.

M. LE PRESIDENT. - Il y a un vrai débat à avoir là-dessus. Nous sommes aujourd'hui engagés dans une réflexion entre temps de travail et durée de la vie. 70 % des entreprises qui recrutent des apprentis sont des entreprises de moins de dix salariés. Le maître d'apprentissage charpentier va transférer, il se trouve que dans mes souvenirs, j'ai travaillé, dans mes années lycéennes et étudiantes, chez un plâtrier-peintre, il n'avait pas besoin d'être formé pour m'apprendre à faire la plâtrerie et la peinture.

Mme REQUENNA - Vous généralisez tout.

M. LE PRÉSIDENT. - Deuxièmement, dans les entreprises de plus de 50, de 100 salariés, quand vous discutez avec elles, ces entreprises-là, est-ce que l'on ne pourrait pas réfléchir à organiser le temps de travail tout au long de la vie, et qu'à la fin de la vie professionnelle, ces hommes, ces femmes, deviennent des passeurs de savoir-faire ? Est-ce que ce ne serait pas une façon d'améliorer les conditions de travail ? De faire accepter l'allongement de la durée de travail ?

Je note, j'entends cela.

Sur la taxe d'apprentissage, la Commission...

Mme REQUENNA - Simplement, c'est au Député ROUSSET de le porter, ce n'est pas ici.

M. LE PRÉSIDENT. - Sur la taxe d'apprentissage, il y a une Commission, je demande au Président de la Commission formation et apprentissage, qu'il y ait une discussion sur la répartition de la taxe d'apprentissage.

L'amendement que vous avez déposé passera au chapitre 908, et pas sur ce chapitre. Cela ne vous ennuie pas ? Vous n'allez pas reprendre la parole pour me dire oui.

Mme REQUENNA - Je réponds pour que vous entendiez que je vous dis : absolument pas du tout, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. - Qui est contre ce chapitre ?

Qui est pour ?

Qui s'abstient ?

Qui ne prend pas part au vote ?

FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE
CHAPITRE 901 - EN INVESTISSEMENT
CHAPITRE 931 EN FONCTIONNEMENT

Vote sur le chapitre FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE

901 en investissement - 931 en fonctionnement

- . **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste-Europe Ecologie Les Verts, Parti Radical de Gauche
- . **CONTRE** : Les Républicains-CPNT, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés, Front National,
- . **NON PARTICIPATION AU VOTE** : Mme Saint-Pé (Modem), Mme Sémavoine (Modem)

ADOPTE

M. LE PRÉSIDENT. - Ce chapitre est donc adopté.

M. LE PRESIDENT. - Nous passons au chapitre enseignement, 902 et 932. Je n'ai pas d'amendement proposé.

Mme MOGA. - Je vais intervenir sur ce volet éducation et enseignement supérieur, ce sont les chapitres 902 et 932.

Notre groupe soutient ce volet, il soutient la politique volontariste de la grande Région, notamment dans le domaine de l'investissement immobilier, qui a permis jusqu'ici de réaliser la modernisation et la réhabilitation des lycées, mais aussi d'ambitieux équipements universitaires comme l'IEP ou Neurocampus.

Je tiens à cette occasion, à remercier les services de la commande publique et de la maîtrise d'ouvrage des trois Régions, qui ont assuré remarquablement la continuité du service public dans cette délicate période de fusion, en harmonisant en douceur leurs pratiques et leurs procédures. Je me permets de le dire en tant que membre de la Commission d'appels d'offres.

Nous sommes préoccupés par ailleurs comme vous par la réussite de nos élèves et de nos étudiants, et par leur nécessaire insertion professionnelle, et à ce titre, nous approuvons aussi vos politiques de soutien qui passent par un environnement favorable, la mise à disposition de moyens pédagogiques de qualité, et l'accompagnement des élèves issus des catégories les moins favorisées. Nous tenons à réaffirmer à cette occasion, notre attachement à la sanctuarisation des dépenses d'éducation.

Nous souhaitons toutefois attirer votre attention sur deux points : il nous paraît d'abord essentiel de proposer aux jeunes l'offre de formation la plus complète. La compétence reconnue à la Région en matière de carte de formations des lycées professionnels, en fournit l'opportunité. Cette compétence se trouve en effet au croisement de deux logiques : une logique de rationalisation de l'offre, la tendance étant à la spécialisation, voire à la polarisation. On comprend bien cette approche qui tient compte, Monsieur NEMBRINI, de l'adéquation utile entre les formations dispensées et les emplois disponibles sur place. Mais il y a aussi une logique territoriale, qui nous impose de développer une offre éducative variée, sur l'ensemble du territoire. Il nous faut garantir aux jeunes un panel de formations le plus large possible, surtout quand un lycée se trouve dans un territoire isolé et mal desservi par les moyens de transport public. C'est un enjeu d'aménagement du territoire.

Cette préoccupation a son pendant dans le domaine de l'enseignement supérieur. Quelques éléments de contexte d'abord, d'un côté, une idéologie de l'excellence se répand et tant mieux, dans nos universités. Je rappelle que l'université de Bordeaux est l'une des trois seules universités en France à avoir son label IDEX confirmé, avec un effet d'entraînement évident pour les établissements qui ne sont pas intégrés à l'université de Bordeaux. De l'autre, envers du décor, nous avons des universités autonomes, en situation financière délicate, peinant à assumer leurs charges de fonctionnement, paradoxalement victimes de leur succès car elles attirent de plus en plus d'étudiants, car contrairement à une idée reçue, l'université n'est pas une usine à chômeurs et si le taux de décrochage y est préoccupant (environ 25 % en première année), je vous rappelle qu'il est proche du taux de décrochage en classes préparatoires aux grandes écoles.

Même si l'on se réjouit de la manne et de la visibilité que procure l'excellence, on peut légitimement s'inquiéter de la remise en cause indirecte de notre université de service public,

c'est-à-dire à vocation universelle et au service de tous, au profit d'un système à plusieurs vitesses. Le risque que certains territoires ou certaines spécialités soient délaissés est bien réel. C'est pour cette raison que le lancement du Schéma Régional d'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation de la grande Région nous paraît urgent. Les débats organisés à l'occasion de l'élaboration du Schéma aquitain avaient fait ressortir particulièrement deux idées-forces, dont on pourrait s'inspirer : d'une part, la consolidation des Bac + 3 sur les antennes qui constituent de véritables laboratoires pédagogiques. D'autre part, la spécialisation des territoires, en s'appuyant sur la spécificité des territoires pour y créer des filières de haut niveau. En fait, il faut porter l'excellence dans les territoires, par l'enseignement supérieur et la recherche, qui doivent être aussi des outils de développement équilibré des territoires. Le groupe MoDem y veillera.

Deuxième point de vigilance : notre stratégie d'innovation. Dans les documents d'OB, il est dit, je cite (j'aime bien cette formule) : « si modèle aquitain il y a, c'est dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche qu'il s'exprime le mieux. » Nous avons bien compris que ce modèle de fertilisation croisée entre l'université et l'industrie, entre la recherche publique et privée, a vocation à s'étendre à la nouvelle Région, et nous y adhérons. Nous devons toutefois éviter l'écueil du tropisme scientifique. Si l'innovation technologique est bien sûr dans notre ADN, du moins en ex-Aquitaine, il nous semble que l'innovation doit être encouragée tous azimuts. Je vous renvoie à ce propos à la contribution de la conférence des grandes écoles aux Assises nationales de l'enseignement supérieur et de la recherche, je cite : « dans une économie composée à 70 % de services, il faut se garder d'appliquer des modèles qui limitent l'innovation à la seule innovation technologique. » Bien sûr, il ne s'agit pas de refaire la guerre dépassée des sciences dites « dures » contre les sciences humaines et sociales, mais d'encourager au contraire les universitaires à travailler de manière transdisciplinaire. Le collège des sciences de l'Homme de l'université de Bordeaux en est une éclatante illustration. D'autres projets pourront en fournir l'opportunité, par exemple le projet Océan de Socioa, je fais un petit clin d'œil à mon ami Michel VEUNAC.

En matière d'enseignement supérieur, nous devons bien sûr investir sur l'innovation pédagogique, notamment l'université numérique, et compléter le soutien de l'Etat au MOOC, par un accompagnement des enseignants dans ces nouveaux usages. Elargir également et pérenniser l'appel à projet aquitain pédagogie-qualité de l'enseignement supérieur. Mais nous devons veiller aussi au développement chez les enseignants et les chercheurs, d'une culture de l'innovation sociétale. L'université doit s'ouvrir à la cité, pas seulement par le partage de l'espace public (comme on le verra tout à l'heure avec le plan Campus), mais aussi par l'échange des pratiques. Pour changer un peu de l'exemple industriel, cher à notre Président, je vous invite à suivre les travaux du forum MONTESQUIEU, soutenus par la fondation Bordeaux université (on en parlera aussi tout à l'heure), pour encourager les liens entre les filières juridiques et les acteurs du monde socio-économique, notamment au sein de la clinique du Droit, qui fonctionne comme un dispensaire juridique, animé par des étudiants en Master de Droit, des auditeurs de justice, des élèves notaires et des élèves avocats. C'est un bel exemple de convergence entre professionnalisation des formations et utilité sociale.

Mme LE GUEN. - Ce sera bref, je me suis chronométrée, 4.30 minutes, mais percutant.

M. LE PRESIDENT. - Il ne faut pas que vous fassiez trop d'entraînement avant.

Mme LE GUEN. - J'ai l'habitude.

Je souhaiterais intervenir sur deux axes de votre politique budgétaire en matière d'éducation au sein de nos lycées. Si bon nombre de vos décisions sont tout à fait louables et innovantes concernant la maîtrise d'ouvrage et les lycées professionnels, il n'en reste pas moins que certaines délibérations nous ont laissés perplexes lors de ces dernières Commissions.

En effet, l'exécutif de cette Assemblée semble être obsédé, voire envouté par quatre mots : décrochage, projet, numérique, Europe. Le premier axe concerne le décrochage scolaire, qui nous paraît étrange tant il apparaît presque dans toutes les délibérations, voire plus. C'est ainsi que sont allouées des subventions voyage afin, je cite : « de prévenir le décrochage scolaire », pour un montant global de 140 960 €. On y retrouve par exemple, et sous couvert de projet européen, huit élèves partant à Lisbonne, quatre à Barcelone, six en Sicile, sept en Espagne...

Mme LE GUEN. - Vous semblez favoriser certains élèves ou enseignants, il nous semble plus judicieux de les regrouper avec l'harmonisation de la nouvelle Région.

Toujours sur le même thème, ce document, rédigé en partenariat avec la Région Aquitaine, est pourtant distribué dans les collèges publics et privés à la rentrée 2015. Nous pensions que les collèges relevaient du Conseil Départemental. Il n'en est rien, vous outrepassiez vos compétences. Cependant, nous comprenons mieux votre appel du pied aux classes de collège, lorsque nous découvrons au dos une page entière visant à promouvoir votre plateforme gratuite d'aide aux devoirs « Coup de pouce ». Un dispositif expérimental s'ajoutant aux aides pécuniaires déjà allouées aux élèves, à savoir entre 70 et 619 € par lycéen, en plus des aides d'Etat. Le tout pour une enveloppe globale de 5 M€ à la rentrée 2015. Il suffit ainsi de composer le 05.57.57.50.00. pour bénéficier d'une aide gratuite aux devoirs, dispensée par des étudiants choisis par vous. Qui sont-ils ? Sur quels critères les avez-vous recrutés ?

Mme LE GUEN. - Ces derniers se substituent au savoir, à l'expérience et à l'autorité du maître. Finalement, vous avez raison : pourquoi s'en priver puisque d'après vous, l'enseignement c'est simple comme un coup de fil ?

Notre seconde piste de réflexion concerne ce que vous appelez l'« innovation éducative par le numérique », pour un budget global de 350 000 € : 21 000 € subventionnés par le FEDER et 140 000 € par la Région. Nous retrouvons ainsi, je cite : « le tout numérique au sein des cours, la classe inversée de la Seconde à la Terminale, le learning by doing ». Ces dispositifs sont encore destinés à raccrocher ceux qui ont décroché.

Enfin, et non des moindres, le lycée expérimental. Décidément, « expérimental » est le cinquième mot que vous avez affectionné beaucoup dans notre nouvelle Région. Les élus FN et le collectif racing des enseignants patriotes, considèrent que nos enfants ne sont pas des souris de laboratoire. Il est essentiel de revenir aux fondamentaux, et de cesser la grande braderie du Baccalauréat, alors que bon nombre d'élèves n'ont pas acquis ces mêmes fondamentaux : lire, écrire, compter. Ainsi, plus de 70 écoles privées, hors contrat, ont ouvert leurs portes l'année dernière en France. Preuve que vos expériences numériques-

européistes ne fonctionnent toujours pas. Vous et vos amis vous êtes appliqués à détruire l'école de la République, depuis quatre décennies. Nous prenons acte de vos lubies pédagogistes, pour le bien de nos élèves qui seront les citoyens et la France de demain.

Pour toutes ces raisons, nous ne voterons pas positivement ce budget éducation.

M. LE PRESIDENT. - Je voudrais juste vous dire, Madame, parce que je ne pense pas que dans cette Assemblée il y ait un seul élu, quelle que soit sa sensibilité, qui accepte que les enfants d'ouvriers, de paysans, de caissières de supermarchés, réussissent moins leurs études. Tout le monde est d'accord. Nous avons simplement adopté un système qui a fonctionné au Québec, où ils ont simplement par la mobilisation d'un appel téléphonique et numérique, le soir, divisé par deux l'échec scolaire. Je n'ai fait que reproduire cela, c'est tout simple. Cela coûte un peu d'argent, mais en même temps derrière, il y a l'ascenseur social. Et j'en suis fier.

M. NE MBRINI. - « Ce qu'à la fin j'ai su comment le faire entendre », comme dit ARAGON.

En effet, prendre le problème à ce niveau est un peu désarmant. Cette question du décrochage scolaire, pourquoi nous tient-elle tellement à cœur ? J'ai une longue expérience de l'éducation, à différents postes, vous le savez, je ne suis pas là à ce titre. J'ai vu beaucoup de Ministres faire des plans de lutte contre le décrochage, et j'en ai écrits moi-même un certain nombre, et je trouve toujours 150 000 décrocheurs, en permanence. Un peu d'humour : 150 000 au début d'un Ministère, 120 000 à la sortie du Ministre, mais ce lui qui succède retrouve les 150 000. Qu'est-ce que cela signifie ? Cela signifie qu'une approche par les textes nationaux, qui ont leur valeur bien entendu, qui ont leur pertinence, qui portent les objectifs, c'est l'objectif des politiques nationales, cela ne fonctionne pas. Ce qui fonctionne, c'est prendre les problèmes au lieu où ils se trouvent. L'aide aux devoirs : pourquoi décroche-t-on ? Pendant longtemps, on a eu une explication sociale fautive, c'était les pauvres qui décrochaient. Cela reste en partie vrai, mais ce n'est pas suffisant. On décroche souvent parce que l'on se retrouve seul face à la mise en œuvre de concepts que l'on a appris en cours, et que l'on n'arrive pas à mettre en adéquation avec cet apprentissage. Cela s'appelle l'aide aux devoirs.

Deuxièmement Madame, certes, des étudiants que nous choisissons. Pourquoi ? Parce qu'il faut trouver un système d'aide en proximité avec les élèves. En proximité, pourquoi là aussi ? Parce que souvent, quand on a fait des études, qu'on a poursuivi l'acquisition de compétences et de connaissances dans un domaine particulier, on a aussi souffert soi-même, et on a vu quelles pouvaient être les embûches sur le chemin de l'apprentissage. Oui, un étudiant de Master peut peut-être, mieux qu'un professeur, donner du courage à un étudiant ou un élève qui est sur le point de décrocher. C'est une excellente méthode, sans compter que c'est un bon entraînement pour quelqu'un qui un jour voudra devenir professeur.

Mais je voudrais aller plus loin parce que vous avez brocardé également la question du numérique, mais le numérique est un outil, pas une lubie, ce n'est pas du pédagogisme. Le numérique est mis à la disposition des apprentissages fondamentaux, parce que dans le temps où nous utilisons les technologies numériques, nous promovons le socle commun de connaissances et de compétences, et si vous êtes instruite des réalités de l'éducation

nationale, vous savez qu'il s'agit de calcul, de grammaire, d'histoire, de connaissances fondamentales, de morale républicaine, et que pour le faire passer au jourd'hui, avec des élèves qui naissent avec une tablette, j'ai chez moi des enfants de 2 ans et demi qui utilisent déjà ces outils, qui savent déjà. Il faut utiliser ces outils. Et de même, l'enseignement change, ce que parfois on ne sait pas assez au Ministère. Aujourd'hui, beaucoup de professeurs... vous avez brocardé la classe inversée, savez-vous ce que c'est ? C'est tout simplement le fait qu'aujourd'hui, les connaissances qui passaient autrefois par les enseignements magistraux, passent à travers des cours auxquels on accède par ces outils, et c'est plus facile d'écoûter un cours à la maison, que de faire les exercices. Alors classe inversée, les professeurs, avec des outils que nous leur donnons, prennent en charge les petits groupes et traquent le décrochage dans la classe. Autrement dit, oui, notre politique est toute en tière tournée vers la lutte contre le décrochage, et parce que justement cette politique-là ne peut pas trouver sa solution au niveau national, j'en sais quelque chose profondément, nous le prenons au bon niveau, c'est-à-dire au niveau de l'aide directe aux élèves et aux établissements. Et je pourrais développer ce point de vue à propos des débats que je vois ici et là sur les manuels scolaires, aujourd'hui, une politique ne peut pas se satisfaire simplement d'appui à l'outil classique qu'est le manuel scolaire, parce que ce ne sont pas ces quelques centaines de milliers d'euros que vous évoquez qui sont importants à prendre en compte, ce sont les 2.5 M€ que nous mettons sur le numérique, pour pourvoir tout le territoire de la grande Région en espaces numériques de travail, pour tous les outils dont je viens de parler, les élèves, les familles, les professeurs puissent y avoir accès. Oui, c'est de la bonne politique. En Limousin, il n'y a pas d'ENT, à la rentrée il y en aura un, équité territoriale. Sur le territoire de notre grande Région, comment faire pour soutenir les territoires les plus isolés si ce n'est en utilisant précisément ces outils ? En amenant toute la connaissance dans les lieux les plus éloignés du territoire. La notion de centre et de périphérie, qui nous anime encore trop, ne fonctionne plus.

Et puis Madame MOGA, vous disiez tout à l'heure, et nous avons depuis de longues années, en d'autres circonstances, des débats, oui, il faut travailler sur la carte des formations. Chaque lieu de notre territoire recèle des pépites. J'ai fréquenté beaucoup, depuis que je suis à ces responsabilités, des territoires dits « isolés », en Creuse, en Corrèze, en Charente, en Lot-et-Garonne. Pourquoi ces territoires m'intéressent ? Parce qu'on y trouve là des équipes de professeurs qui se débattent avec la réalité, et il faut cultiver sur ces territoires-là les pépites de formation. J'ai trouvé à la Souterraine un lieu extraordinaire de formation en matière d'Arts Appliqués. Je veux qu'à Felletin, dans la Creuse, on retrouve un lieu de formation d'excellence sur le bâtiment, et ceci, nous allons le faire grâce aux outils nouveaux et à l'appui des professions.

Je pourrais développer bien d'autres points. Je dois dire que cette politique d'appui aux établissements doit se faire sur une durée longue, il nous faudra quatre ou cinq ans, et la programmation pluriannuelle d'investissement prendra en compte ceci, avec une politique d'internat adaptée, et nous travaillons ensemble, dans la Commission, en GIA et partout où ce sera possible. Et je suis preneur de toutes les bonnes idées.

Enfin, personne ne l'a soulevé, sauf ce matin dans les débats, nous avons repris une excellente idée de Poitou-Charentes, nous l'avons en Aquitaine mais elle était très limitée, à un public très ciblé, c'est l'accompagnement au permis de conduire. Et là aussi, toutes les études, je suis formel, je n'ai jamais vu une telle convergence, dont une qui est sortie il y a

deux jours, indiquent que des jeunes qui viennent d'avoir leur CAP, qui viennent d'avoir leur Baccalauréat professionnel, s'ils ne trouvent pas du travail dans les mois qui suivent leur diplôme, ils sont des décrocheurs qui ont réussi. C'est un nouveau concept. On a un diplôme, mais il y a un trou dans le CV, et l'employeur se dit : mais enfin, tu n'as pas trouvé de travail dès la sortie ? C'est un problème. Et nous voulons aider les jeunes des lieux isolés à pouvoir accéder au travail, d'où l'aide au permis de conduire. On a évoqué la somme ce matin, je n'entre pas dans les détails : 600 €, ce sera étendu à la grande Région et nous voterons le Règlement d'intervention très prochainement. Voici une politique cohérente, fondée sur la différenciation sociale et l'attention aux territoires.

M. LE PRÉSIDENT. - Excusez-moi, j'aurais dû vous donner la parole avant la conclusion.

Mme MARENDAT. - Ce n'est pas un avis mais une question, voire une demande de précision, cela concerne les aides de rentrée, les conditions matérielles de l'accès au savoir des lycéens. J'avais cru comprendre en GIA, on a trois types d'aides différentes, difficiles à harmoniser dans l'urgence pour la rentrée prochaine. Dans le Limousin, les livres, si j'ai bien compris, étaient achetés par la Région, et comme ils l'étaient déjà justement cela rendait la chose difficile pour une harmonisation rapide, en Aquitaine le « Coup de pouce », et en Poitou-Charentes, un chèque-livre pour tous les lycéens, qu'ils soient en Seconde, Première ou Terminale, de 70 €. À la lecture du document budgétaire, page 61, il était dit que « l'attribution de chèques-livres aux familles serait poursuivie à la prochaine rentrée en Poitou-Charentes. » J'ai lu ce matin dans la presse qu'elle serait supprimée pour les élèves de Première et de Terminale. Pouvez-vous me dire ce qu'il en est ?

Mme CHADJAA. - J'avais demandé la parole depuis un petit moment, donc je rejoins ma collègue Véronique MARENDAT, c'était la même question car nous avons été interpellés ces derniers jours par des parents d'élèves, concernant ce chèque-livre, et c'est vrai que l'on aimerait bien des précisions, d'autant plus que, comme vous le savez, une Commission d'harmonisation des politiques publiques s'est mise en place il y a quelques semaines, que nous avons évoqué cette question de l'harmonisation des politiques publiques dans les lycées, et il nous avait été répondu qu'à ce stade, rien ne changerait vraiment, alors qu'apparemment, les chèques-livres des Premières et des Terminales sont supprimés. Donc on aimerait avoir une réponse.

M. CAVITTE - Ce n'est pas une question, Monsieur le Président, c'est une intervention peut-être avant la réponse de Jean-Louis NEMBRINI sur cette question-là, il va apporter les éléments précis de réponse. Ce que je voudrais dire par rapport à ces éléments est qu'il y a des changements par rapport aux trois politiques ex-régionales sur les trois territoires, simplement, et Jean-Louis NEMBRINI l'a bien expliqué, on est dans un principe de solidarité, c'est-à-dire que le fait de faire un choix d'aide d'entrée aux élèves est conditionné à des ressources, et cette mesure du permis de conduire, on parlait tout à l'heure d'insertion, c'est vrai que l'insertion passe par l'apprentissage, mais cela passe aussi dans les formations scolaires, et si l'on veut redonner de l'employabilité à des territoires et à des filières, il faut aider les jeunes qui sont dans ces filières. Notre vocation, la Région investit, fait fonctionner les établissements, mais vous l'avez dit et vous le dites souvent, Président, la vocation de la Région est d'intervenir plus au cœur encore des établissements et d'aller à l'insertion. Et cette politique d'accès au permis de conduire, cette politique d'aide conditionnée à ceux qui en ont le plus besoin, d'entrée en classe de Seconde, fait qu'on a une politique solidaire

d'accès à l'emploi, et il faut faire des choix, on l'a vu ce matin, le budget n'est pas extensible, surtout cette année, et le choix a été fait en Commission de faire une aide centrée sur la classe de Seconde.

M. FREL - Juste quelques mots, Monsieur le Président, en réaction à l'intervention de nos collègues du FN, je renvoie tout le monde à la lecture de quelque chose, cela va être très rapide, rassurez-vous Monsieur le Président, qui est vraiment très éclairant sur les priorités que la nation a pour ses jeunes. C'est l'article 1er du Code de l'éducation, lisons-le, il s'inscrit vraiment dans une école qui est ouverte sur le monde, une école qui a changé un peu depuis l'école de Jules FERRY et de son tableau noir, et il y a quelques alinéas qui sont très intéressants, sur notamment l'acquisition de la culture générale et la qualification reconnue et assurée à tous les jeunes quelle que soit leur origine sociale, culturelle, ou géographique, ou le droit à l'éducation qui est garanti à chacun afin de lui permettre de développer sa personnalité, d'élever son niveau de formation initiale et continue, de s'insérer dans la vie sociale et professionnelle, d'exercer sa citoyenneté. Il y a bien d'autres choses qui sont dans cet article, et c'est ce qui fonde et qui fait la grandeur de notre système public d'éducation.

M. NEMBRINI - Très rapidement sur ces questions, parce que Pascal CAVITTE a dit l'essentiel. En effet, le dispositif cette année concernant les manuels scolaires porte sur la classe de Seconde. Une aide universelle de 70 € pour toutes les familles, pour tous les élèves, le Président a bien fait de le rappeler tout à l'heure, c'est une aide aux lycéens, que la Région emporte en sus de ses compétences, c'est un acte volontaire, politique, très positif, mais il faut le signaler à nouveau. Donc une aide universelle de 70 €, mais nous aurons voulu y introduire la différenciation sociale, comme cela a été dit, et pour tous les élèves qui relèveront de l'ARS, on pourra discuter de l'outil un peu plus tard pour 2017, mais pour tous les élèves qui relèveront de l'ARS, ce sera 150 €, deux fois plus. Sur les modalités, nous discutons avec les associations de parents d'élèves, nous sommes vraiment en discussion permanente, même si nous ne sommes pas toujours d'accord sur les évolutions, il faut bien le reconnaître. Oui, en Poitou-Charentes, il y avait trois fois 70 €, en Première, puis en Terminale. C'est un problème que nous avons évoqué, toute politique recèle ses difficultés de mise en œuvre. Je suis très attentif à cela, et je travaillerai avec les Recteurs et les Inspecteurs d'Académie de façon à ce que les fonds sociaux qui seront mobilisés dans ce cadre puissent prendre en compte les difficultés scolaires qui seront signalées. Mais je fais remarquer tout de même que les élèves qui rentreront en Seconde et dont les familles relèvent de l'ARS, auront en Poitou-Charentes 150 €, là où ils n'avaient que 70 €. Je crois que c'est bon de le rappeler.

Ensuite, vous avez évoqué, Madame, la question de la communication. Je suis un républicain qui respecte les procédures, autrement dit, en GIA j'ai évoqué les choses, en Commission, et dès lors que les choses ont été validées par la Commission, je me suis permis de lâcher, au conditionnel parce qu'il y avait cette instance ici aujourd'hui, un certain nombre d'informations. Aujourd'hui, nous donnons des précisions et ensuite, il y aura le Règlement d'intervention que vous aurez l'honneur de voter à la séance prochaine.

M. LE PRÉSIDENT - Pour entrer dans les expériences que l'on a menées les uns et les autres, dans les Régions françaises, pour quoi ce dispositif ? D'abord, parce que cela assure la défense des structures de parents d'élèves dans les lycées. Tout simplement et tout bêtement. Si les parents d'élèves n'assurent plus la bourse aux livres, vous avez un

problème de présence de parents d'élèves dans les lycées. C'est aussi simple que cela, donc c'est pour cela que l'on s'oriente vers cela. C'est vrai qu'en Limousin, en Pays-de-Loire, en Ile-de-France, ce n'était pas le même système, c'est toute la difficulté de l'harmonisation.

Le deuxième point, à partir du moment où l'on a une forme de chèque-livre, une certaine mesure avec les parents d'élèves, on défend aussi le petit libraire du coin. C'est ce que l'on appelle au cabinet de la Région, « la culture VOLPILHAC ». Il vient de me le souffler donc je vous le livre ainsi. Tout simplement parce que si l'on achète des stocks de livres à des grands comptes, le petit éditeur et le petit libraire se trouvent grosjean.

Troisièmement, l'expérience que l'on a pu faire est que quand vous amorcez la pompe avec un chèque important en début, par le simple fait de remettre vos livres, puis d'en louer d'autres, vous avez une espèce de revolving pendant la durée des études.

Enfin, quatrième point, j'insiste sur ce qu'a dit Jean-Louis NEMBRINI, on est très attentif aussi, avec les assistantes sociales des lycées, à détecter d'une manière extrêmement discrète, parce que c'est tout simplement un respect des situations familiales, les jeunes qui sont dans des familles difficiles. La plupart des jeunes aujourd'hui ont un ordinateur, il y en a très peu qui n'en ont pas, mais il y en a qui n'en ont pas, donc il faut que l'on sache, et c'est peut-être la sensibilité qui est la mienne mais je pense que celle-ci va être partagée largement, il faut que l'on sache intervenir d'une manière forte, c'est-à-dire en capitalisant des moyens, de telle sorte qu'avec les fonds sociaux des lycées l'on puisse intervenir sur ceux qui en ont le plus besoin. Voilà un peu le fond, avec ce qu'a dit Jean-Louis NEMBRINI tout à l'heure.

M. LE PRESIDENT. - Je vais mettre aux voix ce chapitre, pour lequel je n'ai pas de proposition d'amendement.

Qui est d'avis de l'adopter en levant la main.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui ne prend pas part au vote ?

ENSEIGNEMENT CHAPITRE 902 - EN INVESTISSEMENT CHAPITRE 932 EN FONCTIONNEMENT
<u>Vote sur le chapitre ENSEIGNEMENT</u> <u>902 en investissement – 932 en fonctionnement</u> . POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste-Europe Ecologie Les Verts, Parti Radical de Gauche . CONTRE : Les Républicains-CPNT, Union des Démocrates et des Indépendants, . NON PARTICIPATION AU VOTE : Mouvement Démocrate et Apparentés, Front National : <u>ADOPTE</u>

M. LE PRESIDENT. - Ce chapitre est donc adopté.

M. LE PRÉSIDENT. - Nous passons maintenant à sport et loisirs, pour lequel l'amendement de l'inter-groupe LR-MoDem-UDI-CPNT Nuits romanes ayant été rejeté, cet amendement n'a pas lieu d'être présenté à nouveau.

Est-ce qu'il y a des interventions sur ce chapitre ?

Mme SEMAVOINE. - C'est donc le chapitre culture-sports-loisirs, 903-933.

Je voudrais faire partager quelques réflexions, au nom de mon groupe MoDem et apparentés, car notre belle et grande Région a la chance d'être une véritable terre de culture. La culture est une dimension essentielle du développement personnel, et un merveilleux lien social. Cette grande Région est riche d'une variété d'acteurs, d'événements et d'offre culturelle. Pour autant, l'accès à la culture reste difficile pour de nombreux publics, et notamment les jeunes. Notre groupe avait proposé, lors de la campagne, une politique en matière de culture. Selon nous, la politique culturelle régionale doit fédérer les principaux acteurs et événements culturels, au tour de trois grands pôles, plutôt que de se disperser. Ces trois grands pôles sont le livre, en coordonnant la foire du livre de Brive, l'escale du livre de Bordeaux, et le festival du polar de Cognac. Le film, en donnant une dimension régionale au festival du film francophone d'Angoulême. La musique, en donnant une dimension régionale aux Francofolies de La Rochelle. Le fil conducteur de ces actions culturelles serait évidemment la francophonie, entendue à la fois comme un lieu de partage de la langue française et de valeurs universelles, et aussi dans laquelle pourrait s'inscrire le particularisme et la diversité de nos langues régionales, qui sont un patrimoine précieux, à préserver et à promouvoir.

Je profite encore quelques secondes d'avoir ce micro, pour ajouter ceci, à propos de patrimoine et de culture, pour vous indiquer, Monsieur le Président, que nous sommes unanimes, en Béarn, à nous être émus d'apprendre que notre Béarn précisément, terre d'Histoire, berceau du bon roi Henri IV, terre de culture, terre éminemment touristique, a été purement oubliée de la nouvelle plaquette de promotion touristique de la nouvelle grande Région, alors que le Béarn est le seul territoire, c'est juste un petit exemple, de la grande Région, pour le tourisme de montagne et pour les stations de ski. Avez-vous que c'est quand même dommage de l'avoir oublié de la plaquette touristique. On est allé trop vite, a-t-on entendu dire, je veux bien le croire, en réponse à cette remarque des béarnais. C'est encore plus regrettable finalement de constater les effets de cette fusion de six Régions, parce que reconnaissons-le, on est tellement nombreux que l'on n'arrive plus aujourd'hui à se compter, et surtout, et c'est cela qui est regrettable, à se considérer.

M. LE PRÉSIDENT. - Je vous donne acte, je vais vérifier. De toute manière, si j'avais vu cette plaquette, je l'aurais noté, pour des raisons que vous connaissez parfaitement. On ne va pas me reprocher d'aller pêcher la truite.

Deuxièmement, je suis très intéressé, Nathalie LANZI répondra tout à l'heure sur les questions de fond, vous avez mis le doigt sur un vrai problème, qui est celui de la francophonie. Je suis comme vous un farouche défenseur de la francophonie, pour plein de raisons mais vous le savez, d'abord parce que les coopérations de la Région, les coopérations décentralisées, en-dehors de ce que nous faisons avec l'Espagne et l'Allemagne ou l'Italie, sont des coopérations avec des pays francophones, avec

Madagascar, avec la Roumanie, avec le Vietnam, avec le Maroc. J'ai proposé d'ailleurs à l'Ambassadeur de Tunisie, que les Régions françaises puissent réfléchir avec les Régions tunisiennes dans le cadre de leur processus démocratique, à une intervention. Contrairement à ce que pensent les bonnes âmes parisiennes, la francophonie, avec les 600 millions de locuteurs francophones qui seraient en Afrique, est une assurance qui est totalement illusoire. Aujourd'hui, nous avons un problème, la Chine achète des terres en Afrique. Les documents de réparation des véhicules, même français, sont écrits en anglais. Le Québec, avec lequel nous sommes jumelés, a fait des études universitaires et de recherche, montrant que la francophonie n'était pas un bien acquis, or, la francophonie est non seulement une culture, mais ce sont d'abord des échanges économiques. C'est pour cela que l'anglais et toute la culture anglophone ont autant progressé avec leurs idées économiques ultralibérales derrière. Donc nous avons une bataille à mener dans ce domaine-là. On a désigné, dans cet exécutif, un responsable de la francophonie, il y a vraiment un travail à faire, et cette grande Région peut être en pointe sur la défense de la francophonie. Je partage forcément. Il se trouve que hier soir, ou avant-hier soir, j'étais en réunion avec les responsables des Francofolies de La Rochelle. Il y a une soirée de la Région, ou une journée de la Région, il faut que l'on y réfléchisse, j'ai proposé aux Francofolies de La Rochelle de réfléchir à être présentes chaque fois qu'il y a un Sommet de la francophonie, mais nous avons une réflexion très punchy à mener, un terme très francophone, comme chacun le sait, sur la francophonie. Pardon Monsieur DURAND, d'avoir fait un dégagement sur une marotte, pour moi, la francophonie est un peu comme Pau-Canfranc.

M. DURAND. - Si vous le voulez bien, on vous laisse Pau-Canfranc et on vous suit sur la francophonie.

Je vais vous parler du sport et me lâche un petit peu à mon tour, mais bien modérément, sur le sujet. L'annonce de la création d'une conférence territoriale régionale du sport, par Madame Nathalie LANZI lors de notre dernière Commission récemment, ne peut que rassurer le groupe LR, dont je suis le porte-parole sur ce sujet. J'ai exprimé, vous le savez Madame LANZI, à plusieurs reprises, en Commission voire en GIA, ce souhait, et finalement nous sommes satisfaits d'avoir été entendus sur ce sujet.

Evasive sur le sort réservé au sport, la loi NOTRe ne l'a en effet pas intégré dans les débats des conférences territoriales de l'action publique, pilotée par les Régions, la fameuse CTAP dont vous nous avez parlé Monsieur le Président, ce matin. S'agit-il d'un simple oubli ou d'une véritable impasse volontaire sur le sport ? On peut légitimement se poser la question, qui témoigne d'ailleurs une nouvelle fois, de l'absence récurrente de référence au sport en France, alors que plus personne ne peut ignorer aujourd'hui sa place importante dans la vie politique, sociale et économique, de notre pays. On est là aussi sur un vrai problème culturel. Vecteur d'aménagement et de développement des territoires, le sport aurait dû naturellement se trouver, au même titre que la culture, au sein de cette grande instance, afin de rendre plus lisible et cohérente l'action des collectivités en faveur de la promotion et du développement de ses activités physiques et sportives. En mettant sur pied cette conférence territoriale régionale du sport, vous comblez un manquement fâcheux de la loi. Voilà pourquoi nous sommes rassurés, mais reste tout de même à savoir si cette conférence territoriale régionale du sport sera réellement rattachée à la CTAP. Votre initiative est bonne, mais ce rattachement est indispensable si votre volonté, comme la nôtre, est bien de faire du

sport un enjeu essentiel et non plus une variable d'ajustement. C'est à cette condition en effet, que se créera véritablement, de façon décentralisée, un espace idéal de dialogue entre les acteurs qui se partagent la compétence sur le sport, pour assurer une cohérence de l'ensemble de l'action publique, tout en optimisant les dépenses de fonctionnement et d'investissement en faveur du sport. Nous y apporterons toute notre contribution, surtout qu'en plus du triple problème auquel les collectivités doivent faire face : l'absence de normes ministérielles en matière d'équipements sportifs, l'augmentation du nombre de sportifs, qui suppose des efforts supplémentaires, la diversité des modalités de pratiques sportives, à laquelle le couple Etat-Fédération ne répond plus avec pertinence, vient s'ajouter, depuis la loi NOTRe, la décentralisation des CREPS, qui sont au nombre de deux dans notre Région (celui de Poitiers et de Talence, que nous connaissons bien).

En créant une typologie spécifique d'établissement local, un peu sur le modèle des lycées, l'Etat s'est tout de même délesté, il faut le reconnaître, des futures augmentations de charges de fonctionnement et d'investissement, qui pèseront désormais sur la Région. Par contre, en conservant des missions obligatoires, surtout en matière de haut niveau et de formation des APS et de ses agents, l'Etat n'entend toutefois pas abandonner totalement les CREPS, et crée une situation duale, dont l'avenir nous dira si elle est tenable. Ce changement notable dans l'intervention de la Région en faveur du sport, va inévitablement conduire à une réflexion sur les modalités du soutien régional, et donc à des arbitrages par rapport à ce qui se faisait aujourd'hui. Nous saluons la sagesse qui a voulu que pour l'exercice en cours, les dispositifs d'aide en place n'aient pas été touchés. Aussi, nous formons bien sûr le vœu de leur maintien pour les exercices à venir. Pour conclure, face à ce que l'on peut qualifier de désordre sportif français, la Région, en tant que chef de file, se voit investie d'une mission qui, si elle en prend la mesure, et si la volonté politique est bien là, devra faire naître un nouveau projet pour le sport dans notre pays.

M. LE PRÉSIDENT. - Je partage assez, et votre expérience du sport m'incite à suggérer que l'on vous associe à toute cette réflexion.

Les CREPS sont un vrai problème.

M. DURAND. - Cela peut le devenir.

M. LE PRÉSIDENT. - En même temps, on voit bien comment l'Etat nous les a transférés, on vous transfère le matériel et puis l'organisation, sauf qu'ils sont tombés sur un bec en disant : on a fait quelque étude et l'on est capable d'avoir quelque idée pour le CREPS.

M. DURAND. - Là est le danger.

M. LE PRÉSIDENT. - Oui.

M. DORTHE. - Je voudrais répondre à notre collègue Monique SEMAVOINE en ce qui concerne la promotion du Béarn. En tout cas la rassurer en ce qui concerne la promotion du Béarn à Paris, puisqu'à Paris, vous savez qu'il y a la Maison d'Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes, où il y a en permanence un grand écran numérique, à 30 mètres des locaux de l'Office de tourisme de Paris, où passent en permanence toutes les potentialités touristiques de notre grande Région, et les stations de ski béarnaises y passent régulièrement. Mais aussi, nous assurons cette promotion avec non seulement les documents des Comités

Régionaux du tourisme, mais avec aussi les documents qui nous sont fournis par le CDT 64. Donc au moins en ce qui concerne la promotion parisienne, ce qui n'est pas négligeable, la promotion du Béarn est assurée par notre Région.

M. LE PRESIDENT. - S'il n'y a pas d'autres interventions, je vais... Sur le sport et les loisirs ?

Mme MARENDAT - Pas sur le sport, mais on a un amendement sur la culture.

M. LE PRESIDENT. - Vous ne l'avez pas déposé ? On me dit qu'il y a un amendement Nuits romanes, mais on l'a déjà voté.

Mme MARENDAT - On ne l'a pas défendu.

M. LE PRESIDENT. - On n'est pas obligé de défendre.

Mme MARENDAT - On ne l'a pas voté surtout.

M. LE PRESIDENT. - Je pense qu'il a déjà été voté.

M. DIONIS DU SEJOUR. - Non Président, on est là et on a les yeux ouverts. Il n'a pas été voté.

M. LE PRESIDENT. - Il a été voté, me dit-on, sur la partie budgétaire, c'était un amendement qui portait sur les recettes fiscales et la partie budgétaire, donc par définition, les amendements qui ont des conséquences budgétaires, vous les mettez sur les parties budgétaires. Maintenant, si vous voulez que l'on revote cet amendement, je vous donne une minute pour le présenter et l'on passe au vote.

M. DIONIS DU SEJOUR. - Il s'agit du contenu d'une politique culturelle, il ne s'agit pas d'affectation de crédits budgétaires. Donc on est dans le bon chapitre.

M. LE PRESIDENT. - Il y a les deux.

M. DIONIS DU SEJOUR. - Mais c'est d'abord un amendement culturel, donc il faut que l'on puisse le présenter.

M. LE PRESIDENT. - Mais on ne va pas présenter chaque fois deux fois les amendements.

M. DIONIS DU SEJOUR. - On ne l'a pas présenté une seule fois.

M. LE PRESIDENT. - Qui le présente ?

M. DIONIS DU SEJOUR. - Madame MARENDAT.

M. LE PRESIDENT. - Rappelez-moi le nom de cet amendement.

Mme MARENDAT. - Monsieur le Président, on vous présente, au nom des Républicains, de CPNT, du Mo Dem et de l'UDI, l'amendement sur les Nuits romanes. Et je vous suis très attentivement depuis ce matin, je peux vous promettre que nous n'avons pas présenté cet amendement.

M. LE PRESIDENT. - Si, il a été présent dans le cadre du premier chapitre budgétaire. Ce n'était pas ce matin, c'était cet après-midi. Je suis moi aussi. Je l'ai sous les yeux.

Mme MA RENDAT. - Monsieur le Président, néanmoins, c'est dans un esprit extrêmement constructif que nous vous présentons cet amendement, mais aussi parce que vous le savez, nous l'avions évoqué lors du débat d'OB, nous sommes persuadés qu'entre la suppression brutale du festival de Nuits romanes et le maintien du dispositif à son maximum, il y avait un autre chemin. C'est possible si vous en avez la volonté. Vous nous rétorquerez sûrement que le contexte budgétaire ne nous permet pas d'emprunter ce chemin. Comme vous, et peut-être plus encore, nous sommes attachés à la maîtrise des dépenses et à la rigueur budgétaire, c'est pourquoi cet amendement vous propose des pistes. Pour conserver ce festival populaire, d'intérêt régional, et c'est important, pour 1 M€, soit 5 fois moins que le montant initialement prévu. Vous avez fait voter une enveloppe de 300 000 € de fonds d'indemnisation aux compagnies, sans contrepartie donc, et cela ferait une dépense résiduelle ou marginale de 700 000 € pour maintenir un festival, avec un nombre de manifestations réduit, et éventuellement une participation des collectivités partenaires. Nous souhaitons vous redire, Monsieur le Président, que nous sommes disposés à travailler avec vous sur le maintien de ce dispositif, parce que nous avons des idées mais nous sommes absolument persuadés, comme je le disais en préambule, qu'il y a une autre possibilité que la suppression. Et nous sommes aussi persuadés que vous ne pouvez pas rester sourd à la forte mobilisation citoyenne (30 000 signataires contre la suppression de ces Nuits romanes), quand nous vous démontrons qu'il y a une autre possibilité, et qu'en plus elle est raisonnable. Vous ne resterez sûrement pas non plus sourd aux élus du CESER qui déplorent la suppression de ces Nuits romanes, sans évaluation des incidences. Nous nous tenons, je vous l'ai dit, à votre disposition, pour y travailler. Et je vais vous montrer que je vous écoute particulièrement bien, tout à l'heure vous avez dit : « dépolitisons ». Alors je dirais à mes collègues, comme vous, dépolitisons. Chers collègues, je vous appelle tous à voter cet amendement, j'appelle mes collègues picto-charentais de la majorité actuelle, qui ont été les plus grands défenseurs de ces Nuits romanes, à voter cet amendement. J'espère qu'aujourd'hui ils n'en seront pas les fossoyeurs.

M. LE PRESIDENT. - Cela tombe bien, je vais donner la parole à une élue qui vient de Poitou-Charentes, Nathalie LANZI, pour répondre à vos questions.

Mme LANZI. - Je vais commencer par le sport.

Monsieur DURAND, bien sûr que la conférence territoriale du sport aura lieu, ce n'est pas un vain mot, néanmoins, cela ne vous a pas échappé, nous devons le travailler collectivement. Ce n'est pas une réunion d'élus mais je souhaite avoir le panel le plus large de sportifs, du mouvement sportif, et ce à quoi je m'engage depuis quelques mois, de rencontrer le plus grand nombre d'acteurs, pour que cette conférence ne soit pas une conférence en l'air, mais qu'ensuite elle puisse nous aider et nous aider dans nos politiques sportives, sur l'ensemble de la grande Région. Je considère, comme je pense l'ensemble de mes collègues, que le sport est le ciment social, et c'est mon leitmotiv, de nos territoires, des territoires ruraux, comme des agglomérations et pour l'ensemble de cette grande Région. Dans la prochaine CP, nous ferons la proposition de cette conférence territoriale. Elle est en cours de finalisation, ce n'est pas un vain mot, elle apparaîtra bientôt et elle sera justement, je pense, à la rentrée, avec l'accord du Président, nous l'ouvrirons et

avec le plus grand nombre d'élus, mais aussi de sportifs parce que c'est à eux qu'appartient aussi de donner leur avis sur l'avenir de la politique sportive.

Concernant la politique culturelle, très rapidement je rappelle quelques fondamentaux. Nous considérons que notre Région est une terre d'humanisme, de création, de liberté d'expression, et de liberté artistique. C'est pour le postulat. Non, nous n'avons pas sacrifié la politique culturelle, je l'entends à nouveau, parce que malgré tout, nous aurons un budget sanctuarisé de 68 M€, qui se décline de la façon suivante : une politique forte de soutien aux festivals, et j'en profite pour faire un crochet sur le festival des Nuits romanes. Je suis d'accord, cette situation est liée à un contexte économique. Il n'était pas possible, et je le rappelle de puis trois mois, de mener ce festival à bien, cela voulait dire sacrifier d'autres festivals sur l'ensemble de la grande Région, et sur en particulier les petits territoires, où la culture est importante. Donc l'arrêt des Nuits romanes, certes la charge symbolique est indéniable, mais nous finançons plus de 300 festivals, au titre des crédits culture, dans le cadre des CRDD, et ce sont plus de 390 manifestations aidées. Nous y tenons absolument, d'autant que certes les Nuits romanes représentent un impact dans les communes, mais je rappelle que l'ensemble des festivals est un travail de longue haleine, sur une année quelquefois, avec de nombreux bénévoles, qui inclut également une dynamique territoriale.

Nous avons également une politique reconnue de soutien à la création artistique, avec l'aide et le soutien à plus de 250 équipes artistiques de territoire (danse, ensembles vocaux, musicaux, et des orchestres). Également sous l'impulsion d'Eric CORREIA, nous avons lancé un SODAVI, c'est un schéma d'orientation pour les politiques des arts visuels. C'est important également. Nous soutenons la filière du livre, la filière du cinéma, des musiques actuelles, donc on ne peut pas dire que nous avons oublié ces filières-là, et je rappelle, à titre indicatif, que nous avons plus de neuf films présents à Cannes.

Ces processus de concertation avec les acteurs sont en cours d'élaboration. Nous avons des contrats-filières qui sont très importants, des fonds de soutien, et nous sommes un acteur incontournable de la culture.

Je n'oublie pas également le patrimoine, parce que nous sommes un acteur incontournable de la chaîne patrimoniale, vous le savez, parce que le patrimoine, comme la culture, sont générateurs d'emplois, et ce sont les entreprises qui sont pleinement impactées.

Pour finir sur les Nuits romanes, Madame MARENDAT, nous travaillons, et vous présenterons dans les plus brefs délais, un nouveau dispositif de festival. Nous sommes en train d'y travailler, pour l'année prochaine, sous un autre format, parce qu'il s'agit maintenant également d'intégrer l'ensemble de la grande Région, certainement avec des ingrédients que nous irons puiser dans le festival des Nuits romanes, mais désormais, nous sommes sur un autre projet. Il faut penser le futur et nous avons des contraintes financières incontestables, il n'était pas possible de continuer ce festival, même à 1 M€, dans la mesure où j'avais des contraintes financières et des festivals à soutenir sur l'ensemble des territoires, et j'y tiens, à l'ensemble des territoires ruraux.

M. LE PRÉSIDENT. - Je rappelle que l'on vous propose de créer un fonds pour accompagner les communes et les différentes compagnies, et je précise que par rapport au

budget de culture de Poitou-Charentes, il nous reste, une partie a déjà été réglée, 6.6 M€ à régler.

M. COLOMBIER. - Madame la vice-Présidente, je suis quand même étonné de votre réponse. J'allais dire, vous avez un peu « noyé le poisson ». Ne le prenez pas mal. 300 festivals, pourquoi alors sacrifiez-vous les Nuits romanes et pas d'autres festivals ? Pourquoi ce choix ? Je me pose la question. On ne peut pas trouver ne serait-ce qu'1 M€, on est contraint, vous voulez que dans le budget l'on vous montre où l'on peut trouver 1 M€, et sans réduire la voilure de compétences importantes. Je me permets de vous dire ce n'est pas très sérieux comme réponse. Il y aurait peut-être dix festivals, d'accord, pour un budget contraint. Plus de 300 festivals, et on supprime un festival j'allais dire certes de plus grande importance peut-être que dans les zones rurales, mais un festival qui est emblématique, culturel, architectural, patrimonial. Je me pose la question : pourquoi celui-là est ne pas en retirer d'autres ?

M. LE PRÉSIDENT. - Je rappelle, pour y avoir assisté, que ce festival, ce sont en gros 140 manifestations, où la Région payait la totalité, pour lequel la Région assurait l'ingénierie, et qu'il y avait un risque, c'est pour cela que nous créons un fonds de 300 000 € pour assurer le relais auprès des différentes compagnies, et que d'ailleurs, un certain nombre de communes, d'agglomérations, sont en train de reprendre, avec l'aide de la Région, comme dans les autres festivals, que vous connaissez parfaitement, où nous sommes en cofinancement. Il nous a semblé essentiel, tout à l'heure Monique SEMAVOINE parlait des Francofolies, où l'on en était, je ne veux pas comparer les deux manifestations, mais il nous a fallu sauver, je vous disais tout à l'heure qu'il y avait plus de 6 M€ encore à payer sur le solde, il nous a fallu faire un choix. Nous avons sauvé les festivals coproduits avec les autres communes, collectivités, et que là où nous étions en maîtrise d'ouvrage totale, à 100 %, il nous a semblé qu'il était difficile de les poursuivre. J'étais d'ailleurs dans l'un de ces manifestations, c'était une manifestation culturelle dans une commune, je n'ai pas vu derrière, parce que c'était dans une salle polyvalente, ce qu'il y avait d'architecture ou de roman dans la manifestation, parce qu'il pleuvait me dit-on. Donc on a fait un choix, c'est toujours compliqué, et l'on peut toujours, on le voit bien à la fois dans un premier temps on dit : vous ne faites pas assez d'économies, et quand on passe au budget : vous ne pouvez pas rajouter un petit million d'euros ici, un petit million d'euros là, dix millions d'euros ici ? Nous ne nous en sortons pas. La majorité et l'exécutif fait un choix.

M. LE PRÉSIDENT. - Je vous propose de passer au vote sur cet amendement, qui a été amplement discuté.

Qui est d'avis de l'adopter ? Qui ne prend pas part au vote ? Qui est contre ?

L'amendement est donc repoussé.

Vote sur l'amendement déposé par l'intergroupe Les Républicains-CPNT / Modem / Udi ::
Nuits Romanes

- . POUR : Les Républicains-CPNT, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés
- . CONTRE : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche,
- . NON PARTICIPATION AU VOTE : Front National

AMENDEMENT REJETE

M. LE PRESIDENT. - Je vous propose maintenant de passer au vote sur le budget culture et sport.

Qui est contre ce budget ?

Qui s'abstient ?

Ou ne prend pas part au vote ?

Qui est pour ?

**CULTURE SPORTS ET LOISIRS
CHAPITRE 903 - EN INVESTISSEMENT
CHAPITRE 933 - EN FONCTIONNEMENT**

Vote sur le chapitre CULTURE SPORTS ET LOISIRS

903 en investissement – 933 en fonctionnement

POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche

CONTRE : Les Républicains-CPNT,

. NON PARTICIPATION AU VOTE : Mouvement Démocrate et Apparentés, Union des Démocrates et des Indépendants, Front National

ADOPTE

M. LE PRESIDENT. - Le chapitre est adopté.

M. LE PRESIDENT. - Nous passons au chapitre 904-934 : santé et action sociale.

M. BELOT. - Concernant la santé, elle n'est pas une compétence centrale, ce n'est pas la compétence essentielle de la Région, mais elle détient la possibilité d'agir et d'agir potentiellement fortement dans le sens d'un aménagement équilibré des territoires.

Nous avons tous entendu, lors de la campagne, une sorte d'exaspération, et particulièrement mais pas exclusivement, dans le monde rural, et il y a des chiffres qui nous laissent songeurs, qui laissent à penser qu'un engagement, selon les compétences de chacun, est nécessaire. Il est vrai que par exemple, certains territoires sont à plus de 40 minutes de toute prise en charge hospitalière, certains doivent attendre six mois pour obtenir un rendez-vous chez un spécialiste, et cela peut entraîner une grave perte en termes de qualité de vie, de risques. La santé est en ce sens le grand oublié de ce budget, puisqu'elle représente je crois 7.8 M€.

M. LE PRESIDENT. - Vous avez reconnu que c'était hors compétences mais vous dites que c'est le grand oublié.

M. BELOT. - J'entends bien, mais elle représente aussi une opportunité et pas seulement dans une politique de soins, mais je vais y venir.

D'abord, c'était une promesse de campagne mais au-delà de cela, l'Union Nationale des Caisses d'Assurance Maladie vient d'annoncer un plan très ambitieux de soutien à l'installation des médecins en zone déficitaire. Est-ce que la Région a la possibilité, est-ce qu'il lui semble souhaitable aujourd'hui d'aller dans un accompagnement de ce dispositif ? Et au-delà de cela, il y a une question plus large, qui est celle d'une politique de santé, et une politique de santé élargie, c'est-à-dire que la santé est un état complet de bien-être physique, mental, et social, selon l'OMS, pas seulement une absence de maladie ou d'infirmité. Il y a la fameuse situation du mal-être, la fameuse situation de la souffrance, psychique par exemple, qui se développe dans un pays où l'on consomme de nombreux psychotropes.

La Région est aujourd'hui la grande absente de cette politique collective du bien-être, et de cette politique de santé mentale, alors que l'ensemble des Régions a des comités locaux de santé mentale, la nôtre en dispose de très peu, voire d'aucun. Bien sûr, il n'appartient pas à la Région de régler la question du mal-être, et je crois que vous encouragez, je ne connais pas exactement l'historique de la Région Aquitaine, mais on ne peut qu'encourager la réalisation et le développement de Maisons de santé, la proximité en termes de santé, mais peut-être pourrions-nous essayer d'imaginer d'aller plus loin, dans une période où il y a une effervescence collaborative. Peut-être pourrions-nous prendre en compte le fait que la question de la santé mentale a été évaluée en 2011 par la CDC comme coûtant 110 milliards d'euros par an à la société française. Peut-être aussi pourrions-nous imaginer qu'il faille, comme en matière numérique, couvrir les zones blanches. Et peut-être aussi pourrions-nous prendre en compte un certain nombre de pratiques, qui se développent chez nous, qui ont même été encouragées par Ségolène NEUVILLE assez récemment, mais dont la germination et la maturité sont encore très embryonnaires, voire assez rares.

Aujourd'hui, il y a un autre point, qui est 2 % de la recherche en santé publique sont consacrés à la santé mentale, contre 7 % dans d'autres pays. Mais il y a aussi un autre sujet qui est le retour de cette recherche, en matière de dépression, troubles anxieux, il a été démontré que c'est un retour de 4 \$ pour 1 \$ investi, il y a une filière de recherche, mais aussi une filière d'engagement, ce que l'on appelle par exemple le rétablissement et la réhabilitation. Et dans ce sujet-là, The Economist a publié un article il n'y a pas très longtemps « Beautiful minds wasted », et il y a, dans ces bonnes initiatives dont je vous parlais il y a encore peu, des fondations, des leviers, qui se développent, pour permettre à des personnes en situation d'autisme par exemple, de développer l'ensemble de leur potentiel. Et en réalité, je crois qu'une politique de santé est aussi une politique inclusive, et qu'elle passe par la prise en compte de cette diversité-là, et qu'il s'agit d'une opportunité peut-être plus que d'une contrainte, et je crois que ce projet de budget ne le reflète pas.

M. LE PRÉSIDENT. - Je rappelle que la collectivité, pouvoirs publics, en-dehors de l'Etat, vous l'avez évoqué vous-même, les droits individuels, à la santé, etc. c'est bien entendu l'Etat, la Sécurité Sociale, etc. La collectivité publique qui est le plus en charge de ce domaine est le Département. Et je pense que vous connaissez bien ce qu'est un Département.

Mme FERREIRA. - Aujourd'hui, nous partageons avec vous le regard du groupe MoDem et apparentés, pour cette troisième priorité du BP.

Je m'accorde juste une petite séquence en tant que picto-charentaise, sur la culture. La culture n'a ni prétention, ni vocation à devenir notre premier poste budgétaire, mais les

personnes qui y travaillent méritent autant notre respect digne, que l'industrie ou l'économie. A cet égard, et sans vouloir ouvrir ici la polémique, il n'est pas question de cela, nous tenons à vous rappeler quelques lignes de votre discours de politique générale, du 4 janvier 2016. Vous disiez, Monsieur le Président : « nous devons inventer, à notre échelle, une nouvelle façon de vivre la démocratie, plus transparente, plus ouverte, plus collaborative. C'est à une invention d'une démocratie territoriale nouvelle que je vous invite. Je ne la ferai pas seul. » La gestion qui fut réservée aux Nuits romanes, ressentie comme un couperet violent, sans concertation, est pour certains l'illustration d'un autoritarisme hyper-centré dans la décision publique, loin des approches démocratiques que nous devons à nos concitoyens. Sur le thème de la santé, nous, élus du groupe MoDem et apparentés, sommes circonspects et à vrai dire, pris de tournis. Dans l'organigramme régional, la santé est intégrée à la Commission 5, avec l'aménagement du territoire, la coopération interrégionale, les actions européennes, internationales et le tourisme, sous l'autorité de Gérard VANDENBROUCKE. Dans l'attribution des délégations, Françoise JEANSON, nommée Déléguée à la santé et à la silver économie, est directement rattachée au Président. Dans le numéro 1 du Journal de la Région, la santé est intégrée à la recherche, pilotée par Gérard BLANCHARD. Le handicap est rattaché à la Commission 7, de Nathalie LANZI, confiée à Naïma CHARAI pour le versant lutte contre les discriminations et solidarités, Déléguée auprès du Président. Ce n'est pas clair ? C'est cela le problème.

Dans ce budget, Monsieur le Président, vous engagez notre Assemblée sur les actions sociales, ce que nous soutenons pleinement, mais la part réservée à la santé est lilliputienne. Un total de 250 000 €. Vous prétendez permettre un meilleur accès des jeunes à la santé, et nous leur devons cela. Nous souhaiterions voir notre engagement sur les sujets suivants, en leur direction : les addictions des jeunes (cannabis, alcool, tabac, jeux vidéo) sont la principale cause du décrochage scolaire, l'éducation à la vie sexuelle et relationnelle, et l'accompagnement de la contraception sont deux leviers garantissant un respect des droits des femmes. Le nombre d'IVG chez les mineures a augmenté, ainsi que le nombre d'IVG récurrentes, depuis la crise sanitaire autour de la pilule, déclenchée en 2013 par Marisol TOURAINE. Dans le champ du handicap, nos enfants sont victimes d'une inflation importante des troubles des apprentissages (du type dyslexie), mais aussi de troubles du comportement, les troubles de l'attention avec hyperactivité, les troubles envahissants du développement, l'autisme. Des scientifiques ont évoqué une impactabilité de certains pesticides. Notre responsabilité, en tant que première région agricole de France, est de participer à une étude rigoureuse, confirmant ou infirmant cette hypothèse.

Deux autres fléaux prolifèrent sur les corps de nos jeunes, les conséquences de perturbateurs endocriniens, avec les pubertés précoces et les troubles de la fertilité, mais aussi les allergies alimentaires et l'asthme, qui vont crescendo. Le plus terrible reste le taux élevé de suicide chez nos jeunes.

Envers la population générale, nous devons conduire la lutte contre la désertification médicale, par tous les moyens, ce fut l'un de vos thèmes de campagne. Notre engagement doit être réel dans le soutien à la santé publique, et à la santé environnementale, au-delà de l'accompagnement à la silver économie et à l'industrie pharmaceutique, par des actions concrètes, dans nos établissements scolaires, par la conduite d'études épidémiologiques, et dans une véritable approche de prévention.

La ligne budgétaire réservée à la santé est totalement insuffisante pour honorer ces obligations.

M. LE PRÉSIDENT. - Je vais donner la parole à Françoise JEANSON, je voudrais dire avant, à la fois avec mi-humour mi-sérieux...

Vous imaginez le temps du vote du budget si de temps en temps l'ordonne ne se détend pas, Joan ?

Je voulais dire que je n'ai pris aucun engagement pendant la campagne électorale sur les perturbateurs endocriniens. Mais j'ai noté tout ce que vous avez dit parce que c'est quand même bien.

Mme JEANSON. - Vous n'avez pas tort, il n'y a pas beau coup d'argent dans la ligne santé mais cet argent est partout ailleurs, et comme vous l'avez très bien dit, la santé n'est pas une compétence en silo de la Région, par contre, c'est une compétence que l'on aborde transversalement. Donc l'argent que vous déplorez ne pas avoir, est un peu partout, et c'est vrai que l'on n'a pas ici le grain suffisant pour l'avoir.

Il est où ? Dans l'accompagnement des Maisons de santé pluridisciplinaires (MSP), où il y a quelques difficultés en ce moment avec le FEADER, mais on a déjà sur les trois Régions, 150 MSP, il y en a d'autres qui sont en route, il y en a d'autres qui vont passer en CP de juin et juillet. Et on est en train de lancer une évaluation des Maisons de santé qui ont déjà été financées par la Région parce que nous souhaitons savoir si elles ont produit les effets que l'on attendait d'elles, et en particulier si elles ont réussi à revitaliser médicalement et pas que médicalement d'ailleurs, les territoires sur lesquels elles sont implantées. Mais de toute façon, nous avons une réunion prévue avec l'ARS et avec l'Etat dans les semaines à venir, pour relancer le processus qui a été bloqué plus pour des problématiques européennes, de législation européenne, que de notre fait. Mais cela va continuer. Et je peux vous dire que l'on reçoit des dossiers tous les jours et que j'ai le plaisir d'avoir des invitations pour en inaugurer tous les jours.

Deuxième volet dans lequel il y a un très fort investissement de la Région : la recherche. Vous n'êtes pas sans savoir qu'entre un quart et un tiers du financement de la recherche de la Région va à la recherche en santé, et qu'en particulier dans ce domaine-là, la recherche sur les neurosciences est extrêmement importante, et que ce soit à Poitiers ou à Bordeaux en particulier, nous avons des équipes-leaders dans le domaine de la recherche sur les addictions. Ceci dit, cela n'empêche que sur la question de la santé mentale, il y a vraiment du travail à faire, pour le coup cela ne relève pas forcément de nous mais ce sont des choses sur lesquelles on pourra peut-être avancer davantage.

Il y a des choses qui ont déjà été lancées dans différentes Régions, et qui vont continuer, qui sont plutôt sur la jeunesse. Un travail qui est fait sur la prévention des addictions dans les CFA, avec des travaux extrêmement intéressants, menés avec différentes associations.

Sur la contraception, nous avons une réunion prévue avec les Départements de toutes les Régions, pour voir comment la Région peut accompagner de manière plus efficace qu'avec le pass contraception, et sans doute en aidant des associations qui pourront aller au

plus près des jeunes qui sont le plus en difficulté et les plus éloignés des problématiques des recours à la contraception.

Nous avons aussi les formations sanitaires et sociales, sur lesquelles nous faisons un gros effort, donc je pense que la santé est répartie sur l'ensemble du dossier que vous avez aujourd'hui, mais je vous rassure, elle n'est absolument pas abandonnée, et je pense qu'elle le sera encore moins l'année prochaine et dans les années à venir, et qu'il y a effectivement un gros travail à faire en termes de santé publique, que c'est déjà démarré et que nous allons avancer là-dessus.

M. LE PRÉSIDENT. - J'ajoute à ce que vient de dire Françoise JEANSON, que nous accompagnons une entreprise qui est dans le CHU de Bordeaux, entreprise gérée par le professeur Pier-Vincenzo PIAZZA, qui a été le premier prix de l'INSERM, et qui vient de mettre au point un médicament sur les addictions. Que l'ancienne Région Aquitaine a financé, avec les fonds transfrontaliers et avec le Pays basque espagnol, ce que l'on appelle une salle de shoot, en Espagne, puisque l'on n'avait pas le droit de le faire en France, pour faire baisser l'addiction aux drogues dures, aux risques psychosociaux, et aux risques de santé. Et nous pouvons présenter tout cela.

Donc l'état des lieux, chère Madame, est plutôt intéressant. Mais je rappelle que la Région intervient dans le domaine de la santé par les biais d'aménagement du territoire, de formation, de recherche, etc. Et que d'ailleurs, les initiatives qui ont été prises dans le Limousin, autour de la silver économie, sont extraordinairement efficaces et ont des retombées technologiques.

Vous êtes rassurée ?

Mme FERREIRA. - Oui, je prends acte, Françoise, de tous ces propos, néanmoins, je n'ai aucune réponse sur la santé environnementale, et vraiment c'est très inquiétant.

M. LE PRÉSIDENT. - C'est une vraie question, mais je ne vais pas engager la Région Aquitaine sur l'analyse des... Je regardais un article dans Le Monde, sur les néonicotinoïdes, cela n'a pas de sens que la Région le fasse. De la même manière que les perturbateurs endocriniens. Ce sont des choses qui, pour avoir une influence, ne peuvent être valables que s'il y a, à l'échelle de l'Europe, une validité. Il y a une bagarre aujourd'hui, vous avez à côté de vous un voisin agriculteur qui connaît parfaitement ces problèmes et qui pourra vous renseigner sur le point de savoir qui fait quoi. Si je finaçais une étude, qui est par définition contradictoire, qui pose d'énormes problèmes parce que l'on a tout sur le tableau, le plus, le moins, ce qui est camouflé, ce qui ne l'est pas, vous avez un débat. Nous aurons dépensé 100 000, 200 000, 500 000 €, cela n'apporterait strictement rien. C'est comme pour le réchauffement climatique, chère Madame, à un moment donné, on est convaincu parce qu'il y a tellement de conséquences, par la disparition des abeilles, par la maladie des agriculteurs, par les cancers, etc. Il faut du temps parce que derrière vous avez des lobbys qui s'appellent les grands Groupes, tout simplement chimiques, qui ont un très grand chiffre d'affaires et qui ont une puissance de feu importante. Il ne faut pas être naïf, la Région là-dedans est une fourmi.

M. CORREIA. - J'invite notre collègue à venir le 2 juin à Guéret parce que l'on fait une conférence sur la démarche en santé environnementale, autour d'un projet d'éco-maternité, comment dès le plus jeune âge l'on accouche dans un environnement environnemental et

tout autour de la naissance et de l'enfant. C'est le 2 juin, organisé par le Centre Hospitalier de Guéret, autour d'une éco-maternité et c'est soutenu par les territoires énergie positive pour une croissance verte.

M. LE PRESIDENT. - Je vais mettre aux voix ce chapitre.

Qui est d'avis de l'adopter ?

Qui s'abstient ?

Qui ne prend pas part au vote ?

Qui est contre ?

**SANTE ET ACTION SOCIALE
CHAPITRE 904 – EN INVESTISSEMENT
CHAPITRE 934 – EN FONCTIONNEMENT**

Vote sur le chapitre SANTE ET ACTION SOCIALE
904 en investissement - 934 en fonctionnement

. **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche

. **CONTRE** : Les Républicains-CPNT,

. **NON PARTICIPATION AU VOTE** : Mouvement Démocrate et Apparentés, Union des Démocrates et des Indépendants, Front National

ADOPTE

M. LE PRESIDENT. - Ce chapitre est donc adopté, santé et action sociale, 904-934.

M. LE PRESIDENT. - Nous sommes dans l'aménagement des territoires, 905 et 935. Je n'ai pas non plus d'amendement.

Mme RE QUENNA. - Deux points que je souhaitais aborder, d'abord la baisse du budget alloué à la politique de la ville, mais Joan TARIS l'ayant fait ce matin, je ne reviendrai pas sur ce point-là.

Aujourd'hui, je reviendrai sur le FRIL, que vous souhaitez supprimer, qui a été créé en 2005 et qui était destiné à soutenir des projets portés par des communes de moins de 10 000 habitants, lorsqu'elles étaient confrontées à des besoins d'investissement. Autant je partage votre analyse, qui consiste à dire que ce fonds était destiné, selon vos termes, à du « saupoudrage », selon les miens à du « clientélisme », autant je trouve qu'aujourd'hui, porter le débat du FRIL à l'heure de la nouvelle organisation territoriale, sur le fait de couper ou pas des rubans, parce que j'ai bien aussi noté que vous n'en aviez plus du tout envie, alors qu'il y a quelques mois, vous aviez une appétence particulière pour les couper.

M. LE PRESIDENT. - Je ne vois pas quelle appétence j'avais.

Mme REQUENNA. - Vous faisiez beaucoup d'inaugurations Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT. - La Région fait beaucoup de choses.

Mme REQUENNA. - Vous avez exprimé la semaine dernière à Pe ssac que vous ne vouliez plus de tout cela, donc je vous rappelle simplement qu'il y a quelques mois, vous étiez beaucoup plus enclin à le faire.

M. LE PRESIDENT. - Je vous répondrai sur le fond, vous ne m'avez pas compris. Je pense que vous pourrez être d'accord avec ce que je dirai.

Mme REQUENNA. - Il est contestable et réducteur aujourd'hui de positionner le débat d'un fonds de soutien aux petites communes, sur ce terrain-là, et non pas sur le registre des compétences concernant un aménagement du territoire qui est d'ailleurs une compétence totale, au même titre que le développement économique. C'est sur ce terrain-là que nous nous positionnons, le groupe MoDem et apparentés, et nous souhaiterions, plutôt qu'une suppression, une réorientation de ce fonds pour aider les communes isolées, les communes rurales, sur les territoires les plus en déprise. L'Etat a joué ce rôle, le Département aussi, et c'est de moins en moins le cas, pour les raisons que l'on connaît. Nous considérons donc que c'est aujourd'hui à la Région de soutenir les territoires ruraux, de faire preuve de solidarité, et de résister à l'ultra-mégapolitisation qui est déjà en marche.

A ce titre, nous demandons une réorientation, sachant que les communes sont déjà étranglées et particulièrement les petites, par les baisses de dotations d'Etat. Vous allez me dire que nous aussi en sommes victimes, et je vous l'accorde. Il y a également des charges supplémentaires qui pèsent sur les communes, qui sont impactées notamment avec les TAP, avec l'accessibilité des locaux qui leur est imposée, donc certaines sont très en difficulté. Par ce biais, on leur demande de prélever de l'impôt supplémentaire, c'est un moyen pour l'Etat d'ailleurs de se décharger de cette responsabilité.

Vis-à-vis de ces communes, qui n'ont pas les moyens de se payer de l'ingénierie, qu'elle soit financière ou de projet, le dispositif du FRIL avait l'avantage d'être quelque chose de souple et de facile d'accès pour répondre à leurs demandes. C'est cette qualité-là que nous recherchons dans ce dispositif, et je vais vous demander, Monsieur le Président, avec un peu d'humour et beaucoup de sérieux, de ne pas acter pour la deuxième fois, l'abandon des petites communes, et de faire preuve de solidarité à l'égard des territoires ruraux.

M. LE PRESIDENT. - Je vais vous répondre de telle sorte que l'on puisse solder ce débat.

D'abord, je rappelle qu'en 2014, le montant inscrit sur le FRIL était de 10 M€. Montant inscrit sur le FRIL en 2015, de mémoire : 20 M€, sur lequel nous avons dû payer aujourd'hui, je me tourne vers les services des finances, on a à peu près encore 11 M€ de retard à payer... 30 M€ me dit-on. Donc je veux bien, mais il ne faut pas me dire dans un début de discours que Poitou-Charentes, c'est l'horreur, et puis me reprendre les Nuits romanes, le FRIL, puis en plus les toitures, pour dire tout cela était bien. Il faut quand même assumer la rigueur que vous avez évoquée comme étant votre premier discours. Sinon, je ne sais plus faire la gestion des collectivités locales.

Deuxièmement, toutes les collectivités voient leurs dotations baisser. Et c'est peut-être une critique que je formulerais à l'égard du FRIL. La collectivité qui est la plus impactée par les baisses de dotations de l'Etat, compte tenu du fait que l'on est beaucoup plus dépendant

des dotations de l'Etat que les autres collectivités, communes, intercommunalités, Régions, est la Région. Je ne vois pas comment l'on peut matériellement dire : je me substitue à l'Etat pour les petites communes. Ce n'est pas vrai, ce n'est pas possible sur la durée.

Troisièmement, on a la loi NOTRe, qui dit : il n'y a plus de compétence générale. On assume. Je suis pour la suppression de la clause générale de compétence. Je suis pour que nos concitoyens sachent, dans cette société, qui fait quoi. Quand ils vont voter pour la Région, ils savent que ce fait la Région. Quand ils vont voter pour le Département, la commune, etc. ils savent ce que font les autres collectivités, sinon la démocratie ne marche pas. Et d'ailleurs, vous notez chez nos concitoyens que l'on ne sait pas trop qui fait quoi. On sait à peu près ce que fait le maire, on sait à peu près ce que fait le Gouvernement, les autres on ne sait pas trop. Je souhaite que les choses soient claires. En tant que Parlementaire, j'ai fait avancer cela lors de la loi NOTRe, j'estime que ce n'est pas suffisant, pour deux raisons : nos compétences ne sont pas assez précises, notamment par rapport à l'Etat, et deuxièmement, nous n'avons pas les ressources suffisantes notamment à destination des PME.

Autre chose, je l'ai dit quand j'ai réuni les maires à côté d'Angoulême, quel est le meilleur service que nous puissions rendre à une collectivité ? Est-ce que sincèrement c'est de payer un lampadaire au-dessus d'un passage clouté ? Joan, vous n'allez pas défendre des choses que vous avez commencées à critiquer ce matin, c'est assez scandaleux.

M. TARIS. - On ne parlait pas de lampadaires.

M. LE PRESIDENT. - Parlons de salles des fêtes, parlons de ronds-points, de tout ce que vous voulez. On ne peut pas, quand on est à la tête d'une collectivité, tout faire et tout payer. Il faut de la rigueur, choisir les compétences. C'est déjà assez compliqué comme cela.

J'ai effectivement dit, et je l'assume totalement, mais je ne suis pas le seul à l'avoir dit, tous les universitaires qui ont analysé les problèmes démocratiques l'ont reconnu, quand on est dix derrière un ruban, on ne sait pas qui a fait le travail. Et avec ce genre de choses, on est dix derrière un ruban. C'est fini. Mais la politique contractuelle continue, elle va être restructurée, c'est vrai qu'il y a urgence pour répondre aux différents territoires. Il y aura une politique contractuelle qui sera analysée dans la Commission concernée, qui sera proposée, amendée, tout ce que vous voulez, mais il y aura une politique contractuelle et il n'y en aura pas 36.

M. RABIT. - Vous venez d'apporter une réponse à une question qui me concerne et m'intéresse également, et permettez-moi d'y revenir puisque la réponse que vous venez d'apporter ne me convient pas et ne nous convient pas au niveau du groupe que nous représentons aujourd'hui.

Je voudrais revenir à mon tour sur la mort annoncée du FRIL, qui, dois-je le rappeler, n'a jamais fait l'objet d'aucun débat dans cet hémicycle, ce qui mérite que l'on s'y arrête un instant. Vous justifiez ce choix par votre souhait de recentrer la Région sur ses compétences. Monsieur le Président, cela tombe bien, nous aussi. Mais sur ce point, je voudrais quand même rétablir un certain nombre de vérités car on a souvent fait du FRIL, et je suis désolé de vous le dire, vous venez à nouveau de le faire, des présentations caricaturales, car le FRIL, dans sa déclinaison de Poitou-Charentes, rentrait et rentre

toujours pour l'essentiel, dans les compétences régionales. Et je dirais même mieux, elle est au cœur des préoccupations qui sont les nôtres. D'abord parce qu'il est un outil indispensable d'aménagement du territoire, en apportant une réponse concrète aux besoins d'infrastructures, aux besoins de travaux des communes, qui sont les plus fragiles. Et en corrigeant les écarts entre les secteurs où se concentrent le développement et la richesse, et les secteurs qui en sont exclus et qui sont en voie de paupérisation. Et malheureusement, dans nos départements, il y a de nombreuses communes qui sont concernées.

Au cœur des compétences régionales également, parce que le FRIL est un levier pour le développement économique et pour l'emploi, et si ce n'est pas au cœur des compétences de la Région, je voudrais bien que vous me disiez qu'est-ce qui va l'être. D'abord à travers les retombées immédiates pour les nombreuses PME qui bénéficiaient des commandes publiques, et je pense notamment au secteur de l'artisanat et du bâtiment, qui est particulièrement sinistré dans nos campagnes.

Ensuite, parce que participer au financement de projets était favoriser un environnement pour le développement économique, parce que cela permettait d'attirer les investisseurs, des PME, des TPE, des commerces, des populations, mais aussi des touristes, et donc était un moyen de créer de la richesse sur ces territoires qui en manquaient absolument.

Or, comment pourrions-nous créer de l'attractivité, Monsieur le Président, si les centres-bourgs sont à l'abandon, les écoles n'ont pas été rénovées, les bâtiments publics ne sont pas aux normes d'accessibilité, ou notre patrimoine n'est pas entretenu ? Pour ne citer que quelques exemples. A travers le FRIL, nous étions bien dans une logique, nous étions bien dans une culture de projets, sans lesquels il ne peut y avoir de développement économique. Au cœur des compétences régionales dans sa dimension environnementale, car en maintenant des populations au plus près des lieux de vie et d'activité, vous évitez des déplacements coûteux en émission de gaz à effet de serre. Au cœur des compétences régionales dans la création des lieux de diffusion et d'animation culturelle, alors que généralement, ces populations sont exclues de l'accès à la culture. Et surtout, en apportant des réponses concrètes aux problèmes de la ruralité et de la désertification de nos campagnes. Avec le FRIL, nous apportons certes des réponses partielles, mais concrètes, et surtout vitales, pour nos territoires et parfaitement dans nos compétences.

Bien sûr, il y a la situation financière particulière de Poitou-Charentes, qui est révélée aujourd'hui au grand jour malgré, je dois le rappeler et Olivier CHARTIER l'a fait avant moi ce matin, nos mises en garde répétées mais jamais entendues par l'ex-Présidente de Région, et nous souhaitons, comme vous Monsieur le Président, faire des économies. Et je crois que depuis ce matin, on vous a fait un certain nombre de propositions, qui vont dans ce sens, et nous avons encore beaucoup de « grain à moudre », la cession d'une partie de notre patrimoine immobilier est aussi une piste à explorer, et donc c'est quelque chose que l'on peut mettre sur la table.

Mais de grâce, ne faisons pas des économies là où les effets seront les plus dévastateurs pour la croissance, pour l'emploi, pour l'équilibre des territoires, pour l'entretien de nos paysages et le soutien à la ruralité et une agriculture déjà fortement mal menée. Et surtout, Monsieur le Président, chers collègues, ne nous attaquons pas aux populations les plus pauvres, aux plus fragiles et aux moins nantis de nos concitoyens.

Pour répondre au débat entre opposants et partisans du FRIL, je voudrais pour ma part vous proposer une motion de synthèse, qui ne devrait pas être un gros mot pour beaucoup d'élus dans cette salle. Comme vous le savez, un projet FRIL est surtout l'aboutissement de plusieurs années de travail pour les équipes municipales, et une manière de répondre aux engagements pris par les élus vis-à-vis de leurs administrés. Et beaucoup de maires, Monsieur le Président, ont pris cet engagement parce qu'ils savaient pouvoir compter sur le FRIL, même de manière symbolique. Or, vous avez tué le FRIL sans sommation, et vous allez faire beaucoup de victimes qui n'y sont pour rien, car pourquoi ces populations devraient-elles faire les frais des extravagances, du manque de rigueur, des mauvais choix, ou de la politique de grandeur de Madame ROYAL ? Pourquoi devraient-elles payer pour que Madame ROYAL...

M. LE PRÉSIDENT. - Mais le FRIL est une extravagance, et vous le soutenez, c'est complètement aberrant.

M. RA BIT. - Ce n'est pas une extravagance, je crois être en train de vous le démontrer, et je vais continuer à le faire si vous me donnez la parole. Je ne suis pas encore intervenu dans cet hémicycle donc je crois que j'ai quelques minutes devant moi.

Le problème qui se pose, Monsieur le Président, au-delà même des compétences dont j'ai pu vous dire qu'elles étaient avérées, et des contraintes budgétaires que nous connaissons, c'est la manière dont vous avez brusquement décidé l'arrêt du FRIL, car vous avez exécuté la sentence à l'énocé du verdict. Vous admettez que c'est une injustice quelque peu expéditive.

Nous avons une proposition à vous faire, qui est de sursoir momentanément à l'exécution, et de reporter d'un an la suppression du FRIL, sur Poitou-Charentes, en continuant à financer les projets 2016, mais sur des critères resserrés, et clairement définis, ce qui ne serait pas anormal car d'abord, les politiques de nos trois Régions ne sont pas unifiées. Deuxièmement, la plateforme de dépôt des dossiers est toujours ouverte sur le site de la Région, où les dossiers continuent à être enregistrés. Ce qui pose d'ailleurs le problème, Monsieur le Président, de la légalité de cette décision, avec la suppression immédiate et rétroactive d'un dispositif ouvert. Et aussi qui pose des problèmes de régularité vis-à-vis de la loi NOTRe, puisque normalement quand on supprime un dispositif, il doit être remplacé par un dispositif équivalent. Ai-je besoin aussi de vous rappeler l'avis du C ESER, qui vous suggérait ou vous recommandait de ne pas supprimer le FRIL avant d'avoir fait une analyse objective et un bilan de ce dispositif. Cette proposition aurait le mérite d'abord de faire preuve de réalisme budgétaire, puisque finalement cela pèse peu dans la masse du budget, d'éviter cet effort couperet pour les projets dans lesquels les communes étaient engagées, et d'éclaircir les projets en cours. Je rappelle quand même qu'il y a encore beaucoup de dossiers qui n'ont pas été traités, et que même ceux qui ont été votés ne sont toujours pas payés par la Région et que beaucoup de communes qui, comme vous le savez, sont à flux tendu en matière de trésorerie, sont en attente de ces paiements.

Et si je dis cela, Monsieur le Président, c'est pour souligner qu'avec le FRIL nous n'avons jamais été dans une logique de guichet, où les communes attendaient un chèque pour avancer, mais bien dans une culture de projets, dans laquelle les communes s'engageaient souvent fortement au niveau financier, et souvent d'ailleurs avec de gros

efforts budgétaires, et que finalement, les 20 000 ou 30 000 € qu'apportait le FRIL étaient le petit plus qui faisait passer le projet.

Et cette proposition permettrait de faire le lien avec la mise en place du SRADET, et je dois dire que ce que j'ai entendu ce matin sur le retard pris dans la mise en place des politiques contractuelles n'est pas fait nécessairement pour nous rassurer, car comment se fera ce passage entre le FRIL et la mise en place des politiques contractuelles ?

Par ailleurs, d'un point de vue économique...

M. LE PRÉSIDENT. - On avait convenu d'avoir des interventions réduites à quatre minutes, il est 18 h 45, d'autant que vous redites plusieurs fois la même chose.

M. RABIT. - Personne n'a respecté le temps de parole.

Je dirais que cette proposition a beaucoup d'avantages d'un point de vue économique et pour l'emploi, parce que cela aurait bien sûr des retombées immédiates pour le secteur de l'artisanat et du bâtiment, car s'il n'y a pas de commande publique en 2016 et en 2017, donc une année blanche, ce sont des centaines, voire des milliers de PME de l'artisanat et du bâtiment qui vont aller « au tapis », et donc les emplois avec. Donc il est clair que la perte économique résultant de l'arrêt brutal des travaux de nos communes rurales serait bien supérieure au coût du FRIL que vous avancez. Et d'ailleurs, je ne retrouve pas du tout vos chiffres puisque vous avez dû faire masse des dossiers FRIL, mais aussi d'un certain nombre de dossiers qui sont dans les contrats de territoires. Et demain, vous viendrez nous demander de voter en urgence un plan de soutien au secteur du bâtiment, alors que vous leur avez vous-même porté un coup de grâce. Vous venez de me servir sur un plateau le problème de l'apprentissage en disant que le bâtiment représentait 25 % des apprentis, or, s'il n'y a plus d'entreprises du bâtiment dans nos campagnes, il n'y aura plus le vecteur qui est le principal pourvoyeur des stages ou des postes d'apprentis.

Croyez-vous par ailleurs que vous mobiliserez demain les maires dans les différents projets de la Région, quand ils auront l'impression d'avoir été lâchés et abandonnés par l'exécutif régional ?

M. LE PRÉSIDENT. - Nous avons convenu que cela dure quatre minutes, veuillez réduire votre intervention.

M. RABIT. - Enfin, investir sur le haut débit...

M. LE PRÉSIDENT. - On sait tout cela, si vous voulez bien conclure.

M. RABIT. - Sur les zones rurales, quelle est l'utilité si demain il n'y a plus personne sur ces territoires ?

Je crois qu'en acceptant cette proposition raisonnable et réaliste, vous prendrez une mesure d'équité à l'égard des populations les plus pauvres et les plus fragiles. Je suis convaincu, Monsieur ROUSSET, que vous ne voudriez pas que l'on retienne de votre mandat que vous fûtes l'homme de la fracture entre les territoires, et donc de la fracture sociale. Je suis convaincu que comme nous, votre majorité est attachée à lutter contre les inégalités et à corriger les zones d'exclusion, pour une plus grande justice sociale et qu'elle ne voudrait pas que l'on puisse dire que la Gauche a affaibli les plus faibles.

C'est la raison pour laquelle je lui demande de soutenir cette proposition.

Pour conclure, je n'ai pas été celui qui a le plus parlé depuis le début de cette séance, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. - Si tout le monde fait comme vous, on est là jusqu'à 4 h 00 du matin.

M. RABIT. - Dans le respect des uns et des autres, permettez-moi de conclure.

Je voudrais dire que pendant six ans, on nous a chanté en Poitou-Charentes la petite musique de l'ordre juste, mais on voit aujourd'hui le résultat. Monsieur ROUSSET, n'utilisez pas cette formule, mais mettez-la en œuvre avec la proposition que nous faisons, et nous vous soutiendrons sur ce terrain-là. Et si vous le faites, je suis convaincu que nous serons collectivement fiers d'avoir pris une décision juste, et c'est cela aussi, la grandeur de la politique.

M. LE PRÉSIDENT. - On n'est pas du tout d'accord, pour moi, la politique n'est pas un guichet, n'est pas un livre ouvert, ce sont des politiques que l'on met en place pour l'aménagement du territoire, pour la santé, pour le développement économique. Je ne sais pas si vous êtes ici Conseiller Régional, Maire, ou Conseiller Départemental, je ne sais pas à quel titre vous venez de vous exprimer, mais en tout cas pas au titre d'un Conseiller Régional. J'espère pouvoir vous convaincre pendant ce mandat.

Je voudrais dire deux choses, qui me semblent étonnantes, cette année 2016, nous avons inscrit plus de 20 M€ sur le FRIL. Donc on ne l'arrête pas cette année, tous les engagements qui ont été pris seront respectés. À l'évidence, on ne retient plus de dossiers, mais pour une raison très simple : ce système avait flambé, et si nous retenions ce système, à la différence, et je donnerai la parole à Gérard VANDENBROUCKE, d'un système contractuel où dans le cadre des compétences régionales, de développement économique, de formation, d'accompagnement même sur les centres-bourgs, on va faire le travail, et nos politiques vont être mises en place avec une échelle beaucoup plus avérée sur les territoires les plus fragiles. C'est la stratégie que l'on va proposer. Mais il est vrai que les crèches ne sont pas de la compétence de la Région, d'ailleurs je pense que le contrôle de légalité nous taperait sur les doigts, que les EHPAD ne sont pas de la compétence de la Région, le contrôle de légalité nous rappellerait à l'ordre. Il faut que chacun assume ses responsabilités. Il est vrai que tout le monde a des problèmes budgétaires, et y compris la Région, mais vous êtes chef d'entreprise, vous savez que quand vous avez à faire face à une difficulté, si vous ne prenez pas de suite la décision d'arrêter les « fuites », le bateau coule. Je n'ai pas envie que le bateau coule, et je pense que dans six ans, je parle d'une manière beaucoup plus courte que vous, vous direz, comme cela a été dit ce matin : heureusement que la situation budgétaire de l'Aquitaine telle qu'elle était aujourd'hui, a permis d'encaisser les problèmes dans une autre Région.

M. RABIT. - Mais j'essaie de prendre des décisions justes.

M. LE PRÉSIDENT. - Je ne vous ai pas redonné la parole. Vous avez parlé suffisamment longtemps.

M. VANDENBROUCKE. - Je ne voudrais pas poursuivre sur le ton de la polémique mais je voudrais quand même dire qu'il y a une formule que l'on doit garder en tête en permanence : tout ce qui est excessif est insignifiant. Or, dans les propos que je viens d'entendre, il y a beaucoup d'excès, je vous le dis très gentiment Monsieur RABIT. Vous ne pouvez pas dire, par ce que c'est une affirmation péremptoire, de principe et que rien ne justifie, que la Région s'attaquerait aux populations les plus faibles, les plus démunies, etc. C'est une affirmation partisane, que rien n'appuie.

Vous ne pouvez pas dire de la même manière, que le FRIL a produit des richesses telles qu'on n'imagine même pas qu'une Région puisse s'en passer. Je ne comprends pas pourquoi, si c'était un dispositif aussi important, que vous ayez lutté contre ceux et celles qui l'ont mis en place, politiquement parlant, ce la me paraît curieux. Je ne comprends pas pourquoi, si ce dispositif était aussi efficace que vous le dites, s'il avait produit autant de richesses que vous le dites, il n'arrivait pas finalement à se financer. Je vous rappelle qu'aujourd'hui, nous allons payer et beaucoup payer, pour des sommes qui ont été décidées et pour lesquelles il n'y avait pas les crédits en face pour répondre aux engagements que l'on prenait. C'est une réalité, ce n'est pas de l'incantation.

Je ne comprends pas, là encore, que vous disiez de manière aussi péremptoire, qu'il y a un retard dans la mise en place des politiques contractuelles, c'est une affirmation qui est une affirmation sans fondement. Il n'y a pas de retard dans la mise en place de nouvelles politiques contractuelles, je vous rappelle que la nouvelle Région existe depuis quatre mois et demi, qu'il y a une centaine de contrats à regarder, à retravailler, à renégocier, et que tout cela prend du temps. Je vais y revenir tout à l'heure, en conclusion de mon propos, mais peut-être deux ou trois points.

Il a été dit par Monsieur TARIS, et il a raison, que l'aménagement du territoire est une compétence, je vous cite : « fondamentale, un enjeu fondamental. » L'adjectif est revenu deux fois. Oui, c'est un enjeu fondamental puisqu'il s'agit de lutter contre les inégalités territoriales, il s'agit aussi de donner à tout le territoire, y compris à ceux qui ont la chance d'être vraiment en développement, de leur donner toutes les meilleures chances possible de développement complémentaire. Cette politique d'aménagement du territoire, et c'est ce qui rend complexe peut-être les choses, relève tout à la fois des politiques sectorielles, et il faut aller chercher dans les politiques sectorielles des crédits qui sont voués à l'aménagement du territoire. Elle relève de grandes politiques d'investissement, et j'y reviendrai rapidement tout à l'heure. Et elle relève aussi, c'est le point dont nous sommes essentiellement en train de parler, des politiques contractuelles, donc des contrats de territoires. L'aménagement du territoire, en ce qui concerne les politiques sectorielles, je ne vais pas vous les citer toutes mais toutes sont quasiment concernées, au gré des discussions que l'on a eues d'ailleurs, on a parlé de santé et aménagement du territoire, formation et aménagement du territoire, tourisme et aménagement du territoire, politique culturelle et sportive et aménagement du territoire, donc chaque fois que l'on intervient dans les politiques sectorielles, on concourt évidemment à aménager un territoire. Toutes nos politiques sont faites d'abord, prioritairement, pour cela. Aménager le territoire au service des femmes et des hommes qui y vivent.

On parle de politique d'investissement, mais quand on parle aménagement d'un territoire, quand on parle développement d'un territoire, on parle nécessairement des infrastructures qui vont irriguer ce territoire. Les infrastructures de communication, que ce

soit la communication des idées, le plan numérique que nous avons voté lors de notre dernière séance, 229 M€ certes sur cinq ans, et vous dites que si on le divise par cinq il n'y en a pas assez cette année, bien sûr, les choses sont faites pour monter en régime au fur et à mesure que le temps va avancer. Politique de communication par le numérique, et on voit les impacts sur les Maisons de santé, on voit les impacts sur la formation, on voit bien que le jeune qui va être formé grâce au numérique, en partie du moins, dans un endroit éloigné du territoire, c'est bien l'aménagement du territoire par le biais du numérique qui est en jeu.

On va parler de routes, on a beaucoup parlé routes d'ailleurs, c'est vrai que ce n'est pas une compétence de la Région, c'est vrai que deux Régions sur trois avaient choisi à un moment d'inscrire dans leur contrat de plan, c'était le cas de l'ex-Limousin, des tronçons routiers. Pourquoi ? Tout simplement parce qu'aménagement du territoire, et notamment sur des voies qui relient les ex-capitales régionales, Poitiers-Limoges, Limoges-Angoulême, on peut également parler de l'est creusois où il y a eu, en son temps, des investissements routiers de la Région Limousin, tout cela est quelque chose d'important et il fallait le faire, il faut le faire.

Vous avez parlé d'aéroports également, il est évident que les aéroports sont à prendre en compte dans une politique d'aménagement du territoire.

Le ferroviaire aussi, les TER bien sûr, mais les LGV aussi, et je me réjouis de la décision qui a été prise pour Bordeaux-Dax et Bordeaux-Toulouse, au tant que je déplore celle qui a pu être prise pour Poitiers-Limoges.

Mais sur les politiques contractuelles, troisième point, il existe aujourd'hui 53 espaces ruraux, 52 agglomérations. Que faisons-nous depuis quatre mois ? Avec les services d'une part, et avec nombre d'entre vous d'autre part, on regarde à la loupe comment, sur chacun des territoires, les choses se passent. Quels sont, sur chacun des territoires, les motifs d'insatisfaction, les handicaps. Quelles sont sur chacun des territoires, les potentialités de développement. C'est cela qui va nous permettre, au terme de cette analyse, au terme également de l'analyse des perspectives possibles à partir de ce que l'on regarde, ce qui va nous permettre de déterminer notre degré d'intervention. A l'image de ce qui se faisait d'ailleurs en Limousin, où nous traitons différemment les territoires les plus en difficulté que les autres, en bonifiant les interventions, à l'image de ce qui avait commencé à se faire en Aquitaine avec les CA DET, sur quatre territoires. Donc comment va-t-on demain aider davantage les territoires qui en ont le plus besoin ? C'est cela l'aménagement du territoire, à côté ou en plus des politiques sectorielles que j'évoquais tout à l'heure. Ce groupe, que le Président appelle groupe DATAR, une expression qui ne me convient pas très bien, je pense que c'est une expression facile qui dit ce qu'elle veut dire certes, mais qu'il faut actualiser, ce groupe évalue l'existant, il mène une politique d'analyse prospective, et il va mettre en place avec vous, une politique de différenciation, car c'est je crois cela qui est important. Ne pas oublier les territoires les plus fragiles, ne pas faire en sorte que l'on s'attaque aux plus faibles, comme je l'ai entendu tout à l'heure, mais bien au contraire, que l'on leur vienne en aide. Et dans ce cadre-là, nombre de dispositifs, nombre de décisions qui ont pu être prises en Poitou-Charentes dans d'autres cadres, pourront être réintégrés. Il ne s'agit pas de dire que tout est mauvais, le problème n'est pas là, tout était sans doute intéressant, tout était sans doute même bon d'une certaine manière, simplement cela échappait à nos compétences.

Aujourd'hui, on se reconcentre sur nos compétences, et tous les projets qui entrent dans le cadre de nos compétences sont des projets sur lesquels nous allons intervenir. Sur le FRIL en tant que tel, le Président a dit l'essentiel, je n'y reviens pas. Monsieur TARIS a énoncé ce matin, et cela m'ennuie de vous donner cette information-là parce que je n'étais pas élu de la Région Aquitaine sur le mandat précédent, vous avez évoqué l'attente de la nouvelle politique contractuelle depuis 2013, en ex-Aquitaine. Je vous rappelle simplement qu'il y a eu, à plusieurs reprises tout de même, avant la dernière élection, un travail sur les politiques contractuelles, j'ai parlé des CADET, mais le 16 décembre 2013, le bilan des contrats de pays 2009-2013 a été opéré. Le 20 octobre 2014, un nouveau Règlement d'intervention a été adopté. Le 19 octobre 2015, des votes d'orientations pour chacun des contrats de territoires ont été faits. Ne me demandez pas de commenter cela, je vous donne l'information brute.

M. VANDENBROUCKE. - Si en quatre mois vous êtes capable de remettre à plat 100 contrats, de les retravailler et de dégager les moyens, vous êtes beaucoup plus doué que moi.

M. TARIS. - Nous attendons les contrats depuis 2013. Les contrats précédents sur l'ancienne Aquitaine sont terminés depuis 2013, et nous sommes toujours dans l'attente des nouveaux contrats. Qu'il y ait eu des délibérations d'attente ou de cadrage un peu général, je vous l'accorde, mais l'on attend les contrats, au sens concret du terme.

M. VANDENBROUCKE. - Merci de la précision, en tout cas, la tâche que le Président ROUSSET m'a confiée est de travailler sur une nouvelle contractualisation. Ce travail qui va mener à une contractualisation se mène, avec beaucoup d'ardeur, avec une volonté de vraie concertation, et dans les groupes que j'anime ou dans les groupes auxquels je participe, c'est ainsi que les choses se font. Je crois que l'on est en face d'un vrai défi parce que plus une Région est grande, c'est ce que je dis à mes compatriotes de l'ex-Région Limousin, plus une Région est grande, plus on a besoin de proximité, et cette politique contractuelle, dans le cadre global de la politique régionale, est quelque chose qui peut assurer cette proximité dont nous avons besoin.

M. LE PRÉSIDENT. - Je vais donc soumettre au vote ce chapitre 905.

Y a-t-il des oppositions ?

Des abstentions ?

Des refus de vote ? Non-participation.

Qui est d'accord avec cette proposition ?

AMENAGEMENT DES TERRITOIRES
CHAPITRE 905 EN INVESTISSEMENT
CHAPITRE 935 EN FONCTIONNEMENT

Vote sur le chapitre AMENAGEMENT DES TERRITOIRES

905 en investissement

935 en investissement

. **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche

. **CONTRE** : Les Républicains-CPNT,

. **NON PARTICIPATION AU VOTE** : Mouvement Démocrate et Apparentés, Union des Démocrates et des Indépendants, Front National

ADOPTE

M. LE PRESIDENT. - Elle est donc adoptée.

M. PUYJALON. - Le groupe LR-CPNT s'interroge sur l'utilité et les véritables raisons de la création du Conseil Permanent de la Transition Energétique et du Climat. Comme l'a préconisé le CESER, il convient davantage d'adapter l'existant, que de créer de nouvelles structures. De même, nous formulons, comme le CESER, le souhait que des analyses pertinentes soient faites sur les solutions apportées par les différentes énergies renouvelables, en adéquation avec le potentiel des territoires : méthanisation, solaire, énergie marine, marémotrice. Pour la biomasse, si le CESER recommande d'encadrer le développement de la filière bois-énergie, nous rappelons que le développement...

M. VANDENBROUCKE. - Excusez-moi cher collègue mais l'on est sur les fonds européens, et vous allez plus vite que nous.

M. PUYJALON. - On n'avait pas cet ordre-là.

M. VANDENBROUCKE. - Je vous redonnerai la parole tout à l'heure.

Je reviens sur les fonds européens, chapitre 906.

M. SAUVAITRE. - La Région est en charge de la gestion des fonds européens, dont le FEADER, dont vous savez qu'il est si important pour le monde rural, et l'agriculture en particulier, et vous nous avez dit, Monsieur le Président, ce matin, votre volonté de ne pas opposer les agricultures entre elles, ce que nous approuvons pleinement sur ces bancs. Il se trouve qu'à ce jour, j'ai un exemple, les arboriculteurs, quel que soit leur mode de production vertueux, dès lors qu'ils ne relèvent pas du cahier des charges de l'agriculture biologique, ne peuvent accéder qu'à la part nationale, auprès de FranceAgriMer, sans pouvoir accéder au FEADER, comme cela est possible dans de nombreuses autres Régions. A ce jour, cela concerne 90 % des projets de plantation de noix, de noisettes, de châtaignes, de kiwis, de pommes, de poires, en Aquitaine, et c'est un manque à percevoir que les professionnels ont évalué à près d'1 M€. Pour remédier à cette distorsion, il est nécessaire de modifier une fiche-mesure du PDR Aquitaine, et c'est un exemple parmi tant d'autres que connaît très bien Jean-Pierre RAYNAUD, malheureusement qui a quitté la salle tout à l'heure, et nous

comptons sur votre soutien équitable au développement économique pour revoir les critères de cette mesure. L'agriculture qui croit en son avenir veut prendre toute sa part dans le développement économique, qui vous est si cher.

M. LE PRESIDENT. - Dommage que Jean-Pierre RAYNAUD ne soit pas là parce qu'il connaît le dossier plus précisément, vous savez que sur le FEADER, les crédits, lorsque l'on nous en a transféré la gestion, ont été pour 80 % fléchés, dans une discussion avec les Organisations Professionnelles et le Ministère et l'Europe. 80 % ont été fléchés, dont une partie sur les ICHN, et une autre partie sur l'installation des jeunes. Le FEADER, deuxième pilier de la PAC, a été transféré. Le premier pilier reste hors du champ d'intervention de la Région, quelle que soit la réflexion que l'on pourrait avoir sur le premier pilier. Dans d'autres pays, le premier pilier a été transféré aux Régions, pas en France.

Il y a, vous avez raison de le noter, un problème pour l'arboriculture. Non pas parce qu'il y aurait des interventions sur le bio, je vous remercie d'avoir participé à ce que j'ai évoqué tout à l'heure, de ne pas opposer les deux agricultures. Nous intervenons sur la politique régionale, je le dis de mémoire, sur les arboriculteurs. Nous intervenons notamment sur une culture, qui est celle de la noisette, sur laquelle notamment le Lot-et-Garonne, dans la périphérie de la ville de Cancon, avec à la fois de l'arrosage au goutte-à-goutte, et en même temps une aide à la transformation et à la commercialisation, et qui fait que c'est une Branche de l'agriculture qui réussit assez bien.

Nous avons par ailleurs aussi, une intervention sur le fait de replanter le verger des pruniculteurs, parce que non seulement on aide la fête des pruneaux d'Agen, mais il y a, sur le verger prune, deux choses importantes : première chose, replanter le verger et avoir une vraie stratégie, et j'ai reçu il y a plusieurs années les responsables, on est en train de le faire, et de le accompagner. Il y a un deuxième problème, qui est de baisser les coûts de séchage, et de pouvoir soit mutualiser, soit trouver de nouvelles sources d'énergie pour sécher les pruneaux. Quand vous avez des séchoirs à pruneaux, ils ne fonctionnent que quelques semaines par an et le coût d'immobilisation est trop élevé. Donc il y a toute une réflexion à avoir, sur les noix, etc.

Le problème de la pomme, qui concerne notamment le Limousin, et pour avoir rencontré pendant le Salon de l'agriculture, les arboriculteurs pomme, c'est une AOC je crois. Nous sommes en train de travailler avec eux, leur problème est de pouvoir diminuer le nombre de traitements, parce qu'aujourd'hui l'on est à 27 traitements par an de moyenne, c'est beaucoup. Sur le plan de la demande sociétale, on se trouve devant des contradictions, donc il faut qu'à la fois nous intervenions sur le machinisme agricole, d'où les appels à manifestation d'intérêt (AMI) que nous avons lancés, suite à des réunions que nous avons eues avec les Organisations Professionnelles, parce que l'on ne peut pas laisser les agricultures sans capacité de traitement.

Et deuxièmement, nous sommes en train de travailler aussi sur des alternatives aux phytosanitaires, ce qu'a évoqué le Président du CIVB, mais cela suppose des recherches importantes dans ce domaine-là. Il y a un certain nombre de pistes, j'ai eu l'occasion de le dire à des responsables agricoles, j'ai rencontré, dans les laboratoires de la rue d'Ulm à l'Ecole Normale Supérieure à Paris, une startup qui a mis au point un produit totalement écologique, environnemental, qui a des effets assez spectaculaires, efficaces, sur le botrytis, sur le mildiou, et donc on est en train de regarder si sur les 17 maladies qui peuvent

intervenir, ce type de produits, dont l'entreprise va se développer dans notre Région, peut avoir une certaine efficacité. On est très moteur dans cette affaire-là, et je pense que Jean-Pierre RAYNAUD pourra, dans la Commission agricole, développer tout cela. Mais je partage votre sentiment, il y a des actions spécifiques à mener, en dehors du Conservatoire des plantes, en dehors de la recherche sur le génome, en dehors des nouvelles variétés, il y a un vrai travail à faire sur la résistance de ces plantes aujourd'hui.

M. LE PRÉSIDENT. - S'il n'y a pas d'autre intervention, je vais mettre aux voix ce chapitre 906-936.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui ne prend pas part au vote ?

Qui est pour ?

**GESTION DES FONDS EUROPEENS
CHAPITRE 906 – EN INVESTISSEMENT
CHAPITRE 936 – EN FONCTIONNEMENT**

Vote sur le chapitre GESTION DES FONDS EUROPEENS
906 en investissement – 936 en fonctionnement

- . **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche
- . **CONTRE** : Les Républicains-CPNT,
- . **NON PARTICIPATION AU VOTE** : Mouvement Démocrate et Apparentés, Union des Démocrates et des Indépendants, Front National
- :

ADOPTE

M. LE PRÉSIDENT. - Ce chapitre est adopté.

M. LE PRÉSIDENT. - On a ensuite le chapitre environnement. Je crois qu'il n'y a pas d'amendement.

Mme SAINT-PE. - Oui, la transition énergétique dans un contexte post-COP 21 est plus que jamais devenue une priorité environnementale, certes, mais également une priorité économique. Aussi, nous pouvons approuver l'effort budgétaire que vous consentez en la matière. Vous avez notamment ciblé la rénovation de l'habitat, et il est évident que l'euro engagé en la matière permettra d'améliorer nettement la performance énergétique d'un parc privé, mais également public, vieillissant, et dont les occupants qui ne sont pas toujours les propriétaires, paient le prix fort de leur vétusté.

Vous proposez également de soutenir fortement la production d'énergie renouvelable décentralisée, au travers du fonds d'investissement Terra Energies, ce qui est une excellente disposition. Sur ce point, il nous faudra savoir ou il nous faudra définir avec vous si tout

porteur de projet, public ou privé, pourra être soutenu dans sa démarche, et si oui, dans quelles conditions.

En ce qui concerne plus précisément la filière de méthanisation, susceptible de se développer dans nos départements ruraux à dominante agricole, j'ai noté que vous proposiez un accompagnement tout au long de vos montages de projets, mais également une aide à l'investissement. Ici également, il nous faudra connaître plus précisément les modalités d'intervention de la Région en la matière, et notamment savoir si des partenariats locaux, de type sociétés d'économie mixte dédiées, seront susceptibles d'être accompagnées.

Par ailleurs, nous sommes particulièrement sensibles au soutien que la Région pourra continuer à apporter à la filière bois-énergie locale, plusieurs projets ayant d'ores et déjà vu le jour, ou étant susceptibles d'être concrétisés au cours des mois à venir.

Vous évoquez enfin, dans votre rapport, le potentiel houloMOTEUR du sud de la Région, et sur ce point également, nous serons extrêmement attentifs aux résultats des études de potentiel que vous êtes en train de mener.

Sur tous ces dispositifs, qui nécessiteront des actions locales, car la transition énergétique nationale ne se fera pas sans les territoires, nous souhaitons que la Région soit une structure facilitatrice, et qu'elle accompagne les projets, sans mise en place de Règlement d'intervention trop restrictif. Je prendrais simplement pour exemple le récent dispositif national du fonds de soutien à l'investissement local, issu de la loi de finances pour 2016, qui a limité l'attribution de ce fonds aux communes et aux EPCI à fiscalité propre, dans des domaines tels que la production d'énergie renouvelable ou la mise en place d'actions dédiées à la maîtrise de l'énergie, alors qu'il s'agit très souvent d'un domaine de compétences sur lequel, entre autre, les grands syndicats mixtes départementaux d'énergie sont fortement impliqués et disposent d'une expertise significative. Résultat : beaucoup d'acteurs éligibles à ce jour à ces financements, ont bien d'autres préoccupations à gérer, et le volet énergétique du dispositif demeurera pour une large part lettre morte, ce qui est fort dommageable dans le contexte actuel. Et sur ce sujet, je m'adresse à vous également Monsieur le Président, en tant que Parlementaire de la nation, mais je fais confiance à la Région pour bien mieux répertorier que l'Etat les acteurs du territoire régional, actifs en la matière.

M. PUYJ ALON. - Comme mon intervention était très courte, je reprendrais dès le début. Le groupe LR-CPNT s'interroge sur l'utilité et les véritables raisons de la création d'un Conseil Permanent de la Transition Énergétique et du Climat. Comme le préconise le CESER, il convient davantage d'adapter l'existant, que de créer de nouvelles structures. De même, nous formulons, comme le CESER, le souhait que des analyses pertinentes soient faites sur les solutions apportées par les différentes énergies renouvelables, en adéquation avec le potentiel des territoires : méthanisation, solaire, énergie marine, marémotrice. Pour la biomasse, si le CESER recommande d'encadrer le développement de la filière bois-énergie, nous rappelons que le développement des feuillus à rotation courte pour le monde agricole et sylvicole, associé à la ressource non exploitée des surfaces boisées, sous les lignes électriques et le long des voies ferroviaires, peuvent assurer des compléments non négligeables, et que ce n'est qu'à l'occasion d'une véritable gestion de la ressource que l'on évitera les conflits d'usage du bois entre les différentes filières.

De plus, le CESER note que quelques zones favorables à l'éolien ont été identifiées, notamment au large de Hourtin, et mentionne quelques contraintes techniques et d'acceptabilité pour cause de concentration d'oiseaux migrateurs. Notre groupe relève qu'il ne s'agit pas d'acceptabilité, mais bien d'un non sens environnemental et d'une atteinte au patrimoine culturel et traditionnel des habitants et autres utilisateurs habituels de ces territoires.

Enfin, vous ambitionnez, à l'horizon 2021, une politique de réduction de 30 % de consommation d'énergie, de 30 % des émissions de gaz à effet de serre, et une part de 30 % d'énergie renouvelable dans le mix énergétique. Or, Mon sieur le Président, il serait bien, avant de donner des objectifs quantitatifs, d'avoir les chiffres de l'existant au niveau de la grande Région, car, vous en conviendrez, il sera toujours plus facile d'assurer un satisfecit pour un résultat dont nous ne pourrions jamais connaître le bien-fondé.

M. LE PRÉSIDENT. - Je vois mal aujourd'hui, Monsieur PUYJALON, quiconque, critiquer, vous l'avez fait en début de votre propos, le souhait de basculer sur les énergies renouvelables, le souhait de diminuer les gaz à effet de serre, comme on l'évoquait tout à l'heure, la diminution des phytosanitaires et l'amélioration de la santé des agriculteurs directement. Cela me semble un peu étonnant.

Mme COUTANT. - Sur le Conseil Permanent de la Transition Énergétique et du Climat, dont nous reparlerons prochainement, rapidement j'espère, ce n'est pas une structure supplémentaire. Il y a une ambiguïté dans le rapport du CESER sur ce sujet-là, mais comme nous l'avons dit en Commission à deux reprises, c'est bien une mise en transversalité des services du Conseil Régional, les services qui regroupent des agents travaillant sur des sujets en lien direct ou indirect avec les questions de transition énergétique. Cela peut être les transports, l'agriculture, la formation, le développement économique, l'énergie, l'environnement. Ce n'est pas une structure supplémentaire. Ce que nous mettrons en œuvre en revanche est un organisme de gouvernance externe, avec les acteurs des territoires, pour pouvoir co-construire nos politiques en matière de transition énergétique. Et je reviens à l'intervention de Denise SAINT-PE, effectivement, les territoires ont toute leur part dans la transition énergétique, et c'est avec les territoires que nous devons faire si nous voulons relever les objectifs du Schéma Régional Climat Air Énergie, que nous allons devoir harmoniser à l'échelle de la grande Région puisque pour l'instant, nous avons trois schémas, qui ont été construits par les trois précédentes Régions. On a ce travail à mettre en place, avec des objectifs à harmoniser certes, et des actions à construire, à co-construire, avec l'ensemble des acteurs et avec les territoires. On sait très bien que quand des actions partent des territoires, elles sont beaucoup plus simples et beaucoup moins contestées dans leur mise en œuvre.

Sur les objectifs, je reviens sur ces trois fois 30 %, nous aurons à la fin de l'année, les chiffres qui sont en cours de validation par l'Observatoire qui est l'AREC, pour ce qui est de la consommation énergétique et des émissions de gaz à effet de serre. Sur les énergies renouvelables, on a déjà des données chiffrées réelles, de 19 % à l'échelle de la grande Région, d'énergies renouvelables, et c'est vrai que nous ambitionnons d'arriver à 30 % en 2021. Mais nous n'arriverons pas à 30 % d'énergies renouvelables si nous ne baissions pas en parallèle notre consommation d'énergie, donc tout est lié. Ces trois objectifs sont intimement liés.

Par rapport à l'éolien, la méthanisation ou toutes les énergies renouvelables que vous avez évoquées, et certaines qui prêtent à contestation sur certains territoires, il ne s'agit pas d'utiliser une énergie renouvelable sur un territoire, mais bien de travailler à un mix énergétique, comme je vous l'avais expliqué en Commission d'ailleurs, et un mix énergétique avec des énergies renouvelables adaptées aux potentialités des territoires.

M. LE PRÉSIDENT. - J'ajoute à ce que vient d'évoquer Françoise COUTANT, par rapport à la question de Denise SAINT-PE, il faut peut-être le préciser, nous nous sommes réunis avec Françoise COUTANT, il y a quelques jours, avec les syndicats d'électricité départementaux, pour partager l'ambition avec eux, de développer les énergies renouvelables adaptées à chacun des territoires. Je me réjouis que l'on ait eu cette réunion, je pense qu'elle sera fructueuse demain, on a convenu de continuer à travailler ensemble.

Sur les méthaniseurs, je crois que l'on doit être la Région en France qui a le plus de dossiers en cours de construction. Bien entendu, il y a un débat sur la taille des méthaniseurs, mais tout le monde est bien au courant que c'est quelque chose de très utile pour la destruction des déchets de l'agriculture, et la production d'énergie, qu'elle soit intégrée dans le réseau ou qu'elle rentre dans l'utilisation de la ferme, est intéressante. Cela apporte un complément de revenus à l'agriculteur, et je crois que nous aidons à la fois l'environnement et l'agriculture à travers cela.

Denise SAINT-PE sait bien aussi qu'avec une structure qu'elle connaît bien, qui est l'APESA, nous avons un démonstrateur, qui est situé à quelques pas de Lac.

Je vais mettre aux voix ce chapitre 907-937.

Qui est contre ?

Les Républicains.

Qui ne prend pas part au vote ?

Qui est pour ?

ENVIRONNEMENT
CHAPITRE 907 – EN INVESTISSEMENT
CHAPITRE 937 – EN FONCTIONNEMENT

Vote sur le chapitre ENVIRONNEMENT
907 en investissement – 937 en fonctionnement

- . **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche
- . **CONTRE** : Les Républicains-CPNT,
- . **NON PARTICIPATION AU VOTE** : Mouvement Démocrate et Apparentés, Union des Démocrates et des Indépendants, Front National

ADOPTE

M. LE PRÉSIDENT. - Ce chapitre est donc adopté.

Nous avons ensuite le chapitre transport. Je vous rappelle, mes chers collègues, qu'il est 19 h 20, on a encore beaucoup de choses à voir, donc essayons de nous discipliner. Il y

a, je les mettrai aux voix ensuite, trois amendements qui concernent des suppressions de crédits sur ce chapitre et qui concernent des affectations dans d'autres chapitres. Si vous le voulez bien, on votera ces amendements dans ce chapitre.

M. IRAT CHET - La lecture du budget pour la partie transport appelle de notre part quelques commentaires.

Tout d'abord, la modernisation du parc de matériel ferroviaire va dans le bon sens. C'est une impérieuse nécessité, tant pour le confort des usagers, que pour leur sécurité. De même, la réduction des séries de matériels ramenées à cinq, favorisera la standardisation et l'efficacité de la maintenance, et ceci dans les meilleures conditions de travail, avec la réalisation et l'extension des ateliers de maintenance de Pau et Poitiers. On peut au passage s'étonner de la dégradation continue du service SNCF. Je crois que la Région a ici un rôle à jouer.

Nous voulons également souligner la volonté de la Région pour faciliter l'accessibilité aux infrastructures pour les personnes handicapées.

En revanche, nous sommes opposés au financement des études-projets de la gare de Bayonne, qui est présentée comme la gare LGV de la côte basque, alors que le tracé n'en est pas fixé. Une aberration de plus sur ce projet, que nous rejetons totalement, au moment où le Conseil d'Etat d'ailleurs vient de valider la construction des lignes TGV, sans tenir compte de l'avis négatif formulé par la Commission d'enquête. On peut d'ailleurs s'interroger sur l'utilité de telles Commissions d'enquête.

Pour les infrastructures portuaires du port de Bayonne, hors schéma directeur, un véritable plan quinquennal d'entretien des berges et des ouvrages connexes devrait être programmé et lancé avant la ruine complète desdits ouvrages. La somme de 38.810 M€, supprimée de la ligne Pau-Canfranc et réaffectée dans le chapitre 908 transports, à la ligne 212.020 (port de Bayonne), aurait permis de lancer immédiatement les premiers travaux de sauvegarde.

Enfin, je vais vous parler également de la ligne Pau-Canfranc, ligne qui vous est chère, très chère Monsieur le Président, nous sommes les seuls à nous y opposer fermement depuis le début de ce mandat, en dépit des railleries sur les opposants. Notre motion contre cet énorme gaspillage de la Pau-Canfranc, présentée ici-même, le 23 avril en plénière, n'a pas été adoptée, une fois de plus, à cause de la complicité LR-PS, et leurs vassaux. Mais sachez que nous ne lâcherons rien, que nous ne lâcherons pas. La lutte anti-gabegie est un de nos engagements de campagne. Votre projet de train Pau-Canfranc semble en outre avoir du plomb dans l'aile, puisque vous en êtes réduit à vouloir « inventer », ce sont vos propres termes, « un nouveau modèle économique, institutionnel et financier ». Est-ce à dire que l'ancien modèle est irréaliste et non abouti ? Vous avouez que vous cherchez des financements, parce que ni l'Etat, ni l'Europe, ne veulent financer. Et on les comprend. De plus, vous en êtes réduit à lancer un AMI pour ouvrir une voie fermée depuis 46 ans. Ce n'est pas gagné.

Vous êtes le seul, Monsieur le Président, avec Monsieur BAYROU d'ailleurs, à vouloir faire monter des trains à Canfranc, pour une connexion hypothétique. En réalité, vous allez construire une voie ferrée pour desservir une vente, et la galerie marchande que va devenir inévitablement la gare de Canfranc. C'est un peu cher payé pour faire son marché.

Alors, Monsieur le Président, plutôt que perdre votre temps à inventer des schémas improbables, ayez le courage d'abandonner ce projet. Arrêtez les frais, comme ces 30 000 € de communication pour annoncer l'ouverture de la section Oloron-Bedous. Pour l'annoncer à qui ? Les gens de la vallée sont déjà au courant. Encore un gaspillage de plus sur le dos des aquitains.

Le groupe LR et leurs alliés se rendent compte que le train du refus de ce coûteux projet est parti sans eux. Aujourd'hui, ils courent après le FN, mais la ficelle est un peu grosse, comme les journalistes qui suivent le dossier n'ont pas manqué de le signaler. Ne sachant que faire, ces retardataires de la 25^{ème} heure consentent à vouloir supprimer dans leurs amendements la ligne 214.030, pour la somme de 38.810 M€, en faisant au passage une erreur de chiffre. Que n'ont-ils voté lors de la dernière plénière, notre motion demandant l'abandon de ce projet.

Pour conclure, Monsieur le Président, devons-nous vous rappeler que le 27 avril dernier, le FN vous a adressé une demande formelle pour que vous nous communiquiez l'étude socio-économique de la ligne Pau-Canfranc, que vous cachez depuis 2012 ? Demande restée, à ce jour, sans réponse, bien évidemment. Etude qui, je le signale, a quand même coûté la bagatelle de 75 000 €, et dont on finit par se demander si elle a réellement existé. Tout cela n'est pas très clair. Comme le dit votre camarade Martine AUBRY : « quand c'est flou, il y a un loup. » Charge à vous de prouver le contraire, Monsieur le Président.

En conséquence, pour toutes ces raisons et notamment la situation financière qui est celle de la Région aujourd'hui, le groupe FN réserve son vote sur le budget transport.

Mme CAL MELS. - Monsieur le Député frondeur... Pardon, Monsieur le Président. Vous aviez dit qu'il fallait que l'on se détende.

M. LE PRESIDENT. - Aucun souci. Continuez.

Mme CAL MELS. - Très brièvement parce que je crois que l'on a pas mal évoqué le sujet, je voudrais simplement répondre au FN pour expliquer que leur motion, ce n'est pas parce qu'il y a une collusion LR-PS, c'est parce que nous avons décidé de quitter l'hémicycle la dernière fois, et nous présentons cette fois un amendement, conjointement avec mes collègues de l'UDI et du MoDem, portant sur une réaffectation des budgets.

Je voudrais également répondre parce que sur Pau-Canfranc, vous ne cessez d'instrumentaliser François BAYROU qui n'est pas présent dans cette Assemblée mais qui est représenté par nos collègues du MoDem, et là encore, vous sortez du contexte sa prise de position. François BAYROU s'est exprimé clairement durant la campagne, et plus généralement, Pau-Canfranc, au début, et une fois encore Monsieur le Président, c'était un autre contexte budgétaire qu'aujourd'hui, pouvait peut-être recevoir l'assentiment d'un certain nombre d'élus, et notamment d'élus locaux, mais là encore, c'était sans savoir que l'Europe, les Départements, l'Etat, et les collectivités, ne viendraient pas en cofinancement de ce projet. Et aujourd'hui où nous avons la transparence des problèmes budgétaires liés au financement de cette ligne, vous vous retrouvez seul à porter ce projet et à le financer.

Autre point sur lequel je voudrais revenir brièvement, l'article 19 de la loi NOTRe, vous ne cessez d'expliquer que les routes ne sont pas de la compétence de la Région, et je vous

invite à être un petit peu plus précis, les routes départementales, c'est vrai, la loi NOTRe a, de ce point de vue-là, un petit peu clarifié les compétences, notamment sur l'entretien des routes et notamment des routes départementales, mais la loi NOTRe a aussi permis aux Régions de contribuer au financement des voies et axes routiers, je cite exactement : « qui par leurs caractéristiques constituent des itinéraires d'intérêt régional, et sont identifiés par le Schéma Régional d'Aménagement. » Et en ce sens, une fois encore je vous invite à quand même prendre en considération le fait que le CPER Limousin, comme le CPER Poitou-Charentes, ont dévolu des montants au soutien des routes, et au-delà de notre grande Région, c'est aussi le cas dans d'autres Régions de France. Non pas parce que les Présidents de Région et je pense à Monsieur VANDENBROUCKE ici présent, ou à Monsieur MACAIRE que décidément nous ne voyons jamais, ont mal travaillé. Simplement parce qu'ils ont considéré, et je ne peux que les soutenir, que les routes étaient d'intérêt régional, quand on parle de la Poitiers-Limoges, une des routes les plus accidentogènes de France, il était de bon ton que la Région vienne en complément de financements, aux côtés de l'Etat, et rien n'interdit en cela les Régions de venir cofinancer.

L'amendement que nous vous présentons ici est sur la volonté de constituer un fonds de rééquilibrage territorial des investissements routiers, que nous avons dénommé FRETIR, et surtout, dans la lignée de ce que nous avons déjà énoncé, en rappelant la différence entre le traitement de l'Aquitaine par rapport aux deux autres Régions, et donc à l'inéquité qui est ainsi créée pour le territoire de l'ex-Aquitaine, et en rappelant également que le projet Pau-Canfranc, qui ne sera ouvert qu'aux voyageurs et non au fret, qui n'a pas reçu l'assentiment de la Commission Européenne, qui a décidé de ne pas l'inscrire dans les priorités d'infrastructures, et que le seul financement est celui de la Région, constitue pour nous des travaux avec une dépense à la fois illégitime et disproportionnée dans le contexte de nos contraintes budgétaires. C'est pourquoi nous vous proposons d'affecter 26 M€ sur les 39 M€ dans le budget dévoué à Pau-Canfranc, 13 M€ sur le développement économique mais on y reviendra dans un amendement séparé, mais 26 M€ en CP pour l'année 2016, à la ligne transport, donc c'est d'ajouter en dépenses un montant de 150 M€ d'AP sur six ans, dans la ligne routes et voiries, ligne 82, chapitre 908 transport, et de supprimer en dépenses, au chapitre 908 Pau-Canfranc, la somme de 25.818 M€ pour être précise.

M. LE PRESIDENT. - Je rappelle simplement à Virginie CALMELS, mais à chacun des collègues, Renaud répondra tout à l'heure mais les travaux sont finis jusqu'à Bedous, donc il faut que l'on les paye, donc ce n'est pas possible.

Deuxièmement, vous faites inscrire des crédits sur les routes mais il est totalement impossible, sauf alors à nous proposer de cofinancer la rocade de Bordeaux, d'avoir des travaux prêts pour cette année. Donc on engagerait des crédits qui iraient soit sur Bordeaux, c'est habile, soit que l'on ne pourrait pas dépenser.

M. BLANCO. - Je veux intervenir sur la ligne Pau-Canfranc puisque depuis ce matin nous avons constaté qu'elle était la cible du FN, mais aussi de l'inter-groupe de Droite et du Centre, et apporter quelques éléments d'informations au nom de notre groupe.

Le premier, je suis élu des Pyrénées-Atlantiques (P-A), vivant à Pau, que contrairement à ce que Madame CALMELS vient d'indiquer, en particulier, François BAYROU a réitéré, très exactement le 17 mai, son soutien à cette réalisation. Il l'a fait au moment où il rencontrait Pedro SANTISTEVE, qui est le maire Podemos de Saragosse, qui a

été reçu à Pau par François BAYROU le 17 mai, et avec le nouveau maire de Saragosse, il a rappelé son attachement, je cite : « à une liaison ferroviaire durable. » Et François BAYROU a souligné, je cite encore : « il suffit de regarder la géographie pour voir notre vocation de rencontre et de coopération. » Donc apparemment, vos informations ne sont pas exactes, en tout cas, le maire de Pau, à Pau, en déclaration conjointe avec le maire de Saragosse, a rappelé son soutien à ce projet qui est très important pour cette partie de la Région.

Nous vivons un moment historique, c'est peut-être difficile à percevoir pour cette grande Région, puisque le 27 mars 1970, au pont de l'Estanguet à Accous, en vallée d'Aspe, le train a été stoppé et la semaine dernière, les travaux se sont terminés, les essais du train ont été réalisés, et le 26 juin prochain, oui c'est un moment historique pour nous, nous allons pouvoir rejoindre la vallée d'Aspe par le train, alors que cette liaison s'était interrompue le 27 mars 1970.

Et nous partageons ce que j'exprime ce soir, et je vais le faire rapidement, une véritable émotion, une véritable joie au moment de cette réouverture avec nos amis aragonais. Nous voulons exprimer notre gratitude aux militants infatigables de la réouverture, et vous me permettrez de citer en particulier les militants associatifs du CRELOC, et l'un d'entre eux, André CAZETIEN, ancien maire de Mourenx, qui de manière inlassable a rappelé l'utilité de cette réouverture. Je voulais lui rendre hommage ce soir. Nous voulons aussi exprimer notre gratitude à notre Région et à son Président. Au jourd'hui, ces travaux sont réalisés, la ligne Pau-Bedous va reprendre vie et il est donc parfaitement logique, et il serait totalement illogique d'arrêter ce processus à ce stade, il faut donc poursuivre pour relier par le train Bedous à Canfranc, l'Aquitaine à l'Aragon, la France à l'Espagne, et se faisant, faire revivre ce chemin de fer qui emprunte une voie séculaire, la voie du chemin de Saint-Jacques, et qui traverse la frontière. C'est aussi une réconciliation avec notre Histoire. Tout à l'heure, Monique SEMAVOINE a parlé du contenu historique de la culture béarnaise, cela en fait également partie. Ce chemin de fer contribuera au dépassement de la frontière et au développement de la coopération. Il renforcera les liens avec l'Espagne, et fera vivre l'idée européenne, en premier lieu pour la jeunesse et les étudiants. Ce projet ouvrira vers l'Espagne, en respectant le patrimoine naturel exceptionnel de la vallée d'Aspe. Il s'agit d'un choix d'avenir, qui permet la compatibilité entre les nécessités du transport et les contraintes du changement climatique. Cette ligne Pau-Canfranc a toujours été une priorité pour notre groupe, et nous affirmons à nouveau notre volonté d'aboutir à son achèvement.

Mme SEMAVOINE. - Moi aussi, je suis de Pau, comme mon collègue Jean-François BLANCO, je suis aussi la première vice-Présidente de l'agglomération de Pau donc je crois pouvoir peut-être relayer la position du Président de l'agglomération, François BAYROU, et maire de Pau. Vous avez tous raison et tort en réalité.

M. LE PRÉSIDENT. - Vous savez ce que vient de dire mon voisin ? Il a dit : c'est bien Centriste cela.

Mme SEMAVOINE. - Vous allez voir qu'ainsi je vais tous vous rassembler, ceux qui ont tort et ceux qui ont raison, je vais vous mettre d'accord.

François BAYROU, depuis des années et des années, vous le savez très bien Monsieur le Président, depuis les années 1990, a toujours été pour rouvrir la liaison

ferroviaire Pau-Canfranc, qui était fermée depuis des décennies, voulant ainsi en faire un axe ferroviaire de dimension internationale, un grand axe Paris-Bordeaux-Pau-Saragosse-Madrid et le sud de l'Espagne, pour réaliser principalement du transport de voyageurs mais aussi du transport de fret. C'est-à-dire un axe ambitieux, avec une volonté ainsi de participer et de contribuer au développement économique et touristique, mais pas seulement, du transport de voyageurs transfrontaliers, à l'échelle du Béarn et de l'Aragon. Ce n'est pas cela, on n'est pas à l'échelle du Béarn et de l'Aragon, mais à l'échelle internationale, dans sa position favorable à la réouverture de la ligne Pau-Canfranc. Donc il ne faut pas dévoyer ses propos. Il n'a jamais été favorable à un tel investissement de la Région Aquitaine pour rétablir une liaison avec un petit tchou-tchou diesel pour transporter quelques voyageurs. Ce n'est donc pas du tout la même chose. Oui à la réouverture de la ligne Pau-Canfranc, mais pas pour faire un petit tchou-tchou du Far West. Donc vous avez tous raison et tort.

M. LE PRÉSIDENT. - Je connaissais le talent de Monique SEMAVOINE, parce que l'on a travaillé ensemble pendant de longues années quand j'étais à Pau. Simple ment, je crois qu'il ne faut pas confondre deux choses: la première, c'est la réouverture de cette ligne, qui doit nous permettre de préparer, mais l'objectif de financement est dans 40 ou 50 ans, un tunnel central qui relierait, avant Jaca, jusque, on ne sait pas exactement où ce tunnel sortirait, c'est le passage à basse altitude, et effectivement, c'est un des grands chantiers que l'on aura dans les 50 ou 60 ans qui viennent, mais ce grand chantier, ni à l'échelle nationale, ni à l'échelle européenne par rapport à ce qu'il nous reste à faire, ne peut être accessible à l'œil humain. Il faudra le faire, d'ailleurs la Région a soutenu, dès 1998, ce projet, tunnel à basse altitude, mais tunnel sur la totalité qui ne peut marcher, je vous passe les détails, que si nous avions des trains, pour des raisons de coûts, qui soient sans conducteur, et qui soient réservés aux marchandises, et l'on a un petit débat avec Midi-Pyrénées. Il faut savoir que Saragosse est le principal nœud ferroviaire, et le centre d'éclatement des marchandises d'Espagne. Donc il y a un vrai enjeu.

Je rappelle ensuite que sur la route de la vallée d'Aspe, la 134, pour laquelle il y a eu beaucoup de débats, y compris ici, faut-il en faire une autoroute ? Faut-il en faire une voie rapide ? Je rappelle aussi qu'à partir du moment où nous décidons de faire un train, il ne sera plus possible de défigurer cette route avec une autoroute.

Il y a, la journée, un camion toutes les minutes, depuis l'ouverture du tunnel. Il y a régulièrement des camions qui tombent dans le Gave. Et la vitesse des camions, chacun le sait qui veut aller visiter le Fort du Portalet, c'est extrêmement risqué. Je pense qu'il faut qu'il y ait une substitution, avec en plus un enjeu patrimonial considérable. Nous avons de s engagements patrimoniaux, on intervient sur les églises, on intervient sur la Bourse du travail à Bordeaux, c'est un patrimoine comme un autre. Je rappelle que ce patrimoine a été fait pendant près de 30 ans, par des ouvriers français et par des ouvriers espagnols, et que pendant la guerre 1914-1918, ce sont des ouvriers espagnols qui ont continué à tailler la pierre et à construire les arches, les tunnels, et qu'aujourd'hui, les études techniques montrent que tous, je dis bien tous les ouvrages d'Art, sont en bon état. Lorsque les travaux ont été faits entre Oloron et Bedous, les systèmes d'écolement d'eau à côté des voies étaient en état parfait. Donc on se trouve avec un patrimoine que l'on réhabilite. Oui, il y a un enjeu patrimonial, il y a un enjeu de report modal, il y a un enjeu touristique. Je rappelle à nos collègues, tous, quand on me dit, par exemple Monsieur, que c'est une ligne déficitaire, mais toutes les lignes le sont. Même la ligne Bordeaux-Arcachon. Quand la Région fait rouler

les TER, sinon vous ne voteriez pas des crédits aussi importants, il y a 30 % qui sont payés par les voyageurs et 70 % par la collectivité, quasiment quel que soit le taux de remplissage. C'est l'économie des TER. Il faut que tout le monde en ait conscience, je l'ai dit et rappelé.

Je veux bien que l'on soit contre, mais la Région a la compétence ferroviaire, nous n'avons, y compris par rapport aux ports, aucun retard. Ce n'est pas, parce que cela m'est reproché, un soutien personnel, je me bats pour cela et je crois avoir fait bouger les lignes à Paris, parce que Bercy était contre, on a fait « plier » Bercy. Donc dans cette affaire, je ne voudrais pas avoir de collègues comme vous-même, qui se mettent à soutenir Bercy contre la vallée d'Aspe. Et je peux vous dire que lorsque l'on sera à Canfranc, ce sera une fête qui sera marquée non pas simplement par les aspois, non pas simplement par les habitants des P-A, mais viendront de toute l'Europe, parce que vous vous souvenez, pour ceux qui habitent les P-A, de la bataille qui a été menée contre la déviation d'Accous et de Bedous.

Je vais passer la parole à Renaud LAGRAVE pour faire une réponse globale.

On avait dit une seule intervention Barthélémy AGUERRE...

M. AGUERRE. - Je vais faire une intervention courte.

Je voulais parler des routes et du train. Vous parlez d'Oloron ou de la Pau-Canfranc, peut-être qu'il y a un intérêt culturel, peut-être qu'il y a un intérêt patrimonial, mais en tout cas, vous ne ferez croire à personne qu'il y a un intérêt économique, parce que cela coûtera beaucoup d'argent, d'abord en investissement, qui normalement n'aurait pas dû revenir à la Région, et cela coûtera beaucoup d'argent en fonctionnement. Mais mon souci n'était pas là.

Je voulais vous parler des routes. Je sens bien ce que la Région veut faire, c'est-à-dire aujourd'hui il y a des engagements sur Poitou-Charentes, il y a des engagements sur Limousin, et votre souhait, Président, je pense, est qu'à la fin des engagements, la Région n'intervienne plus sur les routes. A mon avis, c'est une erreur parce que les routes aujourd'hui participent grandement à l'aménagement du territoire, participent grandement à l'activité économique, et notamment en zone rurale. En zone rurale, l'activité économique et la vie de la zone rurale, se fait quand même encore par la route. Et jusqu'à présent, l'Etat et les Conseils Départementaux, les Conseils Généraux jusque-là, je m'en suis occupé pendant dix ans, c'est pour cela que je connais bien le mode de fonctionnement, assumaient le fonctionnement des routes. Aujourd'hui, l'Etat se désengage, les Conseils Départementaux n'auront plus les moyens, et l'on verra l'effet sur les routes dans dix ans. Dans dix ans, ce sera le chaos, et je crois qu'il faut absolument que la Région intervienne, en collaboration certainement avec les Conseils Départementaux, assez rapidement, pour pouvoir maintenir à niveau les routes de nos territoires. Bien évidemment, on n'est pas obligé d'intervenir partout, il faut tracer des axes, fixer des axes principaux, à travers les départements et à travers le territoire. Il faut peut-être aussi créer une zone de revitalisation rurale, parce que nous ne sommes pas obligés d'intervenir dans les rocades des grandes villes, mais dans les zones rurales, je pense que si la Région n'intervient pas, on constatera qu'il y a un chaos sur le territoire, sur l'aménagement du territoire, un chaos de vie rurale dans les dix ans qui viennent.

M. LE PRÉSIDENT. - Si je comprends bien, vous me demandez d'intervenir non seulement sur les routes départementales, mais sur les routes communales.

M. AGUERRE. - Non, pas du tout, je n'ai pas parlé de routes communales, j'ai parlé d'axes principaux, que l'on devrait cibler, comme cela était fait dans le temps. Dans le temps, beaucoup de routes ont été améliorées sur chacun des départements...

M. LE PRÉSIDENT. - Je suis d'accord, mais depuis il y a des lois qui sont intervenues.

M. AGUERRE. - En ciblant des axes prioritaires. Aujourd'hui, si on l'on n'aide pas les Conseils Départementaux sur quelques axes prioritaires, vous allez voir, ce sera le chaos dans le monde rural. C'est pour cela que je vous dis qu'il faut certainement créer une zone de revitalisation rurale, parce que tous les points du territoire ne méritent pas forcément que la Région intervienne en matière de routes.

M. LE PRÉSIDENT. - Pardon mais comme mon document ne correspond pas aux places exactes...

M. SEBTON. - Au nom du groupe UDI, on va essayer de vous faire plaisir et de ne pas parler de Pau-Canfranc, et l'on a transformé notre question orale en intervention sur le budget sur les transports, pour aller plus vite. Et je vais poser aussi la question de façon très synthétique, de Jean DIONIS DU SEJOUR, en suivant.

Monsieur le Président, nous avons lu attentivement les éléments de voter BP pour l'exercice 2016, et notamment concernant votre politique de transport. Nous pouvons lire, dès le deuxième paragraphe, qu'en 2016, le transport ferroviaire s'inscrit de plus en plus dans une logique de développement de l'inter-modalité. Il est indiqué par ailleurs, que la Région poursuivra son accompagnement d'études de création de haltes. Dans un autre paragraphe concernant les aménagements des pôles d'échanges, nous pouvons lire la liste exhaustive des études préliminaires des gares et haltes.

Monsieur le Président, dans le cadre de cette politique, il nous semble nécessaire de vous relancer officiellement sur un dossier que vous connaissez bien : la réouverture de la gare Talence Médoquine. En effet, pour resituer le contexte, la ville de Talence, dont la population va bientôt dépasser les 45 000 habitants, est ainsi la cinquième ville en population de l'ancienne Région Aquitaine, et est sans doute la ville, après Bordeaux, où l'on compte le plus d'étudiants, de personnels de l'enseignement supérieur, qu'ils soient résidents ou étudiants dans les établissements situés sur le territoire. Pour rappel, la ville, pour ne citer que quelques exemples bien connus, accueille le Siège de l'université, et notamment l'ancien Bordeaux I, les grandes Ecoles comme l'ENSAM, Kedge Business School, et l'Ecole d'architecture. Seulement voilà, Talence a cette particularité peu enviable, vous en conviendrez, d'être semble-t-il l'une des seules villes de France de plus de 10 000 habitants, traversée par des voies où aucun train ne s'arrête, ni même de tchou-tchou. C'est d'autant plus surprenant qu'il existe bien une gare, laissée à l'abandon, attendant, espérons-le, sa prochaine réouverture.

Outre le fait d'accueillir un bassin de population des plus importants et d'être l'une des villes universitaires les plus grandes de la Région Aquitaine, le projet de halte de Talence correspond tout à fait à la politique développée dans votre exposé du BP, concernant l'inter-modalité, puisque Bordeaux-Métropole prévoit un TCSP, voire même un tramway, qui reliera le CHR Pellegrin, la gare de la Médoquine, le campus, pour finir à Gradignan. Cette simple halte permettrait notamment de passer d'une moyenne de 20 à 25 minutes pour se rendre à

la gare de Bordeaux Saint-Jean, à moins de quatre minutes, désempoignant ainsi les transports en commun parfois saturés du réseau de transport Bordeaux-Métropole.

Nous notons d'ailleurs que c'est dans cet esprit que vous présentez la réouverture du triangle des échoppes à Pessac, et donc que ce projet correspond tout à fait à la stratégie intermodale que vous revendiquez. Nous savons que c'est un projet que les talents, le monde universitaire, la ville de Talence, et les représentants politiques de la ville, toutes tendances confondues, soutiennent ardemment. D'autant plus ardemment que votre chère ancienne vice-Présidente préférée Verte, Monique DE MARCO, vous nous avez autorisé à faire de l'humour, par ailleurs Conseillère Municipale de Talence, a demandé lundi dernier au Conseil Municipal, au nom de l'opposition PS-Verts, de, je la cite : « former un groupe de pression pour faire entendre au Président. » Rassurez-vous, Alain CAZABONNE, que vous connaissez bien, homme de dialogue et adepte des débats convenables, préfère un bon dialogue qu'une mauvaise pression.

Ainsi, Monsieur le Président, nous aimerions savoir si les études sont bien en cours et connaître votre position concernant la réouverture de cette halte.

Deuxième question Monsieur le Président, beaucoup plus synthétique, pour Jean DIONIS DU SEJOUR. Nous avons vu l'annonce de l'avis favorable du Conseil d'Etat pour le projet LGV-GPSO Bordeaux-Espagne et Bordeaux-Toulouse. Nous en prenons acte. Notre question est simple : quels sont les engagements conventionnels de la Région pour réaliser ce projet ?

M. LE PRESIDENT. - Je vois bien quel est le sens de la question de Jean DIONIS DU SEJOUR.

Est-ce qu'il y a d'autres questions ?

Je vais donner la parole à Renaud LAGRAVE, pour rassembler les réponses.

M. LAGRAVE. - On va essayer de rassembler. Je vais essayer de répondre à toutes les questions pour lesquelles il y a eu plusieurs interventions.

D'abord, pour répondre sur la dégradation du service SNCF, je veux évidemment dire que la Région est en train de « mettre la pression », c'est un doux euphémisme, mais en tout cas de surveiller, plus que le lait sur le feu, le service SNCF qui, aujourd'hui, comme cela a été dit, n'est absolument pas rendu à la hauteur de ce que nous devrions avoir au regard des investissements de la Région et en plus de nos trois Régions depuis maintenant plusieurs mandats et depuis les années 2002 en l'occurrence. J'en veux pour preuve que jour après jour, nous avons une somme incalculable d'associations, d'élus, de particuliers, qui nous saisissent sur les difficultés, les retards, les trains supprimés, je passe sur les épisodes, et qui marque aujourd'hui une vraie difficulté et une baisse de la fréquentation des TER sur la nouvelle Région. Ce qui a entraîné de notre part un certain nombre d'actions, que vous avez certainement pu suivre, notamment le refus du plan de transport qui nous avait été proposé à l'occasion du manque de conducteurs, que la SNCF a visiblement découvert il y a quelques semaines, mais qui a entraîné une baisse aujourd'hui d'à peu près 6 % des trains sur la nouvelle Région, jusqu'au 1^{er} juillet. Ce qui a entraîné un certain nombre de difficultés et de conflits, pour ne pas dire plus, avec la SNCF, depuis maintenant plusieurs semaines.

Nous avons en plus de cela, démarré avec mes collègues délégués, élus Régionaux, les comités de ligne, pas plus tard qu'il y a une dizaine de jours, et comité de ligne après comité de ligne, nous avons des témoignages assez catastrophiques de la part des usagers, et c'est la raison pour laquelle, à l'heure où nous parlons, nous essayons et nous continuons à mettre la pression sur la SNCF pour qu'aujourd'hui, le service soit rendu. Pour vous donner une idée, dans les conventions, nous exigeons des taux de régularité qui avoisinent les 91 à 94 %, nous sommes aujourd'hui sur des taux de 85, 86, 89 et 90 %, qui ne sont absolument pas satisfaisants, je le dis très simplement.

Ensuite, vous avez évoqué le pôle multimodal de Bayonne qu'il ne faudrait pas démarrer. C'est un sujet pour nous très important, tout simplement parce que l'on ne va pas attendre d'autres décisions avant que de travailler avec l'agglomération pour mettre en place véritablement ce pôle multimodal. C'est un comité de pilotage que nous suivons, et qu'en l'occurrence William JACQUILLARD, qui est Conseiller Régional Délégué aux pôles et aux gares suit particulièrement, avec Mathieu BERGE, pour que l'on puisse travailler avec l'agglomération du Pays basque pour ce pôle multimodal.

Même chose, je ne peux pas vous laisser dire ce que vous avez dit sur le port de Bayonne, puisqu'aujourd'hui, le travail qui est fait par Mathieu BERGE pour justement continuer les investissements, et au-delà des investissements, continuer justement à développer ce port, et à travailler sur l'ensemble des ports maintenant de la nouvelle Région, et c'est ce qu'il s'est employé à faire maintenant depuis quelques mois, justifie aujourd'hui les engagements financiers qui sont dans le budget et qui seront, je l'espère, également dans le prochain budget, mais il a fallu faire aussi un certain nombre de choix, je n'y reviens pas, mais qu'il puisse y avoir le développement sur ce port, de manière à ce que l'on continue à avoir aujourd'hui le tonnage qu'il y a aujourd'hui et potentiellement d'essayer de le développer à l'avenir.

Je pense que le Président a déjà dit ce qu'il y avait à dire sur la liaison Pau-Canfranc, et je remercie l'élu du groupe EELV dans ce qu'il a pu dire tout à l'heure parce que je suis comme lui, et je le disais à la Commission transport de l'ARF pas plus tard qu'avant-hier, où j'évoquais cela avec mes homologues vice-Présidents des 12 Régions, qui me disaient qu'aujourd'hui, la seule ligne qui rouvre sur ce territoire national est celle-là. Et tous regardent avec beaucoup d'attention ce qui se passe sur cette ligne, parce que rouvrir une ligne, je le dis, mes chers collègues, c'est historique, et je pèse mes mots en disant cela, par rapport à aujourd'hui la facilité qu'il peut y avoir de la part d'un certain nombre de collectivités et de territoires pour le coup, de fermer des lignes. Et j'entendais tout à l'heure dans les débats, parler d'aménagement du territoire, je dois dire que là, on est en plein dedans et que demain, si l'on veut aménager un axe, comme l'a dit le Président, européen, et j'indique, sauf à ce que les journalistes n'aient pas bien compris, ce qui est tout à fait possible, mais que c'est exactement ce que disait le maire de Pau dans sa conférence de presse, quand il dit qu'il faut aller défendre au niveau européen...

M. LAGRAVE. - Je lis la presse, c'est tout, comme tout le monde, mais j'imagine comme vous Monsieur TARIS. Il dit qu'il faut aller défendre à l'échelle européenne cet investissement, parce que c'est un engagement européen, et de ce point de vue-là, il partage je crois l'avis de la Région.

Ensuite, vous dire que la réaffectation de crédits de la Pau-Canfranc qui se rait aujourd'hui possible, tout à l'heure, j'entendais : vous ne développez pas assez d'investissements pour faire travailler les entreprises. Les crédits que vous souhaitez supprimer sont les crédits pour payer les entreprises pour des travaux qui sont finis et qui sont en cours aujourd'hui. Il faut dire ce qui est, quand vous proposez la suppression de 13 M€, c'est refuser aujourd'hui de payer les entreprises qui font les travaux sur la Pau-Canfranc.

Ensuite, dire deux mots, puisque cela a été évoqué, de la question des routes. Je le dis parce que dans cette enceinte, comme je l'ai dit à dix Présidents de Départements, il m'en reste deux à voir dans les jours qui viennent, oui, nous tiendrons nos engagements dans le cadre des CPER, cela a été dit par le Président aux Présidents de Départements sur la question des routes. C'est aujourd'hui acté et je l'ai dit à tous les Présidents, et on est aujourd'hui dans cette situation. Maintenant, si l'on devait éventuellement faire des propositions pour à l'avenir réinvestir sur les routes, il faut que nous soyons tous et tous conscients de ce qui nous attend dans les investissements ferroviaires. On a eu, dans les trois anciennes Régions, des investissements sur le matériel roulant exceptionnels, sur le dernier mandat et sur les deux derniers mandats, avec pour certains des crédits-bails, mais pas tous, au cas où cela vous aurait échappé. Par contre aujourd'hui, quand on ouvre les dossiers de la régénération des voies, on se rend compte qu'il va y avoir et qu'il y a aujourd'hui des lignes pour le fret, du côté de Niort, pour les voyageurs du côté d'Angoulême-Limoges, pour les TET, pour Nantes-Bordeaux, qui sont dans un état catastrophique et sur lesquelles on nous propose de ralentir les trains à 40 km/h. Vous avez bien entendu. Ce qui veut dire quoi, Mesdames, Messieurs et chers amis ? Cela veut dire que si aujourd'hui l'on mettait les montants que l'on nous invite à mettre sur les routes, sur ces voies-là, qui vont nécessiter plusieurs centaines de millions d'euros d'investissement, nous n'aurions pas la possibilité d'investir. C'est un choix, vous l'avez compris, pour ce qui concerne l'exécutif, nous l'avons fait.

Ensuite, j'ai entendu que nous allions mettre un tchou-tchou sur la Pau-Canfranc. Cela me ferait rire à peine si, parce que j'imagine que beaucoup d'entre vous ne sont pas allés voir les travaux et ne sont pas allés voir les personnes de la SNCF qui ont travaillé avec le territoire, et vous devriez regarder notamment tous les commentaires qui sont faits en ce moment grâce à la mobilisation du territoire, des élus de la vallée, et des Offices de tourisme qui ont mis en ligne le premier train, celui qui a fait des tests la semaine dernière. Ils n'ont jamais vu cela comme réaction, à l'échelle de notre Région et au-delà, parce qu'on rouvre une ligne, rendez-vous compte. Et je vous invite simplement à venir, le 26 juin, jour de l'ouverture et je crois de mémoire, le 1^{er} juillet, jour de l'inauguration, pour voir concrètement que ce « tchou-tchou », comme cela a été dit, c'est véritablement un engagement aujourd'hui d'avoir un service de transport sur ce territoire, même si j'ai bien compris, cela fait rire un certain nombre d'élus mais qui eux, en l'occurrence, se moquent peut-être un peu de l'aménagement du territoire et des trains.

Pour finir, sur la Médoquine, j'avais vu la question qui avait été posée, je veux juste vous répondre Monsieur le Conseiller Régional, que nous sommes en train de travailler avec la Métropole sur cette question puisqu'il y a eu un certain nombre d'allers retours des comités de pilotage, vous êtes tout à fait informé sur ces sujets, et qu'aujourd'hui, nous sommes en train de faire une partie de cette étude pour pouvoir adapter la possibilité demain

de faire un pôle d'échanges, comme cela a été fait dans d'autres territoires et comme ce sera fait à l'avenir, parce qu'il est clair qu'entre le travail que nous faisons aujourd'hui sur le rail, et le travail que nous faisons et que nous allons faire de plus en plus, sur la question des liaisons interurbaines avec les transferts de la loi NOTRe, que les pôles d'échanges seront au cœur de notre stratégie. Et d'ailleurs, vous avez certainement vu, puisque vous avez été attentif au budget, que nous avons inscrit des sommes importantes sur cette question.

Quant à la dernière question, par rapport à GPSO, permettez-moi, en tout cas comme élu landais, de me féliciter de la décision du Gouvernement de pouvoir continuer sur cette question. Maintenant, Monsieur le maire, Monsieur le Conseiller Régional, je vous invite à prendre les documents qui ont été votés dans cette enceinte-même par la Région depuis maintenant de nombreuses années, pour voir quels étaient et quels sont encore aujourd'hui les engagements de la Région.

M. DIONIS DU SEJOUR. - Vous devez le savoir, Monsieur le vice-Président...

M. LAGRAVE. - Ce n'est pas moi qui donne la parole.

M. DIONIS DU SEJOUR. - Monsieur le Président, est-ce que l'on peut avoir une réponse à ma question : quels sont les engagements conventionnels de la Région sur le projet GPSO ?

M. LE PRESIDENT. - Sur ces engagements-là, autant il y a eu des engagements avec toutes les collectivités, sur Tours-Bordeaux, il y a eu des premiers chiffres qui avaient été proposés et qui concernaient d'ailleurs Midi-Pyrénées, toutes les collectivités, mais je n'ai pas signé de document, je n'ai pas présenté à l'Assemblée plénière sur GPSO. Simplement, quel que soit le débat, à part les engagements historiques sur les acquisitions, mais sur les travaux aujourd'hui, et je me suis exprimé suffisamment clairement, le montage de Tours-Bordeaux ne peut pas être le montage au sud de Bordeaux. Quel que soit d'ailleurs l'avis des uns et des autres. De la même manière pour la communauté de communes d'Agen, du département des P-A, des Landes, etc. Il faut que le Gouvernement trouve d'autres modalités. Je me suis permis de proposer au Président de la République et au Premier Ministre, de mobiliser le grand emprunt, tant il m'apparaît que le grand emprunt aujourd'hui fait l'objet d'un saupoudrage, j'allais dire une autre méchanceté, qui n'est pas dans ce sens-là.

Je vais vous proposer de vous exprimer sur les trois amendements qui ont été présentés tout à l'heure.

Il y a un premier amendement qui concerne... Je suis informé par le groupe Verts de leur réserve et de leur hostilité à l'égard, dans ce chapitre transport, de la LGV, des routes, et des infrastructures aériennes.

Sur l'amendement déposé par l'inter-groupe LR-CPNT-MoDem et UDI, qui a été présenté, qui vise à sortir 5 M€ de Pau-Canfranc, pour les mettre sur la ligne intervention économique transversale fonds régional de soutien à l'alternance.

M. LE PRESIDENT. - Cela en est un, je suis désolé, je présente les amendements qui concernent ce chapitre, mais qui concernent aussi un autre chapitre, parce qu'il faut bien que

je le fasse voter à un moment donné. Celui-là, vous souhaitez que l'on sorte 5 M€ sur Pau-Canfranc...

Mme CALMELS. - 25 M€.

M. LE PRESIDENT. - Qui est pour ?

Qui ne prend pas part au vote ?

Qui est contre ?

<p><u>Vote sur l'amendement déposé par l'intergroupe Les Républicains-CPNT / Modem / Udi :</u> <u>contrat de professionnalisation</u></p> <p>. POUR : Les Républicains-CPNT, Mouvement Démocrate et Apparentés, Union des Démocrates et des Indépendants, . CONTRE : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche . NON PARTICIPATION AU VOTE : Front National</p> <p style="text-align: center;">AMENDEMENT REJETE</p>
--

M. LE PRESIDENT. - Cet amendement est donc rejeté.

Il y a un deuxième amendement, toujours de la Droite et du Centre, pour faire simple, où l'on retire 25.818 M€ concernant Pau-Canfranc, dans le but de créer un fonds de rééquilibrage territorial des investissements routiers, avec un montant d'AP de 150 M€ sur six ans, et en retirant un montant de CP de 25.818 M€ de CP, et en prenant ces 25.818 M€ sur la Pau-Canfranc.

Qui est pour ?

Qui ne prend pas part au vote ?

Qui est contre ?

<p><u>Vote sur l'amendement déposé par l'intergroupe Les Républicains-CPNT / Modem / Udi :</u> <u>Fretir</u></p> <p>. POUR : Les Républicains-CPNT, Mouvement Démocrate et Apparentés, Union des Démocrates et des Indépendants, . CONTRE : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche . NON PARTICIPATION AU VOTE : Front National</p> <p style="text-align: center;">AMENDEMENT REJETE</p>

M. LE PRESIDENT. - Cet amendement est donc repoussé.

M. LE P RESIDENT. - Dernier amendement, qui vise à ajouter 8 M€ sur l'action économique, industries, commerces et autres services, en prenant 8 M€ toujours sur cette malheureuse voie Pau-Canfranc.

Qui est pour ?

Qui ne prend pas part au vote ?

Qui est contre ?

Vote sur l'amendement déposé par l'intergroupe Les Républicains-CPNT / Modem / Udi :

. **POUR** : Les Républicains-CPNT, Mouvement Démocrate et Apparentés, Union des Démocrates et des Indépendants,

. **CONTRE** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche

. **NON PARTICIPATION AU VOTE** : Front National

AMENDEMENT REJETE

M. LE PRESIDENT. - Cet amendement est donc repoussé.

M. LE PRESIDENT. - Je vais vous proposer maintenant le vote global.

M. COL OMBIER. - Une explication de vote, pour vous expliquer que nous ne participerons pas au vote de cette ligne.

Je voulais simplement vous poser une question, à plusieurs reprises, on vous a demandé la communication de l'étude socio-économique pour la Pau-Canfranc. Je vous demande publiquement : pourquoi refusez-vous de nous la faire parvenir ? On vous a écrit encore il y a une dizaine de jours, je pense que la lettre vous est parvenue. Va-t-on devoir faire intervenir la CADA pour avoir ce document public ? La question est simple, nous ne comprenons pas.

M. LE PRESIDENT. - L'équipe a lu cet avis socio-économique, nous sommes aujourd'hui dans une phase d'AMI pour mobiliser, parce que vous avez raison d'évoquer, les uns et les autres, que trouver les financements, avec l'Espagne, parce que je rappelle que la deuxième partie de la ligne, entre Bedous et Canfranc, a une grande part, notamment le tunnel là-haut, est en Espagne. Donc il y a des crédits espagnols. Nous sommes en phase d'AMI, je ne saurais pas vous l'expliquer totalement mais je vous écrirai, pour trouver d'autres financements que les financements publics. Si cette étude, telle que l'on me l'explique, se balade partout, on va tuer le projet.

M. COLOMBIER. - Nous sommes quand même des élus. Vous nous demandez de voter 38 ou 39 M€ pour Pau-Canfranc, mais l'on n'a pas le droit de savoir quelle est l'incidence économique. On rêve Monsieur le Président. On est dans l'irrationnel.

M. LE PRESIDENT. - Je vous répondrai. Mais cette étude était très intéressante, notamment sur le report du fret.

M. COLOMBIER. - On aime les études intéressantes, on voudrait savoir.

M. LE PRESIDENT. - D'accord.

Je mets aux voix ce chapitre.

Qui vote contre ?

Les Républicains.

Qui s'abstient ?

Qui ne prend pas part au vote ?

Qui est pour ce chapitre, compte tenu des réserves du groupe EELV ?

TRANSPORTS
CHAPITRE 908 – EN INVESTISSEMENT
CHAPITRE 938 – EN FONCTIONNEMENT

Vote sur le chapitre TRANSPORTS
908 en investissement – 938 en fonctionnement

. **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV (*sauf contre sur les lignes),
Parti Radical de Gauche

. **CONTRE** : Les Républicains-CPNT,

. **NON PARTICIPATION AU VOTE** : Mouvement Démocrate et Apparentés, Union des Démocrates et
des Indépendants, Front National

ADOPTE

(*lignes 908-80 214020 LGV – 938-80 – 214020 lig ne LGV – 908-82 1 – 908-822 – 908-82 3 –
908-82 è 908-886-213010 infra structures a ériennes – 9 38-886-213010 infra structures
aériennes – 938-881-213010 transports aériens)

M. LE PRESIDENT. - Ce chapitre est donc adopté.

M. LE PR ESIDENT. - Sur l'action économique, je vous signale qu'il est 20 h 15,
Madame NADAU. Vous ne voulez pas intervenir entre deux chapitres ?

Mme NADAU. - Ne me parlez pas sur ce ton s'il vous plait.

M. LE PRESIDENT. - Sur l'action économique, je rappelle que deux amendements,
portant sur les contrats de professionnalisation et l'économie bleue, qui visaient à prendre
des crédits sur la Pau-Canfranc pour les amener... ont été repoussés.

Qui souhaite intervenir sur le chapitre action économique ?

M. VEU NAC. - Il y a un an, à quelques jours près, Monsieur le Président, très
exactement lors de la séance plénière du 22 juin 2015, dans la précédente Aquitaine, vous
nous proposiez de partager une grande ambition, celle de nous lancer résolument dans
l'économie bleue, dans la croissance bleue, de considérer désormais l'économie de la mer
comme une économie à part entière. Un remarquable document nous avait été remis à
l'époque, et j'en cite quelques passages rapidement : « les secteurs marins et maritimes, qui
constituent l'économie bleue, sont capables de fournir en Europe 7 millions d'emplois d'ici à
2020. » Et le document ajoutait : « ces emplois se trouveront non seulement dans les

secteurs émergents, tels que la production d'énergies renouvelables en mer, la valorisation des bio-ressources marines, mais également dans la revitalisation de ces activités maritimes traditionnelles. Et ceci encore davantage au moment où, avec la nouvelle grande Région, la façade maritime allait être de plus de 700 kilo mètres. » Le document ajoutait : « il faut se tourner vers ces ressources de l'océan, explorer les nombreux potentiels alimentaires, médicaux, énergétiques, scientifiques, touristiques, bref, un potentiel économique avec de nombreux métiers et de nombreuses créations d'emplois. » Et le document concluait, Monsieur le Président : « regarder vers l'avenir, c'est regarder l'océan. » C'est peu dire combien nous adhérons, et nous avons adhéré à cette ambition, comme à la feuille de route et aux objectifs qui étaient présentés. C'est peu dire combien nous attendions de ce premier budget de la grande Région, la confirmation de la reconnaissance budgétaire de la filière océan, comme filière régionale prioritaire et à part entière. La déception a été à la hauteur de notre attente, en consultant le BP. Parmi les 11 filières régionales prioritaires et les nouveaux domaines d'excellence retenus, la filière océan comme filière économique est absente, étonnement absente, gravement absente. Tout au plus peut-on trouver dans le texte, çà et là, au fil des chapitres, quelques mini allusions au sujet, dix lignes éparses au maximum, dans la totalité du document.

Monsieur le Président, je sais votre conviction sur le sujet. Nous la partageons. Votre présence, la semaine prochaine, au Salon Synergie, en présence aussi de la vice-Présidente chargée de l'environnement, confirme cet intérêt. Je m'étonne que le budget que vous portez ne traduise pas aujourd'hui clairement ce qui était présenté hier comme une orientation essentielle. C'est la raison pour laquelle nous avons présenté l'amendement, auquel vous avez fait allusion à l'instant.

Monsieur le Président, la croissance bleue est une filière économique majeure dans notre Région. Elle nous attend. Ne manquons pas ce rendez-vous avec l'avenir.

M. LE PRÉSIDENT. - J'aurai l'occasion, lorsque j'irai à Biarritz, de m'exprimer dans ce sens. La croissance bleue n'est pas une filière, parce que cet objectif, je parle sous le contrôle de Gérard BLANCHARD, qui est un spécialiste universitaire et scientifique de l'océan, cela concerne à la fois les ressources halieutiques, la pêche, donc il y a une partie qui est dans les responsabilités de la Région. Cela concerne la transition énergétique et les énergies marines, qui sont à la fois de la recherche, du transfert de technologies, de la production d'énergie marine, ce que nous avons fait au port de La Lune, ce que nous allons faire sur l'estuaire de l'Adour et peut-être sur l'estuaire de la Gironde. Cela concerne le tourisme, et vous êtes bien placé pour le savoir. Cela concerne la médecine, parce que c'est de l'océan que viendront demain les sources des médicaments, après être venus de la nature, ou de la chimie. Donc il est difficile, comme pour l'aéronautique, comme pour l'agriculture, etc. de créer une filière, ou la filière transition énergétique, vous voyez ce que je veux dire. Mais je vous demande de me faire confiance. Il y a un groupe de travail qui se réunit, avec un ingénieur dédié à la Région, sur un cluster dans ce domaine-là, dans lequel vous serez. Je me suis battu pour que Biarritz ait ce grand événement national sur je crois les énergies marines, je ne sais plus quel est son nom, donc faites-moi confiance.

M. VEUNAC. - Monsieur le Président, beaucoup de choses nous rattrapent sur ce sujet, mais je pense qu'il s'agit d'une filière, et qu'il n'est pas bon d'atomiser les différents éléments qui la constituent. C'est un point de divergence.

M. LE PRESIDENT. - Ce n'est pas de la divergence.

M. HUSTAIX. - Je suis un élu du Pays basque. Au nom du groupe d'élus du FN, je me fais le porte-parole des agriculteurs. Venant d'un village, Ossès, où il y a 50 fermes, et d'une circonscription où il y en a plusieurs centaines.

Je me permets de vous poser une question, Monsieur le Président : avez-vous conscience de la situation dramatique des agriculteurs dans notre région ? Le monde agricole est en danger, en danger de mort. En 1988, il y avait 163 000 exploitations agricoles sur la surface de l'actuelle Région ALPC, en 2010, elles étaient moitié moins : 83 000. Les grandes causes : les suicides. Un agriculteur se suicide tous les deux jours, environ 180 suicides en un an en France, et notre région malheureusement n'échappe pas à la règle.

Le célibat, auquel on pense rarement, mais est décrit comme un fléau. Les jeunes filles de la campagne ne veulent plus épouser un agriculteur, par peur de cette vie, 12 heures par jour, sept jours sur sept, et les fermes des célibataires disparaissent à leur mort. Enfin, les parents n'incitent pas, voire dissuadent leurs enfants de prendre leur succession. Il est vrai que même avec 80 heures de travail par semaine, les agriculteurs n'arrivent pas à se sortir un SMIC. Dans 95 % des couples mariés, la femme travaille à l'extérieur, et c'est elle qui fait vivre le foyer. Les enfants se rendent compte que leurs parents vivent en esclavage, et ils aspirent à en sortir.

Monsieur le Président, nous aimerions comprendre, le budget régional communiqué à la Commission agricole par votre exécutif, est seulement de 44.6 M€, soit 1.8 % de votre budget prévisionnel de 2527 M€, quasiment 17 M€ sont donnés en plus à l'agroalimentaire, la forêt et la pêche, mais seulement 44.6 M€ pour l'agriculture. Pourtant, l'agriculture représente 11 milliards d'euros de chiffre d'affaires, soit 7 % de notre PIB régional de 158 milliards d'euros.

Monsieur le Président, vous vous dites ami des agriculteurs, et je le crois bien, mais vous ne leur accordez qu'1.8 % de votre budget, alors qu'ils pèsent 7 % dans notre économie, soit quatre fois moins. Qu'est-ce que ce serait si vous n'étiez pas leur ami ?

De plus, le budget agricole 2016 montre une augmentation, certes de 7 M€ par rapport à 2015, mais ces 7 M€ ont été entièrement donnés dans le cadre de l'épizootie de crise aviaire. C'est certes une bonne chose, mais en réalité, c'est à une stagnation du budget agricole que nous assistons. Vos élus de la majorité se garantissent de la sanctuarisation du budget agricole, mais encore heureux, il n'aurait plus manqué qu'il baisse, face à un tel drame.

Pour résumer : l'agriculture est sous-dotée (quatre fois moins) et on ne change rien, cela va tellement bien. Tout va très bien Madame la marquise, c'est le message que vous leur envoyez, alors qu'ils souffrent, se sentent oubliés, laissés pour compte, la dernière roue du carrosse. Ils voudraient seulement vivre de leur production, mais ne peuvent pas tellement la pression sur les prix est folle, orchestrée par la grande distribution. Dans les trois élevages principaux : bovin, ovin et porcin, les prix n'ont pas bougé depuis 20 ans, alors que les coûts et les taxes ont progressé d'environ 30 %.

Monsieur le Président, je pense que vous manquez d'ambition face à la question agricole. Monsieur le Président, nous vous demandons solennellement de vous engager dès

aujourd'hui à rétablir le budget de l'agriculture à sa juste valeur, c'est-à-dire au moins doubler le budget agricole d'ici la fin de la mandature, + 15 % seulement par an si vous commencez dès 2016. C'est un devoir moral, mais c'est aussi une impérieuse nécessité car beaucoup de prévisionnistes nous annoncent la disparition de l'agriculture d'ici quatre ou cinq générations. Or, ce serait la fin de l'indépendance nationale alimentaire, puisqu'un pays sans agriculture, nul besoin d'armer pour l'asservir, il suffit de la menace de lui couper les vivres. Tous ceux qui sont passés par une école militaire me comprendront.

L'agriculture est un secteur stratégique pour l'indépendance nationale, les aider à leur juste niveau est un devoir. Mais les agriculteurs n'ont pas seulement besoin d'argent, ils sont soumis à un véritable flicage de leur activité, où les contrôleurs de Bruxelles et Paris rivalisent d'ingéniosité et de dureté. Ce flicage, qui est souvent bimensuel et qui peut être hebdomadaire, les épuise. Ils se sentent humiliés, voire persécutés. Ils nous nourrissent et « ils en crèvent », et en plus on les humilie et les persécute. Les agriculteurs sont des gens fiers, Monsieur le Président, personne n'a intérêt à humilier des gens fiers, cela se terminera dans la violence.

Monsieur le Président, en plus du doublement du budget, nous vous demandons solennellement d'en parler à vos amis du Gouvernement, surtout Monsieur LE FOLL, et de cesser ce flicage en cessant d'insulter les agriculteurs, des viticulteurs, pêcheurs et autres ostréiculteurs, cela au moins diminuera la pression qui pèse sur eux, et cela permettrait de faire des économies.

Comment trouver de l'argent pour nos agriculteurs ? Je pourrais, par boutade, vous suggérer d'en parler avec Ségolène ROYAL, la sorcière qui fait apparaître l'argent là où il n'y en a pas...

M. HUST AIX. - Plus sérieusement, je vous suggère de supprimer toutes vos subventions, données à des associations mondialistes, tiers-mondistes, gauchistes, pacifistes, antimilitaristes, j'en oublie, et qui non seulement ne concernent pas l'Aquitaine, mais en plus ne servent à rien. Elles représentent plus de 200 M€, et cet argent est très précisément quatre fois plus fort que ce que je vous demande. Nos agriculteurs, eux, ont besoin de cet argent, vous pourriez également renoncer à quelques projets pharaoniques comme Pau-Canfranc ou la ligne sud LGV.

Monsieur le Président, c'est un cri d'alarme que nous posons, il faut sauver le monde agricole, nous avons juré de le faire, et nous aimerions vous avoir à nos côtés.

Je termine cette intervention en vous disant qu'à chaque visite d'agriculteurs que j'ai faite, leur demande était simple et terrible : seulement parler d'eux et porter leur détresse. C'est chose faite.

M. LE PRÉSIDENT. - Je n'entends, en dehors de : mettez de l'argent, mettez de l'argent, aucune stratégie pour l'agriculture.

M. PATIER. - Je vais faire un mot sur les interventions économiques et un sur la recherche.

Sur les interventions, la loi NOTRe a fait de la Région la collectivité responsable du développement économique. Au regard de la loi, c'est une de ses compétences principales.

Les autres collectivités se sont vu retirer la faculté de distribuer des aides économiques directes aux entreprises, et pourtant, le BP pour 2016 de notre Région devrait prendre en compte ce nouvel équilibre. Or, ce n'est pas le cas. L'action économique est, à en voir les chiffres, devenue un chapitre « croupion » de ce budget, dans la mesure où les crédits qui sont affectés ont été diminués de 3 %, soit une coupe de plus de 8 M€. Dès lors, les crédits alloués au développement économique ne représentent plus que 10 % du budget total, ce qui traduit mal dans les faits les grands discours que nous entendons régulièrement de la part de votre exécutif sur la priorité accordée aux entreprises. Monsieur le Président, quand vous disiez que vous étiez chez vous dans les entreprises, fallait-il comprendre que vous étiez un « Président + » ou bien, comme les faits nous le démontrent, un « Président - » ?

Chers collègues, il y a une logique qui m'échappe à voir réduire nos crédits économiques quant au contraire, les acteurs attendent plus que jamais l'intervention de la Région. Mais plus encore, si l'on regarde le détail des crédits qui ont été chappés à la pulsion délétère de ce budget, vous verrez que ces crédits sont dirigés d'une manière tout à fait contestable puisque les TPE, qui représentent plus de 90 % de notre tissu d'entreprises, ne se voient accorder que 7.8 %, soit 2.7 % des crédits du développement économique, et toujours 4.3 fois moins que les crédits accordés aux plus grandes entreprises industrielles, qui s'élèvent eux à 34.2 M€. Or, mes chers collègues, je ne vais pas reprendre en détail mais ces petites entreprises sont bien sûr celles qui recrutent aujourd'hui, celles qui créent l'emploi, de la valeur ajoutée, et elles sont aussi les commerçants et artisans, mais aussi les startups qui façonnent notre paysage économique et se trouvent au cœur de la cohésion des territoires. Et négliger les petites entreprises est sans doute s'engager dans un développement qui ne soit pas harmonieux, entre nos territoires métropolitains, urbains, et ruraux. Nous pensons donc que le volet de ce budget donne un mauvais signal en ce qui concerne les interventions économiques et logiquement, nous nous y opposons.

Sur la recherche et l'innovation, vous avez vu probablement, il y a quelques jours, la tribune de huit grands chercheurs français dans Le Monde : sept Prix Nobel et un lauréat de la médaille Fields, qui dénonçaient les coupes sauvages opérées par le Gouvernement sur le budget recherche, qui s'apparentent, disaient-ils : « à un suicide scientifique et industriel ». Cette démarche était tout à fait exceptionnelle et a eu un certain retentissement. Certes, le redressement de nos finances publiques est une nécessité qui s'impose, mais il ne faut pas le faire au détriment de l'avenir, et au niveau gouvernemental, on a eu un reniement de la promesse de sanctuariser ce secteur de la recherche et de l'enseignement supérieur.

Cette politique désespère tous ceux qui travaillent à ce que la France soit une puissance innovante et créatrice, au premier rang desquels des chercheurs et des enseignants. A terme, c'est la place de la France dans la recherche mondiale qui est en jeu, et sa puissance industrielle et technologique qui est mise à mal. En 2011, la France faisait face à une crise sans précédent, et notez que le Gouvernement avait sanctuarisé ce budget de l'enseignement supérieur et de la recherche, et que cet effort avait d'ailleurs été accentué par le grand emprunt, dont les finalités avaient été priorisées par le comité, présidé par Alain JUPPE et Michel ROCARD.

S'il y avait un sujet, Monsieur le Président, sur lequel on attendait la Région, c'était bien celui de la recherche et de l'innovation, qui occupe aussi beaucoup vos discours. Or, que voyons-nous ? A l'image de ce qui se passe au niveau national, nous avons une grosse déception puisque nous trouvons, là encore, sur un budget absolument stratégique, une

réduction importante et sensible de ses crédits, de près de 20 M€ pour la recherche, dont 18 M€ rien qu'en investissement. Et donc on ne voit un risque dans cette baisse drastique à ce stade, un mauvais signal encore une fois, et un risque pour affecter gravement les efforts d'innovation dans notre Région.

Je ne reprendrai pas non plus en détail, mais je rappelle simplement que vous avez souvent indiqué, Monsieur le Président, que la recherche faisait partie intégrante de notre identité, voire de notre ADN. Je ne retrouve pas, dans cette proposition de budget sur la recherche et l'innovation, la traduction qui était attendue de ces engagements. C'est la raison pour laquelle nous estimons qu'il s'agit d'une mauvaise direction, et que nous nous opposons sur ce point à ce budget.

M. LE PRÉSIDENT. - Je vais vous répondre, je n'ai pas tout compris parce que vous ne parlez pas très fort, donc je pense que l'on ne vous a pas trop entendu. Vous vous trompez, Gérard BLANCHARD le dira. Vous arrivez au Conseil Régional, vous n'avez pas l'historique, et donc qu'est-ce qu'un budget de la recherche ? Gérard BLANCHARD complètera.

Pour ce qui concerne le bilan de ce que j'ai pu faire ce que nous avons pu faire ici avec les Professeurs ORGOGOZO ou d'autres, sur la recherche, avec Mathieu HAZOUARD, qui se tient à votre disposition pour vous expliquer, 1.2 milliard d'euros. Venez sur le campus universitaire de Bordeaux, venez voir le CHU de Bordeaux. Venez visiter SupOptique, venez visiter l'Institut des Sciences de la Vigne et du Vin, venez visiter l'INRIA, venez visiter le regroupement des écoles d'ingénieur. Allez à Pau, allez voir comment l'on a transformé un laboratoire qui avait six chercheurs, et qui en a maintenant 250, et qui fait autant de publications que les chinois. Venez voir cela, venez voir le bilan. Et tenez compte d'une chose, quand on gère un budget, on inscrit ce dont on a besoin dans l'année. On ne fonctionne pas à cette Région comme un guichet. Nous faisons des politiques. Aujourd'hui, nous nous sommes engagés, à l'époque c'était Valérie PECRESSE qui en était la Ministre, pour investir autant que l'Etat sur le plan Campus. Il y a un retard dans les travaux, nous n'avons pas eu besoin, sinon nous l'aurions fait, d'inscrire 15 M€. Le Neurocampus, où la Région est engagée pour 65 M€, grâce à cette initiative, nous avons fait venir, en finançant des chaires d'excellence, des neurologues, dans le domaine de l'imagerie, dans le domaine des maladies addictives, les meilleurs scientifiques de France et peut-être d'Europe, qui ont d'ailleurs été primés par... C'est la Région qui les a fait venir, avec l'université. Allez voir avant de parler. Je suis Saint-Thomas en politique.

M. PATIER. - Je traduis l'opinion de mon groupe, pas seulement la mienne, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. - Vous avez un élu qui s'est occupé de la recherche pendant tout un mandat, vous avez en plus un Président d'université, celui de La Rochelle, qui peut témoigner ce que la Région a fait. Allez voir. Mais aujourd'hui, il y a un certain nombre d'opérations, parce que nous sommes d'abord en intervention en investissement, nous ne sommes ni le CNRS, ni l'INRA, ni toutes ces grandes institutions. La Région n'est pas là pour se substituer à l'Etat. Ce n'est pas à la Région de payer les professeurs et les chercheurs, mais par contre, c'est à nous de participer, avec le monde universitaire, à la structuration. Allez voir l'Institut d'Etudes Politiques (IEP). Dommage que votre groupe ne l'ait pas dit. L'IEP de Bordeaux a été doublé, financé à 100 % par la Région, parce que c'est

un IEP qui formera demain les élites de cette grande Région. Allez voir. Tant mieux si elle sont de Gauche. Je réponds à Jacques COLOMBIER.

Dans quelques jours, j'espère que non, dans quelques heures, nous allons voter 12 M€ pour l'Institut Hospitalo-Universitaire (IHU) du professeur HAISSAGUERRE, qui travaille sur les maladies cardio-vasculaires et notamment les problèmes d'arythmie cardiaque. Je ne sais pas si vous êtes médecin ou si vous êtes un spécialiste de la médecine, allez voir là-bas, c'est le Conseil Régional, professeur Jean-Marc ORGOGOZO, qui avait la délégation à la recherche et qui a fait sortir ce dossier. Allez voir si nous n'aidons pas la recherche.

Je pense et j'espère que je vous convaincrs. On m'accusait plutôt de trop en faire que de ne pas en faire assez.

Mme NADAU. - Je vais parler de tourisme. Cela ne vous parle pas trop.

Virginie CALMELS l'a noté, on a eu une baisse des crédits d'investissement importante, de 30 %. Ma question est : cette baisse correspondrait-elle à une coupe nette dans l'aide directe aux entreprises, notamment dans la modernisation et la mise aux normes de leur outil de travail ? Par contre, la part au fonctionnement, elle, a été grandement augmentée. Est-ce pour des études, pour de l'ingénierie ? J'espère que vous me répondrez sans agacement, à la fin de mon intervention.

Le tourisme fait partie des 11 filières prioritaires économiques, et avec plus de 12 milliards d'euros annuels de dépenses touristiques, l'on peut s'étonner de ce choix. Dans ce budget, il aurait fallu intégrer le fait que la dimension tourisme fait partie du développement économique, en participant à l'attractivité d'un territoire, mais aussi par son caractère industriel avec les activités d'hôtellerie et de restauration, et par les emplois qu'elle génère. Le tourisme participe aussi à la dynamique d'aménagement du territoire, avec les dessertes routières, ferroviaires, aériennes, pistes cyclables, etc. ainsi qu'au développement culturel. Si beaucoup d'élus en sont convaincus, j'ai le sentiment que ce n'est pas la majorité qui apprécie à sa juste valeur la contribution du tourisme au développement des territoires.

En ce qui concerne la promotion touristique, le Comité Régional du Tourisme aquitain a engagé, sur le dernier mandat, un travail de réflexion sur la promotion touristique à l'échelle de la nouvelle Région, en conviant les prestataires, les professionnels du tourisme, pour réfléchir sur un plan marketing. J'espère que ce travail servira à l'importante réflexion sur le devenir d'une structure régionale de promotion touristique et d'observation de l'économie touristique, que vous avez lancée auprès des CRT. Une petite précision, il me semble qu'il n'y a pas de CRT en Poitou-Charentes.

La loi NOTRe a laissé la compétence, malheureusement, à trois niveaux de collectivité. L'organisation à l'échelle de la grande Région ne va pas en être simplifiée, et l'on voit bien la difficulté de coordonner les actions de promotion, de mutualiser les moyens entre les différents niveaux, chacun voulant garder ses prérogatives. La promotion touristique est tournée vers des logiques de destinations. Refonder les territoires doit impacter les stratégies et les investissements. Cette fusion aurait dû être l'opportunité de donner au tourisme sa juste place.

Juste un mot, même si ce n'est pas dans le tourisme, sur les parcs régionaux. Vous souhaitez revoir les modalités de participation de la Région, via une stratégie articulée, je

cite : « avec les politiques contractuelles régionales et un nouveau cadre visant à recentrer le rôle et la place des parcs régionaux. » Je ne peux que m'en féliciter, siégeant au parc régional des landes de Gascogne, et où j'espère de ces conclusions, nous veillerons à éviter une hausse des cotisations du Conseil Régional, à une maîtrise des charges de fonctionnement de personnel notamment, et une maîtrise de la dette au niveau des parcs. Il sera intéressant d'avoir une évaluation et un état des lieux, et de voir ce qui fonctionne et ce qui se passe ailleurs.

Deux mots sur le thermalisme. Je ne sais pas le budget qui sera affilié, mais j'espère que le thermalisme là aussi, et le financement de la Région, continueront à soutenir le cluster au niveau de Dax notamment.

M. DIONIS DU SEJOUR. - Monsieur le Président, je vois l'heure qui passe, je vais vous faire gagner du temps.

Nous avons une motion, très importante, sur la question centrale des relations entre la Région et les agglomérations. Et je vois l'hémicycle qui se vide et l'on ne voudrait pas parler de cette motion importante qui pose la question du foncier économique, et le foncier de l'immobilier économique en la bâclant trop rapidement. Donc nous la retirons, Monsieur le Président, c'est une bonne nouvelle. Vous pouvez donc sortir la motion UDI. Mais nous reviendrons sur ce sujet.

M. LE PRÉSIDENT. - Sur l'action économique, je vais me tte aux voix ce chapitre. Tout le monde a pu s'exprimer.

Mme REQUENNA - J'avais demandé, très brièvement... J'en ai pour une minute.

M. LE PRÉSIDENT. - Je regarde à quelle heure vous partez chère Madame.

Mme REQUENNA - Oui Monsieur le Président. Ce que je souhaiterais dire est que pour ne pas qu'il y ait d'appropriation de l'attachement à l'agriculture, je souhaiterais redire l'attachement du groupe MoDem et apparentés à l'agriculture et à nos agriculteurs, mais cela fait du bien quand même de le répéter, même si vous le savez Monsieur.

M. LE PRÉSIDENT. - Tout le monde est attaché à l'agriculture. Cela fait effectivement progresser le schmilblick.

Mme REQUENNA - Nous trouvons important de le redire, et nous serons extrêmement attentifs à ce qu'il y ait l'accompagnement des agriculteurs pour favoriser l'installation et la transmission des exploitations.

M. RAYNAUD. - Je pourrais dire cela mais non, cela ne va pas bien, notamment dans le secteur de l'élevage, les agriculteurs, on le sait tous, traversent une crise très importante et notamment sur la filière palmipède, où l'on traverse une crise sans précédent pour notre Région. Je remercie le Président d'avoir tenu les engagements qui avaient été pris sur l'accompagnement de cette crise avec un engagement de 15.5 M€ qui seront consacrés à l'accompagnement de la filière amont et aval.

On peut toujours dire que le budget agriculture est insuffisant, mais il ne se limite pas à l'engagement qui est voté aujourd'hui. Je rappelle que nous sommes autorité de gestion des fonds FEADER, ce sont 600 M€ dont nous avons l'autorité et que nous gérons sur

l'ensemble du programme, c'est-à-dire de 2014 à 2020, qui se cumulent avec les engagements de la Région.

Dire également que nous avons travaillé et nous travaillons avec les Départements dans le cadre de la loi NOTRe, puisque la loi les autorise à continuer de financer l'agriculture, et nous passerons à la prochaine CP un certain nombre de conventions et au mois de juillet, nous devrions terminer. Ce qui permettra aux Départements de maintenir l'action auprès de l'agriculture dans ce qu'ils faisaient déjà.

M. LE PRESIDENT. - J'ajoute que tout ce qui est fait sur l'agriculture n'est pas renfermé simplement dans le budget agricole. Les lycées agricoles, la recherche en agriculture, l'innovation, parce que si l'on prend l'agriculture d'une manière classique, il faut plus d'argent parce que, etc. on ne va pas sortir les agriculteurs, dans la compétition internationale ou simplement avec le marché français, de la difficulté dans laquelle ils sont. Il faut faire de l'innovation en agriculture, comme on le fait dans les autres secteurs économiques. C'est aussi simple que cela, y compris sur l'élevage. Comment je récupère la chaîne de valeurs sur l'élevage ? Du paysan, de l'éleveur, jusqu'à la mise en marché. Si vous avez au milieu les grandes surfaces, il y a deux acheteurs, vous vous faites avoir. Donc on essaye de créer, et il y a des expériences intéressantes en Creuse, dans le Médoc, où la chaîne de valeurs est récupérée. Mais tous les crédits agricoles, la formation notamment, sont loin d'être dans le budget agricole.

M. BLANCHARD. - Sur l'intervention tout à l'heure sur la partie recherche, je voudrais compléter et apporter une précision, pour répondre clairement à la question. La Région continue à avoir un investissement très fort sur l'enseignement supérieur et la recherche. Je peux témoigner parce que je suis universitaire, que la Région ex-Aquitaine était la Région qui investissait le plus en la matière au niveau national.

Ce que vous avez noté, en regardant le détail des budgets est un double effet. C'est l'effet de programmation pluriannuelle de la recherche, et le fait de la fusion des Régions. Il faut savoir que sur la partie des engagements, au travers des AP et des AE, la Région Limousin avait engagé l'essentiel de ses moyens pour la recherche et l'enseignement supérieur, à travers un contrat d'objectifs et de moyens de six ans, et cela veut dire qu'en 2015, ils ont engagé 36 M€. Ces moyens qui avaient été engagés l'année dernière, on ne les retrouve pas cette année. Il s'est passé un peu la même chose dans la Région Poitou-Charentes, ce n'était pas à travers un contrat d'objectifs et de moyens, mais un tiers du CPER a été engagé dès l'année dernière, donc on ne le retrouve pas cette année. C'est pour cela que quand on compare les niveaux d'AP et d'AE entre 2015 et 2016 sur l'ensemble des trois Régions agglomérées, il y a moins d'AE et d'AP cette année, cela ne veut pas dire que l'on a moins investi mais cela a été fait par anticipation l'année dernière.

Sur les crédits de paiement, ceux auxquels vous faisiez référence avec la vingtaine de millions d'euros en moins, c'est tout simplement là aussi l'effet de programme pluriannuel. Les gros projets qui ont été mentionnés par le Président, notamment Neurocampus, l'IEP, et également l'opération Campus, dont je reparlerai tout à l'heure, on est en fin de cycle de programme pluriannuel, et donc il y a moins de demandes de CP par rapport aux engagements précédents. Donc le niveau d'engagement et l'effort consenti est le même, mais vous observez simplement les effets de projets pluriannuels, aussi bien sur les engagements que sur les crédits de paiement.

M. LE PRESIDENT. - C'est très clair je pense.

Sur le tourisme.

Mme DERVILLE. - Pour répondre aux questions de Madame NADAU, vous demandez pourquoi la baisse sur les investissements, je vous rassure, elle n'est pas liée à la baisse des aides aux entreprises, puisque les aides aux entreprises ont même augmenté par rapport à l'année dernière. Cette baisse est due aux grands projets, il y en avait plus dans les PPI l'année dernière, puisque le budget l'année dernière intégrait notamment Lascaux, la Cité du Vin et pour la partie Poitou-Charentes une participation au Center Parcs de la Vienne. Il y a moins de grands projets pour cette année 2016, donc la baisse de l'investissement est due essentiellement à cette baisse sur les grands projets.

Par rapport au plan marketing dont vous parliez, qui a été élaboré en fin d'année par le CRT Aquitaine, je précise qu'il a également été élaboré en collaboration avec le CRT Limousin, et avec, vous avez raison de le souligner, la Direction de l'attractivité et du tourisme en Poitou-Charentes, puisqu'il n'y avait pas de CRT en Poitou-Charentes, il est intégré à la Direction de l'attractivité et du tourisme. Mais les trois « services » ont travaillé en collaboration dès la fin de l'année pour élaborer un plan marketing qui soit adapté à la grande Région. Ce plan marketing sera utilisé dans l'avenir, il sera mis à jour avec les travaux que nous allons mener dans le cadre de l'élaboration d'un schéma régional de développement touristique, mais ce plan marketing, est parfaitement opérationnel et sera appliqué.

Vous avez également posé une question sur les parcs naturels régionaux. Pour votre information, nous avons tenu ce week-end, en présence du Président du Conseil Départemental, Jean-Luc GLEYZE, qui représentait le parc naturel des landes de Gascogne. Le comité de pilotage de structuration touristique sur ce territoire du parc naturel des landes de Gascogne, puisque le territoire a été retenu dans le cadre de l'appel à projet, pour que nous les soutenions sur la structuration touristique, l'aménagement touristique du territoire.

Par rapport au soutien au thermalisme, je vous confirme que nous allons bien sûr continuer ce soutien. La Région soutient le thermalisme, la recherche dans ce domaine, ainsi que le thermo-ludisme, notamment via le cluster dont vous avez parlé. Et nous continuerons ce soutien.

Le tourisme enfin, pour vous répondre, est reconnu, c'est d'ailleurs écrit dans le document budgétaire, comme une filière économique majeure. Il me semble que le Président l'a déjà rappelé à plusieurs reprises. Le tourisme représente 12.5 milliards d'euros annuels de consommation et 8 % du PIB, et je crois me rappeler avoir entendu le Président à plusieurs reprises, rappeler fermement que c'était une filière économique majeure et prioritaire, la preuve, elle fait partie des 11 filières prioritaires. Je peux rapidement vous annoncer que nous vous proposons, d'ici la fin de l'année, un nouveau Règlement d'intervention qui sera à l'échelle de la grande Région cette fois, qui devrait je l'espère, vous rassurer sur ce point-là.

M. LE PRESIDENT. - C'est vrai que Lascaux, 15 ou 16 M€ pour la Région, donc ce sont des sommes... Ce que nous essayons de faire, et je le dis à Monsieur PATIER aussi, le budget de la Région ayant une forte part d'investissement, entre 35 à 40 %, nous ajustons, pour des raisons de sincérité, d'objectivité, le plus possible notre budget d'investissement, à

la réalité des besoins de l'exercice. Donc une fois que l'on a terminé un grand projet universitaire comme le doublement de l'IEP, je crois qu'aujourd'hui, l'université de Bordeaux, beaucoup de choses ont été faites. On doit aussi se préoccuper de Pau, de Poitiers, de Limoges.

M. RAYNAUD. - Juste rectifier, j'ai fait une petite erreur parce que j'en étais resté à l'ancienne Aquitaine, en termes de fonds FEADER, ce ne sont pas 600 M€ mais 1.5 milliards d'euros à l'échelle d'ALPC.

M. LE PRESIDENT. - Sur ce chapitre 909-939, action économique.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui ne participe pas au vote ?

Qui est pour ?

ACTION ECONOMIQUE
CHAPITRE 909 – EN INVESTISSEMENT
CHAPITRE 939– EN FONCTIONNEMENT

Vote sur le chapitre ACTION ECONOMIQUE
909 en investissement – 939 en fonctionnement

- . **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV (*sauf contre ligne), Parti Radical de Gauche
- . **CONTRE** : Les Républicains-CPNT,
- . **NON PARTICIPATION AU VOTE** : Mouvement Démocrate et Apparentés, Union des Démocrates et des Indépendants, Front National

ADOPTE

(*909-93-131010 ligne maîtrise de l'eau)

M. LE PRESIDENT. - Ce chapitre est donc adopté.

Ensuite, on a une série de chapitres sur la fiscalité et les impôts. Je crois que tout le monde s'est suffisamment exprimé là-dessus. Je ne vous propose pas d'intervenir à nouveau.

On a le 940 sur les impositions indirectes. Je pense que c'est le même vote que tout à l'heure, de telle sorte que je puisse balayer cela, sinon l'on va...

Même vote ?

M. LE PRESIDENT. - Non participation au vote.

Impositions directes pardon, je me suis trompé.

Contre sur celui-là.

Contre.

M. LE PRESIDENT. - Non participation au vote de l'UDI.

**IMPOSITIONS DIRECTES
CHAPITRE 940 – EN FONCTIONNEMENT**

Vote sur le chapitre IMPOSITIONS DIRECTES
940 en fonctionnement

- . **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche
- . **CONTRE** : Les Républicains-CPNT, Front National
- . **NON PARTICIPATION A U VOTE** : Union d es Dé mocrates et des In dépendants, M ouvement Démocrate et Apparentés,

ADOPTE

M. LE PRESIDENT. - Sur les opérations dites « non ventilées », même vote ?

Non participation.

Autres impôts et taxes. Je vous rappelle que nous avons voté sur deux amendements, LR, MoDem, UDI, cartes grises, et amendement du groupe LR-CPNT, hausse de la fiscalité en rejetant ces amendements.

Je mets le chapitre 941 aux voix.

Même vote ?

Non participation au vote.

Non participation au vote de l'UDI.

M. DIONIS DU SEJOUR. - Un mot d'explication, nous soutenons l'augmentation de la TICPE et par contre, sur les cartes grises, nous soutenons la péréquation et l'amendement, cela a été dit comme cela.

M. LE PRESIDENT. - Cela a été noté ? Ce qui serait peut-être intéressant, je le dis à Jean DIONIS DU SEJOUR, est que l'attaché de votre groupe prenne contact avec...

M. DIONIS DU SEJOUR. - On va le faire.

M. LE PRESIDENT. - Parce que le travail n'est pas forcément très simple.

Sur cela vous votez contre.

Non participation au vote.

Et contre LR et MoDem.

**AUTRES IMPOTS ET TAXES
CHAPITRE 941 – EN FONCTIONNEMENT**

Vote sur le chapitre AUTRES IMPOTS ET TAXES
941 en fonctionnement

- . **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche
 - . **CONTRE** : Les Républicains-CPNT, Mouvement Démocrate et Apparentés,
 - . **NON PARTICIPATION AU VOTE** : Union des Démocrates et des Indépendants, Front National
- ADOPTE**

M. LE PRESIDENT. - Sur dotations-participations non ventilées, chapitre 922-942.

Je pense que là-dessus c'est non-participation au vote UDI et MoDem.

Vote contre LR.

**DOTATIONS ET PARTICIPATIONS NON AFFECTEES
CHAPITRE 922 – EN INVESTISSEMENT
CHAPITRE 942– EN FONCTIONNEMENT**

Vote sur le chapitre DOTATIONS ET PARTICIPATIONS NON AFFECTEES
922 en investissement – 942 en fonctionnement

- . **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche
 - . **CONTRE** : Les Républicains-CPNT,
 - . **NON PARTICIPATION AU VOTE** : Union de s Démocrates et de s Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés, Front National
- ADOPTE**

M. LE PRESIDENT. - Sur dettes et autres opérations financières, il y a les emprunts obligatoires remboursables in fine etc. Dettes et autres opérations financières, 923 en investissement et 943.

Jacques COLOMBIER, non participation au vote.

Jean DIONIS DU SEJOUR, non participation.

Le MoDem, non participation.

Opposition des Républicains.

M. LE PRESIDENT. - Et pour, la majorité.

**DETTES ET AUTRES OPERATIONS FINANCIERES
CHAPITRE 923 – EN INVESTISSEMENT
CHAPIRE 943**

Vote sur le chapitre DETTES ET AUTRES OPERATIONS FINANCIERES
923 en investissement - 943

- . **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche
 - . **CONTRE** : Les Républicains-CPNT,
 - . **NON PARTICIPATION AU VOTE** : Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés, Front National
- : ADOPTE**

M. LE PRESIDENT. - C'est adopté.

M. LE PRESIDENT. - Frais de fonctionnement des groupes d'élus, je ne vois pas très bien que vous vous absteniez. Tout le monde est pour parce que sinon vous seriez des sacrés...

Donc tout le monde est pour, j'impose ce vote.

Non participation du FN.

Tous les autres groupes sont pour.

M. LE PRESIDENT. - J'étais avec le Président d'un des Départements, hier ou avant-hier. La rémunération d'un Président de Département, comme d'un Président de Région, est de deux SMIC. Toute la démagogie qui est faite là-dessus fait que de main, il n'y aura plus d'élus ou vraiment le niveau aura plongé. Comme je suis l'un des rares à oser le dire, je le répète.

**FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS
CHAPITRE 944 – EN FONCTIONNEMENT**

Vote sur le chapitre FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS
944 en investissement

- . **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés, Les Républicains-CPNT,
 - . **NON PARTICIPATION AU VOTE** : Front National
- ADOPTE**

M. LE PRESIDENT. - Provisions et autres opérations mixtes. Même vote.

C'est en fonctionnement et en investissement, opérations non ventilables. Il y a toujours les amendements qui sont tombés.

**DOTATIONS AUX PROVISIONS
CHAPITRE 945 – EN FONCTIONNEMENT**

Vote sur le chapitre DOTATIONS AUX PROVISIONS
945 en fonctionnement

. **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche

. **CONTRE** : Les Républicains-CPNT,

. **NON PARTICIPATION AU VOTE** : Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés, Front National

ADOPTE

M. LE PRESIDENT. - Cessions d'immobilisations, 954.

Je redemande à Jean DIONIS DU SEJOUR, sur ces deux chapitres, vous votez comme pour les groupes d'élus ou vous ne prenez pas part au vote ?

M. DIONIS DU SEJOUR. - Nous ne prenons pas part au vote.

Pareil.

LR vote contre.

Le FN ne prend pas part au vote

**PRODUIT DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS
CHAPITRE 954 – EN INVESTISSEMENT**

Vote sur le chapitre PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS
954 en investissement

. **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche

. **CONTRE** : Les Républicains-CPNT,

. **NON PARTICIPATION AU VOTE** : Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés, Front National

ADOPTE

M. LE PRESIDENT. - Sur les opérations patrimoniales.

Même vote.

**OPERATIONS PATRIMONIALES
CHAPITRE 925 – EN INVESTISSEMENT**

Vote sur le chapitre OPERATIONS PATRIMONIALES
925 en investissement

- . **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche
- . **CONTRE** : Les Républicains-CPNT,
- . **NON PARTICIPATION AU VOTE** : Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés, Front National

ADOPTE

M. LE PRESIDENT. - Sur le transfert entre sections, 926-946.

Même vote.

**TRANSFERTS ENTRE SECTION
CHAPITRE 926 – EN INVESTISSEMENT
CHAPITRE 946 – EN FONCTIONNEMENT**

Vote sur le chapitre PRODUIT DES CESSIONS D'IMMOBILISATION
926 en investissement – 946 en fonctionnement

- . **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche
- . **CONTRE** : Les Républicains-CPNT,
- . **NON PARTICIPATION AU VOTE** : Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés, Front National

ADOPTE

M. LE PRESIDENT. - Sur 947.

Même vote.

**OPERATIONS DE TRANSFERT
CHAPITRE 947 – EN FONCTIONNEMENT**

Vote sur le chapitre OPERATIONS DE TRANSFERT
947 en fonctionnement

- . **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche
- . **CONTRE** : Les Républicains-CPNT,
- . **NON PARTICIPATION AU VOTE** : Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés, Front National

ADOPTE

M. LE PRESIDENT. - Prévisions sans réalisations. C'est devenu d'une complexité. On va décerner un diplôme à nos collaborateurs et à Andréa BROUILLE.

M. LE PRESIDENT. - Jean DIONIS DU SEJOUR m'a dit : surtout, ne nommez pas un vice-Président. Je l'écoute.

M. COLOMBIER. - C'est nouveau cela ?

M. DIONIS DU SEJOUR. - C'est un excellent vice-Président de la Commission des finances, surtout pas.

M. LE PRESIDENT. - Le 950.

Même vote.

**PREVISIONS SANS REALISATION
CHAPITRE 950 – EN INVESTISSEMENT**

Vote sur le chapitre PREVISIONS SANS REALISATION
950 en investissement

- . **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche
 - . **CONTRE** : Les Républicains-CPNT,
 - . **NON PARTICIPATION AU VOTE** : Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés, Front National
- : ADOPTE**

M. LE PRESIDENT. - Le 952.

Même vote.

**PREVISIONS SANS REALISATION
CHAPITRE 952 - EN FONCTIONNEMENT**

Vote sur le chapitre PREVISIONS SANS REALISATION
952 en fonctionnement

- . **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche
 - . **CONTRE** : Les Républicains-CPNT,
 - . **NON PARTICIPATION AU VOTE** : Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés, Front National
- ADOPTE**

M. LE PRESIDENT. - Les virements, 951-953.

Même vote

VIREMENT
CHAPITRE 951 – EN INVESTISSEMENT
CHAPITRE 953 – EN FONCTIONNEMENT

Vote sur le chapitre VIREMENT
951 en investissement – 953 en fonctionnement

- . **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche
- . **CONTRE** : Les Républicains-CPNT,
- . **NON PARTICIPATION AU VOTE** : Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés, Front National

:

ADOPTE

M. LE PRESIDENT. - Et maintenant, le vote du budget.

Qui est pour le budget ?

M. DIONIS DU SEJOUR - Disciplinée la majorité. Il n'y a pas de fro ndeur. Cela ne durera pas.

M. LE PRESIDENT. - Renaud LAGRAVE, tu étais le plus en risque sur le plan...

M. LE PRESIDENT. - Qui est contre ?

Vote sur le Budget Primitif 2016

- . **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-Europe Ecologie.Les Verts, Parti Radical de Gauche,
- . **CONTRE** : Les Républicains-CPNT, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés, Front National

ADOPTÉ A LA MAJORITE

M. LE PRESIDENT. - Le budget est donc adopté.

M. LE PRESIDENT. - Pardon de le dire, ceux qui ont l'Histoire de cette maison, je ne sais pas d'où vient la complexité, en dehors des débats que l'on a, mais... Non mais la M 71 cela fait longtemps que l'on l'applique.

Je voudrais remercier toute l'équipe autour de Jean-Michel MELLIER parce qu'ils ont fait un travail incroyable. Si vous voulez bien vous lever tous les trois...

Je voudrais enfin, parce que sa carrière l'amène ailleurs et qu'il a fait, dans cette période, un travail fabuleux, avec la rigueur qu'un Juge de l'ordre judiciaire nous apporte, et la sécurité en même temps, je voudrais saluer Dominique BLANC, lui dire plus que ma confiance, mon amitié. On a eu beaucoup de discussions, sa franchise, sa rigueur, son travail considérable quand il avait à faire face à des montagnes de dossiers, et je lui souhaite une belle poursuite de sa carrière dans d'autres lieux, sous d'autres cieux, avec une belle robe noire. Bravo. Merci pour lui.

M. LE PRESIDENT. - On a quatre budgets annexes. Je ne pense pas que ces budgets annexes posent problème. Je veux bien, mais je tiendrai plus longtemps que vous.

Je propose, sur le premier budget, c'est le budget de l'Agence Régionale de l'Innovation, je ne sais pas ce que vous souhaitez faire, parce que chaque groupe est représenté et je crois que le représentant du FN notamment était plutôt intéressé par ce qui se faisait dans cette Agence, avait plutôt validé tout cela. Les Républicains, le Centre, aussi. Est-ce que l'on peut considérer que chacun des chapitres, mais vous faites ce que vous souhaitez, selon un vote, est considéré comme approuvé ? Est-ce que je peux aller jusque là ?

Je veux que dans le PV, vous validiez l'idée que chaque chapitre est approuvé, parce que je veux bien tourner : budget annexe de l'innovation, services généraux... C'est aussi long que le budget.

M. COLOMBIER. - Monsieur le Président, nous voterons pour la gestion de cette Agence, globalement favorablement.

M. LE PRESIDENT. - LR ?

Pareil.

Le Centre ?

Même vote.

Je suppose que la majorité...

Je vous sauve la peau à toutes et à tous.

Quel est l'enjeu ? Je vous demande d'approuver explicitement chacun des chapitres d'une part.

M. COLOMBIER. - Notre vote global vaut pour chacun des chapitres à l'intérieur.

M. LE PRESIDENT. - Je pense qu'il faut que ce soit chacun des chapitres. Globalement, je vous propose d'adopter, après avoir adopté chacun des chapitres, le budget annexe de l'Agence Régionale de l'Innovation.

Vote sur « Budget annexe Agence Régionale de l'Innovation »

- . **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-Europe Ecologie. Les Verts, Parti Radical de Gauche, Mouvement Démocrate et Apparentés, Front National
- . **ABSTENTION** : Les Républicains-CPNT, Union des Démocrates et des Indépendants,

ADOPTÉ A LA MAJORITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

M. LE PRESIDENT. - Il est adopté à l'unanimité.

M. LE PRESIDENT. - Ensuite, on a l'annexe sur les fonds européens.

Est-ce que sur les fonds européens, vous souhaitez que l'on passe chapitre par chapitre ? Ou est-ce que vous souhaitez modifier votre vote par rapport à l'Agence ?

M. COLOMBIER. - Nous nous abstenons, considérant qu'il n'y a pas assez de fonds européens. On perd 9 milliards d'euros, vous le savez, je parle de la France, entre ce que l'on donne et ce que l'on reçoit. Nous nous abstenons globalement, et cela vaudra pour tous les chapitres.

M. LE PRESIDENT. - Vote pour du MoDem.

L'UDI vote pour ou s'abstient sur les fonds européens ?

C'est le budget annexe de Poitou-Charentes.

Mme DELATTRE - Nous nous abstenons.

M. LE PRESIDENT. - LR ? Contre. Sur chacun des chapitres. Monsieur DURAND vote pour. Il faut que je mette dans le PV que chacun des chapitres retient... Donc vous vous abstenez ou vous votez contre chacun des chapitres ? Vous êtes contre tous les chapitres...

La majorité adopte, avec le MoDem et l'UDI s'abstient, ce budget annexe concernant Poitou-Charentes, puisque c'est le seul à être géré par un budget annexe.

Vote sur « Budget annexe Fonds européens »

- . **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-Europe Ecologie. Les Verts, Parti Radical de Gauche, Mouvement Démocrate et Apparentés
- . **ABSTENTION** : Les Républicains-CPNT, Union des Démocrates et des Indépendants, Front National

ADOPTÉ A LA MAJORITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

M. LE PRESIDENT. - Ensuite, on a la régie cinéma, toujours Poitou-Charentes.

Je prends les mêmes votes.

Non participation.

Non participation.

Non participation.

Et la majorité adopte chacun des chapitres et le total.

Vote sur « Budget annexe Régie Cinéma »

- . **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-Europe Ecologie.Les Verts, Parti Radical de Gauche,
- . **ABSTENTION** : Les Républicains-CPNT, Union des Démocrates et des Indépendants,
- . **NON PARTICIPATION AU VOTE** : Mouvement Démocrate et Apparentés, Front National

ADOPTÉ A LA MAJORITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

M. LE PRESIDENT. - Le budget annexe de la régie du cinéma est donc adopté.

M. LE PRE SIDENT. - Budget annexe photovo ltaïque, toujours en Poitou-Charentes...
En Limousin.

Je propose de reprendre les mêmes votes que tout à l'heure.

Non participation.

Non participation sur chacun des chapitres et sur le total,

Vote sur « Budget annexe photovoltaïque »

- . **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-Europe Ecologie.Les Verts, Parti Radical de Gauche,
- . **ABSTENTION** : Les Républicains-CPNT, Union des Démocrates et des Indépendants,
- . **NON PARTICIPATION AU VOTE** : Mouvement Démocrate et Apparentés, Front National

ADOPTÉ A LA MAJORITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

M. LE PRESIDENT. - ce qui fait que ce budget est adopté par la majorité.

Est-ce que vous souhaitez aller dîner ou est-ce que l'on finit ?

DUREES D'AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS

M. LE PRESIDENT. - Je vous propose, puisque les trois prochains dossiers, non pas que je veuille empêcher Andréa de reparler, mais on a un dossier technique, ce sont les durées d'amortissement des immobilisations. Est-ce que vous avez de grands discours, de grandes réflexions à faire là-dessus ?

Donc que faites-vous ?

Non participation au vote.

Abstention.

Abstention, pareil.

Pareil.

Vote pour.

Ce dossier est donc adopté.

Vote sur : DUREES D'AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS

**POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche,
ABSTENTION : Les Républicains, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement
Démocrate et Apparentés, Front National**

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

**TAXE INTERIEURE DE CONSOMMATION SUR LES PRODUITS ENERGETIQUES
(TICPE)**

M. LE PRE SIDENT. - Sur la TICPE, chacun s'est exprimé. Je suppose que le FN va voter contre.

LR contre.

Le MoDem contre.

L'UDI pour.

Et la majorité pour.

Ce rapport est donc adopté.

Vote sur : TAXE INTERIEURE DE CONSOMMATION SUR LES PRODUITS
ENERGETIQUES (TICPE)

**POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche, ,
Union des Démocrates et des Indépendants,**

CONTRE : Les Républicains, Mouvement Démocrate et Apparentés, Front National

ADOpte A LA MAJORITE

TAXE SUR LES PERMIS DE CONDUIRE

M. LE PRESIDENT. - Sur la taxe sur les permis de conduire, cela signifie que nous arrêtons toute fiscalité sur les permis de conduire pour les jeunes.

M. COLOMBIER. - J'ai une longue intervention, pour vous reconnaître que c'est une bonne chose. Nous allons voter ce dossier, et rappeler quand même que dès 1988 je pense, nous avons demandé à un exécutif de Droite, la gratuité de cette taxe sur le permis de conduire, considérant que cela touchait à 99 % des jeunes, et qu'un permis de conduire était la possibilité d'aller trouver du travail ou de se déplacer pour chercher du travail. Cela avait été évidemment refusé, par amendement, et puis après, votre majorité, Monsieur le Président, nous nous connaissons depuis un certain nombre d'années ici, a refusé notre proposition à nouveau, selon les mêmes raisons, que nous avons avancées. Je vois qu'à partir de 2009, vous vous êtes rendu compte du bon sens de la ligne du FN sur ce dossier. Je me permets de le rappeler, et nous votons avec grand plaisir l'annulation de cette taxe, pour toute la grande Région.

M. PATIER - Bien que ce ne soit pas suffisant pour rattraper les errements du nouveau code et du nouveau permis de conduire, adoptés par le Gouvernement, nous sommes heureux aussi d'alléger le fardeau des jeunes qui passent le permis de conduire, en votant pour cette disposition.

M. LE PRESIDENT. - Il y a donc unanimité.

Vote sur : TAXE SUR LES PERMIS DE CONDUIRE

POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche, Les Républicains, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés, Front National

ADOpte A L'UNANIMITE

TAXE SUR LES CERTIFICATS D'IMMATRICULATION DES VEHICULES

(CARTES GRISES)

M. LE PRESIDENT. - Sur les cartes grises, il y a une opposition de l'opposition.

Je ne sais pas si le FN ne participe pas au vote ou est contre ?

Contre LR.

Et le MoDem et l'UDI aussi.

La majorité le vote.

Ce dossier est donc adopté.

Vote sur : TARIF DES CERTIFICATS D'IMMATRICULATION DE VEHICULES

**POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche,
CONTRE : Les Républicains, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement
Démocrate et Apparentés, Front National**

ADOpte A LA MAJORITE

COMMUNICATION :

CONSEIL PERMANENT DE LA TRANSITION ENERGETIQUE ET DU CLIMAT

*Sous la présidence de Monsieur Gérard VANDENBROUCKE, Premier Vice-président
En l'absence momentanée du Président Alain ROUSSET*

Mme COUTANT. - Vous avez la délégation, j'en ai parlé un peu tout à l'heure. Vous savez tous que depuis le mois de janvier, la Région a la compétence pleine et entière sur la transition énergétique. Vous connaissez le contexte climatique et aussi l'importance des schémas régionaux climat énergie que nous allons devoir harmoniser à l'échelle de la grande Région, définissant nos objectifs en termes de consommation d'énergie, de limitation des gaz à effet de serre et de développement des énergies renouvelables.

L'objectif de ce Conseil Permanent est bien de mettre en place un outil opérationnel qui permette aussi de dégager des politiques ambitieuses à l'échelle de notre grande Région. Ce Conseil Permanent n'est pas une structure supplémentaire, comme je le rappelais tout à l'heure, mais bien une mise en transversalité du fonctionnement des services de la Région, qui travaillent, les uns et les autres, de manière directe ou indirecte, sur les politiques de transition énergétique.

Il y aura également un comité de pilotage, qui réunira l'ensemble des vice-Présidents en charge de ces politiques : agriculture, transport, énergie, environnement, formation, développement économique, recherche, innovation, et toutes celles et ceux qui seront intéressés par la démarche. Et l'importance aussi, puisque nous parlons toutes et tous de co-construction des politiques, est d'avoir une instance de gouvernance externe, qui réunira les acteurs du monde économique, des transports, de l'agriculture, etc. toutes les politiques que j'ai précédemment citées.

Mme BRUN - Je voulais revenir sur ce Conseil. Le Pacte énergie climat, établi par l'UE, fixe trois objectifs pour l'année 2030 : le premier est la baisse de 40 % des émissions de gaz à effet de serre.

Le deuxième est l'amélioration de 27 % de l'efficacité énergétique.

Le troisième est l'augmentation de 27 % de la part énergies renouvelables.

La loi de la transition énergétique reprend ces objectifs, en augmentant l'efficacité énergétique qui passe à 30 % et fait passer la part des énergies renouvelables à 32 %. Le cadre fixé par la loi NOTRe pour l'adoption du SRADET, est de trois ans maximum après l'élection de l'Assemblée Régionale, soit fin 2018.

La Région ALPC souhaite s'engager dès le début de la mandature, en faveur de la transition énergétique. Sans attendre l'élaboration du SRADET, et sur des objectifs très ambitieux, pour ne pas dire irréalistes, à l'échéance 2021. Comme on l'a dit tout à l'heure : réductions de 30 % des gaz à effet de serre, réduction de 30 % des consommations énergétiques, part de 30 % d'énergies renouvelables par rapport à la consommation régionale.

La mise en place du Conseil Permanent de Transition Énergétique et du Climat s'inscrit dans une continuité de ses ambitions du schéma régional à l'énergie des trois anciennes Régions, et de l'accord de Paris du 12 décembre 2015. Tel qu'il est représenté, le Conseil Permanent n'est qu'un organisme de plus, pour moi un peu fourre-tout de la politique régionale en matière énergétique et climatique. Comme l'a dit le Président ROUSSET lors de la réunion du CRDEI, nous a expliqué et surtout précisé qu'il serait judicieux de connaître la fonction de chaque Commission et organisme. Il ne faut pas oublier que la transition énergétique, nous avons un GIA, nous avons une Commission, nous allons avoir encore un autre groupe de pilotage, mais comment pouvons-nous réunir tout cela si tout est dispersé ? Comment va-t-on arriver à travailler si tous ces organismes sont dispersés dans tous les sens ? Cet organisme, pour moi et notre groupe, fait doublon avec la Commission transition énergétique et écologique, c'est ce que je viens de vous expliquer, qui doit être en mesure de proposer une politique de l'énergie et du climat, aux objectifs clairs et surtout réalisables.

M. VANDENBROUCKE. - Madame COUTANT, est-ce un organisme de plus ?

Mme COUTANT. - Non pas du tout, je crois que vous ne m'avez pas bien comprise, je me suis certainement très mal exprimée mais cela fait deux fois que je le répète dans cet hémicycle et deux fois en Commission. Ce n'est pas un organisme supplémentaire. C'est une mise en transversalité du fonctionnement des agents de la Région sur différentes politiques. Pour l'instant, on a un service énergie, un service environnement, un service formation, un service transport, un service agriculture, etc. je ne vais pas tous les décliner. L'objectif est de mettre dans ce Conseil les agents du service énergie avec des représentants des services des autres politiques, que j'ai citées précédemment. Cela n'a rien à voir avec un organisme supplémentaire. Et évidemment, la Commission qui réunit les élus continuera à se réunir et à étudier les projets.

Mme BRUN - Si c'est décidé en amont, parce que vous avez expliqué la fois dernière qu'il y aurait le Président de la Commission transition énergétique, qui en ferait partie, il y a quelques uns d'entre vous mais si l'on n'est pas inclus dans ce genre d'explication, comment voulez-vous que l'on devine ? Mis à part en Commission. Donc à quoi cela sert d'avoir une

Commission si toutes les choses sont déjà décidées plus ou moins avant, orientées dirons-nous ?

M. VAN DEN BROUCKE. - Vous avez formulé vos inquiétudes et vos interrogations. Madame COUTANT vous a donné les réponses avant même que vous ne repreniez la parole.

Je vous signale qu'il ne s'agit pas de voter sur ce qui n'est qu'une communication, c'est une communication dont je vous demande de prendre acte, mais je crois que le dialogue qui s'est instauré est déjà en lui-même une réponse à ma question.

Sur la : COMMUNICATION SUR LE CONSEIL PERMANENT DE LA TRANSITION
ENERGETIQUE ET DU CLIMAT

L'ASSEMBLEE DONNE ACTE

OPERATION CAMPUS – RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE SITE

M. BLAN CHARD. - Je vais vous présenter plusieurs Conventions, on va regarder d'abord l'opération Campus, qui est l'illustration de ce que je disais tout à l'heure, du niveau très important d'implication de la Région pour soutenir l'enseignement supérieur et la recherche, et faire en sorte qu'il y ait une bonne articulation avec l'innovation et le développement économique.

En ce qui concerne l'opération Campus de Bordeaux, quelques mots pour recontextualiser les choses, en 2008, l'Etat français a lancé une opération qui s'appelait Plan Campus, qui a mobilisé 5 milliards d'euros, pour essayer de rendre plus attractifs nos Campus, l'idée étant de réaménager l'ensemble et de mettre en place une douzaine de Campus à visibilité internationale. Il y a eu à peu près 46 candidatures. Parmi ces 46, il y a eu 12 lauréats, et en particulier la candidature du site bordelais a été retenue, ce qui lui a permis d'obtenir de l'Etat une dotation de 475 M€, sachant que cette dotation est dite « non consommable », c'est-à-dire pas possible de l'utiliser, ce sont les intérêts de cette dotation placée qui apportent la part de l'Etat dans le financement de l'opération. Il faut savoir que c'est un projet global, qui est à la fois scientifique et pédagogique, et qui se traduit par des opérations immobilières et de réaménagement du Campus.

L'estimation globale du coût de l'opération est d'à peu près 500 M€ : 400 M€ d'investissement en immobilier, et une centaine de millions d'euros d'aménagement du Campus.

Pour mettre en œuvre ce dispositif, la Région Aquitaine a fait pression fortement pour créer un dispositif innovant, puisque dans le cadre des plans Campus, l'Etat voulait à l'époque absolument que cela se finance à travers des partenariats publics-privés, et la Région Aquitaine a innové en substituant un partenariat public-public, en créant une société, une SAS, qui est la Société de Réalisation Immobilière et d'Aménagement (SRIA), qui est maître d'ouvrage, et qui est en charge de financer et de réaliser les opérations immobilières. Dans le plan de financement global, outre les intérêts de la dotation qui a été obtenue dans le plan Campus, il y a un apport important de l'ex-Région Aquitaine et maintenant d'ALPC, à hauteur de maximum 112 M€. Il y a un apport également de Bordeaux-Métropole, et le restant étant financé par des emprunts faits par la SRIA auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC). Les engagements et les modalités de mise en œuvre, il a fallu le formaliser dans une convention.

Une première convention a été réalisée en 2010, à l'époque il y avait la Région Aquitaine, la CUB de Bordeaux, la CDC, ce n'était pas les universités à l'époque mais c'était

le pôle recherche-enseignement supérieur. Depuis, sur le site bordelais et sur la Région, il y a eu des modifications institutionnelles dans le paysage de l'enseignement supérieur. Le pôle recherche-enseignement supérieur a disparu pour prendre la forme de ce que l'on appelle une Communauté d'Universités et d'Établissements, et également au 1^{er} janvier 2014, trois des universités bordelaises ont fusionné. Donc cette modification institutionnelle rend caduque la première convention, et ce qui est proposé ici est une nouvelle convention de site, qui rappelle les intentions et les engagements des différentes parties prenantes, et qui fixe également les modalités de collaboration entre les partenaires, et qui rappelle l'engagement de 112 M € de la Région, ce qui est aussi une réponse à l'une des questions posée tout à l'heure, toujours un investissement assez fort de la Région sur l'enseignement supérieur et la recherche.

M. HOUDET. - Simplement pour vous dire que cette opération Campus, bien sûr nous sommes pour, et nous sommes pour l'enseignement supérieur et la recherche, malheureusement, l'État se désengage et la Région est obligée de mettre de plus en plus d'argent. Donc nous sommes pour cet enseignement supérieur et cette recherche, et pour ce Campus, mais dans notre vote, nous nous abstenons.

M. BLANCHARD. - Vous pouvez préciser quand vous dites que l'État se désengage ? Très précisément.

M. HOUDET. - Non, je ne peux pas vous le préciser très précisément.

M. BLANCHARD. - C'est bien ce qui me semblait.

M. HOUDET. - Il y a essentiellement des opérations qui sont financées par la Région.

M. VANDENBROUCKE. - On n'ira pas plus loin dans l'échange. Je note simplement que vous nous confirmez votre affirmation puisque vous ne l'approuvez pas.

Mme MOGA. - Les délibérations en plénière sur les opérations Campus sont rares. La dernière date du 27 juin 2011, et donc le texte d'aujourd'hui, outre qu'il constitue, je suis bien d'accord, une adaptation technique à la convention de site de 2011, est donc l'occasion de faire le point de cette opération au long cours. Il aurait pu aussi je pense, apporter des éléments utiles de contexte et une vision d'ensemble.

Le groupe MoDem approuve sans réserve l'opération elle-même, et le montage juridique et financier qui a permis aux acteurs publics d'en conserver l'entière maîtrise, et il faut le dire, grâce à l'initiative de notre Président, Alain ROUSSET.

Nous voterons donc ce rapport.

Nous regrettons toutefois que la délibération ne rappelle pas les principes fondamentaux du cadre d'intervention de la Région, cela aurait peut-être évité certaines hésitations. Si notre collectivité est fortement engagée dans ce vaste chantier de mise à niveau et de construction immobilière, c'est bien sûr pour valoriser l'image d'un grand Campus international, mais la vitrine est pour les autres. Il s'agit donc surtout de permettre aux étudiants et aux personnels universitaires de travailler dans des conditions simplement normales, ce qui n'était pas le cas jusqu'ici sur certains sites, d'assurer une véritable égalité des chances en donnant à tous les étudiants un environnement de travail digne de qualité, quelle que soit leur discipline, de garantir l'équité entre les territoires, en soutenant parallèlement le dynamisme des antennes et des autres universités du territoire.

Il aurait fallu dire aussi que l'opération Campus est un élément d'un projet immobilier d'ensemble, et de ce fait, s'articule avec d'autres investissements de la Région, qu'ils relèvent du CPER ou qu'ils soient développés par la Région maître d'ouvrage, mais aussi la politique régionale très volontariste en matière de logement étudiant.

Mais ce plan est aussi un projet humain. Il ne s'agit pas seulement de réhabiliter des bâtiments vétustes et de procéder à un réaménagement urbain profond, il faut aussi s'intéresser au sort des personnes qui vivent et travaillent dans cet espace. Or, la situation matérielle des étudiants est préoccupante, leur pauvreté va croissant, ils sont de plus en plus nombreux à exercer, par obligation, une activité salariée en parallèle de leurs études. Certains renoncent à se soigner. L'ex-Région Aquitaine a répondu partiellement à cette préoccupation, en créant le « pack rentrée » qui peut permettre notamment de financer une mutuelle, ou en soutenant la création d'une épicerie solidaire sur le Campus. C'est bien, mais face à l'aggravation accélérée de ce phénomène, il faudra certainement des réformes structurelles. De ce point de vue, je dois dire que l'initiative prise par le Président de la Commission enseignement supérieur-recherche, de lancer un travail de réflexion transversale sur la vie étudiante (logement, santé, alimentation, mobilité) intervient fort à propos. Et le groupe MoDem s'y associera, avec enthousiasme.

La première phase de l'opération Campus se termine donc puisque nous devrions, en principe, voter un nouveau PPI en septembre, et la spectaculaire rénovation des 16 bâtiments du secteur Sciences et Techniques de Pessac-Talence-Gradignan, avec leur façade bioclimatique, en est un signal fort. J'espère que vous appréciez.

Nous avons toutefois des interrogations pour la suite des opérations. Je suis désolé de vous infliger, à cette heure tardive, des questions techniques, mais nous n'avons pas pu disposer à temps de ses annexes financières et programmatiques pour en discuter en Commission. D'abord, il est dit, dans la nouvelle convention de site, que la Région, je

cite : « a fait part de contraintes financières la conduisant à adapter sa participation. » C'est écrit noir sur blanc dans la convention de site, page 5. Jusqu'à présent, nous avons engagé 70 M€ sur ce projet, et nous devons intervenir à l'avenir pour un montant global de 112 M€, je suis d'accord, avec un plafond de 200 M€. Dans le nouveau tableau financier, ce montant est inchangé, alors que le coût global de l'opération augmente. Du coup, je me pose une question : est-ce que c'est en proportion que la contribution de la Région change ? Et on imagine qu'à ce moment-là, le modèle un euro pour un euro ne fonctionne plus, un euro Etat pour un euro Région, est-ce que c'est toujours d'actualité ? Ce n'est qu'une question, je ne reproche rien, je m'interroge.

Deuxième question : l'Etat pourra-t-il vraiment assurer sa part, et là je ne suis pas la seule à m'inquiéter, depuis l'annonce des mauvaises nouvelles de cette semaine, concernant le projet de réduction de 254 M€ des crédits alloués à l'enseignement supérieur et à la recherche ? Je suis bien d'accord, Monsieur BLANCHARD, qu'a priori c'est financé par les intérêts des montants mobilisés, mais l'on est en droit de s'inquiéter.

Troisième question : est-ce que la dévolution patrimoniale en cours aura des incidences financières sur l'opération ?

C'était pour l'aspect financier.

Il y a aussi des évolutions significatives en matière programmatique. Il est annoncé, toujours dans la convention de site que l'on nous demande d'approuver, je cite : « la liste des opérations du projet initial doit être modifiée. » Il n'est un secret pour personne qu'il y a eu inversion dans l'ordre des priorités et que, notamment les interventions sur les bâtiments Droit et Sciences Economiques, et la création de la Maison de l'économie, sont remontées en deuxième phase. Mais au-delà de cette modification de calendrier, est-ce que vous pouvez nous dire si certaines opérations sont remises en cause ?

Pour finir, j'ai une question subsidiaire, un certain nombre de personnes auraient pu me répondre mais je ne suis pas sûre qu'elles soient là, dans le PPI 1, la première opération était dénommée UB1 1. Elle a consisté à relocaliser sur le secteur Talence- Pessac- Gradignan les activités de l'Observatoire de Floirac. Que va devenir ce site ? Le dynamique Directeur de l'Aérocampus de Latresne, Jérôme VERSCHAVE pour ne pas le nommer, communique dans la presse locale sur la transformation du lieu, en « Data Space Campus ». Pourquoi pas, mais est-ce que la Région, propriétaire de l'Aérocampus, va-t-elle se porter acquéreur de ce site ? Si c'est le cas, à quel prix et selon quels objectifs ?

M. VANDENBROUCKE. - J'imagine que vous avez déjà posé toutes ces questions-là en Commission, que vous avez déjà eu des réponses.

Mme MOGA. - Monsieur le Président, j'ai dit tout à l'heure que je n'avais pas pu les poser, j'en suis confuse, nous n'avions pas les annexes.

M. BLANCHARD. - Toutes ces questions n'ont pas été posées en Commission effectivement, cela aurait le lieu de le faire. Je ne vais pas répondre à tous les points, il y en a de très techniques, il y a des points qui ne relèvent pas non plus de l'opération Campus.

Je répondrais essentiellement sur le fait que dans les futures tranches, même s'il y a eu des modifications de priorisation, pour des raisons relationnelles entre les différentes universités, aucune opération n'est remise en cause. C'est acquis, vous le savez je pense. Et en ce qui concerne le financement, même si le coût global augmente, la part de la Région n'augmentera pas, c'est dans l'ingénierie de financement à travers les différents prêts et le fait qu'aujourd'hui l'université pourra aussi se financer auprès de la BEI qu'il y a des modifications. C'est donc vraiment de l'ingénierie financière.

Pour le reste, site de Floirac, des réflexions sont en cours, il n'y a pas d'arbitrage fait. Et sur la partie Aérocampus, je ne suis pas en capacité de répondre immédiatement.

M. COLOMBIER. - Explication de vote.

M. VANDENBROUCKE. - Votre groupe a déjà parlé. Il a déjà donné son explication de vote.

M. COLOMBIER. - Monsieur le Président, selon le Règlement Intérieur, nous avons le droit de donner une explication de vote. Je pense que vous ne pouvez pas m'accuser de parler très longuement.

M. VANDENBROUCKE. - En deux mots, comme l'on a déjà entendu l'explication.

M. COLOMBIER. - Pour étancher la soif du vice-Président qui se demandait pourquoi l'Etat se désengage. Tout simplement parce qu'il fut une période, pas si lointaine, où l'Etat ne s'occupait pas de BTP, de rénovation de bâtiments ou autre. Nous avons déjà les lycées, les Régions ont mis le doigt dans l'engrenage de crédits extrêmement importants. La loi NOTRe permet, donne la possibilité aux Régions, d'aller sur de l'entretien de bâtiments pour les universités. Nous pensons que nous avons déjà assez des lycées et de bien d'autres compétences, donc nous pensons que l'Etat doit continuer à faire son devoir. Une première tranche a été faite, je vois que l'on va mettre le doigt dans l'engrenage dans une seconde, je rappelle que c'est par plusieurs dizaines et dizaines de millions d'euros par année. C'est donc une question de principe et de fond. Chacun ses choix. Donc nous nous abstenons, gentiment et par réserve extrême.

M. VANDENBROUCKE. - Nous l'avons déjà compris. Vous l'avez répété, la pédagogie est la répétition.

M. COLOMBIER. - On ne l'avait pas dit.

M. BLAN CHARD. - Les Régions se sont toujours engagées sur l'immobilier universitaire, à travers des dispositifs que sont les CPER. Ce n'est pas nouveau. C'est simplement l'ingénierie financière qui change mais les Régions se sont toujours impliquées dans la construction ou la réhabilitation de bâtiments.

M HOUDET - Juste pour vous indiquer que le groupe UDI votera pour, que nous ne reviendrons pas sur les propos excellents de notre collègue Martine MOGA. Juste un point technique, Monsieur BLANCHARD, je l'avais indiqué en Commission, page 4, il est indiqué le site Pessac-Gradignan. Je sais que l'on aime beaucoup Pessac ici, mais n'oubliez pas Talence.

M. BLANCHARD. - Vous avez raison.

M. VANDENBROUCKE. - Je passe au vote.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui ne participe pas au vote ?

Qui est pour ?

Adopté à la majorité.

Vote sur : OPERATION CAMPUS RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE SITE

POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical De Gauche, Les Républicains, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés

ABSTENTION : Front National

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

**FONDATION DE COOPERATION SCIENTIFIQUE « FONDATION BORDEAUX
UNIVERSITE » : PARTICIPATION DE LA REGION EN TANT QUE MEMBRE
FONDATEUR (REGULARISATION)**

M. BLANCHARD. - Il s'agit donc d'une régularisation. Une Fondation universitaire a pour objectif de rapprocher le monde universitaire académique du monde économique, à travers un certain nombre de dispositifs, création de programmes ou de structures.

C'est dans cet esprit qu'une Fondation universitaire unique a été créée sur le site bordelais en 2009, a été créée à partir du pôle recherche-enseignement supérieur. Comme je l'ai expliqué tout à l'heure, les modifications institutionnelles, c'est-à-dire transformation des presses en communautés d'universités et fusion partielle des établissements bordelais, ont amené l'obligation de revoir la Fondation et d'en créer une nouvelle, cette fois dans un statut un peu différent qui est celui de Fondation de coopération scientifique abritante, qui reprend le nom et l'activité de la Fondation universitaire qui préexistait.

Je ne reviens pas sur le détail des objectifs d'une Fondation, qui sont de promouvoir l'enseignement supérieur, de promouvoir la professionnalisation des formations, renforcer l'attractivité d'un Campus, en l'occurrence le Campus bordelais, et d'une manière générale, rapprocher les mondes académique et économique.

Quelques chiffres avant de terminer ma présentation, sachez qu'aujourd'hui, cette Fondation de coopération scientifique regroupe 25 membres fondateurs, dont la Région ALPC, qui s'était engagée, parmi les tous premiers fondateurs, et qui avait apporté une dotation initiale de 2 500 000 €. Sachez que depuis sa création, cette fondation a collecté plusieurs millions d'euros (7 M€). Il y a une partie en capital et une partie qui est engagée dans des projets, il y a toujours une partie non consommable. Et pour le monde académique, c'est-à-dire pour l'ensemble des établissements du site bordelais, ce sont près de 2 M€ qui ont été engagés depuis ces dernières années, sur 29 projets, dont huit chaires de recherche et de formation, deux fonds dédiés, deux Observatoires, un réseau international en œnologie, et quelques autres projets un peu moins importants.

L'objet de cette délibération, vous l'avez compris, est d'approuver les statuts de la Fondation de coopération scientifique, et cette convention pluriannuelle entre la Région et la Fondation.

Comme nous sommes membres fondateurs, nous serons également membres de l'Assemblée des fondateurs.

M. HOUDET - J'ai été très bref tout à l'heure parce que je pensais qu'il fallait être bref, je serai très bref également maintenant. Nous sommes tout à fait favorables à ce montage de la Fondation, et nous précisons, d'après mes informations, que la Fondation a fait un excellent travail et a collecté 12 M€ actuellement. Bravo, oui, nous sommes favorables pour renouveler cette Fondation.

Mme MOGA. - Simple ment dire que c'était une révolution culturelle parce que je me rappelle le titre de la presse locale à l'occasion de la création de cette Fondation : « les patrons entrent à l'université ». C'était bizarrement perçu, et comme Monsieur BLANCHARD le signalait en Commission, l'important n'est pas trop les fonds que fournit la Fondation, ce sont surtout les partenariats. Tout à l'heure, j'ai pris l'exemple du forum MONTESQUIEU, c'est une des illustrations de la mise en œuvre de ce partenariat avec la Fondation Bordeaux Université.

M. VANDENBROUCKE. - Je soumetts au vote.

Y a-t-il des refus de vote ?

Des abstentions ?

Des votes contre ?

Unanimité.

Bravo Monsieur BLANCHARD.

Vote sur : FONDATION DE COOPERATION SCIENTIFIQUE « FONDATION BORDEAUX UNIVERSITE » : PARTICIPATION DE LA REGION EN TANT QUE MEMBRE FONDATEUR (REGULARISATION)

POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche, Les Républicains, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés, Front National

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. BLANCHARD. - J'ai pas mal de Conventions à vous proposer.

Le troisième projet est également une Fondation, cette fois pas une Fondation abritante mais abritée, contrairement à la précédente. Il s'agit de la création d'un Institut hospitalo-universitaire. C'est un dispositif qui est à la fois labellisé et financé par les investissements d'avenir. Il faut savoir qu'il y en a très peu au niveau national et cette labellisation et ce financement viennent concrétiser une recherche de très bon niveau international à Bordeaux, dans le domaine de l'arythmie cardiaque, tout ce qui est électrophysiologie cardiaque.

Un IHU est un dispositif particulier. C'est à la fois un Institut de recherche clinique et de recherche translationnelle, l'objectif étant à la fois de renforcer la qualité des soins, de faire de la recherche fondamentale, de la formation, mais également du transfert. Cette Fondation s'appelle l'IHU LIRYC (Institut de Rythmologie et Modélisation Cardiaque). C'est une Fondation universitaire, le statut est un peu différent, qui sera abritée par la Fondation Bordeaux Université.

Je tiens à vous dire que la Région apporte un financement important, 15 M€, sous la forme de 10 M€ pour le financement du bâtiment dont parlait le Président tout à l'heure, 5 M€ pour l'équipement scientifique, et en réponse aux appels à projets récurrents chaque année, l'Institut obtient aussi un certain nombre d'allocations de recherche. Du côté de l'Etat, ce sont 45 M€ qui seront apportés, par un dispositif de financement qui ressemble assez fortement à ce que l'on a vu tout à l'heure.

M. HOUDERT - Une intervention très simple également, nous sommes tout à fait favorables. Je pense que ces partenariats, ces Fondations, sont beaucoup plus intéressants que des partenariats public-public. Nous sommes très favorables à cette Fondation abritée.

M. VANDENBROUCKE. - Je soumets au vote.

Y a-t-il des refus de vote ?

Des abstentions ?

Des oppositions ?

Adopté à l'unanimité.

Vote sur : CONVENTION PORTANT CREATION DE LA FONDATION ABRITEE

« IHU LIRYC »

POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche, Les Républicains, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés, Front National

ADOPTE A L'UNANIMITE

CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA REGION ET LE COMMISSARIAT A L'ENERGIE ATOMIQUE

Poursuite de la séance sous la présidence du Président Alain ROUSSEY

M. BLANCHARD. - Je vais être assez court. Il s'agit d'une convention-cadre qui vient régler les relations entre la Région et le Commissariat à l'énergie atomique, Direction des applications militaires, avec l'idée de faire un développement de technologies et de collaboration duale, c'est-à-dire à la fois militaire et civile. Cette collaboration se fait à travers le site du CESTA (Centre d'Etudes Scientifiques et Technologiques d'Aquitaine), c'est une implantation forte du CEA dans son département d'application militaire.

L'objectif est de faire des développements pour des applications militaires dans le cadre du programme de simulation qui vient se substituer aux essais nucléaires, qui n'ont plus le droit de se mettre en place. Et parallèlement à ce développement, il y a tout un travail d'application civile qui s'est développé, cela a permis de rapprocher le CEA et ce dispositif de la recherche académique sur le site de Bordeaux. Je fais référence en particulier au développement de l'instrument qu'est le laser mégajoule, sur le site du Cesta, qui permet de créer des conditions physiques extrêmes qui sont parfaitement utiles sur la recherche fondamentale en physique, et également en modélisation numérique. Cette implantation et les collaborations qui ont été développées avec l'aide de la Région, notamment avec les universités, ont permis aussi de dopper l'innovation et de créer tout un écosystème d'innovations et d'entreprises autour de cette installation.

Le but de cette convention est vraiment de formaliser les relations et de pousser les réflexions sur certains domaines scientifiques et technologiques prioritaires, qui sont mentionnés dans le document que vous avez. Des groupes de travail vont se constituer pour voir les développements qui sont possibles, dans le domaine des lasers impulsionsnels, dans le domaine de l'électronique en environnement électromagnétique, sur les questions de simulation et de modélisation numérique multi-physique et multi-échelle, et sur les matériaux avancés. C'est vraiment un engagement de principe, pour conforter une collaboration qui permet à la Région ALPC d'avoir un leadership au niveau national dans ce domaine-là.

Mme MONCOND'HUY. - Je pense que vous ne serez pas surpris par le fait que notre groupe votera contre cette proposition de conventionnement avec le CEA. J'ai déjà eu l'occasion de m'exprimer à ce sujet en Commission enseignement supérieur et recherche.

Bien que, comme vous l'avez dit, l'acronyme CEA signifie désormais Commissariat à l'Energie Atomique et aux Energies Alternatives, son cœur de métier reste avant tout le nucléaire.

Cette convention avec le CEA prévoit entre autre, la structuration de la recherche civile sur des lasers grande puissance, adossés à des lasers mégajoules, couplés aux lasers Pétawatt. Nous rappelons que le laser mégajoule a un coût de plus de 6 milliards d'euros, a pour but d'une part de garantir la sûreté et la fiabilité de nos armes nucléaires actuelles, et d'autre part, de mettre au point de nouvelles têtes nucléaires. Nous contestons donc le principe-même de l'existence du laser mégajoule, parce que les Ecologistes ont toujours été opposés à la prolifération des armes nucléaires. Et en ce jour de commémoration, Monsieur ROUSSET vous l'avez souligné en début de séance, quelqu'un a dit : « nous avons vécu la douleur atroce de la guerre. Trouvons aujourd'hui le courage, ensemble, de promouvoir la paix dans un monde sans arme nucléaire. » Ce quelqu'un n'est pas un « écolo illuminé », c'est Barack OBAMA. Alors jouez-la comme Barack, Monsieur ROUSSET, ne soyez pas complice de la prolifération nucléaire.

Vous me répondrez qu'une partie de la disponibilité de cet équipement est consacrée à la recherche civile, mais ce n'est pas de nature à nous faire changer d'avis malheureusement, car cela concourt à donner une image plutôt sympathique d'un équipement dont la finalité ultime est tout de même de mettre au point des armes de destruction massive.

De plus, cette convention comprend le développement de projets de recherche autour des nanotechnologies, pour lequel le principe de précaution n'est absolument pas pris en compte, ce que nous dénonçons.

Si encore il n'y avait que ces motifs, mais ces projets de recherche sont une aberration financière, tout comme une aberration technologique. Le laser Pétawatt a été financé en grande partie par la Région, pour 22 M€, sur un coût total de 54 M€, sans compter les futures dépenses d'exploitation. La convention stipule qu'elle n'aura aucune incidence financière, ce qui n'est pas tout à fait juste puisqu'elle encadre la poursuite d'un projet dans lequel la Région a engagé des financements pluriannuels très conséquents. A fortiori, ces recherches sont vraiment une impasse technologique. Nombre de physiciens, même très favorables à l'énergie nucléaire, doutent de la possibilité d'obtenir un jour cette fusion nucléaire. L'objectif de toutes les recherches actuelles est espérer pouvoir produire une bouffée de chaleur pendant quelques minutes à l'horizon 2050, alors ne parlons pas de l'horizon des transferts industriels potentiels. On voit la hauteur des ambitions affichées qui sont en décalage total avec les financements pharaoniques qui sont accordés. Qui peut croire que l'humanité puisse attendre la fin du siècle pour bénéficier de ce soi-disant « miracle technologique », alors que des décisions vitales pour son avenir doivent être prises de manière urgente. Car l'urgence est bien là, quand bien même la fusion serait un jour disponible, elle arriverait trop tard pour éviter le bouleversement climatique. Aujourd'hui,

nous devons affronter nos responsabilités et consacrer nos moyens financiers et humains aux solutions disponibles immédiatement, ou à court terme, et abandonner les chimères de la fusion nucléaire. La priorité des priorités, et la voix de la raison, Monsieur le Président, est la transition énergétique et écologique, alliant entre autre la sobriété avec l'efficacité énergétique et le recours massif aux énergies renouvelables. Vous avez de la chance, vous avez à vos côtés deux vice-Présidents Ecologistes dans votre équipe pour vous aider à mener à bien cette tâche.

Aussi, pour toutes ces raisons, notre groupe votera contre cette proposition.

M. HOUDET - Pour toutes ces raisons inverses, notre groupe votera favorable.

M. LE PRÉSIDENT. - Je veux juste évoquer devant les nouveaux élus qui sont ici, pourquoi nous proposons cette convention avec le CEA, qui ne met pas en cause les avis éthiques parfois, scientifiques aussi, de nos collègues. Nous avons besoin de grands équipements, pour faire avancer la Science. Nous sommes la seule Région européenne à avoir engagé un investissement majeur, c'est vrai, pour profiter d'un équipement de simulation et non pas de tirs réels, de la maintenance de l'arme atomique. Si nous n'étions pas intervenus, le domaine serait resté confidentiel, inaccessible aux équipes civiles de recherche, et nous ne serions pas devenus la Région de France qui est capable de tenir avec la même diffusion dans le domaine du développement économique, de création d'entreprises, de création d'emplois, dans le domaine de l'optique et des lasers.

Le laser mégajoule est un ensemble de lasers et d'optique. L'optique est les lasers sont, au XXIème siècle, ce qu'était l'électronique au XXème siècle. Nous sommes engagés dans une bataille économique, avec d'autres pays qui sont plus en avance, ou qui sont autant en avance que nous, et il se trouve que la Région, grâce à ce laser, est capable d'engager des recherches, pas simplement sur la fusion, même si la fusion est un élément intéressant, que les Etats-Unis notamment ou la Russie, sont en train de développer.

Il y a deux technologies dans le domaine de la fusion : la technologie qui se développe à Cadarache, dite « de confinement magnétique », plusieurs milliards d'euros, et la technologie « de confinement... magnétique », qu'un chercheur du Québec est venu un jour me proposer, qui vaut mille fois moins cher que la technologie... de confinement inertiel, pardon. Derrière cette technologie, qu'y a-t-il ? Il y a le fait d'avoir une solution énergétique, peut-être à 40 ou 50 ans, mais après tout pourquoi une Région n'aurait-elle pas une pensée sur les générations futures ? Comment est-on capable de se substituer au pétrole, aux énergies fossiles, pour produire suffisamment d'énergie, que notre société, nos concitoyens, demandent ? Tout le monde a un portable sur lui, un ordinateur, cela consomme aujourd'hui quasiment 10 % de notre énergie, et nous sommes sur le fossile. Telle qu'elle est

aujourd'hui, nous sommes, dans le domaine de la Science, dans le cadre de la fission avec les risques que vous évoquez, d'une manière récurrente, et que nous pouvons, en tant que citoyens, prendre en compte. Demain, ce grand équipement nous permettra peut-être de passer, avec une technologie de rupture, à une autre capacité.

Par ailleurs, l'engagement de la Région dans le domaine de l'optique et des lasers, a permis d'être au même niveau que la Région parisienne, que Saclay, dans ce domaine-là.

Sur les retombées que nous avons, ou que nous pouvons avoir, est-ce que cela permet à la Région d'accueillir des scientifiques sur des technologies et sur des retombées que nous ne connaissons pas aujourd'hui ? Mais qui ont toujours un objectif dans le domaine énergétique, très large, en dehors de la fusion, il y a les technologies de stockage de l'énergie, et vous y êtes autant que moi attachés, il y a les technologies de la santé. Il y a une technologie aujourd'hui qui guérit le cancer, qui s'appelle la proton-thérapie. Les équipements sur la proton-thérapie aujourd'hui coûtent entre 300 et 400 M€. Il y a deux équipements en France : un à Saclay, et un à Nice. Il y en a d'autres en Europe, mais les hôpitaux français ne peuvent pas se permettre d'acquérir ce type de technologie, ou ce type d'équipement.

Cet investissement dans la recherche nous permet de penser demain ou après-demain plutôt, de réduire entre 20 à 30 M€ ce genre d'équipement. Grâce au laser et à l'optique, grâce à ce qui se passe sur le site du Barp. Quand on présente le problème comme cela, vous changez d'optique, du moins je pense. Cela permet de réduire les coûts, cela permet de développer d'autres technologies. Nous avons eu ce débat, Martine MOGA s'en souvient, à un moment donné, le groupe MoDem s'inquiétait de l'investissement que nous avons lancé sur le site du Barp. Je crois qu'après la visite que vous aviez faite au Barp, l'optique a changé. En plus, le CEA a développé, notamment sur Grenoble, et vous connaissez l'écosystème de Grenoble, autour de l'électronique, mais aujourd'hui sur bien d'autres systèmes, notamment la lutte ou la guérison je l'espère un jour, de ce que l'on appelle la macula, c'est-à-dire le dépérissement de la vision, je regarde si Françoise JEANSON valide. Ce sont des technologies qui sont développées sur Grenoble. Le stockage de l'énergie fait partie aussi de ces coopérations. Comment demain pouvons-nous développer des énergies renouvelables, par définition aléatoires, en dehors de l'hydraulique, s'il n'y a pas une capacité de stockage de l'énergie ? La Région Aquitaine, vous le savez, il y a deux ou trois ans, a signé une convention avec Hydro-Québec, qui détient des technologies innovantes, et nous avons installé, sur le bassin de Lac, au groupement de recherche de Lac, une unité de recherche sur le stockage de l'énergie, bien plus performante que ce qui existe aujourd'hui. Derrière ce stockage de l'énergie, auquel contribue le CEA, il y a la possibilité d'avoir des bus électriques ou des voitures électriques, réellement performants, et sécurisés.

Il y a aussi, derrière cette convention avec le CEA, toutes les coopérations sur l'assistance auprès des PME, sur la montée en puissance ou le transfert des technologies.

C'est la convention que nous vous proposons, avec Gérard BLANCHARD, de valider. Cela n'a rien à avoir avec la participation à quelque arme nucléaire que ce soit. Qu'il y ait, à un moment donné, une industrie duale, qui du civile au militaire ou du militaire au civil, et du militaire au civil est plutôt intéressant, notamment dans les visions la nuit ou en temps de brouillard pour les conducteurs automobiles. Il y a un gisement extraordinaire de créations d'entreprises, de potentiels technologiques, pour nos concitoyens, positif. Voilà pourquoi nous défendons cette convention.

J'espère vous avoir convaincus.

Je vais mettre aux voix cette convention.

Qui est d'avis de l'adopter ?

Qui s'abstient ?

Qui est contre ?

Cette convention est adoptée.

Vote sur : CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA REGION ET LE COMMISSARIAT
A L'ENERGIE ATOMIQUE

POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Parti Radical de Gauche, Les Républicains, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés, Front National
CONTRE : Ecologiste et Citoyen-EELV

ADOpte A LA MAJORITE

LOGEMENT PARC PRIVE :

CONVENTION DE FINANCEMENT OPAH-RU-ORI/VILLE DE LA REOLE

Mme BARAT. - La Réole s'est lancée en 2010 sur un appel à projet expérimental, lancé par l'Etat, pour la revitalisation des centres-bourgs, qui était en direction des communes de moins de 10 000 habitants. La Réole a été lauréate et a réléchi à son programme, qui a abouti en 2013 à la signature d'une convention-cadre avec un volet urbain, un volet habitat, un volet patrimoine, un volet services-commerces-équipements de proximité, et un volet environnement.

Les moyens mobilisés par l'Etat sont de 40 M€ en moyenne par an, pour les 50 bourgs sélectionnés, via le fonds d'aménagement du territoire, les aides à la pierre et l'ANAH. Ils permettent donc à ces 50 centres-bourgs de revitaliser leurs centres par un développement de l'habitat, des commerces, des équipements, des services, adaptés aux besoins des habitants.

C'est l'ANAH qui a été désignée par l'Etat pour mettre en œuvre cette convention, d'où la présentation d'un projet de convention ambitieux et transversal, sous le label OPAH-RU, habituellement programmé pour l'amélioration de l'habitat de renouvellement urbain.

Pour notre nouvelle Région, il s'agit surtout de confirmer l'application d'un Règlement d'intervention qui permet d'accompagner l'animation des OPAH-RU, pour favoriser l'amélioration de l'habitat, notamment au plan énergétique. Il s'agit donc de financer l'équipe d'animation, à hauteur de 15 000 € par an, pendant six ans, en complément, d'autres financeurs.

Pour La Réole, le programme est lancé, et il s'agit aussi pour la Région d'affirmer que dorénavant, elle sera très présente sur les développements des centres-bourgs, et plus largement sur le volet éducatif, touristique, culturel, artisanal, commercial, et le développement économique. C'est la dynamique qu'a su impulser à La Réole Martine ALCORTA, vice-Présidente en charge de l'habitat dans la précédente mandature, et c'est le même souci qui mobilisera Benoit TIRANT, dans l'accompagnement au titre de la politique de la ville des projets de Sainte-Foix-la-Grande, de Tonneins, Cognac, Thouars, qui ont été retenues au titre de la géographie prioritaire parce que leurs centres historiques accueillent de plus en plus de ménages en grande difficulté.

Pour la politique de revitalisation rurale, ce sont huit petites villes qui ont été sélectionnées en 2014 sur la grande Région : La Réole, Nay (64), Villeneuve-de-Marsan

(40), Saint-Yrieix-la-Perche (87), Ussel (19), Barbezieu x-Saint-Hilaire (16), Montmorillon (86), et Saint-Maixent-l'École (79).

Un autre projet à manifestation d'intérêt devrait être lancé en 2016.

M. PALUTEAU. - Le groupe FN est favorable à la rénovation de 120 logements privés sur six ans, dans le centre-bourg de La Réole. Nous sommes très attachés à la promotion et à la sauvegarde de notre patrimoine, de nos monuments historiques, de nos héritages régionaux devant faire l'objet d'un plan d'urgence. De ce point de vue, le mécénat devrait être aussi encouragé plus efficacement, par des mesures fiscales incitatives, afin de mettre en valeur les bâtiments publics ou privés, emblématiques par leur architecture et leur caractère culturel.

En outre, plus précisément, cette opération à La Réole permettra d'améliorer les conditions de vie des seniors, qui retardera leur perte d'autonomie, de mettre en valeur l'architecture médiévale du centre-bourg, de développer l'offre commerciale et touristique, de renforcer le réseau numérique et la fibre optique. En attendant, le désengagement de l'Etat dans les campagnes a entraîné une concentration des moyens financiers dans les métropoles régionales.

La politique de la ville est emblématique de cette tendance, une politique en effet coûteuse, peu efficace, dirigée par l'UMPS depuis de nombreuses années. Cette politique de la ville a laissé pour compte ces régions rurales, avec pour conséquence l'accroissement des inégalités territoriales, la disparition galopante des services de proximité, et l'apparition malheureuse dans ces campagnes de légions entières d'oubliés et d'invisibles.

Malgré ces remarques, nous voterons pour cette délibération, étant donné les points positifs énoncés par cette convention de développement du territoire de la ville de La Réole.

En aparté, Monsieur le Président, je dirais que le FN défend aussi la culture, une culture qui nous est très chère. Les victoires culturelles précèdent toujours les victoires politiques.

M. LE PRÉSIDENT. - Je partage assez, y compris à l'échelle internationale pour défendre la culture française, et la langue.

M. TARIS. - Juste pour pointer un point de méthode, on va voter des deux mains cette délibération. Franchement, l'on n'aurait pas vu d'ombrage, il doit y avoir une raison parce que c'est une convention pluriannuelle, à ce que ce type de dossier, à hauteur de 90 000 €, soit traité par la Commission Permanente plutôt que par la plénière.

M. LE PRÉSIDENT. - Je fais confiance au service juridique.

Mme ALCORTA. - Nous nous félicitons de cette action, on entend beaucoup parler ici de la fracture territoriale de la ruralité, et il y a souvent des incantations et bien voilà une action. Une action que nous soutenons, j'ai eu la chance de participer à l'origine du lancement du projet de La Réole 2020. Ce projet, je le rappelle, était à l'initiative de la commune de La Réole, de l'ancien maire et du nouveau, mais je crois que ces deux maires ont su, contrairement à ce qui vient d'être dit, créer de la synergie entre plusieurs collectivités et l'Etat. Et c'est de cette synergie entre l'Etat, le Département, et la Région, que cette dynamique de revitalisation du centre-bourg a pu se faire et a déjà aujourd'hui des effets.

Et signaler que nous voterons, avec grand plaisir, cette action concrète de réduction de la fracture territoriale.

M. LE PRÉSIDENT. - Pour montrer que la politique de la ville, en l'occurrence à La Réole, va aussi favoriser l'accueil, le tourisme, et la vie des habitants, je n'ai pas la même appréciation que vous et d'ailleurs, on lit beaucoup d'articles sur le fait que la politique de la ville ait échoué. Si la politique de la ville a été une amélioration des conditions, du cadre de vie, pas forcément des problèmes d'emploi, de beaucoup de quartiers périphériques, je pense que c'est un succès. Même si cette politique de la ville, mais peut-être faut-il l'appréhender plus largement, n'a pas réglé le problème de l'emploi. Je peux vous dire que dans le cadre de vie, pour avoir été maire d'une ville de banlieue, avec des milliers de logements réhabilités, au profit de personnes qui sont dans une modeste condition de vie assez considérable, c'est une belle chose. Et en tant que maire, en tant que Président de Région, en tant que Président de la Communauté Urbaine, je l'ai toujours accompagnée, soutenue, et je continuerai à le faire.

Mais je vous remercie que sur ce point-là, vous votiez ce dossier.

Je pense qu'il y a unanimité ?

Pas d'opposition ?

Ce dossier est adopté.

Vote sur : LOGEMENT PARC PRIVE

POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche, Les Républicains, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés, Front National

ADOPTE A L'UNANIMITE

INDEMNITES DE FONCTION DES MEMBRES DU CESER : MODALITES DE CALCUL DES MEMBRES DU CESER

M. LE PRESIDENT. - On a le dossier sur lequel on a beaucoup débattu ce matin, sur les indemnités de fonction des membres du CESER. C'est comme cela, je ferai passer le message au Président du CESER. Je me vois mal en train de vous proposer un vote contre à l'égard des membres de la société civile qui participent au Conseil Economique et Social.

Mme DIAZ. - Au-delà des indemnités du CESER, vous nous proposez d'approuver les modalités de réduction des indemnités des membres du CESER, en fonction de leur présence aux réunions, ou plutôt de leurs absences. Je constate, avec consternation, que les membres du CESER affichent un tel taux d'absentéisme, qu'il faille se résoudre à adapter les modalités de versement de leurs indemnités. Je déplore que le Conseil Régional consulte les membres de cette Assemblée, dont nombre répondent aux abonnés absents. Un exemple pris à la volée : lors du vote important du BP 2016, par ce Conseil, l'état officiel d'émargement comptabilise 220 présents sur le nombre pléthorique de 266 que comporte cette Assemblée. Ce mépris est révélateur du faible degré d'implication des membres du CESER, ou peut-être aussi de leur peu de motivation, probablement dû à l'impressionnante longévité avec laquelle les membres y siègent.

En effet, laissez-moi vous présenter mes chiffres, sur cette mandature, on ne compte que 16 nouveaux membres, soit à peine 7 % de renouvellement de cette Assemblée, Assemblée éminemment masculine, qui se compose de moins de 30 % de femmes. Il ne faut pas s'étonner qu'avec autant de membres, le montant des indemnités coûte annuellement à la Région plus de 4,4 M€, auxquels il faut ajouter 12 000 € de frais postaux, à l'heure d'internet et de la protection environnementale des forêts, c'est plutôt mal venu, plus de 300 000 € de frais de relations publiques. Certes, ils ont un besoin criant de communication, et quelques 170 000 € de frais divers. Bonjour la transparence. Le tout pour arriver à un total de plus de 5 M€, hors les 332 000 € de frais de personnel dédié au CESER. Bref, ce n'est pas cher, c'est l'Etat qui paye, les contribuables apprécieront de voir leur fiscalité augmenter pour payer le financement abusif de permanents d'Organisations Syndicales ou Associatives, et le renvoi d'ascenseur à des amis politiques, dit le Sénateur LR Jean-Louis MASSON.

Mais c'est peut-être aussi en référence au terme « environnemental » que le CESER recycle les hommes politiques périmés.

Le coût pharaonique de cette Assemblée, dont l'indemnité est indexée sur celle des élus Régionaux, est en constante progression. En effet, le nombre de membres passe entre 1999 et aujourd'hui, de 221 à 266, parallèlement à un budget qui est passé, pour la seule Aquitaine, de plus d'1.7 M€ en 1999, à plus de 2.2 M€ en 2008, soit une augmentation de 32.4 %, pour culminer aujourd'hui à plus de 5 M€. Bref, en attendant avec impatience le 1^{er} janvier 2018, que le nombre des membres de cette Assemblée descende à 180, que cela n'a-t-il été fait avant. Je ne sais pas ce qu'il est le plus convenable de souhaiter : que les absences croissent pour engendrer des économies, ou que les absents chroniques viennent travailler.

Une chose est sûre, cette délibération, sous prétexte de sanctionner l'absentéisme via la diminution des indemnités, est une véritable manœuvre d'enfumage, qui consiste à changer la fréquence des indemnités de celle-ci, de manière à ce qu'en assistant une fois par trimestre, à une réunion, les membres du CESER puissent quand même toucher 50 % de leurs indemnités trimestrielles, soit environ 1500 € pour les simples membres.

Le FN s'oppose à cette délibération, et estime que si les chers membres du CESER, ou devrais-je plutôt dire les très chers membres du CESER, décident de ne pas venir aux réunions, qu'ils en assument les conséquences financières et qu'en tout état de cause, ce n'est pas à la Région et aux contribuables de s'adapter à leur absentéisme, et de leur fournir une sinécure.

M. LE PRESIDENT. - Je transmettrai fidèlement les propos du groupe FN aux membres du monde certes syndical, associatif, mais aussi agricole, patronal, de cette deuxième Assemblée.

M. COLOMBIER. - Ne vous embêtez pas, on va envoyer notre intervention au Président du CESER. On assume.

M. LE PRESIDENT. - Je n'en doute pas.

Je trouve que c'est plutôt une richesse pour nous, élus politiques, d'avoir des membres du monde agricole, de l'industrie, du tourisme, de l'économie, du monde associatif, environnemental, etc. Et puis la démocratie passe par là, même si je pense que l'augmentation du coût est exagérée et qu'il aurait fallu arriver à quelque chose de plus stable dans le cadre de la fusion, puisque nous-mêmes l'avons assumé.

Je vais mettre aux voix ce rapport...

Non, je ne vous redonne pas la parole.

Contre du FN, je suppose.

Y a-t-il d'autres oppositions ?

Ce rapport est donc adopté.

Mme DELATTRE. - Abstention pour le groupe UDI. On l'a expliqué, ce n'est pas pour la qualité du travail du CESER, ce n'est pas contre cette qualité, on l'a dit ce matin, on en a largement débattu, on reste logique avec ce que l'on a dit par rapport à cette augmentation de 29 %, même si le rapport n'est pas tout à fait en lien avec notre amendement de ce matin, mais pour être cohérent nous restons sur l'abstention.

M. CHERET. - Juste pour repréciser le débat, cela ne concerne que la modulation des indemnités du CESER, ni leur niveau, ni les charges annexes, etc. On se prononce uniquement sur cela et cela n'a rien à voir avec le débat que nous avons eu ce matin. Je rappelle que beaucoup de groupes politiques, même la quasi totalité des groupes politiques considère qu'il faut mettre en place des dispositions qui sont liées à l'assiduité, c'est ce que fait le CESER, c'est une démarche juste. Rendons au CESER ce qui est au CESER.

M. LE PRESIDENT. - Ce rapport a été adopté.

Vote sur : INDEMNITES DE FONCTION DES MEMBRES DU CESER
MODALITES DE CALCUL DES MEMBRES DU CESER

POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche, Les Républicains, Mouvement Démocrate et Apparentés

CONTRE : Front National

ABSTENTION : Union des Démocrates et des Indépendants

ADOPTE A LA MAJORITE

**INSTITUTION DES BUREAUX DE VOTE DANS LE CADRE DES ELECTIONS
PROFESSIONNELLES**

M. CHERET. - Lors des précédentes consultations électorales, un arrêté du Président suffisait à mettre en œuvre les bureaux, mais compte tenu du décret du 9 juillet 2014 concernant le vote électronique, cela l'oblige à faire une délibération. C'est pour cela que vous l'avez eue sur table aujourd'hui, c'est simplement pour permettre la mise en place des bureaux de vote pour les élections professionnelles, qui auront lieu entre le 23 et le 30 juin 2016, au sein de cette nouvelle grande institution.

M. LE PRESIDENT. - Des oppositions ?

Des abstentions ?

Il en est ainsi décidé.

Vote sur : INSTITUTION DES BUREAUX DE VOTE DANS LE CADRE DES ELECTIONS
PROFESSIONNELLES

POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche, Les Républicains, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés, Front National

ADOpte A L'UNANIMITE

MOTIONS

M. LE PRESIDENT. - On a ensuite un certain nombre de motions, dont certaines ont été soit retirées, soit passées pendant le débat général.

Jean DIONI S DU SEJ OUR é voquait tout à l'heure la motion sur le SRDEII. Cette motion a été retirée.

Mme DELATTRE - Oui, elle sera présentée à nouveau le 20 juin.

M. LE PRESIDENT. - On a ensuite une motion relative au TAFTA.

Mme MOTOMAN. - Je suis très heureuse de présenter cette motion commune avec le PRG, les Ecologistes et les Socialistes. Je pense que tout le monde connaît la problématique TAFTA, vous avez dû recevoir sur table la motion, donc pour ceux qui ne la connaissent pas, vous pouvez vous informer.

A ce jour, 634 collectivités se sont déclarées hors TAFTA. Dans les Landes, d'où je viens, ce sont 70 communes, dont 35 ont carrément revendiqué, par des panneaux signalétiques : « commune hors TAFTA ». Ne citant que les Départements de la grande Région, se sont positionnés contre le TAFTA la Corrèze, les Deux-Sèvres, les Charentes, la Dordogne, les P-A. Quant aux Régions : le Limousin, Poitou-Charentes, les Pays-de-Loire, Champagnes-Ardenne, Franche-Comté, Picardie et PACA.

Les bases de ces négociations sur TAFTA sont pour nous à refuser en bloc, et des alternatives sont apportées, c'est-à-dire des alternatives pour des accords commerciaux équitables et complémentaires, respectant la souveraineté des Etats, préservant leur capacité de choisir, la défense de leurs valeurs, l'environnement, la santé, et le sens politique à donner pour répondre aux enjeux de l'avenir. La coopération ne peut s'établir qu'avec une transparence apportant la confiance et par un dialogue ouvert et transversal, incluant la société civile, entreprises et collectivités. L'alternative concrète, car elle existe déjà, ce principe d'équité et de loyauté existe au travers de l'accord « create not aid » c'est un accord commercial en faveur des pays en développement. Cet accord a pour objectif de rééquilibrer les échanges commerciaux. Il y est consacré un chapitre, propre au développement durable, qui comporte des engagements, respecter également les normes de l'OIT, c'est-à-dire qui encadrent un travail décent. Egalement inscrit, le respect des principaux accords environnementaux, dont les conventions relatives au climat et à la biodiversité, ce qu'oublie largement le TAFTA et d'autres accords, car je pense que maintenant, au vu du GIEC, au vu de ce que vous savez maintenant par rapport au dérèglement climatique, il va falloir prendre en considération qu'un accord commercial dans

un endroit où il n'y a plus rien à vendre parce que tout... Il faut arriver à comprendre que le commerce peut aussi être une chance, donc un accord commercial peut aussi être dans un cercle vertueux.

Cela démontre que les accords commerciaux peuvent porter une autre logique, être un levier d'actions positives, d'un point de vue social, environnemental, et économique. Mais cela nécessite en amont d'y impliquer la société civile, d'en dénoncer les manquements, et de refuser le non respect des normes, choisies démocratiquement.

Pour toutes ces raisons, nous vous demandons donc que la Région ALPC se déclare territoire hors TAFTA. En grand, la Région Aquitaine Limousin Poitou-Charentes, en espérant que bientôt nous aurons un nom un peu plus court à déclamer. Et nous demandons également l'ouverture de réflexions et de soutenir dans notre politique ou dans notre communication, des accords commerciaux qui soient équitables, complémentaires, et qui respectent la souveraineté des Etats et des collectivités.

M. FEKL. - Quelques mots là-dessus, sans vouloir trop allonger le déroulé des travaux.

Pour des raisons que je pense tout le monde comprendra, je ne prendrai pas part au vote sur cette délibération, mais je veux en dire quelques mots néanmoins.

Pour saluer le fait que la collectivité régionale s'implique dans ce sujet, et s'approprie ce débat qui est absolument fondamental. La France, comme tous les Etats de l'Union, sont engagés dans des négociations très importantes, avec les Etats-Unis. J'ai l'honneur, au nom de notre pays, de bâtir depuis plus d'un an et demi maintenant, la stratégie sur ce sujet qui tient en quelques mots et en quelques axes très simples, et qui me semble utilement retracée et indiquée dans cette délibération.

C'est d'abord la transparence, qui est une exigence démocratique élémentaire en cette matière, comme en d'autres. Le moins que l'on puisse dire est que les conditions de la transparence ne sont pas aujourd'hui réunies. J'ai demandé à plusieurs reprises aux autorités américaines que les Parlementaires français puissent avoir accès aux documents de négociation. Vous le savez, Mon sieur le Président, depuis le début de cette année, c'est le cas. Les Parlementaires français ont accès aux documents de négociation, dans les mêmes conditions que les autres Parlementaires européens, notamment ceux dans des systèmes où le Parlement est plus puissant que dans notre pays, je pense à l'Allemagne, et je pense à la Grande-Bretagne. J'ai par ailleurs associé au Quai d'Orsay, et je le fais régulièrement, la société civile, y compris les syndicats et les Organisations Non Gouvernementales (ONG), pour leur rendre compte de ce qui se passe dans ces négociations. Il faut aller beaucoup plus loin en la matière et je suis, à titre personnel, favorable à ce qu'en matière commerciale, il puisse y avoir de l'open data sur les

négociations, pour que les citoyens qui sont au premier chef concernés par ces sujets, puissent être en permanence et en temps réel, informés et pleinement au courant de ce qui se passe.

Le deuxième axe stratégique est le respect des choix démocratiques des citoyens, la souveraineté, tel qu'il a été indiqué. Et c'est le cas notamment de la problématique de l'arbitrage et des tribunaux privés, pour lesquels la France porte l'idée d'une Cour de justice commerciale, internationale, pour remettre des règles dans la mondialisation, remettre des règles dans l'économie mondiale, après au moins 30 années de dérégulation tous azimuts, qui ont créé beaucoup de complexité et de problèmes, et l'on est bien placé, y compris dans notre Région, pour le savoir. Une partie d'ailleurs des politiques régionales est là aussi pour remettre de l'industrialisation et des politiques économiques.

Il y a ensuite des priorités de fond, pour défendre notre économie, et j'ai évidemment bâti cette stratégie aussi avec les secteurs économiques de notre pays. Je pense à nos PME et à nos entreprises, qui doivent pouvoir avoir accès aux marchés américains, qui sont aujourd'hui totalement fermés là où les marchés publics européens sont très ouverts. C'est un enjeu de réciprocité et d'équité, de juste échange, disaient certaines formations politiques il n'y a pas si longtemps.

C'est la question de notre agriculture, ce que j'ai appelé la « diplomatie des terroirs », en particulier pour défendre nos indications géographiques et nos appellations contrôlées, qui doivent l'être de manière très importante. Nous avons tous, dans nos départements, des produits du terroir, des femmes et des hommes qui font des choses extraordinaires, des produits de qualité qui en résultent et qui sont appréciés dans le monde entier. Et je rappelle, notamment pour ceux qui veulent faire croire aux agriculteurs français que leur avenir passe par la sortie de l'Europe et par la sortie de la réalité du monde, que l'agriculture française est exportatrice nette, et que l'agriculture et l'alimentaire est le deuxième excédent commercial français, après l'aéronautique. Nous avons par ailleurs demandé aux américains de pouvoir ensemble bâtir des règles communes sur la finance et la question des services. C'est un intérêt majeur si nous voulons là aussi remettre des règles.

Sur l'ensemble de ces sujets aujourd'hui, le compte n'y est pas. Et j'ai, dès 2015, dans Sud-ouest d'ailleurs, au nom du Gouvernement français, exprimé la position claire et sans ambiguïté que si les choses ne bougeaient pas, la France en tirerait les conséquences en demandant la fin des négociations sur ce traité. Nous avons été le premier Gouvernement en Europe à le faire. Et le chef de l'Etat, il y a quelques semaines, a été le premier chef d'Etat et de Gouvernement de l'UE, à confirmer cette position et à rappeler les critères et les

exigences de la France en la matière, et en indiquant aussi que nous en tirerions les conséquences si elles n'étaient pas au rendez-vous.

Je voulais verser cela au débat. La motion me semble rendre compte de cela. Je salue le fait qu'elle émane des formations de la majorité et qu'un consensus soit obtenu là-dessus. Elle me semble d'intérêt général sur les différents critères qu'elle pose.

Pardon d'avoir été un peu long.

M. LE PRESIDENT. - Merci Monsieur le Ministre.

M. COL OMBIER. - Mon cher collègue, que de mal parole, intéressante, merci des précisions que vous avez amenées.

Je découvre avec plaisir que la Gauche toute entière suit l'analyse que nous avons développée à travers nos Parlementaires européens.

Cela vous fait sourire.

Il y a quatre ans, Marine LE PEN, à la tribune du Parlement européen, et ses collègues du groupe ENL, ou FN, déjà avaient averti. Et aujourd'hui, mais tant mieux, vous parlez de 2015, 2014, vous découvrez les ravages de la mondialisation. J'entends même dans la bouche d'une collègue Verte : « la souveraineté des Etats ». Comme quoi, l'on ne parle pas toujours dans le désert. Cela fait 30 ans que l'on parle de la souveraineté d'Etat.

Vous pouvez sourire, mais les faits et les paroles sont là et les écarts restent. Donc nous en sommes très contents.

En revanche, cela pose une question de principe : se déclarer Région hors TAFTA, pensez-vous que les Américains, avec le poids économique qu'ils ont face à l'Europe, vont s'occuper de savoir si la Région ALPC se déclare hors TAFTA, les rebelles ? Je ne donne pas de leçon, mais ramenez quand même les choses à leur valeur et à leur efficacité. Ou alors, mes chers collègues, pourquoi pas l'on va être une Région hors loi EL KHOMRI. Pourquoi pas ?

C'est notre appréciation, mais envoyez peut-être cette motion au Président OBAMA, on verra si vraiment il en tient compte. Je crois qu'il faut rester sérieux.

Oui, vous avez trois ou quatre ans de retard dans la prise de conscience. Je dois aussi vous rappeler qu'à travers tous vos Parlementaires nationaux ou européens, vous avez voté toutes ces pertes de souveraineté, l'ouverture des frontières. C'est extraordinaire, vous avez voté l'ouverture des frontières et maintenant il faut surtout en rétablir certaines. Quand j'entends l'agriculture, l'agroalimentaire, certes quelques grosses firmes, sont en effet exportatrices excédentaires, tant mieux, mais ce que nous a raconté notre collègue

HUSTAIX des P-A, où des paysans se suicident, où des fermes ferment sans arrêt, je vous en prie, revenez un peu sur terre. C'est bien beau les Ministères, mais revenez sur terre.

Je termine en vous disant, il y a une question de méthode, Monsieur le Président. J'ai assisté, avec notre collègue DELPEYRAT, à déjà deux réunions du Règlement Intérieur et on a évoqué à cette occasion le problème des motions. Et j'avais compris que les motions devaient avoir un rapport direct et avoir une influence sur le fait régional. Alors bien sûr, TAFTA a une influence sur toutes les Régions, et même sur tous les pays, mais dans ce cas-là, à la prochaine plénière, Monsieur le Président, on va partir dans des motions de politique nationale, internationale. On ouvre la porte, me semble-t-il, à foison de motions et à une perte de temps sans doute extrêmement importante.

Tant mieux, bravo, vous avez enfin pris conscience de certaines choses, mais une motion sur le TAFTA par le Conseil Régional, non, on n'en va pas s'y associer, ce n'est vraiment pas le lieu.

Mme DELATTRE - Je voudrais préciser à Monsieur COLOMBIER que le souveraineté, dans la bouche d'un Ecologiste, n'a pas du tout le même sens que dans la bouche d'un FN. Premièrement.

Deuxièmement, en Europe, il y a pas mal d'années que les Ecologistes dénoncent ce TAFTA, donc on n'a pas attendu Marine LE PEN pour s'y intéresser, heureusement.

M. TARIS. - Je voudrais à mon tour dire quelques mots, je voudrais d'ailleurs préciser que je m'exprime à titre purement personnel, et vraiment, vous dire que je ne m'exprime pas sur un plan politique je dirais.

Par rapport à cette motion, j'ai presque envie de dire, pour moi c'est plutôt une intervention sur un registre philosophique ou éthique. Vous allez peut-être trouver que j'emploie des mots un peu emphatiques, mais je vous demande vraiment de prendre ce préambule comme quelque chose de très sincère.

Je vais voter contre ce texte, sans ignorer évidemment les difficultés ou les questions et les problèmes posés par cette négociation du TAFTA, mais je suis radicalement contre et Jacques COLOMBIER le disait tout à l'heure sur le ton de la plaisanterie, je ne le dis pas sur le ton de la plaisanterie, je le dis même avec une forme de gravité, je suis radicalement contre la notion de sécessionnisme, j'allais dire de zadisme, d'atomisation de la République, qui consiste, quand on est une collectivité locale, à se déclarer hors la loi. Je suis désolé, le TAFTA, on peut avoir toutes les critiques, toutes les réserves que l'on veut, on a écouté Matthias FEKL et vraiment je veux le remercier et saluer son intervention, qui, comme à chaque fois, a fait preuve de beaucoup de hauteur de vue et de clairvoyance. Je sais que

mon pays, la France, va se battre et va négocier, les américains ne sont pas des enfants de cœur, on le sait bien, mais si cet accord est ratifié par mon pays, c'est la loi de mon pays, et cette loi s'applique, et il n'y a aucune raison qu'une collectivité locale comme la nôtre vienne se déclarer symboliquement en-dehors de l'application d'une loi.

Qu'est-ce que cela voudrait dire demain ? Qu'une collectivité locale dirait qu'elle est hors zone IVG ? Ou qu'elle est hors zone mariage pour tous ? Je trouve que l'on est dans une dérive. La République n'est pas un supermarché, la République est le contrat social, elle est attaquée de toutes parts aujourd'hui par les gens qui veulent faire exploser notre société, justement qui veulent l'atomiser. La République est ce qui nous regroupe, et la République passe par la loi, par l'application de la loi républicaine, d'un ordre républicain.

Excusez-moi d'être emporté mais c'est vraiment un sujet important pour moi, et je ne peux en aucun cas m'associer à ce type de démarche, qui sont des bricolages absolument hasardeux, absolument démagogiques. Et j'alerte toute cette Assemblée, tous les collègues, sur le fait que l'on aurait vraiment, à mon sens, tort, de mettre la main dans cet engrenage.

Mme DELATTRE. - Nous souhaitons prendre la parole au départ pour expliquer notre soutien à la motion originelle des Verts, qui a évolué depuis. Rappelez que l'UDI était favorable au début du projet transatlantique, à ce que de réelles négociations puissent avoir lieu. Par essence, nous, Centristes, ne sommes non seulement pas farouchement hostiles au libéralisme et à ce qu'il implique en matière de libre-échange, mais nous y sommes profondément attachés.

Toutefois, libre-échange, pour nous, ne signifie pas dérégulation absolue, effacement des Etats et écrasement du citoyen. L'UE est une construction qui doit nous permettre de préserver nos standards en matière de protection du consommateur, de préservation de nos savoir-faire français, et européens : nos AOP, nos AOC, notre excellence agricole et viticole. L'impact négatif du traité, tel qu'il s'esquisse sur nos territoires, nos petites exploitations, et donc notre ruralité, serait réel. Nous sommes la première Région agricole et nous serons donc la Région la plus touchée. Nous ne souhaitons pas porter la responsabilité historique d'un aveuglement coupable, qui amènerait les consommateurs à se laisser inonder par les OGM, nous ne sommes pas le parti des OGM, et nos entreprises à être rayées de la carte par le moins-disant social et environnemental.

Au-delà de ces sujets de sécurité alimentaire, ce sont l'enseignement, les services publics, l'eau et l'énergie, nos vies privées, avec le transfert des données, qui sont en jeu.

Nous doutons également de l'estimation avancée en termes de création globale d'emplois, de part et d'autre de l'Atlantique. N'oublions pas la priorité qu'il convient d'accorder aux PME européennes dans les marchés publics. Les Etats-Unis ne sont pas

dupes, et même s'ils s'affichent comme des hérauts du libéralisme, ils sont en réalité protectionnistes dès lors qu'il s'agit de défendre, face au reste du monde, leurs intérêts les plus élémentaires, y compris face à leurs propres alliés européens.

L'UE ne doit pas être naïve, et les conditions dans lesquelles les négociations s'éternisent ne rassurent pas les citoyens qui s'inquiètent, à juste titre, de l'opacité de celles-ci et leur caractère anti-démocratique.

Alors oui, nous souhaitons voter pour la première motion. Nous notons un changement radical de rhétorique par rapport à la première version, une politisation un peu pro-gouvernementale, des propos, les Verts ont fléchi, mais nous aussi, nous sommes prêts à fléchir si vous acceptez de modifier la dernière phrase, en mettant : « soutien à la position de la France et toutes les collectivités locales de son territoire régional qui s'engageraient dans cet objectif de transparence et de dialogue. »

M. DELPEYRAT. - Amendement adopté.

M. FEKL. - D'abord dire au FN que je n'ai pas attendu tel ou tel commentaire. Je suis du Lot-et-Garonne et donc parfaitement bien placé pour savoir ce que la mondialisation apporte d'opportunités et ce qu'elle apporte comme ravages, puisque nous avons, sur notre territoire, les deux types de secteurs qui sont représentés. Et c'est la même chose dans notre grande et belle Région.

Je ne vous ai pas interrompu donc ayez la courtoisie d'au moins m'écouter.

Nous avons dans notre grande Région des secteurs qui sont gagnants à l'insertion dans l'échange mondial, et d'autres, avec les femmes et les hommes qui y travaillent, ou qui n'y travaillent plus, qui sont perdants. Et donc ce à quoi nous assistons, à l'évidence, et encore une fois ce n'est pas vous qui l'apprenez à qui que ce soit dans cette Assemblée, c'est à la fin du mythe de la mondialisation heureuse. Ce que nous souhaitons est le juste échange, et une approche rationnelle des choses là-dessus. C'est ce que nous faisons mais encore une fois, lorsque vous dites aux agriculteurs français que leur avenir passe par se couper de l'Europe et se couper du monde, vous leur mentez, et vous surfez sur des situations dramatiques que vous avez indiquées...

M. COLOMBIER. - Je vous interromps, arrêtez de dire que l'on surfe s'il vous plait, un peu de courtoisie de votre part. Vous avez cru à la mondialisation heureuse.

M. LE PRESIDENT. - La parole est à Matthias FEKL.

M. FEKL. - Je pense que vous ne m'avez pas bien écouté...

M. FEKL. - Je souhaite que vous ne le soyez jamais et pour beaucoup de raisons.

M. LE PRESIDENT. - Matthias FEKL a la parole et lui seul.

M. FEKL. - Je ne reviens pas sur ces sujets- là, le but de la vie publique, et nous sommes nombreux ici à le penser, est de régler les problèmes et pas de faire miroiter de fausses solutions, comme vous l'avez fait tout au long de votre intervention sur ce thème.

Sortir les frontières et après ? Encore une fois, remettre des règles oui, et c'est l'enjeu de ces négociations, comme de beaucoup d'autres, mais nous pouvons prendre dans chaque Département de la Région, des productions agricoles ou autres, qui ne correspondent en rien à ce que vous avez indiqué.

Je veux ajouter que je suis très sensible à ce qu'a dit Joan TARIS, je suis personnellement beaucoup plus convaincu, je l'ai déjà dit publiquement, par des vœux qui indiquent que les collectivités se déclarent zone ou territoire de débats sur le sujet, cela me semble juridiquement et politiquement beaucoup plus juste. Après, je prends acte du fait que les groupes et les membres sont tombés d'accord sur autre chose mais je suis très sensible à cette argumentation-là et je reprends volontiers une part du raisonnement qui a présidé à ce qu'a dit Joan TARIS, on peut considérer que parfois la France est trop centralisée, mais l'attachement à l'Etat unitaire me semble quelque chose d'important.

Encore une fois, tout ce qui contribue au débat, tout ce qui prouve que les collectivités se mobilisent, et tout ce qui prouve qu'il y a un attachement citoyen à ce sujet, me semble une contribution intéressante au débat.

M. LE PRESIDENT. - Ce que je voudrais dire en conclusion, avant de passer au vote, c'est d'abord notre estime et la confiance que personnellement j'ai, et je pense qu'à ces propos vous avez aussi, quels que soient les échanges, à l'égard du travail que mène Matthias FEKL, dans une négociation difficile. Difficile par rapport aux puissances de feu, si j'ose dire, qui sont en présence, et vraiment, c'est un honneur pour nous d'avoir Matthias, un élu comme toi, ici.

M. LE PRESIDENT. - Ensuite, nous partageons les convictions qui ont été exprimées sur la plupart des bancs. Ces convictions font que nous sommes à la fois pour les échanges, dire que l'on va lutter contre les échanges est bien entendu totalement surréaliste, parce que cela mettrait par terre notre aéronautique, notre agriculture, et notre santé. Le chômage doublerait ou triplerait, tout le monde le sait. En plus, les échanges, l'absence de fermeture de frontières, sont la paix. J'insiste beaucoup sur ce terme, cela paraît là aussi un peu grandiloquent mais c'est la paix. Les historiens savent et démontrent, dans tous les pays du monde, qu'à partir du moment où l'on échange, c'est-à-dire où l'on se parle, la paix est là. On l'a bien vu dans les périodes de montées des périls, on le voit bien aujourd'hui, les pays qui

ne se parlent pas, les hommes et les femmes qui ne se parlent pas, qui ne voyagent pas, qui n'échangent pas, ont des risques de guerre, et la guerre c'est le pire.

Par contre, j'ai reçu mille fois les agriculteurs, avec Jean-Pierre RAYNAUD, les éleveurs, notre combat est engagé sur une agriculture de qualité, qui fait aussi une capacité d'exportation, donc nous devons défendre, nous devons défendre aussi des principes : l'accès à la commande publique, les échanges de services, et mille autres choses. Le fait qu'un certain nombre de fonctionnements ne facilite pas les conglomérats internationaux qui échappent aux lois des Etats. Le fait que la bataille qui est engagée, qui a beaucoup avancé, dans la responsabilité de ce Gouvernement, sur la lutte contre l'évasion fiscale, fait aussi partie de cette philosophie qui est la nôtre. Donc pour toutes ces raisons, même si le titre, et je reprends les mots de Matthias FEKL, n'est peut-être pas le meilleur, parce qu'une fois que la loi est adoptée, elle s'applique pour tous, à ce niveau-là. Mais je crois que le message de ce texte n'a pas été validé par le Parlement, par l'Europe, donc ce que ce texte veut dire est que nous soutenons la bataille qui est menée pour que traité de libre-échange, oui, mais pas à n'importe quelle condition.

M. DURAND - Un mot au nom du groupe LR.

Le groupe LR souscrit pleinement aux propos tenus par Joan TARIS à l'instant, même si bien sûr nous sommes aussi plus que favorables à un objectif de transparence dans le cadre de ces négociations de cet accord, mais nous considérons que le vote de cette motion n'a pas lieu d'être dans cette Assemblée, donc nous ne participerons pas au vote.

M. LE PRESIDENT. - Je vais mettre aux voix cette motion.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Qui est pour ?

Cette motion est donc adoptée.

Vote sur la MOTION

REGION AQUITAINE LIMOUSIN POITOU CHARENTES ZONE HORS TAFTA

POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche, Union des Démocrates et des Indépendants

CONTRE : M. Taris (Modem), M. Sauvatre (Les Républicains)

NON PARTICIPATION : M. Fekl (Parti Socialiste et Apparentés), Les Républicains, Mouvement Démocrate et Apparentés, Front National

ADOPTE A LA MAJORITE

QUESTIONS ORALES

M. LE PRESIDENT. - Nous avons ensuite une question orale sur le grand port maritime. Je ne sais pas si on la pose à la prochaine plénière parce que je n'ai pas l'impression que...

Mme DELATTRE. - C'est pour le port, mais je peux vous faire un résumé, sinon on la place à la prochaine.

M. LE PRESIDENT. - Allez-y.

Mme DELATTRE. - Je demanderais une attention particulière aux Parlementaires et au membre du Gouvernement qui sont présents ici.

La loi NOTRe a traité de la possibilité de transfert de ports à compétence départementale vers les Régions. Mais la question des grands ports maritimes n'a pas été abordée. Notre budget 2016 consacre plusieurs lignes de l'action du Conseil Régional vers les ports de Bayonne, La Rochelle et Bordeaux, qui ont des statuts complètement différents, et qui sont des outils économiques importants pour notre territoire. L'intervention du Conseil Régional en faveur des grands ports maritimes fait appel à un montage institutionnel complexe, avec une multitude de parties prenantes qui est source de difficultés, que pointe notamment le rapport de la Cour Des Comptes du 8 mars 2016.

Ce rapport met en évidence de grosses problématiques de dragage et de vision stratégique du grand port maritime de Bordeaux. Pour pallier nombre de ces points noirs, nous appelons de nos vœux la régionalisation du grand port maritime de Bordeaux. Mais pour ce faire, il faut que vous, Président, avec votre casquette de Parlementaire, il faut que vous, Monsieur FEKL, membre du Gouvernement, et les autres Parlementaires ici, puissiez demander un ajout à la loi NOTRe pour permettre cette régionalisation. Et nous souhaitons avoir votre soutien dans cette démarche.

M. LE PRESIDENT. - Je me suis exprimé mille fois sur mon souhait.

Mme DELATTRE. - Oui, mais il faut le faire maintenant.

M. LE PRESIDENT. - Je l'ai formulé par écrit, je l'ai évoqué lors du débat de la loi NOTRe. La loi NOTRe est passée, je vous le rappelle, donc je ne peux pas rouvrir le débat sur la loi NOTRe.

Mme DELATTRE. - On peut la modifier.

M. LE PRESIDENT. - Et je maîtrise assez mal l'ordre du jour de l'Assemblée Nationale. Je suis d'accord avec vous.

Il y a, enfin, deux questions qui sont posées, mais je crois que sur la gare de Talence, la Médoquine, Renaud LAGRAVE a déjà répondu.

Ensuite, il y a une question de Joan TARIS sur la suppression de la clause de compétence générale pour le Département.

La réponse, je l'ai évoquée, y compris d'ailleurs devant la CTAP. Le calcul que l'on a fait au niveau des 12 Départements de la grande Région, est que les Départements, en aide directe aux entreprises, mettaient de l'ordre de 100 M€. J'ai demandé aux services de vérifier parce que cela me semble assez énorme, quand j'ai pris deux ou trois Départements à titre d'exemple, je ne sais pas s'il n'y a pas à la fois l'aide à l'immobilier et au foncier, et puis l'aide directe. Quand je regarde par exemple ce que fait le Département de la Gironde, si je le projette, je trouve que c'est peut-être un peu exagéré. Mais en tout cas pour nous, pour la Région, les Régions de France, la négociation que notre collègue Philippe RICHERT a avec le Gouvernement, et que j'avais commencée avant lui, est de dire il n'est pas possible que ces aides, qui sont essentielles à la modernisation des entreprises, à l'innovation, à la robotisation, à la numérisation, à l'usine du futur, etc. y compris parce que les Départements plus sur le terrain peut-être, accompagnaient les PME, CREAGIR en Gironde, etc. que les moyens de ces aides disparaissent.

Donc ce que nous demandons n'est pas que les Départements reprennent la compétence, je suis pour une clarification de la compétence, mais que le Gouvernement nous transfère des moyens pour pouvoir gérer cela.

M. TARIS. - En complément de ce que vous êtes en train de dire sur le système, que fait-on, quelle est la doctrine sur le « tuilage », le suivi des dossiers qui ont été en instance avant le 31 décembre et qui sont a priori aujourd'hui non traités, en tout cas dans certains Départements ?

M. LE PRÉSIDENT. - Deux problèmes : le premier, celui de l'année de transition. Nous sommes en discussion avec les Départements, vous savez que je les ai réunis déjà une fois. On a signé une lettre commune entre le Président de la Région et les Présidents des 12 Départements, au Premier Ministre, pour que cette solution puisse trouver un poids transitoire. Dans cette lettre, nous insistons tous, 13, sur le fait qu'il faut que la Région ait les moyens de prendre la suite. Cela me semble indispensable.

Jean-Baptiste FAUROUX me dit à l'instant que ce ne sont pas 100 M€ mais 60 M€. Mais il est évident, vous avez vu le budget, on l'a travaillé, qu'il n'est pas possible pour la Région de sortir 60 M€ supplémentaires.

On a réussi une première chose, par l'intervention, c'est que le pôle image d'Angoulême ne soit pas mis en cause notamment sur la possibilité pour le Département qui est le premier financeur du pôle image d'Angoulême, puisse continuer à intervenir, y compris pour les tourrages de films, qui sont un élément économique, plusieurs milliers d'emplois, assez considérable.

Cela évolue, faire bouger l'Etat, vous connaissez le problème, donc il y a là-dessus une convergence entre nous sur l'action économique.

Je voulais dire une chose parce que j'ai oublié de le faire, qui est à la fois une inquiétude et une réflexion que les membres de la Commission développement économique, agricole, doivent se poser. On a en France aujourd'hui, des entreprises internationales assez puissantes, cela n'a pas été le cas encore dans notre Région, qui viennent acheter des milliers d'hectares de terres agricoles, un peu à la mode « j'achète une partie de l'Afrique, j'achète une partie de Madagascar ». Je trouve cela honteux, scandaleux. Mais en même temps, il faut que l'on se donne les moyens d'éviter cela. Je voudrais que l'on ait, dans notre Assemblée, parce que cela dépasse les clivages politiques, une politique foncière dynamique à l'égard du maintien des espaces agricoles, parce qu'avant toute chose, on sait qu'aujourd'hui le maintien des espaces agricoles est menacé par l'extension urbaine. Donc on aura beau faire toutes les pétitions de principe, avoir toutes les bonnes volontés du monde, si l'on n'a pas les moyens de travailler sur le maintien des espaces agricoles, on ne s'en sortira pas. Je me pose la question de savoir si la Région ne devrait pas concentrer ses actions foncières sur le maintien de l'espace agricole.

Je vous livre en fin de propos, cette réflexion, qui est, me semble-t-il, une stratégie que nous pourrions mettre en place, avec les SAFER, dans notre Région, tant il est indispensable de préserver les espaces libres, parce que demain avec la concentration urbaine, c'est là où se fera la richesse, intellectuelle, morale, éthique, environnementale, agricole, et en même temps... Parce que je n'ai pas envie d'avoir quelques grands Groupes qui viennent installer sur le plan agricole, un substitut industriel à nos exploitations agricoles qui souffrent, comme il a été évoqué tout à l'heure.

Je livre cela à votre réflexion. Nous aurons l'occasion d'y revenir.

Je lève donc la séance, en vous remerciant.

M. DURAND. - Monsieur le Président, pardon de vous rappeler que sur l'ensemble des budgets annexes, le groupe LR s'abstient, et nous souhaitons que vous puissiez l'acter.

M. LE PRESIDENT. - J'acte ce que vient de dire Monsieur DURAND.

Je vous souhaite un bon appétit, une bonne soirée, un bon week-end.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

ANNEXES

PROCES VERBAL DE LA SEANCE PLENIERE DU 27 MAI 2016

Annexe - 1

Page 11 : – Budget primitif 2016

- *Présentation par Madame Andréa BROUILLE, Rapporteur*

Annexe - 2

Page 173: – Motion « Région Aquitaine Limousin Poitou-Charentes Territoire hors Tafta

-

Annexe - 3

page 189 – Liste des Conseillers Régionaux

ANNEXE 1

– BUDGET PRIMITIF 2016 –

Budget Primitif 2016



R É G I O N
AQUITAINE
LIMOUSIN
POITOU-CHARENTES

laregion-alpc.fr

Les contraintes 2016



De nouvelles dépenses

- Des dépenses exceptionnelles : 197 M€
 - Impayés (+128M€)
 - Rebasage des budgets (+69M€)
- Des augmentations mécaniques: 18 M€
 - TER (+10M€)
 - GVT + point d'indice (+8M€)

215M€ de dépenses supplémentaires

(hors provision emprunts structurés de 25M€)



Des recettes en baisse

- Dotation de l'Etat (-40M€)



Nos principes pour le budget 2016

Maintenir nos priorités

- Équité sur l'ensemble du territoire
- Recentrage sur nos compétences : développement économique, emploi, éducation / formation et transports du quotidien

Solder au plus vite la situation de Poitou-Charentes pour **se redonner des marges de manœuvre dès 2017**

Maintenir des ratios financiers performants



Quel budget à périmètre constant ?



Le budget primitif global s'établit à : 2,817Md€

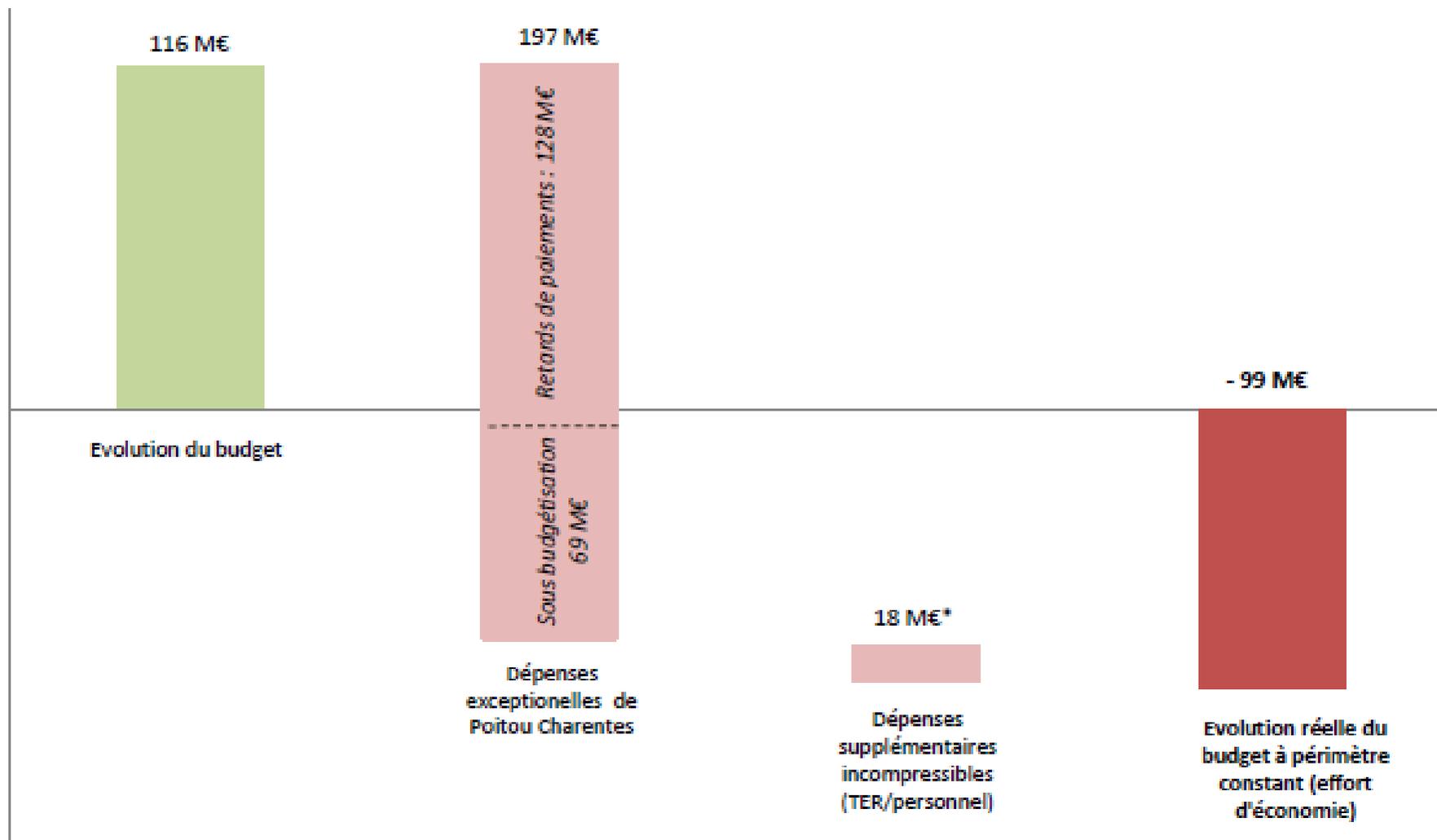
Pour être à même de comparer le BP 2016 ALPC avec la somme des BP 2015 des 3 ex-régions, il faut neutraliser

- l'impact du plan 500 000
- Les crédits liés au nouveau programme opérationnel européen

⇒ **Le BP (Hors dette) à périmètre identique s'établit à 2,527Md€ à comparer à 2,411Md€ (3 ex-régions)**

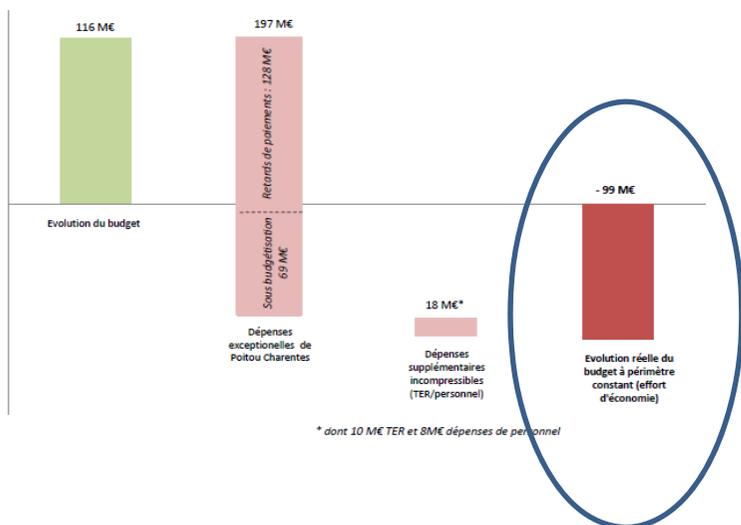
⇒ **Cette progression contenue à 116 M€ est possible grâce à un effort conséquent de 99M€ d'économie par rapport aux BP précédents**

A périmètre constant et sans dépenses exceptionnelles, le budget aurait diminué de 99 M€, soit une baisse de 4,11%



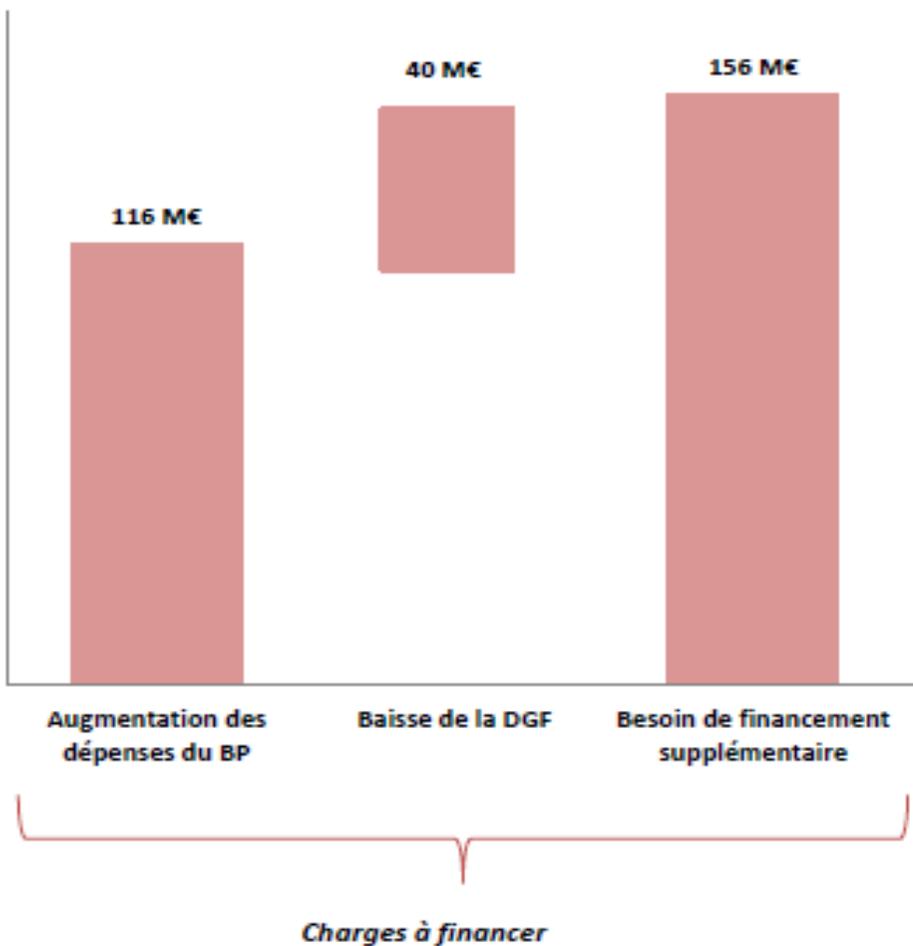
* dont 10 M€ TER et 8M€ dépenses de personnel

Comment a été réalisé l'effort d'économie réel de 99M€?

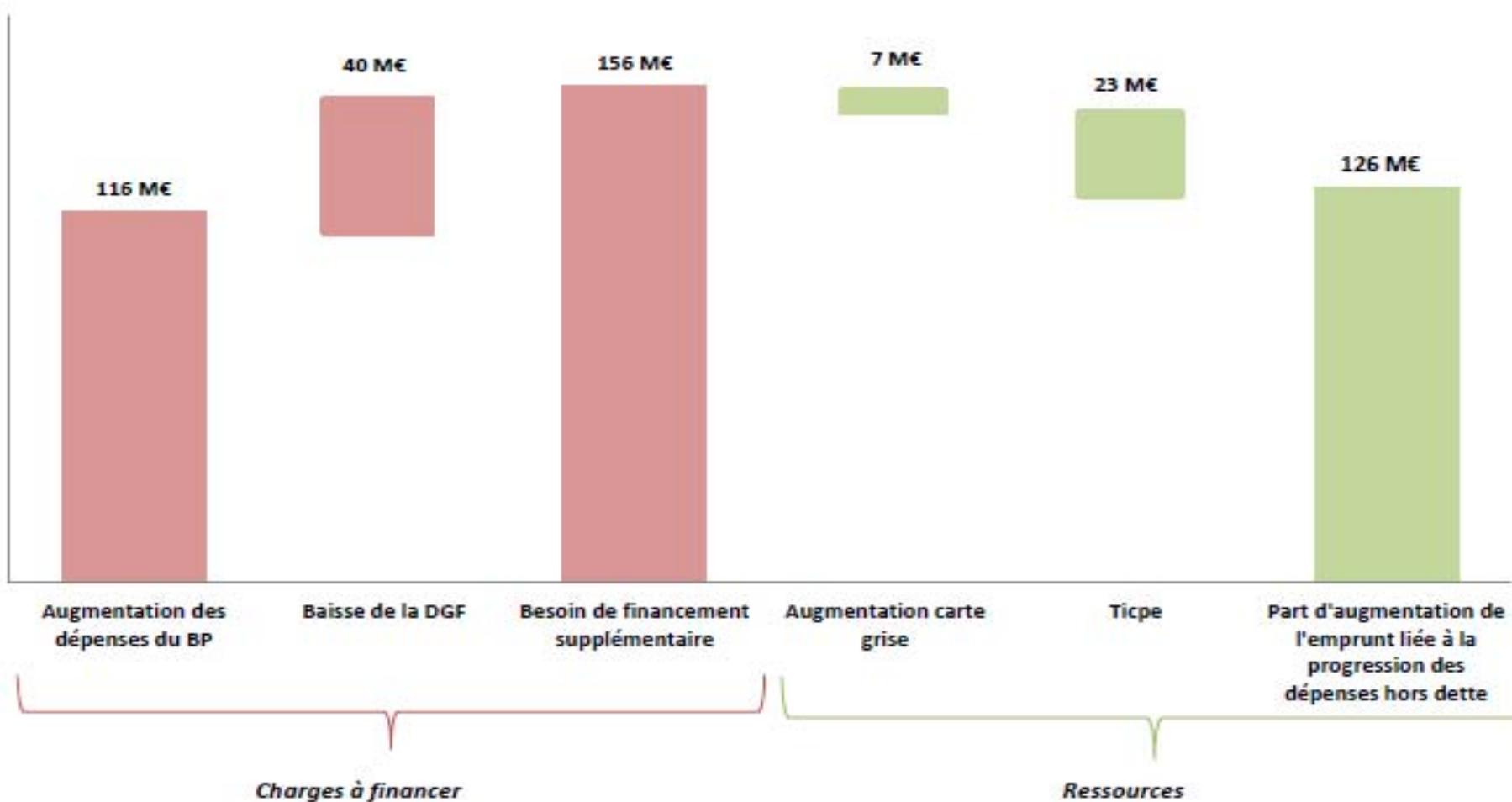


- L'arrêt de certains dispositifs
 - Notamment inflationnistes ou non maîtrisés remplacés par des dispositifs alternatifs harmonisés dès 2016 à l'ensemble de la région
- Un effort partagé sur les 3 sites d'optimisation des politiques publiques
- Des prévisionnels de crédits au plus près des dépenses réelles
- Des priorisations d'investissements sur le cœur de compétences

Que reste-t-il à financer?



Comment le finance-t-on?



Les grands équilibres

EQUILIBRE GENERAL A PERIMETRE IDENTIQUE DE RECETTES ET DE DEPENSES EN 2015 ET 2016 (HORS GESTION FONDS EUROPEENS ET PLAN 500 000 FORMATIONS)

	BP 2015 DES ANCIENNES REGIONS	BP 2016	variation en montant	variation en %
Recettes réelles de fonctionnement	1 906 049 622	1 896 021 122	-10 028 500	-0,53%
Dépenses réelles de fonctionnement	1 534 003 754	1 669 056 647	135 052 893	8,80%
<i>Dépenses réelles de fonctionnement hors dette</i>	<i>1 488 459 754</i>	<i>1 601 544 147</i>	<i>113 084 393</i>	<i>7,60%</i>
Epargne brute	372 045 868	226 964 475	-145 081 393	-39,00%
Recettes réelles d'investissement hors emprunt	134 647 566	100 344 670	-34 302 896	-25,48%
Dépenses réelles d'investissement (1)	1 014 023 827	1 039 201 637	25 177 810	2,48%
<i>Dépenses réelles d'investissement hors dette (1)</i>	<i>922 481 827</i>	<i>925 525 075</i>	<i>3 043 248</i>	<i>0,33%</i>
Reprise anticipée des résultats 2015 (montant net)		59 797 768		
Emprunt	507 330 393	652 094 723	144 764 330	28,53%
Budget total hors dette	2 410 941 581	2 527 069 221	116 127 640	4,82%

(1) Hors prévisions réaménagement de dette et d'utilisation des contrats revolving

Un budget qui s'inscrit déjà dans une stratégie budgétaire de long terme

La qualité de nos fondamentaux, confortée par l'audit d'Ernst&Young, accrédite la stratégie financière de la Région adoptée à l'occasion des OB 2016 :

- 35% d'investissement (-> 36,6% dès 2016)
- 20% d'épargne brute sur la période (-> 12% en 2016)
- une capacité de désendettement plafonnée à 7 ans

Les efforts d'apurement opérés en 2016 et la restauration en 2017 de nos capacités d'autofinancement permettront de dégager des nouvelles marges de manœuvres en investissement

Budget Primitif 2016

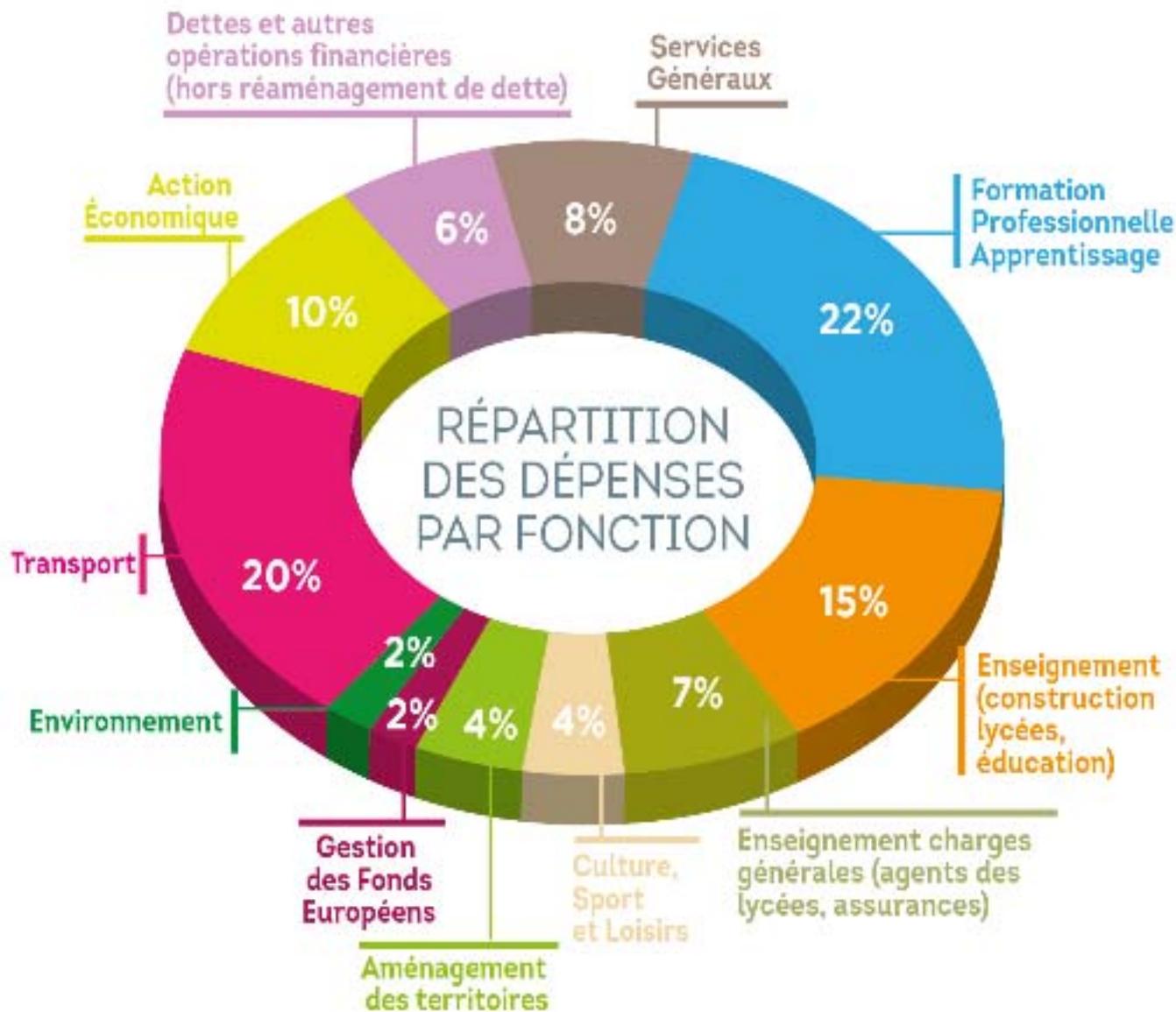
LES PROGRAMMES D'ACTION



R É G I O N
AQUITAINE
LIMOUSIN
POITOU-CHARENTES

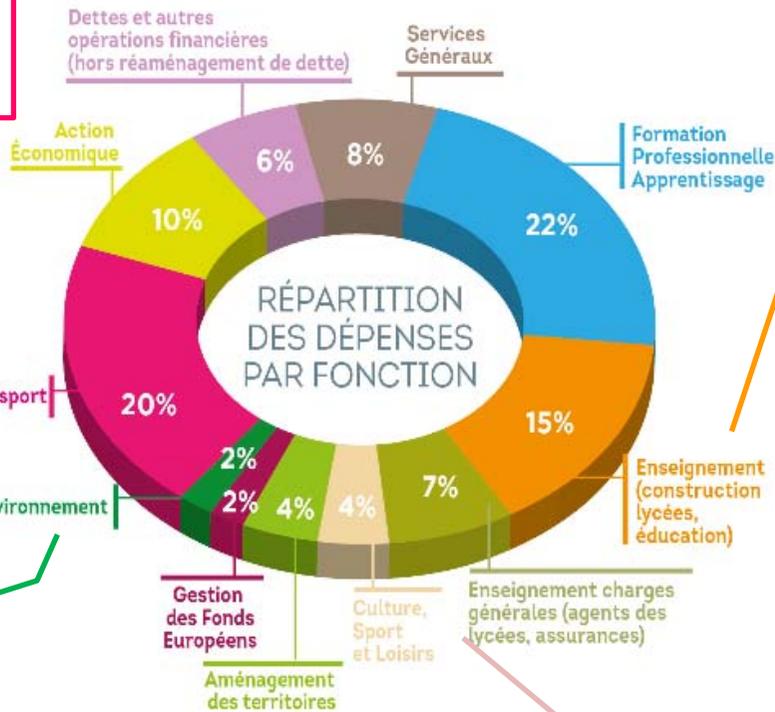
laregion-alpc.fr

Répartition des dépenses



Quelques exemples

Rames TER : 95M€
 Intermodalité gares : 8M€
 Routes CPER : RN10/RN147
 Développement ports : 4M€



Lutte contre le décrochage scolaire : plateforme téléphonique gratuite d'aide aux devoirs

Programme d'investissement dans les lycées: 242M€

Déploiement de **l'espace numérique** du travail dans tous les lycées du territoire

Biodiversité **économie circulaire** : 14,2 M€
 Fonds d'investissement **Terra Energie** : 8 M€

290 **festivals** : 5,58M€

242 **équipes artistiques** soutenues : 5,28M€

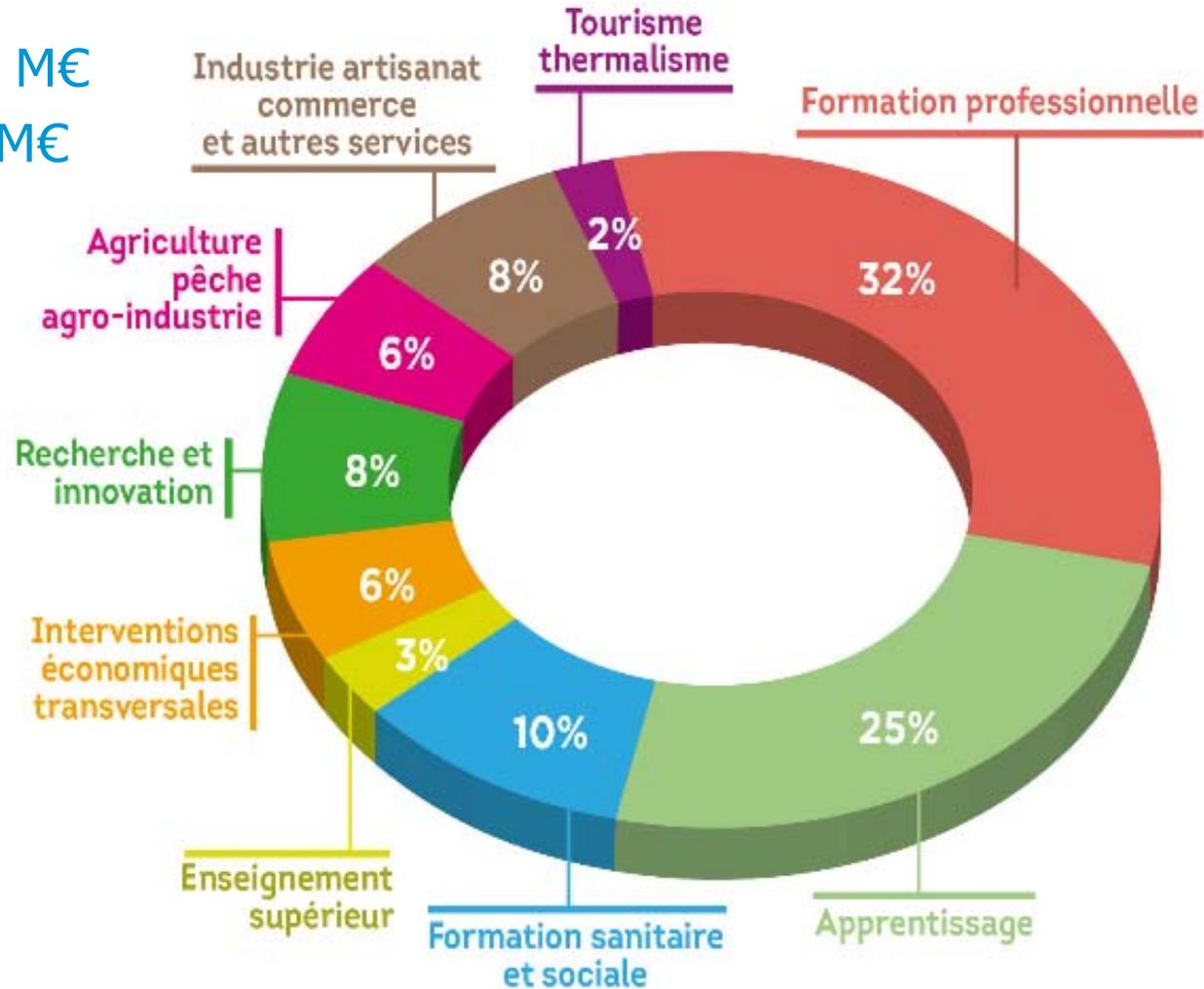
Contrats de filière (Image, Livre, Musiques actuelles) : 12M€

Aménagement numérique : très haut débit, tiers lieu et e-sante : 21,9M€

Focus soutien à l'emploi

Fonctionnement : 403 M€

Investissement : 220 M€



Focus soutien à l'emploi : développement éco

Soutien aux territoires :

- 1,4M€ pour villes et agglomérations
- 8,5M€ pour ruralité

Transformation numérique des TPE : 4,2M€

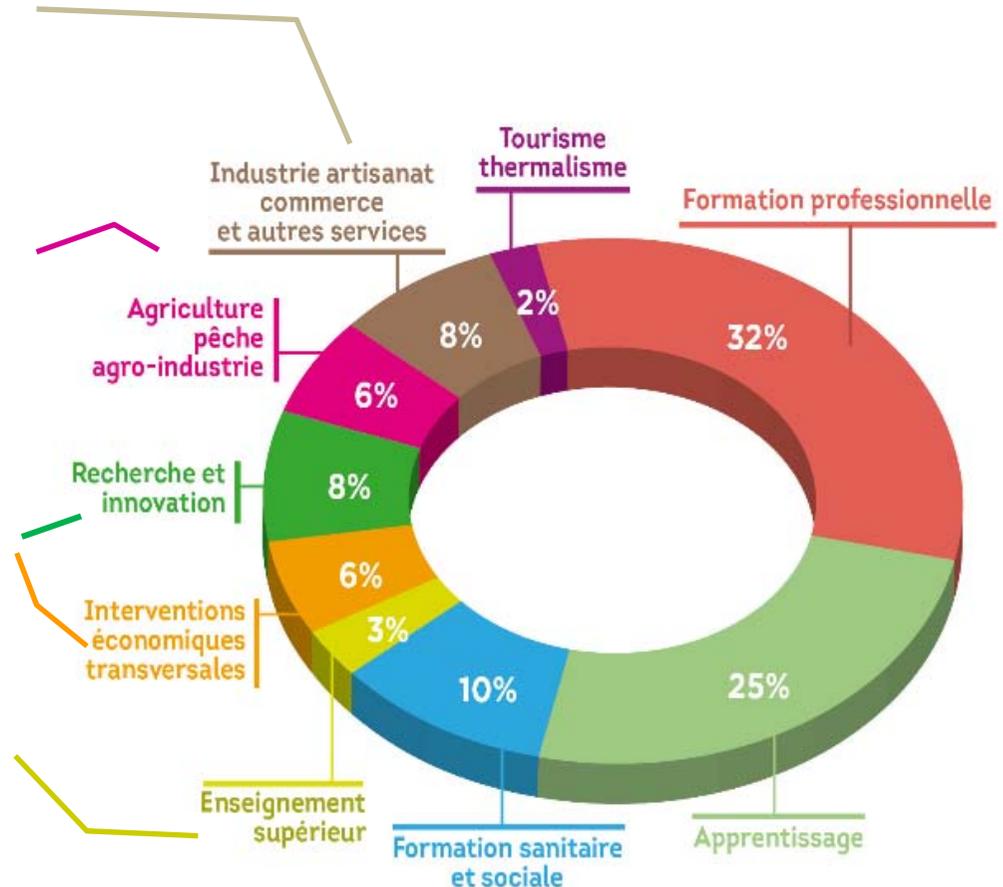
Modernisation des exploitations : 10M€

Elevage (sécheresse / crise aviaire) : 8.5 M€

Innovation et compétitivité : Région Start-up
& Usine du Futur

Mise en place du SRDEII : 12/2016

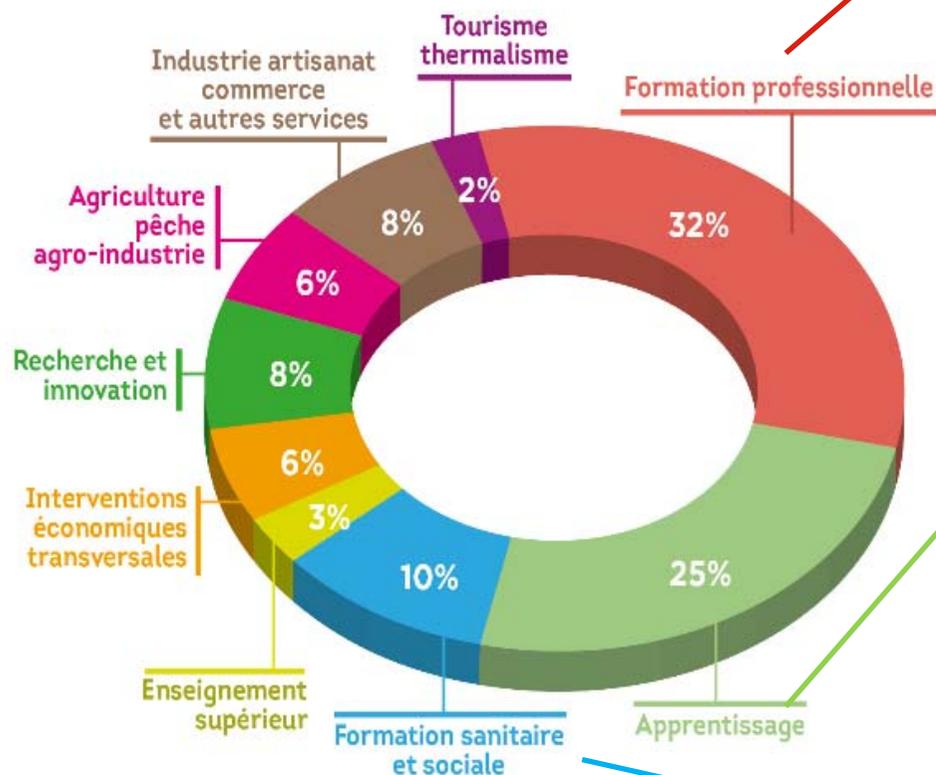
Mise en place du SRESRI (Schéma régional de
l'enseignement supérieur, de la recherche et de
l'internationalisation)



➡ Fonctionnement : 111M€

➡ Investissement : 172M€

Focus soutien à l'emploi : Forpro - apprentissage



81 000 formations dont 26 777 actions nouvelles dans le cadre du plan 500 000

Prise en charge des **publics fragilisés**

- Personnes handicapées
- Détenu(e)s
- Illettrisme
- Jeunes sans qualification
- Chômeurs de longue durée

- **Rénovation CFA** : 42 M€
- 127 **nouvelles formations** ouvertes en 2016
- Achat du 1^{er} équipement pro pour les apprentis.
- Aide à l'**hébergement**

- 12400 apprenants dans les **métiers de la santé**
- 2900 apprenants dans les **métiers du travail social**

➡ **Fonctionnement : 579M€**

➡ **Investissement : 47M€**

Budget Primitif 2016

MERCI



R É G I O N
**AQUITAINE
LIMOUSIN
POITOU-CHARENTES**

laregion-alpc.fr

ANNEXE 2

MOTION

« REGION AQUITAINE LIMOUSIN POITOU-
CHARENTES TERRITOIRE HORS-TAFTA »

**Motion commune présentée par le groupe PS & apparentés, le groupe
écologiste et citoyen – EELV et le groupe PRG
« Région Aquitaine Limousin Poitou-Charentes,
Territoire hors-TAFTA »**

Le 14 juin 2013, les 27 gouvernements de l'Union européenne - dont la France - ont approuvé un mandat donné à la Commission européenne pour négocier un accord de libre-échange avec les Etats Unis, le TAFTA (*Trans Atlantic Free Trade Area*).

Selon la Commission, 24 chapitres sont en négociation répartis en trois grandes rubriques :

- **L'accès au marché**, qui couvre les biens (tarifs), les services, les marchés publics.
- **La coopération réglementaire**, qui couvre des aspects transversaux (obstacles techniques au commerce, questions sanitaires et phytosanitaires) et des aspects sectoriels (grands secteurs industriels: cosmétiques, automobile etc.).
- **Ce que l'on appelle les « règles »** : le développement durable, l'énergie et les matières premières, les douanes, les PME, les investissements, la concurrence, la propriété intellectuelle.

De manière générale, pour le TAFTA, les négociations progressent à faible allure. La négociation étant inachevée, on ne peut préjuger de la forme finale et du contenu d'un accord éventuel.

Néanmoins, **les points importants de vigilance dans le cadre des négociations actuelles sont désormais clairement connus et identifiés:**

- transparence des négociations ;
- respect de nos préférences collectives (normes sociales et environnementales, choix alimentaires...) ;
- cour de justice publique pour le règlement des différends Investisseurs-Etats ;
- intérêts économiques de la France dans les négociations ;
- enjeu de développement durable en conformité avec les engagements pris dans le cadre de la COP 21 ;
- accès aux marchés publics et indications géographiques protégées.

Les collectivités territoriales ont une place fondamentale dans la cohésion des territoires, la lutte contre les inégalités et le développement économique par les activités qu'elles soutiennent et accompagnent.

En effet, dès lors que cet accord a un impact dans la vie de nos concitoyens, obtenir la transparence n'est pas un privilège mais un droit au service de l'intérêt général.

Dès lors, considérant que :

- **L'opacité dans laquelle se déroulent ces négociations ne correspond pas à notre conception de la vie démocratique** ; que le gouvernement a construit un véritable « *agenda de la transparence* » qui s'adresse aux parlementaires mais également à nos concitoyens (documents en ligne) ; que le Gouvernement a mis en place dès 2013 un Comité de suivi stratégique de la politique commerciale

(appelé « CSS ») pour associer les parties prenantes ; qu'initialement composé d'élus et de fédérations professionnelles, le-dit Comité été ouvert aux représentants de la société civile (syndicats et ONG).

- Que les efforts du Gouvernement français et de la Commission européenne dans l'accès à tous les documents de la négociation (documents consolidés) pour les parlementaires européens et nationaux mais resteront vains si nos partenaires américains ne s'engagent pas eux aussi dans cette démarche de transparence. Qu'enfin, sur ce sujet, comme pour les autres, nous constatons que l'offre américaine n'est pour l'instant pas accessible.
- **La position de la France est claire : elle s'opposera à tout accord qui franchirait l'une des lignes rouges que sont la préservation de notre modèle agricole, alimentaire et sanitaire, le maintien des services publics et la défense de l'exception culturelle ;** que la législation européenne ne sera pas modifiée dans les domaines les plus sensibles, et notamment en matière de décontamination chimique des viandes (« *poulets chlorés* »), d'OGM, d'utilisation des hormones (ou « *promoteurs de croissance* ») en élevage ou de clonage à but alimentaire.
- que ces exigences signifient également que les Etats et les collectivités doivent préserver leur capacité à réguler, sauvegarder la possibilité de renforcer leur législation interne.
- **Les quelques progrès, obtenus en matière de convergence réglementaire dans certains secteurs, ne masquent pas la persistance de sujets sensibles ;** qu'un déséquilibre fort persiste en matière de coopération réglementaire et en matière agricole ; que La « Diplomatie des Terroirs » correspond à l'exigence d'un haut niveau de protection pour nos appellations, et requiert l'abandon des dénominations semi-génériques ; que nos demandes sont précises et cohérentes mais qu'elles ne sont pas prises en compte à ce stade par les Etats-Unis: indications géographiques, services et accès au marché agricole restent des sujets difficiles. Nous appelons donc la Commission européenne à rester vigilante sur ces points de la négociation lors du prochain cycle de négociations en juillet.
- **Les accords commerciaux ne doivent pas se faire au bénéfice exclusif des grands groupes ;** que les PME éprouvent le plus de difficultés à surmonter les barrières non tarifaires ; qu'il faut consacrer de précieuses ressources pour comprendre la réglementation américaine ; que c'est la première fois qu'une négociation comporte un chapitre relatif aux PME qui a pour objectif d'améliorer l'information de celles-ci : sur les normes et les standards ; par l'usage d'une plateforme d'information.
- **La France a activement contribué à l'élaboration de la nouvelle approche européenne en matière de protection des investissements et de règlement des différends investisseur-Etat ;** que La Commission européenne a ainsi publiquement repris en septembre dernier la proposition faite par la France en juin 2015 ; que le cœur de la rupture avec le système d'arbitrage ou « ISDS » selon l'acronyme anglais, est là : création d'un tribunal constitué de juges nommés par les Etats, création d'un appel, protection du droit à réguler, renforcement des exigences éthiques. Il ouvre la voie à la Cour multilatérale des investissements.
- **Les accords commerciaux ne peuvent défaire ce qui a été fait lors de la COP21 ;** que la France assume cette cohérence, pour que les règles relatives au

développement durable soient contraignantes dans les accords commerciaux, au même titre que les dispositions commerciales.

Aussi au vu des éléments énoncés ci-dessus, le Conseil régional Aquitaine Limousin Poitou-Charentes, réuni en séance plénière le vendredi 27 mai 2016.

Refuse

- **la remise en cause des principes essentiels** pour notre agriculture, notre culture et pour la réciprocité pour l'accès aux marchés publics
- **toute tentative d'affaiblir le cadre réglementaire local, national ou européen** en matière d'environnement, de santé, de protection des salariés et des consommateurs ;
- **la mise en concurrence des territoires et des citoyens et des PME** sans aucune protection et sauvegarde adéquates

Demande

- que les parlements soient plus étroitement associés et puissent avoir le dernier mot,
- que notre modèle agricole, alimentaire et environnemental soit préservé tout en permettant d'ouvrir de nouveaux débouchés dans des conditions acceptables,
- que la transparence à tous les niveaux notamment pour les citoyens, la réciprocité entre les parties et l'intransigeance sur les normes sociales et environnementales soient réaffirmées

Déclare symboliquement la région Aquitaine Limousin Poitou-Charentes «territoire hors-TAFTA » s'associant aux initiatives de 634 autres collectivités françaises qui ont émis un avis de vigilance sur ce sujet et qu'aucun accord n'est envisageable sans la prise en compte de nos intérêts et de nos exigences incontournables.

Soutient la position ferme et solide du Gouvernement portée par la France et toutes les collectivités locales de son territoire régional qui s'engageraient dans cet objectif de transparence et de dialogue.

ANNEXE 3

Liste des Conseillers régionaux avec groupes politiques d'appartenance

Répartition des groupes politiques au sein de l'Assemblée régionale :

107	- Parti Socialiste : (85)
	- Europe Ecologie Les Verts : (18)
	- Parti Radical de gauche : (4)
29	- Les Républicains: (29)
10	- Union des Démocrates et des Indépendants : (10)
8	- Mouvement Démocrate et Apparentés : (8)
29	- Front National : (29)
183	TOTAL 183

CONSEIL REGIONAL AQUITAINE LIMOUSIN POITOU-CHARENTES

Liste des Conseillers Régionaux avec les groupes politiques du Conseil Régional

CONSEILLERS REGIONAUX	GROUPES POLITIQUES
ABELIN Véronique	Union des Démocrates et des Indépendants
AGUERRE Barthélémy	Mouvement Démocrate et Apparentés
ALCORTA Martine	Europe Ecologie les Verts
ALMOSTER-RODRIGUES Anne-Marie	PS et Apparentés
AMMOUCHE-MILHIET Soraya	Parti Radical de Gauche
ARGENTON Xavier	Union des Démocrates et des Indépendants
ASTIER Dominique	PS et Apparentés
AUDI Antoine	Les Républicains-CPNT-CPNT
AVERLAN Joëlle	PS et Apparentés
BARAT Geneviève	PS et Apparentés
BAUDE Vital	Europe Ecologie les Verts
BAYLE Josie	Union des Démocrates et des Indépendants
BEDU Anne-Laure	PS et Apparentés
BELOT Nicolas	Les Républicains-CPNT
BERGÉ Mathieu	PS et Apparentés
BERROYER Jean-Paul	Front National
BEYRIS Maryline	PS et Apparentés
BEZIAT Françoise	Les Républicains-CPNT
BITEAU Benoît	Parti Radical de Gauche
BLANCHARD Gérard	PS et Apparentés

BLANCHÉ Hervé	Les Républicains-CPNT
BLANCO Jean-François	Europe Ecologie les Verts
BONJEAN Elisabeth	PS et Apparentés
BONNEFONT Xavier	Les Républicains-CPNT
BOUDIÉ Florent	PS et Apparentés
BOUDINEAU Isabelle	PS et Apparentés
BOULTAM Yasmina	PS et Apparentés
BOURDIN Katia	Europe Ecologie les Verts
BOUSQUET-CASSAGNE Etienne	Front National
BROUILLE Andréa	PS et Apparentés
BRUN Yveline	Front National
CALMELS Virginie	Les Républicains-CPNT
CASSIN Armelle	Les Républicains-CPNT
CATHUS Christophe	PS et Apparentés
CAVITTE Pascal	PS et Apparentés
CHADJAA Sally	Les Républicains-CPNT
CHADOURNE Sandrine	Front National
CHARAÏ Naïma	PS et Apparentés
CHARBONNEAU Jean-Romée	Front National
CHARTIER Olivier	Les Républicains-CPNT - CPNT
CHASSAGNE Christelle	Union des Démocrates et des Indépendants
CHAUMERON Lucie	Front National
CHERET Pierre	PS et Apparentés
CHEYROUX Claudie	Front National
CIBERT Cyril	PS et Apparentés

CLAVEAU-ABBADIE Charline	PS et Apparentés
COINAUD Pierre	Les Républicains-CPNT
COLOMBIER Jacques	Front National
COMBRES Maryse	Europe Ecologie les Verts
CORREIA Eric	PS et Apparentés
CORSAN Jean-Jacques	PS et Apparentés
COSTES Marie	Les Républicains-CPNT
COUTANT Françoise	Europe Ecologie les Verts
D'AMÉCOURT Yves	Les Républicains-CPNT
DARBON Alain	PS et Apparentés
DAURÉ Jean-François	PS et Apparentés
DE AZEVEDO Aurélie	Front National
DE LACOSTE-LAREYMONDIE Jean-Marc	Front National
DEGUILHEM Pascal	PS et Apparentés
DELATTRE Nathalie	Union des Démocrates et des Indépendants
DELCOUDERC-JUILLARD Nathalie	PS et Apparentés
DELPEYRAT-VINCENT Stéphane	PS et Apparentés
DELRIEUX Benjamin	PS et Apparentés
DERVILLE Sandrine	PS et Apparentés
DESHAYES Maurice-Claude	PS et Apparentés
DIAZ Edwige	Front National
DIONIS DU SÉJOUR Jean	Union des Démocrates et des Indépendants
DORTHE Philippe	PS et Apparentés
DRAPRON Bruno	Union des Démocrates et des Indépendants
DUBOIS Robert	Front National

DUFORESTEL Pascal	PS et Apparentés
DURAND Pierre	Les Républicains-CPNT
DURRUTY Sylvie	Les Républicains-CPNT
DUTOYA Emilie	PS et Apparentés
EMON Jacky	PS et Apparentés
ESPAGNAC Frédérique	PS et Apparentés
ESTRADE Hélène	Les Républicains-CPNT
FEKL Matthias	PS et Apparentés
FELTESSE Vincent	PS et Apparentés
FERREIRA Otilia	Mouvement Démocrate et Apparentés
FLORIAN Nicolas	Les Républicains-CPNT
FONTALIRAN Nathalie	Les Républicains-CPNT
FRANCQ Natalie	PS et Apparentés
FREL Lionel	Europe Ecologie les Verts
FROPOS Sabine	Front National
FROUSTEY Pierre	PS et Apparentés
GAMACHE Nicolas	Europe Ecologie les Verts
GENDREAU Béatrice	PS et Apparentés
GÉRARD Anne	PS et Apparentés
GERARD Vincent	Front National
GUERIN Guillaume	Les Républicains-CPNT
GUILLEMOTEAU Patrick	PS et Apparentés
HARRIBEY Laurence	PS et Apparentés
HAZOUARD Mathieu	PS et Apparentés
HÉNAUT Christelle	Front National

HÉRAUD Lydia	PS et Apparentés
HOUDET Christian	Front National
HUSTAIX Gilles	Front National
IRATCHET Jean-Michel	Front National
JACQUILLARD William	PS et Apparentés
JEANSON Françoise	PS et Apparentés
JOUBERT Florence	Front National
JUTEL Elisabeth	PS et Apparentés
KERROUCHE Eric	PS et Apparentés
LAFFORE Sandrine	PS et Apparentés
LAGRAVE Renaud	PS et Apparentés
LAINÉZ Marie-Claude	Union des Démocrates et des Indépendants
LAMARA Laurent	Front National
LAMARQUE Gisèle	PS et Apparentés
LANZI Nathalie	PS et Apparentés
LAOUANI Tarik	PS et Apparentés
LAPRÉE Véronique	Les Républicains-CPNT - CPNT
LATOURNERIE Marie-Angélique	Les Républicains-CPNT - CPNT
LAURENT Patrice	PS et Apparentés
LE GUEN Nathalie	Front National
LE YONDRE Nathalie	PS et Apparentés
LEICIAGUEÇAHAR Alice	Ecologiste et Citoyen - EELV
LENOIR Laurent	PS et Apparentés
MACAIRE Jean-François	PS et Apparentés
MALHERBE Gonzague	Front National

MARCHAND Régine	Parti Radical de Gauche
MARENDAT Véronique	Union des Démocrates et des Indépendants
MARTY Christine	Front National
MESNARD Françoise	PS et Apparentés
MINVIELLE Michel	PS et Apparentés
MOEBS Christine	Europe Ecologie les Verts
MOGA Martine	Mouvement Démocrate et Apparentés
MOLIÉRAC Guillaume	PS et Apparentés
MONCOND'HUY Léonore	Europe Ecologie les Verts
MOREAU Guy	PS et Apparentés
MOTOMAN Laurence	Europe Ecologie les Verts
MUÑOZ Jonathan	PS et Apparentés
NADAU Marie-Françoise	Les Républicains-CPNT
NAUCHE Philippe	PS et Apparentés
NAYACH Laure	PS et Apparentés
NEMBRINI Jean-Louis	PS et Apparentés
ORVAIN Jérôme	Europe Ecologie les Verts
OXIBAR Marc	Les Républicains-CPNT
OZSOY Mumine	Europe Ecologie les Verts
PAGÈS Jean-Louis	Europe Ecologie les Verts
PAIN Hélène	Front National
PALUTEAU Bruno	Front National
PATIER Christophe	Les Républicains-CPNT
PERREAU Thierry	Europe Ecologie les Verts
PIEUCHOT Christelle	PS et Apparentés

PINVILLE Martine	PS et Apparentés
PUYJALON Eddie	Les Républicains-CPNT
RABIT Philippe	Les Républicains-CPNT
RAYNAUD Jean-Pierre	PS et Apparentés
REQUENNA Pascale	Mouvement Démocrate et Apparentés
ROGISTER Thierry	Front National
ROUÈDE Laurence	PS et Apparentés
ROUSSET Alain - Président -	PS et Apparentés
SABAROT Henri	PS et Apparentés
SABOURIN-BENELHADJ Muriel	PS et Apparentés
SAINTE-MARIE Andde	PS et Apparentés
SAINT-PÉ Denise	Mouvement Démocrate et Apparentés
SAUVAITRE Daniel	Les Républicains-CPNT
SEBTON Aurélien	Union des Démocrates et des Indépendants
SÉMAVOINE Monique	Mouvement Démocrate et Apparentés
SIARRI Alexandra	Les Républicains-CPNT - CPNT
SIMONÉ Maryline	PS et Apparentés
TARIS Joan	Mouvement Démocrate et Apparentés
TARRASO Agnès	Front National
TAUZIN Arnaud	Les Républicains-CPNT
THIERRY Nicolas	Ecologiste et Citoyen - EELV
THOMASSON-BERNIER Aurélie	PS et Apparentés
TIRANT Benoit	PS et Apparentés
TORTOSA Huguette	PS et Apparentés
TRAPY Nathalie	PS et Apparentés

TRIFILETTI Stéphane	Europe Ecologie les Verts
TRIJOULET Thierry	PS et Apparentés
UTHURRY Bernard	PS et Apparentés
VANDENBROUCKE Gérard	PS et Apparentés
VERDIN Alain	Front National
VEUNAC Michel	Mouvement Démocrate et Apparentés
VEYSSY Catherine	PS et Apparentés
VICTOR Cyril	Les Républicains-CPNT
VINCENT François	PS et Apparentés
VOLPATO Mireille	PS et Apparentés
WASZAK Reine-Marie	PS et Apparentés
WERBROUCK Séverine	Front National
WILSIUS Francis	Parti Radical de Gauche